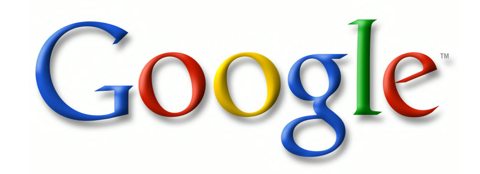

Google



Histoire de l'ancien Clichy et ses dépendances

C. Narbey


21
205
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



Histoire de l'Ancien Clichy

ET DE SES DÉPENDANCES :

Monceau - Le Roule

La Rue de Clichy, etc.

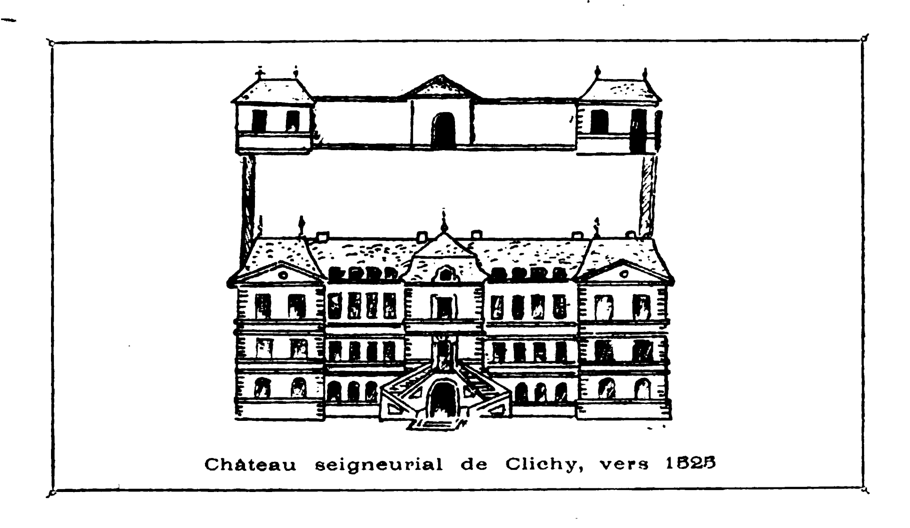
depuis les origines jusqu'en 93

AVEC DES DESSINS D'ANTIQUITÉS ET DES PLANS DE DIFFÉRENTS SIÈCLES

PAR

l'Abbé C. NARBEY

1er Vicaire de Clichy



Château seigneurial de Clichy, vers 1525

CLICHY (Seine)

Chez l'Auteur, 10, Rue de l'Union

Chez M. LALLIER, Imprimeur, 7, Place de la Mairie

PARIS

C. DENOIX, Libraire, 67, Rue Caumartin

Histoire de l'Ancien Clichy

ET DE

SES DÉPENDANCES

Histoire de l'Ancien Clichy

ET DE SES DÉPENDANCES :

Monceau - Le Roule

La Rue de Clichy, etc.

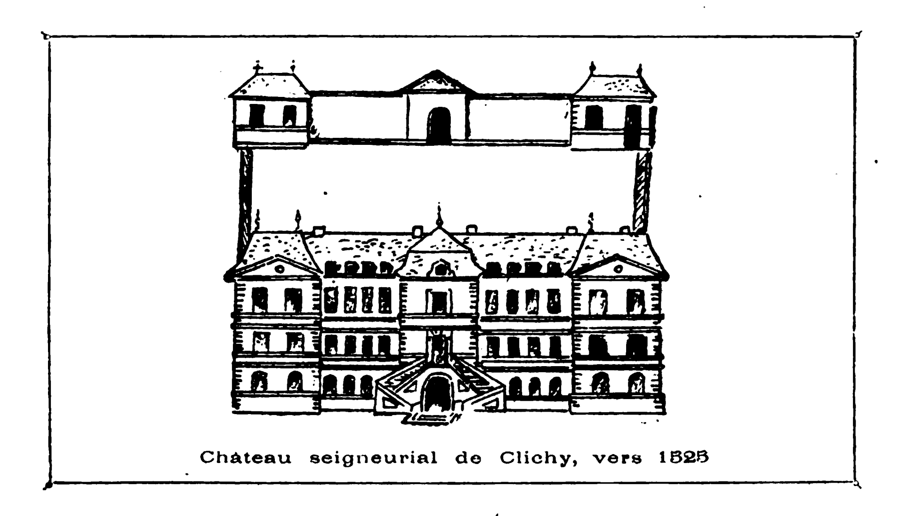
depuis les origines jusqu'en 93

AVEC DES DESSINS D'ANTIQUITÉS ET DES PLANS DE DIFFÉRENTS SIÈCLES

PAR

l'Abbé C. NARBEY

1er Vicaire de Clichy



Château seigneurial de Clichy, vers 1525

CLICHY (Seine)

Chez l'Auteur, 10, Rue de l'Union

Chez M. LALLIER, Imprimeur, 7, Place de la Mairie

PARIS

C. DENOIX, Libraire, 67, Rue Caumartin

PRÉFACE

De longues recherches aux Archives nationales de Paris, aux Archives de la préfecture de la Seine, dans les registres de la paroisse de Clichy, dans les chartes des rois de France, dans les chroniques, au Musée Carnavalet, nous ont remis sous les yeux les faits principaux et d'innombrables détails de l'histoire de l'ancien Clichy, depuis les origines de la nation française jusqu'en 1793. C'est cette histoire détaillée de l'ancien Clichy et de ses dépendances : le Roule, Monceau, la rue de Clichy, la Petite-Pologne, etc., que nous offrons aux amateurs d'histoire.

Des découvertes de l'archéologie signalent une importante station de l'âge de la pierre polie sur le territoire de Levallois. Des tombeaux ouverts sur les bords de la Seine, en face d'Asnières et contenant des urnes funéraires de l'époque romaine, avec une fibule ornée d'un monogramme du Christ, un peu postérieur à Constantin, portent les premières marques du christianisme dans la contrée. Des tombeaux de plâtre, pareils à ceux de Saint-Germain-des-Prés, du IXe siècle, étaient déposés près des murs de la vieille église du côté du nord, dans l'espace compris par le nouveau transept, et renfermaient des vases peints à la sanguine, avec des fioles lacrymatoires ou des fioles d'eau bénite. Ces marques de haute antiquité et les textes de plusieurs chartes mérovingiennes prouvent que Clichy était bien le vieux Clippiacum, où le roi Dagobert et ses successeurs avaient un de leurs principaux palais, et où se tinrent des conciles et des assemblées de grands du royaume, délibérant avec les rois et leur maire.





Nous nous sommes appliqué à faire connaître les transformations sociales qui s'opérèrent à mesure que, l'esclavage puis le servage disparaissant, la féodalité devenue toute-puissante laissait les abbayes, les églises, la bourgeoisie, acquérir de l'influence et de la fortune, et que les classes inférieures, vignerons, laboureurs, artisans, ouvriers, obtenaient une part de la petite propriété.

La présence de saint Vincent de Paul dans la paroisse, dont il fut le curé de 1612 à 1625, nous a fourni l'occasion de rappeler ses premières entrevues avec Mlle Le Gras, dont les oncles furent seigneurs de Clichy, et les déchaînements de la secte Janséniste contre sa canonisation, qu'ils s'efforcèrent d'étouffer par plusieurs libelles, revêtus de l'approbation de vingt curés de Paris, et de nombreux avocats au Parlement.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, des princes de la maison de France, des ducs, de hauts et puissants seigneurs, d'illustres chefs d'armée avaient leurs châteaux ou leurs villas, à l'extrémité orientale de la paroisse, près du quartier des Porcherons; d'autres, à Clichy, à Monceau, à la Planchette. Des nobles de rang secondaire avaient des maisons de campagne sur la rue de Clichy, dans le village et aux alentours. Des membres du Parlement, des conseillers du roi, des bourgeois de Paris, se fixèrent en assez grand nombre parmi cette éminente aristocratie, et parmi les laboureurs, auxquels ils louaient leurs terres.

C'était un monde bien varié, que l'on voit apparaître successivement dans l'église, pour les baptêmes, les mariages et les inhumations.

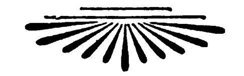
Nous avons donné une courte notice sur ces familles et sur les personnages les plus marquants, à l'aide des manuscrits, des titres généalogiques de la Bibliothèque nationale et des histoires de la noblesse; et nous avons esquissé plus rapidement la biographie de ceux qui étaient au bas de l'échelon nobiliaire. Quelques noms qui étaient destinés plus tard à une certaine notoriété, méritaient d'être signalés; nous les avons indiqués, sans savoir toujours si leurs homonymes d'aujourd'hui se rattachaient à eux.

Nous sommes ainsi entré pleinement dans la composition de la société pendant la période féodale, en montrant quels furent les classes d'habitants de la paroisse, les possesseurs du sol, le

mode de culture des terres, les redevances, impôts et dîmes, fixés par la coutume, les industries et les métiers les plus en usage; l'organisation et les abus de la chasse.

Mais c'est principalement l'histoire de la seigneurie et de ses seigneurs, que nous avons racontée, en nous aidant parfois de l'ouvrage de l'abbé Lecanu.

Pour éclaircir le récit sur les trois derniers siècles, nous avons reproduit des cartes géographiques de la contrée. Celle de 1731 indique les remises de gibier du roi. Le plan de Clichy au commencement du XVIe siècle représente l'église, le château, les maisons grandes et petites de cette époque.



HISTOIRE

DE

L'ANCIEN CLICHY

et de ses Dépendances

CHAPITRE PREMIER

ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES TROUVÉES A LEVALLOIS-PERRET, SUR L'ANCIEN TERRITOIRE DE CLICHY (1).

On voit, au musée Carnavalet de Paris, une belle et riche collection de pierres taillées à l'époque préhistorique, et trouvées dans une sablière de Levallois-Perret, qui faisait autrefois partie de Clichy-la-Garenne. M. Vacquer, ancien sous-directeur du musée, en était justement fier. Ce sont des silex taillés en pointes de flèches, en lames de couteau, en haches, en marteaux, tous à peu près de la même manière, par l'éclat de la pierre. Ils sont de dimensions variées; mais, dans chaque espèce, les formes ne varient guère. On en compte au moins 240. Au milieu est un collier de grains percés, comme ceux d'un chapelet. Ils ne sont entremêlés ni de pierres polies, ni de cornes de cerf, ni d'aucune sorte d'armes de bronze ou de fer. Ils sont purement de la période du silex éclaté, et ressemblent d'ailleurs parfaitement à ceux

(1) *Voy.* la magnifique collection de silex taillés, placée au musée Carnavalet, surtout par les soins du regretté M. Vacquer, et nos planches I et II.

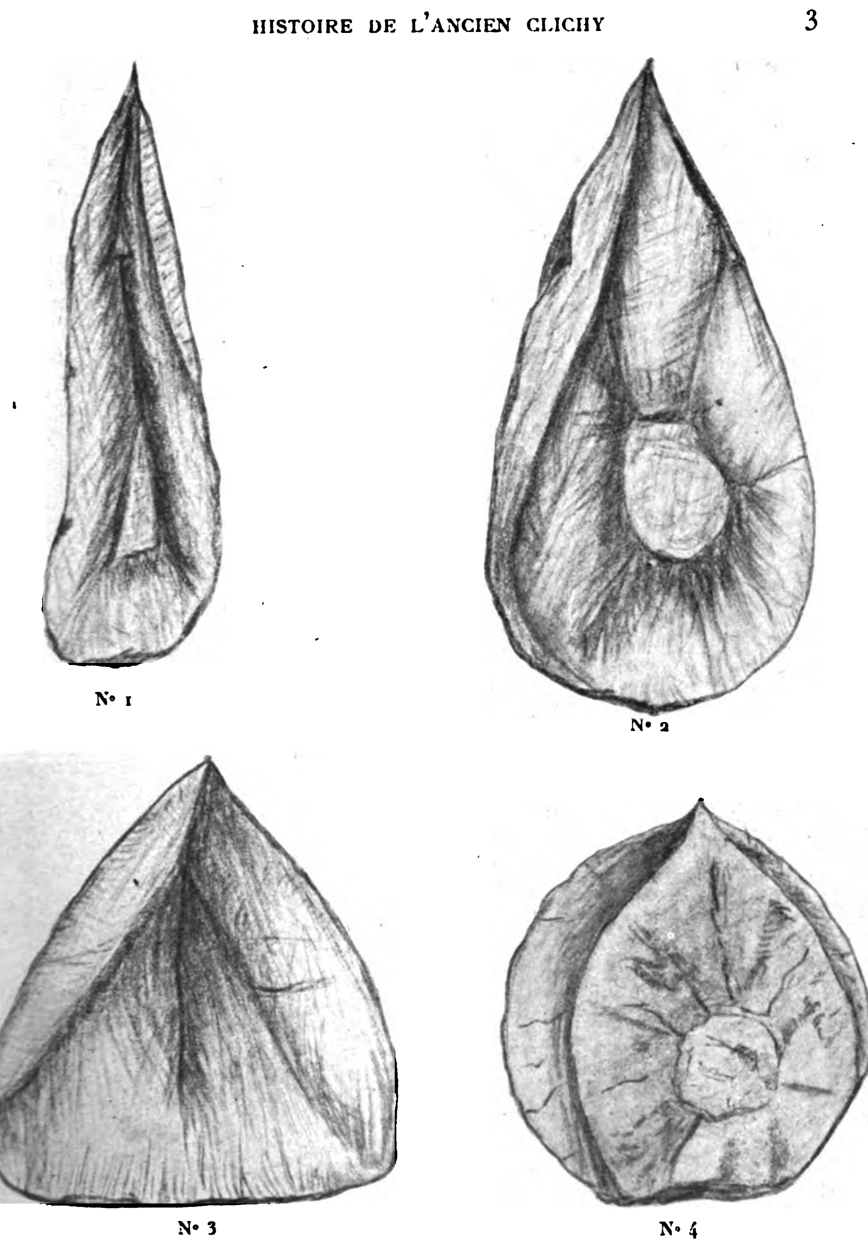


qu'on a recueillis dans les cités lacustres de la Suisse et dans le lit de la Seine, près de l'ancienne Lutèce. Quoiqu'ils annoncent une industrie commune avec celle des premiers habitants de la ville gauloise, et une population déjà nombreuse dans les environs, bien longtemps avant l'arrivée des Romains, on n'en peut tirer aucune conclusion, pour savoir si les guerriers gaulois, descendants de ceux qui s'étaient servis de ces armes et de ces ustensiles, s'étaient portés au-devant de César pour le combattre auprès des marais de Gennevilliers, ou bien si c'était auprès de Montmartre ou à Monceau, ou près d'Auteuil, que s'étaient livrées les batailles au moment de la conquête romaine. Les historiens ne peuvent éclaircir suffisamment les *Commentaires de César*, pour déterminer avec certitude les points où s'engagèrent les combats entre Labienus, lieutenant de César, et Camulogène, le vaillant chef des Gaulois. D'ailleurs, on ne saurait affirmer positivement que la tribu, dont proviennent les armes et les ustensiles de silex du musée Carnavalet, avait continué d'occuper la plaine de Clichy et de Levallois jusqu'à l'arrivée des Romains.

On a lieu de le croire, quoique l'on n'ait pas découvert d'objet appartenant à la civilisation intermédiaire entre la pierre éclatée et le fer des Romains. Par exemple, on n'a pas recueilli d'armes, de couteaux, de haches, etc., de pierres polies, ni de vases de terre ou de grès grossièrement façonnés, tels qu'en ont fourni des stations de l'époque préhistorique. On n'en a pas trouvé non plus de l'âge du bronze.

Au milieu du XVIII[e] siècle, il se fit une découverte importante sur les bords de la Seine, entre Asnières et Clichy : c'était un cimetière appartenant à différentes périodes de l'époque romaine, et contenant les corps de ceux qui occupèrent les villages d'Asnières et de Clichy dans les premiers siècles du christianisme et déjà précédemment. Nous en parlons au chapitre II.

Quant à savoir jusqu'où remontent dans l'antiquité ces



I. — Armes et ustensiles de pierre éclatée, trouvés sur le territoire de l'ancien Clichy, à Levallois.
(Dessins de M. Mabillon.)

armes et ces ustensiles de pierre éclatée, on ne peut pas y prétendre. On ne saurait hasarder que des suppositions embrassant, pour la plupart, de longues séries de siècles. Aucune donnée positive de l'histoire ne vient apporter une lumière définitive.

Les cités bâties sur pilotis dans les lacs de la Suisse, possèdent parfois uniquement des armes et des ustensiles de silex taillés; d'autres fois ils sont presque tous en pierres polies, en ivoire, en cornes de cerfs; d'autres fois ils sont entremêlés d'instruments et d'objets de bronze (1). Ceux-ci étaient fort usités au temps d'Homère, qui en parle souvent. C'étaient des épées, des javelots de bronze, qu'avaient en main les héros de la guerre de Troie, plus de douze siècles avant l'ère chrétienne; et l'époque où l'on se servait uniquement de la pierre éclatée, est, au dire des antiquaires, beaucoup plus reculée (2).

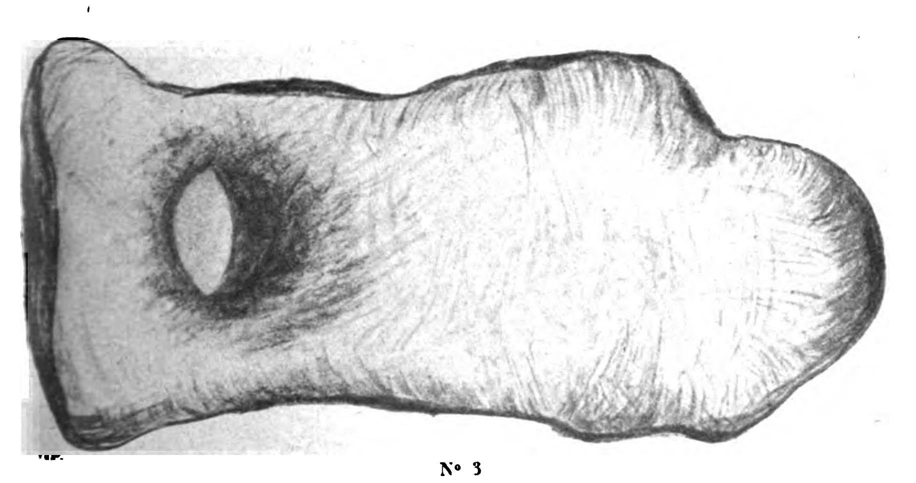
Il est vrai que la civilisation des contrées de l'Asie, qui furent en rapport avec Troie, et des villes de la Grèce, fut bien plus avancée que celle de l'Extrême-Occident; et qu'ici l'on put se servir des ustensiles de silex éclaté longtemps après que l'usage du bronze fut très répandu en Orient. Le défaut de relations commerciales des peuplades établies sur les bords de la Seine, put leur faire conserver longtemps leurs flèches et leurs couteaux de pierre, alors que le bronze était déjà employé à Tyr, à Carthage et à Troie. Mais lorsque les marchands de Tyr et de Carthage eurent l'habitude de venir acheter l'étain en Angleterre, appelée alors *les Iles Cassitérides ou les Iles à Etain*, il est à croire que ce commerce de l'étain se fit habituellement à Lutèce ou Paris, et que l'usage des objets de pierre diminua beaucoup dans les pays cir-

(1) DESOR, *Les Palafittes ou Constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, in-8°, 1865, ch. I, p. 16-17.

(2) *Ibid.*, ch. IV, p. 109 : *Ancienneté des Palafittes de l'âge de la pierre.*

N° 1

N° 2



N° 3

PL. II. — Marteau, lame de coutelas, grains de collier, en pierre éclatée, trouvés sur le territoire de l'ancien Clichy, à Levallois. — (Dessins de M. Mabillon).

convoisins. Quelque sauvages qu'aient été les peuplades fixées à Levallois, et près de l'île de la Jatte et de l'île des Ravageurs, elles ne purent rester étrangères à l'usage de l'étain et du bronze, dans cette période de la prospérité du commerce des Phéniciens et des Carthaginois. Et l'emploi unique des ustensiles de silex taillé remonterait bien plus haut.

A propos de l'ancienneté des habitations lacustres de la Suisse, le professeur Desor, qui les a soigneusement étudiées, formule ainsi les conclusions de la science : « Nous ne savons guère qu'une chose, c'est que chez nous, comme dans le Nord de l'Europe, l'âge de la pierre a précédé l'âge du bronze, comme celui-ci a précédé l'âge du fer (1). » « Quelques auteurs, ajoute-t-il, se sont crus autorisés à révoquer en doute cette succession des âges de la pierre, du bronze et du fer, en se fondant sur le fait que l'on trouve à Alise des armes des trois âges réunies dans le même fossé : des flèches en pierre, à côté de flèches en bronze et de flèches en fer. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici du théâtre d'une mêlée, dans laquelle se sont trouvées engagées des troupes venues de tous les points de la Gaule, et dont une partie pouvait être très arriérée dans ses armements... D'après Guillaume de Poitiers, on se servit même d'armes de pierre au xie siècle, à la bataille de Hastings : *Jactant Angli cuspides et diversorum generum tela, saevissimas quoque secures et lignis imposita saxa.* »

Ainsi le voisinage de Lutèce ne permet guère de supposer qu'une station d'ustensiles et d'armes de pierre éclatée pouvait se trouver sur le territoire de Clichy, à Levallois-Perret, sans mélange d'objets de bronze, à l'époque où les Phéniciens faisaient le commerce de l'étain, qu'ils allaient chercher aux *Iles Cassitérides*, c'est-

(1) Desor, *Les Palafittes ou Constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, in-8°, 1865, ch. iv : *Ancienneté des Palafittes*, p. 109.

à-dire en Angleterre. Il faut apparemment remonter plus haut, au delà de la guerre de Troie, où les armes de bronze étaient fort en usage, pour marquer l'âge approximatif des peuplades qui laissèrent là des produits de leur industrie et de leur science militaire. Quatorze ou quinze siècles avant l'ère chrétienne ne seraient pas une date exagérée; probablement il faudrait la reporter à une antiquité plus reculée. Ce qui le fait supposer encore, c'est qu'une période postérieure à celle de la pierre éclatée se remarque dans les ustensiles et les armes de pierre polie, qu'on a retrouvés dans le lit de la Seine, et qu'on a déposés au Musée Carnavalet sous le casier des silex de Levallois. Ces objets de pierre polie sont encore bien antérieurs à l'époque où fut fréquemment employé le bronze dans la cité de Lutèce.

Ils ressemblent à ceux qui proviennent des lacs de la Suisse, et qui forment de si belles collections dans les Musées de Neuchâtel, de Genève, de Zurich, et dans beaucoup d'autres de l'Europe occidentale. Ils annoncent un laps de temps considérable, pendant lequel les armes et les ustensiles de pierres polies, enchâssées dans des os d'animaux ou dans des cornes de cerfs, auraient été apportés par le commerce dans les cités de la Gaule, de la Suisse, du Nord de l'Italie, du voisinage de la mer Baltique, etc... avant l'introduction du bronze et la fabrication du fer. Pour la pierre éclatée ce laps de temps était beaucoup plus considérable (1). Cependant l'habile archéologue, M. Troyon, n'est pas d'avis de leur attribuer cette ancienneté phénoménale, que d'autres, se basant sur les couches de terrain d'alluvion, portent jusqu'à 50 ou 60 siècles. Il trouve que quinze siècles avant l'ère chrétienne sont suffisants pour expliquer les découvertes de la pierre éclatée et de la pierre polie (2).

(1) DESOR, *Les Palafittes ou Constructions lacustres*, etc., in-8°, 1865 : *Leur ancienneté*, p. 111.

(2) TROYON, *Les Habitations lacustres*, in-8°, p. 73.

Des haches de néphrite, enchâssées dans des os d'animaux, ont été recueillies en grand nombre dans le lac de Neuchâtel en Suisse, près de Concise, et dans d'autres stations lacustres. Comme ces pierres fines nous arrivent aujourd'hui de l'Orient, on en a conclu qu'elles avaient été apportées en Suisse par les relations commerciales avec l'Asie, à des époques extrêmement anciennes, lors des émigrations du berceau du genre humain. Cela paraît assez vraisemblable, quoique la néphrite se trouve aussi dans certains blocs erratiques de la Saxe (1).

(1) DESOR, *Les Palafittes : âge de la pierre*, p. 26.

CHAPITRE II

EPOQUE ROMAINE

VOIES ROMAINES. — ANTIQUITÉS ROMAINES ET ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES TROUVÉES A L'ENTRÉE D'ASNIÈRES, DANS UN VIEUX CIMETIÈRE, PRÈS DE L'EMPLACEMENT DU BATEAU DE CLICHY, ET QUI PARAISSENT ÊTRE DES IVe ET Ve SIÈCLES ET DES SIÈCLES PRÉCÉDENTS. — DÉBRIS DE VASES GALLO-ROMAINS RECUEILLIS A CLICHY, RUE DAGOBERT.

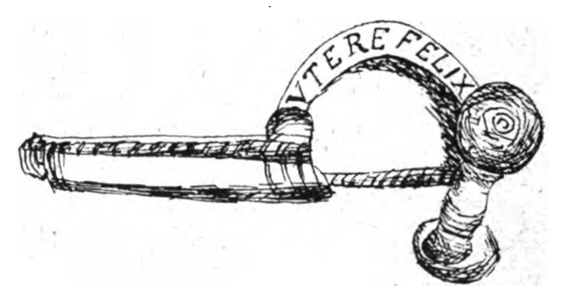
Les voies romaines qui se dirigeaient de Paris vers le nord de la Gaule et vers l'ouest, se rapprochaient de Clichy, sans y passer tout à fait. L'une allait à l'est de Montmartre vers Saint-Denis, pour gagner la Belgique. Une autre partait dans la direction du Mont-Valérien, par le pont de Saint-Cloud. Une troisième passait par le village de Monceau, descendait près du bac d'Asnières, en touchant, pour ainsi dire, à Clichy. Elle est indiquée dans les vieilles cartes des environs de Paris (1). Elle ne pouvait pas être aussi importante que celle qui se dirigeait sur Saint-Cloud, car ici fut un pont à une époque très reculée.

Asnières était une station de quelque importance à l'époque romaine. En 1751, on y a retrouvé des débris d'édifices, des poteries, de nombreuses sépultures

(1) Une carte de Lutèce à l'époque gauloise, d'après Strabon, présente le tracé de deux voies romaines dans la direction du nord et de deux autres dans la direction du sud. — Il y en a qui figurent une chaussée allant contre le bac d'Asnières (Bibliot. nat., Cartes anciennes.)



romaines, entremêlées d'objets malheureusement dispersés aujourd'hui. L'abbé Lebeuf raconte ce qu'il avait vu. Son témoignage ne saurait être mis en doute, d'autant plus qu'il est confirmé par celui de Caylus, autre témoin oculaire, qui ajoute des détails complémentaires. « Voyer-d'Argenson, dit l'abbé Lebeuf, avait fait bâtir « une maison à Asnières. A deux ou trois pieds de pro- « fondeur, dans le sable, on découvrit entre le chemin et « la rivière, plusieurs squelettes, couchés les uns sur le



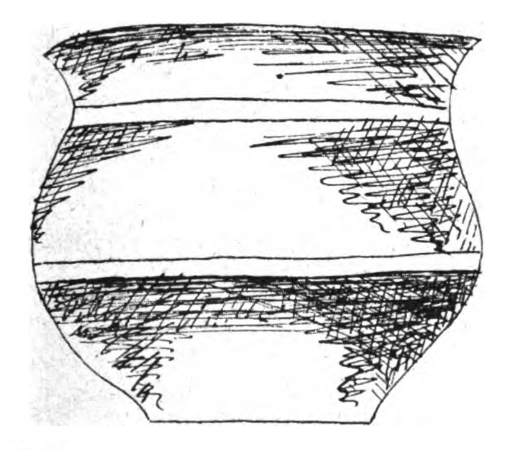
PL. III. - Agrafe chrétienne, trouvée dans un tombeau en face d'Asnières.

« côté gauche, les autres, la face contre terre et sans orien- « tation uniforme. Beaucoup avaient auprès d'eux une « bouteille de terre, de différentes couleurs et grandeurs. « J'en ai vu sur le lieu un grand nombre. Il y en avait « aussi de verre... et des écuelles ou coupes de terre « rouge... A l'un des cadavres était une agrafe (*fibula*) de « cuivre jaune qui avait servi à attacher ses habits, sur « le bord de laquelle on lisait en caractères romains capi- « taux, assez bien formés et sans abréviation, et qui « m'ont paru être du IVe siècle de Jésus-Christ : DOMINI « MORTE VIVAS, et, au revers, aussi sur le bord, « VTERE FELIX. On y a trouvé aussi un sabre de fer.

« Dans ce grand nombre de squelettes, on n'en a vu « qu'un seul renfermé dans un cercueil, composé de tuiles « antiques, longues de plus d'un pied, et qui ont des bords « relevés des deux côtés. C'était le cadavre d'un enfant

« de quinze ans environ. On a aussi découvert une place « dont tout le gravier était noirci, et attendri par la cha- « leur du feu, qui avait peut-être servi à brûler un corps... « M. Caylus parle de la découverte des squelettes.. (1). »

De son côté Caylus, en effet, dit qu'il y avait deux agrafes de bronze, au lieu d'une, et il en donne le dessin (2); mais il ne reproduit pas l'inscription fidèlement.



Pl. IV. – Urne funéraire trouvée dans un tombeau en face d'Asnières.

Puisque l'abbé Lebeuf trouvait les lettres assez bien formées, il les a copiées telles qu'il les avait lues : il n'avait aucun doute. Elles doivent être conservées. Son correcteur ne doit pas être suivi.

Ces mots : *Domini morte vivas* sont tout à fait dans le genre des adieux que les premiers chrétiens gravaient sur les tombeaux de leurs proches, ou sur leurs propres anneaux et sur leurs sceaux. On les appelait *acclamations*. Celle de l'agrafe d'Asnières était un souhait d'immortalité

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII : *Asnières* (ancienne édition).

(2) Caylus, *Antiquités égyptiennes... romaines*, etc., in-4°, t. I, p. 256-257 et planche XCIV, n° 8.

ou de vie bienheureuse, méritée par la vertu de la mort du Sauveur. Elle pouvait signifier : *Vivez par la vertu de la mort du Sauveur*. Plusieurs de ces *acclamations* se trouvent dans les inscriptions chrétiennes des premiers siècles. M. De Rossi en a signalé qui sont du même genre (1). Les savants auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum* en ont donné beaucoup de semblables appartenant au IVe siècle ou au commencement du Ve. — Tantôt c'est : *In Deo vivas; Deo vivas;* tantôt : *Vive in nomine Christi*, etc... Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées du monogramme du Christ, elles peuvent être de la plus haute antiquité chrétienne, par exemple, de la première moitié du IVe siècle.

Utere felix est aussi une acclamation, qui se rencontre, mais beaucoup plus rarement que la précédente, sur les *fibules* ou agrafes, sur les sceaux, sur les tombeaux des premiers chrétiens. Elle est un simple souhait de bonheur pour les morts et de prospérité pour les vivants (2). Elle paraît signifier : *Soyez heureux en portant cet emblème de la croix!*

Caylus a reproduit sur une de ses planches d'antiquités la forme de l'un des vases de terre rouge (3). Il y en avait d'autres moins hauts et plus évasés. Il eût été intéressant de savoir si quelques-uns contenaient des charbons à l'intérieur, comme ceux qu'on a découverts dans les tombeaux de Clichy, et dont nous parlons plus loin. Mais l'abbé Lebeuf et Caylus n'en ont pas remarqué, et il est à croire qu'il n'y en avait point. Ils étaient déposés entre les jambes des squelettes.

---

(1) Diverses variantes de cette acclamation sont dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny, au mot *Acclamation*.

DE ROSSI, *Bullet. Christ.*, anno 1875, p. 118; — HIRSCHFELD, *Corpus inscript. lat. : Galliae Narbonensis*, no 5690-1.17 : *Vivas in Deo;* — no 5692-17 : *Vivas*.

(2) HIRSCHFELD, no 5692-14 : *Utere felix*. Ici ces mots sont précédés de *Dextera Domini exaltavit me*, qui marquent indubitablement leur caractère chrétien.

(3) CAYLUS, *Recueil d'antiquités égyptiennes... romaines*, etc., in-4o, t. I, p. 256-257, et planche LXXX. — *Voy.* notre planche III.

C'étaient, sans doute, des bouteilles et des vases, dans lesquels on avait mis du vin et des mets pour les morts, selon l'usage des païens de cette époque. Saint Augustin réprimandait les fidèles, qui conservaient encore cette coutume de leurs aïeux, comme si les âmes des morts avaient pu boire et manger dans l'autre monde (1).

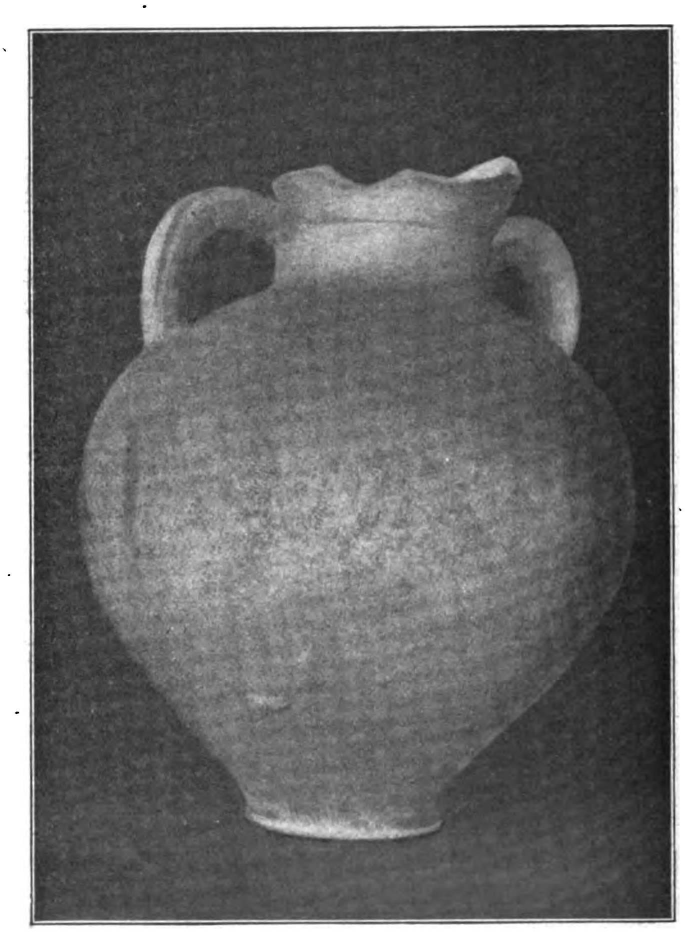
Il y avait en cet endroit, sur les bords de la Seine, entre Asnières et Clichy, un cimetière à l'époque romaine. C'est l'avis de Caylus De païen qu'il était à l'origine, au temps de la crémation des corps, il était devenu chrétien par un simple prolongement de l'emplacement funéraire. Le grand nombre de squelettes à côté d'une tombe d'enfant, ne permet pas de supposer que c'était un ossuaire de soldats morts sur un champ de bataille; et ces bouteilles, ces vases de différentes formes placés entre les jambes des squelettes, prouvent que les inhumations se firent à la longue pendant plusieurs siècles, selon des coutumes qui variaient avec le temps et avec les diverses familles. On avait remarqué des pièces de monnaie trop frustes pour être déterminées. Comme l'emplacement était, au rapport de Caylus, près de l'endroit où abordait le bac d'Asnières en venant de Clichy, il est à croire qu'il servait aussi pour les morts de Clichy. Il était mitoyen entre les deux villages.

Il annonce un noyau de chrétienté, qui était une expansion de la chrétienté de Lutèce. Les deux agrafes revêtues d'inscriptions chrétiennes ressemblent à celles qu'on a trouvées au cimetière chrétien de Saint-Marcel, et qu'on voit au musée Carnavalet, sauf que celles-ci ne sont pas revêtues d'inscriptions. La forme crucifère est exactement la même, excepté le sommet de la croix qui est bien conservé dans celles du musée, et qui fait défaut dans celles des tombeaux d'Asnières. Elles paraissent

(1) « Miror cur apud quosdam fideles hodie tam perniciosus error increverit, ut super tumulos defunctorum cibos et vina conferant, quasi egressae de corporibus animae carnales cibos requirant. » (*S. Augustini Sermo* XV : *De Sanctis*.)



toutes appartenir au commencement du ve siècle plutôt qu'à la fin du ive siècle, car la forme de monogramme du Christ, qui s'y trouve représentée, appartient au genre



Pl. V. — Vase funéraire gallo-romain trouvé rue Dagobert, en face de la neuve Eglise.

de la croix rectangulaire et non au genre de la croix de saint André. Celui-ci fut le type primitif du monogramme, et fut employé généralement dans la seconde

moitié du IVe siècle, tandis que le genre du monogramme à croix rectangulaire, ne commença guère à être adopté que vers les premières années du Ve siècle (1).

Si l'on compare la forme et la disposition de ces vases entre les jambes des squelettes, avec la forme de ceux qui ont été récemment découverts sous le chœur de l'ancienne église de Clichy, on constate qu'ils servaient à des usages tout différents. Ceux de Clichy contenaient des charbons à l'intérieur, et étaient percés de trous. qui étaient de petites cassures. On avait brûlé dans ceux-ci des parfums en l'honneur des morts, ainsi que nous le disons plus loin, tandis que ceux d'Asnières contenaient apparemment des mets, ou du vin offert aux morts, suivant la coutume indiquée par saint Augustin.

Une découverte, qui, sans être considérable, a une importante signification, a été faite à Clichy dans l'été de 1904, dans le sol de la rue Dagobert, à environ 80 mètres du transept de la nouvelle église. Un vase de terre rouge, pareil à une grande urne funéraire, telle qu'on en voit au musée Carnavalet, aux musées de Sèvres et de Saint-Germain, était posé sur le sable, au-dessous de la terre végétale, à environ un mètre de profondeur (2). A côté, l'on a recueilli un débris de poterie recouvert d'un enduit noir, et présentant des marques d'un travail soigné, et un fragment de tuile rouge d'une grande épaisseur et d'une extrême dureté. Ce sont des débris de l'art des Romains. Cette épaisse tuile paraît ressembler à celle qui fut trouvée en 1751, au-dessus d'un squelette, près d'Asnières, sur les bords de la Seine ; et les vases brisés, qui étaient là, servirent probablement aux mêmes usages que ceux qui étaient à côté des ossements d'Asnières,

(1) *Voy*, des modèles divers du monogramme dans l'Introduction des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par M. Edmond LEBLANT et les inscriptions elles-mêmes.

(2) Il a été conservé par les soins de M. Sinchol et déposé à la mairie de Clichy. — *Voy*. notre planche V, p. 14.



c'est-à-dire qu'ils pouvaient contenir des mets et du vin offerts aux âmes des morts (1).

Cela donne lieu de penser qu'il y avait eu en cet endroit de la rue Dagobert, des inhumations à l'époque gallo-romaine. D'autres pourront peut-être se révéler sur une plus grande étendue, si des fouilles se poursuivent dans la direction de l'église. On a d'autant plus de motifs de le penser que c'est à proximité de la place où furent exhumés, presque dans le même temps, des tombeaux de plâtre, apparemment de la fin de l'époque carlovingienne, et des vases de terre grise, grossièrement travaillés, appartenant, comme les tombeaux de plâtre, à une époque chrétienne.

Les habitants de Clichy auraient fait comme ceux d'Asnières : ils auraient pour leur cimetière chrétien prolongé le cimetière païen, afin de ne pas trop changer les habitudes des anciens pour l'emplacement de leurs sépultures.

---

(1) Des spécimens de ces débris de vases se voient à la mairie de Clichy.

CHAPITRE III

DES TOMBEAUX ET DES VASES FUNÉRAIRES APPAREMMENT DE LA FIN DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE, DÉCOUVERTS EN 1904, FONT VOIR QU'IL Y AVAIT UNE ÉGLISE A CLICHY, ET UNE RICHE HABITATION AU TEMPS DES PETITS-FILS DE CHARLEMAGNE (1).

Aux temps carlovingiens, il y avait à Clichy une église modeste, sur l'emplacement de celle qui fut restaurée par saint Vincent de Paul. En creusant les fondations du transept de l'église neuve, en mai 1904, on a retrouvé près des murs du chœur de l'ancienne, des tombeaux de plâtre du genre de ceux qui sont au musée Carnavalet de Paris, et qui proviennent des cimetières de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Marcel, et appartiennent au VIII[e] et au IX[e] siècle. S'ils ne sont pas ornés de marques distinctives d'un haut rang, ils annoncent cependant la richesse, et une situation bien au-dessus des populations qui cultivaient les champs et les vignes de Clichy.

Des seigneurs de la cour des derniers rois carlovingiens y furent ils déposés? Ce que l'on peut dire, c'est que de telles sépultures pouvaient être princières ; et il y en avait un certain nombre. Elles n'ont pas été toutes mises au jour.

A l'entour et à l'intérieur étaient des vases de terre grise (2), sur lesquels se voient des coups de pinceau, tracés un peu transversalement de haut en bas, et dont

(1) *Voy.* ces vases au presbytère de Clichy, et deux des tombeaux de plâtre, et notre planche VI, p. 21.

(2) Comparez ces vases avec ceux du musée Carnavalet.

l'empreinte rouge et rudimentaire se rapporte à l'époque déjà bien postérieure à la décadence de l'art des poteries romaines. Ils ne peuvent même être classés dans le genre de la fabrication mérovingienne.

Les vases sont cependant réguliers, fabriqués au tour, de petite dimension, pouvant à peine contenir un demi-litre d'eau. Ils sont légers et d'une pâte fine, perforés de trous de distance en distance, à peu près sur une même ligne du pourtour. Mais ces trous n'étaient pas l'œuvre du potier; c'étaient des cassures irrégulières, faites au moment de l'inhumation, et qui devaient servir à donner passage à la fumée des parfums brûlés à l'intérieur en l'honneur du mort. Des restes de charbons étaient encore conservés dans le fond du vase.

Apparemment, les chrétiens d'alors avaient coutume d'imiter les saintes femmes, qui apportèrent des parfums au tombeau du Sauveur le matin du jour de Pâques. Mais ils ne pouvaient avoir cette attention que pour les personnes de condition.

Des vases percés de trous semblables ont été découverts à Nantes, dans les fouilles faites sous l'ancienne église des Saints Donatien et Rogatien, lorsque le cercueil de plomb de ces deux martyrs fut mis au jour. Les antiquaires ont rangé ce cercueil et ces vases dans la période des VI[e] et VII[e] siècles. Plusieurs de ceux-ci sont représentés sur le catalogue du Musée des Antiquités de Nantes (1). Mais l'enduit les différencie de ceux de Clichy, auxquels ils ressemblent par les trous percés dans le pourtour.

M. Edouard Garnier, dans son *Histoire de la Céramique*, trace ainsi les caractères des vases funéraires des temps mérovingiens :

« Les poteries grossières (de l'époque mérovingienne), dit-il, sont le témoignage le plus complet et le plus frap-

(1) *Catalogue du Musée départemental de Nantes*, par PARENTEAU : *Fouilles faites à Saint-Donatien en* 1873, pp. 87 et suiv., in-8°, Nantes, 1876. (Bibliot. nat., LJ-1516.) —

pant de l'état d'infériorité et de décadence dans lequel étaient tombés les arts industriels, à la suite du grand effondrement où devait sombrer, avec l'empire romain, ce qui restait de la civilisation antique..... Bien que faites au tour, ces poteries sont lourdes, épaisses et d'un aspect triste; la pâte en est rugueuse, mal préparée et manquant de sonorité, quoique assez bien cuite. L'ornementation, irrégulière parfois, est toujours rudimentaire.....

« Ceux de ces vases qui ont servi aux usages funéraires sont percés à la base, ou sur l'épaulement, de trous faits après la cuisson, et destinés, en donnant passage à l'air, à activer la combustion des charbons sur lesquels on versait de l'encens au moment de l'inhumation. »

Cette description ne convient pas aux vases trouvés dans le vieux cimetière de Clichy; ils n'ont pas la lourdeur, la pâte épaisse et rugueuse dont parle M. Édouard Garnier; et ils ne manquent pas de sonorité. Mais on les reconnaît dans les caractères qu'il assigne à des vases funéraires provenant des sépultures de Normandie, et datant peut-être de la dernière période mérovingienne.

« On rencontre fréquemment, dit-il, dans les sépultures mérovingiennes, et surtout en Normandie, des vases de grandeur moyenne, à pâte jaunâtre, ornés de lignes en spirale grossièrement tracées en rouge, au pinceau, d'une texture fine et serrée, et percés également de trous circulaires. Le savant abbé Cochet a publié, dans sa *Normandie souterraine*, un dessin relevé sur un manuscrit, et représentant une cérémonie funèbre, où le cercueil est entouré de plusieurs vases semblables, dans lesquels fume l'encens (1). »

L'abbé Cochet, qui a exploré beaucoup de vieux tombeaux en Normandie, est beaucoup moins affirmatif pour préciser l'ancienneté qu'il convient d'assigner à ces sortes

---

(1) Edouard GARNIER, *Histoire de la Céramique*, in-8°, Tours, Mame, 1882, p. 135. (Bibliot. nat., 8°, V. 5674.)



de poteries. Il résulte de ses observations et de celles des archéologues du centre de la France, qu'on peut les classer à la fin de l'ère carlovingienne ou au commencement du xe siècle, et c'est apparemment leur âge.

Des vases du même genre sont au musée Carnavalet de Paris. Ils ont les mêmes coups de pinceau et les mêmes trous sur le pourtour. Ils proviennent, pour la plupart, de l'ancien cimetière de Saint-Germain-des-Prés et de celui de Saint-Marcel. Ils y ont été trouvés dans le voisinage des cercueils de plâtre, que les antiquaires ont classés au VIIIe et au IXe siècle; ce qui pourrait faire supposer que les vases funéraires ne sont guère moins anciens. Mais l'opinion générale des archéologues est qu'ils appartiennent au XIIe ou au XIIIe siècle. Plusieurs du musée de Sèvres sont aussi du XIIe siècle (1).

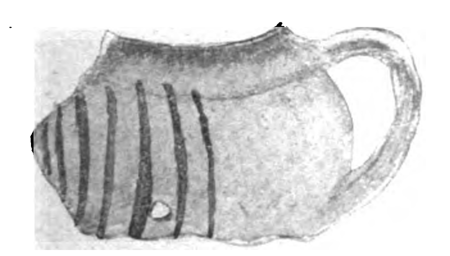
L'usage de ces sortes de vases funéraires comprend une longue période; et l'on n'est pas suffisamment documenté pour leur assigner une origine certaine. L'abbé Cochet, qui est la principale autorité sur ce point, avoue qu'il n'est pas suffisamment renseigné pour affirmer positivement à quelle époque ils commencèrent à être en usage. Il pense que leur ancienneté embrasse plusieurs siècles et peut aller des derniers temps de la période carlovingienne à la fin du XIIIe siècle. « Je suis porté, « dit-il, à considérer comme les plus anciens de l'époque « capétienne, et même comme se rattachant un peu aux « derniers temps de la période carlovingienne, des pots en « terre fine et légère, d'une teinte jaunâtre ou d'un blanc « sale, n'ayant aucun vernis, mais simplement décorés « sur la panse de lignes rouges perpendiculaires ou diago- « nales, ordinairement réunies par faisceaux de quatre à « cinq, et toutes obtenues au moyen de *sanguine* appli-

(1) Musée de Sèvres, rayon VII, du VIIe au XIIe siècle, n° 6379 et n° 3288. Les coups de pinceau et les trous ressemblent bien à ceux des vases de Clichy, ainsi que la couleur et la finesse de la pâte











Pl. VI. Vases funéraires, trouvés dans les fondations du transept de la neuve glise.

« quée simplement et sans art. Tous ces pots ont généra-
« lement une anse; on en connaît, cependant, qui en ont
« présenté deux. Beaucoup d'entre eux sont forés sur la
« panse. Chez quelques-uns les trous ont été faits avant
« la cuisson; mais chez la plupart ils ont été pratiqués
« après. Ces trous sont ordinairement au nombre de
« quatre; toutefois cette limite est souvent dépassée (1).

« M. Viollet-Leduc a trouvé un vase du genre de ceux
« que nous venons de décrire, à la cathédrale d'Amiens,
« dans un tombeau d'évêque du commencement du
« XIVe siècle. C'est en cette matière la date la plus récente
« que nous connaissions. Les plus anciens, au contraire,
« sont ceux que M. Albert Lenoir signale, dans les
« tombes du chœur de Sainte-Geneviève de Paris. Ils
« pourraient être antérieurs au XIe siècle. En 1850, j'ai
« trouvé des fragments de ce genre de vases dans les
« déblais qui entourent la maison romaine du Château-
« Gaillard, au bois des Loges, près Fécamp. Je les crus
« alors carlovingiens. Je possède aussi un vase trouvé en
« 1849, aux Neiges, près Le Havre, et dont la panse
« présente à la fois le vernis verdâtre et plombeux du
« XIIIe siècle, et des raies rouges et perpendiculaires faites
« avec de la *sanguine*. Ainsi ces vases, suivant mes pré-
« somptions actuelles, seraient de 900 à 1300; mais j'ai
« hâte d'ajouter que je ne me crois pas complètement
« renseigné.

. . . .

« Une seconde catégorie de vases funéraires, qui appar-
« tient aussi à l'époque capétienne, et même à une
« période assez reculée, puisqu'elle pourrait remonter
« aisément jusqu'à Philippe Auguste ou à Louis le
« Jeune, se composerait de pots d'une terre blanche

---

(1) L'abbé COCHET, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in 8°, 1857, p. 352-353. (Biblioth. Mazarine, 33106).

« également fine, légère et d'un excellent choix. Ils sont « recouverts à l'intérieur, surtout à l'embouchure, de « plaques d'un vernis verdâtre et plombifère, qui semble « être tombé inégalement sur le vase... Sur la « panse de quelques-uns sont des trous pratiqués après « la cuisson : très peu lui sont antérieurs.

. . . .

« Les sépultures de Sainte-Geneviève de Paris, repro« duites par M. Lenoir, présentent dans chaque cercueil « quatre vases placés à chacun des angles...

« Le baron Taylor ne cite que deux vases trouvés dans « le cercueil d'un abbé de Jumièges, du XIIe siècle. »

Les conclusions de l'abbé Cochet, qui a beaucoup étudié ces sortes de vases funéraires, les font donc remonter de 900 à 1300. Il n'est pas absolument certain, car il se hâte d'ajouter « qu'il ne se croit pas suffisamment renseigné ».

De Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, en cite plusieurs qui sont du XIIe siècle. Des inscriptions datées confirment son opinion (1).

M. Edouard Garnier, dans son *Histoire de la Céramique*, en rapporte un certain nombre à la fin de la période mérovingienne, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

A côté de ces vases étaient de petites fioles de verre, semblables à celles qu'on a fréquemment recueillies dans les sépultures païennes. L'on s'est demandé quel pouvait être leur usage. Plusieurs savants les ont appelées fioles lacrymatoires, parce que l'on a supposé qu'elles étaient destinées à recevoir les larmes des parents et des amis du défunt. Cette supposition n'est pas dénuée de fondement. Puisque l'on avait des pleureuses officielles dans les grandes cérémonies funèbres, on pouvait faire tomber

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 317.

des larmes dans les fioles, qui étaient ensuite déposées auprès du corps enseveli. Dans un certain nombre, il est vrai, on a remarqué souvent des restes de parfums; mais les parfums étaient surtout brûlés dans les vases percés de trous. Celles qui n'en contenaient point auraient-elles été remplies d'eau bénite? Cela est fort douteux, car elles continuaient d'avoir la signification qu'on leur attribuait à l'époque romaine, avant le christianisme. On avait bien l'eau lustrale dans certaines cérémonies païennes; elle aurait été remplacée par l'eau bénite chez les chrétiens. Mais l'eau lustrale se déposait ordinairement dans de grands vases. M. de Caumont, si compétent à cet égard, a dit qu'il reste une grande obscurité sur leur destination (1).

Plusieurs de ces poteries sont conservées par M. l'abbé Blauvac dans le petit musée de son presbytère, à Clichy. Il y a une de ces petites fioles de verre, qui contenait quelques grains blanchâtres, sans aucune trace de parfums.

Les cercueils de plâtre qu'on a retirés des fondations du transept de la nouvelle église (2), ont, par leur position près du chœur de l'ancienne, et par leur forme et leur matière, une signification d'assez haute antiquité.

Leur position permet de les rapporter à l'époque carlovingienne et peut-être à la fin de l'époque mérovingienne, parce qu'ils étaient en dehors et non dans l'intérieur de l'église. Dans ces conditions, ils devaient être bien antérieurs au XIe siècle. En effet, au temps de Charlemagne, les corps des personnages de distinction occupaient le parvis des églises. On ne trouve pas qu'avant le XIe siècle ils aient été placés à l'intérieur. Nivelan Ier, mort en 1072, fut déposé dans un caveau, à l'extérieur, près du chœur de la collégiale de Saint-Sulpice.

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, seconde partie : *Ère gallo-romaine*, ch. VII, p. 253, in-12.

(2) Il y en a un qui est déposé au presbytère.

L'épaisseur des murs du sanctuaire ou les abords des fondations reçurent, à la fin du xie siècle, les corps des châtelains et des personnes pieuses. Ce fut le commencement de l'envahissement des églises; les sépultures gagnèrent l'intérieur, la nef, les chapelles latérales et enfin le chœur. En 1152, à Cîteaux, le chapitre général régla qu'aucun corps ne serait reçu dans les églises de l'ordre, excepté ceux des rois et des prélats. A la fin du xiiie siècle, cette coutume était tombée en désuétude. On enterrait des femmes dans le sanctuaire de Cîteaux.

Des vases funéraires furent trouvés sur l'emplacement des trois églises dédiées à sainte Colombe, à Sens. Près de l'un d'eux était une monnaie de 1147 à 1162 (1).

D'après ces usages établis en France et spécialement à Paris, les tombeaux de plâtre découverts auprès des murs de l'ancienne église de Clichy, mais à l'extérieur, remontaient au delà des dernières années du xie siècle. En outre, on a des raisons de les reporter plus haut. Ils étaient, comme nous l'avons remarqué, dans la forme de ceux qu'on a trouvés au cimetière de Saint-Germain-des-Prés et près de Notre-Dame de Paris, et qui sont classés au viiie et au ixe siècle, dans les salles du musée Carnavalet. Ils pourraient se rattacher à la même époque, puisqu'ils se rapprochent du même genre de fabrication. Et nous verrons plus loin qu'à l'origine l'église de Clichy avait des rapports intimes avec Saint-Germain-des-Prés. A partir du xie siècle l'usage des cercueils de pierre devint très commun. M. de Caumont l'affirme en ces termes, dans son *Cours d'antiquités monumentales* : « Je dois dire « que la multiplication des cercueils de pierre, dans les « champs mortuaires, date surtout du xie siècle, du xiie « et des siècles suivants... Ce fut vraisemblablement « aux xie et xiie siècles que l'usage de ces cercueils fut le « plus général... (2). »

(1) L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines*, etc., in-8°, p. 368.
(2) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 10 vol. in-12, t. VI, p. 314.

Beaucoup de sarcophages en pierre, de forme ovoïde, furent alors déposés dans les cloîtres des monastères de Paris, dans les parvis des églises, et plus tard dans les chapelles latérales. Ils étaient préparés d'avance en grand nombre dans des ateliers de fabrication. L'on en voit encore plusieurs centaines aujourd'hui à Carré-les-Tombes, où ils étaient vendus.

Mais les cercueils de plâtre continuaient à se fabriquer. Dans la banlieue de Paris, où la pierre fait défaut, l'on put en faire encore au XIe, au XIIe siècle, pour ne pas aller au loin chercher des sarcophages de pierre. Au commencement du XVIIIe siècle, des travaux exécutés dans le chœur de l'église de Châtenay-sous-Bagneux, près de Sceaux, mirent à découvert douze tombeaux de plâtre, dans chacun desquels était au moins un petit vase de terre grise, à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbon (1). Cette description les représente à peu près semblables à ceux qui proviennent du voisinage de l'ancienne église de Clichy.

Il n'y aurait donc pas un argument de très haute ancienneté à tirer certainement de la nature même des tombeaux de plâtre.

Ils pouvaient n'être pas de pierre et appartenir au XIe ou au XIIe siècle, quoique les sarcophages de pierre fussent alors fréquemment en usage. Mais une marque d'antiquité très positive et qui paraît les faire remonter au delà du XIe siècle, c'est qu'ils étaient en dehors de l'église et rapprochés des murs du chœur.

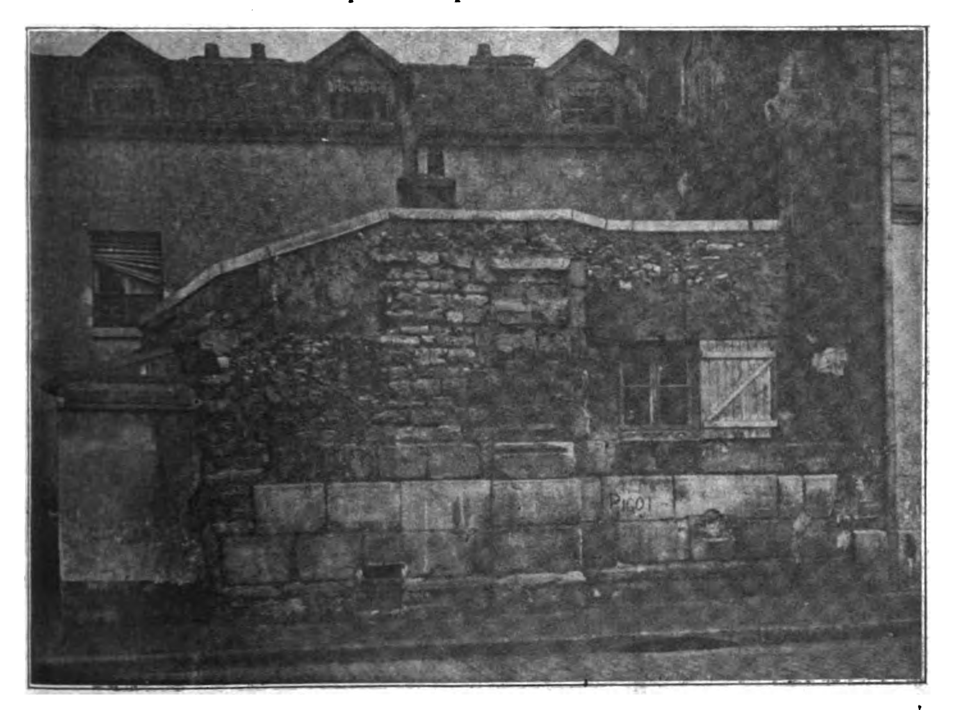
Puisque l'abbé Cochet classe entre les années 900 et 1300 les vases pareils à ceux qui les entouraient, et qu'il en suppose même plusieurs des temps carlovingiens, ils peuvent appartenir à la fin du IXe siècle ou au Xe.

Les procédés de fabrication ne changèrent pas beaucoup depuis le VIIIe siècle au Xe. Mais au XIe et au XIIe, on

(1) L'abbé COCHET, *Sépultures gauloises*, etc., in-8°, p. 368.

voit du vernis plombeux à l'intérieur et sur le goulot de certains vases funéraires.

En dehors des villes, dans les temps chrétiens, les cimetières étaient généralement près des églises. Les fidèles voulaient reposer auprès du lieu saint, afin d'être



Pl. VII. — Pan de muraille des dépendances de l'ancien château de Clichy 2, rue de l'Abreuvoir.

mieux sous la protection du Ciel. C'était donc à l'endroit où furent découverts ces vases et ces tombeaux, que s'élevait l'église primitive de Clichy; et elle était debout au temps que marque leur ancienneté, c'est-à-dire au xe siècle et peut-être à la fin du ixe.

Quoique l'on ne puisse préciser le nombre des tombeaux qui furent déposés aux abords des murs du chœur, il y en avait plusieurs, et l'on en découvrait encore à mesure que l'on agrandissait l'emplacement des fonda-

tions du nouveau transept du côté du nord. Il y en avait un d'enfant auprès de celui qui a été conservé, et un autre qui a été mis en pièces.

Les personnages qui reposaient là n'avaient pas été transportés de loin. Puisque le château de Clichy était dans le voisinage, près du n° 2 de la rue actuelle de l'Abreuvoir, où se voient des murs anciens, et où la tradition populaire fixait la place du palais du roi Dagobert, c'étaient, sans doute, des habitants de cette demeure seigneuriale qu'on y avait inhumés. Peut-on penser que cette église existait déjà sous la forme d'un édifice en bois, au temps du roi Dagobert Ier? Des indices sérieux semblent l'indiquer, quoique les preuves positives fassent défaut.

D'abord l'abbaye de Saint-Benoît, qui donna naissance à la paroisse de Saint-Germain-des-Prés, avait le droit de nomination du curé de Clichy, de préférence à l'abbaye de Saint-Denis, qui en était plus rapprochée, et qui avait reçu de Dagobert Ier et de Charles Martel ce village avec ses terres et ses maisons. Pour que l'abbaye de Saint-Benoît fût en possession du droit de nommer le curé, il faut, sans doute, qu'elle ait eu, à l'origine, la coutume de desservir l'église, et de choisir le religieux chargé d'y exercer les fonctions curiales; ce qui la reporte à une époque très lointaine. La ressemblance entre le clocher de Clichy et celui de Saint-Germain-des-Prés, les tombeaux de plâtre exhumés du voisinage du chœur de l'église de Clichy, et analogues à ceux du VIIIe et du IXe siècle, provenant du cimetière de Saint-Germain-des-Prés, annoncent des relations intimes entre l'abbaye de Saint-Benoît et la paroisse de Clichy, aux temps mérovingiens. Puisque Dagobert Ier épousa Gomatrude dans ce dernier village, en 623, il y trouva une église à sa convenance; et elle avait pu déjà être bâtie par les religieux de Saint-Benoît, que Childebert Ier, revenu de son expédition d'Espagne en 542 avait appelés à Paris;pour prendre sous leur garde les reliques de saint Vincent. Il est vrai

que le mariage de Dagobert Ier et de Gomatrude put être célébré dans la chapelle du château.

On ne voit pas que le patronage de l'église de Clichy ait été conféré à l'abbaye de Saint-Benoît dans le cours du moyen âge. L'origine s'en rattache assez naturellement au berceau même de la paroisse de Saint-Germain des-Prés. Un titre de 1205 environ rappelle qu'elle dépend de Saint-Benoît de Paris (1).

Lorsque les seigneuries furent organisées, Clichy avait, dans toute la contrée une importance capitale en comparaison de Saint-Ouen, soit par l'étendue de son territoire, soit par son droit de haute, moyenne et basse justice. Saint-Ouen n'apparaît dans le monde féodal qu'au XIIIe siècle, et par une infime seigneurie, dont l'origine est inconnue.

C'est donc à Clichy qu'appartenait la primauté sur Saint-Ouen et sur les localités d'alentour. Dagobert Ier et ses successeurs y avaient sans doute leur palais, si souvent mentionné dans leurs chartes. Il n'était pas éloigné de l'église, dont ils avaient besoin pour les serfs de leurs domaines, et auprès de laquelle furent inhumés, dans des cercueils de plâtre, les grands feudataires ou les riches affranchis du XIe et du XIIe siècle.

Ni l'un ni l'autre n'ont laissé de traces. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les édifices religieux des temps mérovingiens étaient en bois pour la plupart, ainsi que les demeures princières.

Puisque des personnages de distinction étaient inhumés dans des cercueils de plâtre, à côté des murs du chœur de l'église, dans le courant du XIe siècle et probablement au Xe, une famille seigneuriale avait sa résidence aux environs.

Il est naturel de raconter comme accomplis à Clichy les événements qui se passèrent à *Clippiacum* aux temps mérovingiens.

(1) LONGNON, *Pouillés de la province de Sens*, in-4°, Paris, 1904. — Pouillé écrit vers 1205, p. 358-F : « Sancti Benedicti parisiensis ecclesia de Clichi. »



CHAPITRE IV

D'APRÈS LES VIEUX DOCUMENTS HISTORIQUES, DAGOBERT Ier ET SES SUCCESSEURS AVAIENT UN PALAIS A CLICHY, ET L'ON A LIEU DE CROIRE QU'IL N'ÉTAIT PAS ÉLOIGNÉ DE L'EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE ACTUELLE. — LE ROI JUDICAËL, SAINT AMAND, Y VINRENT. — SAINT ANSBERT Y FUT SACRÉ ÉVÊQUE DE LYON.

Il est hors de doute que c'est à Clichy que Dagobert Ier épousa Gomatrude en grande solennité, la 42e année du règne de Clotaire II, son père, c'est-à-dire en 625. C'est là qu'était un de ses principaux palais, dans lequel il convoqua plus tard les évêques, les éminents personnages du royaume. Ce palais était tout désigné pour les fêtes du mariage. Frédégaire, après avoir dit qu'il eut lieu à Clichy (1), se contredit plus loin, lorsqu'il rapporte que ce prince répudia Gomatrude, pour mettre à sa place Nantéchilde. Il affirme que cette seconde cérémonie eut lieu à Reuilly, où avait déjà été faite la première. — *Parisius venit, ibique Gomatrudem reginam Romiliaco villa, ubi ipsam in matrimonium acceperat, relinquens, Nantechildem reginam sublimavit.* (*Fredegarii Chronicon*, cap. LIII). — Frédégaire ne s'est pas aperçu de sa méprise. Quoique bien des courtisans n'aient pas été très choqués de ce divorce, les évêques l'étaient beaucoup ; et c'était blesser trop ouvertement la piété de ses

(1) « Anno XLII regni Chlotarii, Dagobertus cultu regio, ex jussu patris, honeste cum ducibus, Clippiaco (non) procul Parisius, venit, ibique germanam Sichildis reginae, nomine Gomatrudem, in conjugium accepit. » (*Fredegarii Chronicon*, cap. LIII, anno 625.)



sujets que de contracter ainsi un nouveau mariage au lieu même où le premier avait été célébré selon les lois de l'Eglise. Il devait tenir à faire oublier Gomatrude.

En 628, Clotaire II convoqua à Clichy beaucoup d'évêques, de princes et de seigneurs, pour s'occuper des intérêts de la religion et du royaume. Il les fit venir de la Neustrie et de la Bourgogne (1).

En 636, Dagobert I[er] y tint une grande assemblée d'évêques et d'éminents personnages pour traiter des affaires civiles et religieuses. Il fit nommer saint Agile abbé de Rebais (2).

Les Gascons, vaincus par les armées de ce prince, envoyèrent une députation à Clichy pour calmer sa colère. Il était très irrité contre eux à cause de leur manque de loyauté. Mais les députés, ne parvenant pas à l'apaiser, s'enfuirent en toute hâte à Saint-Denis, et se réfugièrent dans l'église (3), où ils trouvaient le droit d'asile et étaient à l'abri de toutes les violences.

Le roi des Bretons, Judicaël, craignant aussi la vengeance de Dagobert I[er], contre lequel ses sujets avaient pris les armes, se rendit dans son palais de Clichy, pour se déclarer son vassal et lui jurer fidélidé, en lui offrant des présents. Dagobert se montra plein de bienveillance ; mais

(1) « Anno 44 regni Chlotarii, cum pontifices et universi proceres regni sui tam de Neuster quam de Burgundia, Clippiaco ad Chlotarium pro utilitate regia et salute patriae..., etc. » (*Fredegarii Chronicon*, cap. LV.)

Aimoin s'exprime dans le même sens : « Clotarius, anno regni 44, filiorum seu procerum, praesulum quoque Galliae, Clippiaci concilium congregat, ut quaecumque pacifica regno vel utilitati Ecclesiae congruerent, statuerentur. » (AIMOINUS, *Historiae Francorum*, lib. V, cap. XV.)

(2) « Hujus synodi mentio extat in Vita S. Agili abbatis, his verbis : « In « episcopali synodo, quae Kalendis Maii in Clippiaco eo anno est habita, beatum « Agilum praecellentissimus rex in memorato coenobio Resbacensi (Rebais) « praefecit abbatem. » (LABBE, *Concilia*, t. VI, col. 1487.)

(3) « Anno 15 Dagoberti regis, Wascones omnes seniores terrae illius ad Dagobertum Clippiacum venerunt, ibique in ecclesia domni Dionysii, regio timore perterriti, refugium fecerunt. » (*Fredegarii Chronicon*, cap. LXXVIII, anno 636.)

le prince breton, qui était très religieux, refusa de s'asseoir à la table d'un roi dont la conduite était fort scandaleuse. Il préféra l'hospitalité de son ministre Dadon, qui fut plus tard saint Ouen, et qui était déjà très recommandable par sa vertu (1).

Différentes chartes des rois francs furent signées à Clichy, entre autres, celle de Clovis II, du 2 juin 653, conférant l'immunité à l'abbaye de Saint-Denis (2). Généralement la suscription est accompagnée de ces mots: « *Fait à Clichy, dans notre palais — Actum Clippiaco* ou *Clippiaci, in palatio nostro.* » (Dans Doublet, p. 690.) La charte de Charlemagne de l'année 781, porte : « *Clippiaco, in palatio publico* (3) ».

La grandeur et la beauté de ce palais se laissent deviner, si l'on considère qu'au synode de 659 Clovis II n'y réunit pas moins de 51 personnages éminents, évêques, abbés, prêtres, grands du royaume et, sans doute aussi, beaucoup de hauts dignitaires, qui ne sont pas tous nommés dans les Actes de ce concile. Les principaux y prennent le titre *d'homme illustre*, *vir inluster*. Clovis II le prend aussi. On y remarque Warnachaire, Ebroin, Berticaire, comte du palais.

C'est dans cette assemblée que Clovis II fit reconnaître la liberté et l'indépendance absolue de l'abbaye de Saint-Denis, en sorte qu'elle pût jouir sans contestation de tous les biens qui lui avaient été donnés par les rois ses prédécesseurs et par les fidèles (4).

Il est à remarquer que le village de Saint-Ouen s'appelait *Ouen* sous le règne de Dagobert Ier. Il est rapporté dans la Vie de saint Autbert, évêque de Cambrai, que ce

---

(1) « Judicael, post graves inimicitias... pacificatus est in palatio Clippiaco.. » (*Vita S. Jodoci, apud Duchesne*, t. I, p. 653; — Et *ibidem*, p. 763.)

(2) *Cartulaire de Saint-Denis*, anno 653.

(3) *Historiens des Francs*, t. IV, p. 746.

(4) LABBE, *Concilia*, in-fol., t. VII, col. 503 : *Concilium Clippiacense* (anno 659).

prince, étant très généreux, donna aux frères de l'oratoire Sainte-Marie le fief d'une munificence royale appelé *Oueng* de toute antiquité (1). Cela empêche de supposer que c'était là le centre de l'ancien Clichy.

Plusieurs saints évêques furent appelés auprès des rois francs dans leur palais de Clichy. Saint Amand, qui fut plus tard évêque d'Utrecht, avait adressé de sévères réprimandes à Dagobert Ier sur ses désordres et son impiété. Chassé du royaume à la suite de ces remontrances, il était allé prêcher l'Evangile dans des contrées lointaines. Dagobert, ayant eu un fils de son épouse Ragentrude, désirait le faire baptiser par saint Amand; mais on ignorait le lieu où le saint s'était retiré. Lorsqu'on l'eut découvert, on lui dit que le roi le mandait auprès de lui. Il vint à Clichy dans le palais du prince. Celui-ci se jeta à ses pieds, lui demanda pardon et lui dit: « Dieu m'a donné un fils ; je vous prie de le baptiser et de lui servir de père spirituel. » Le saint ne voulait pas, disant que ceux qui s'étaient consacrés à Dieu ne devaient pas s'engager dans les affaires du siècle. Le roi lui envoya saint Ouen et saint Eloi, qui le décidèrent à changer d'avis. L'on se rendit à Orléans, où régnait Charibert. L'enfant n'avait que quarante jours. Son oncle Charibert fut parrain. A la fin de la cérémonie, comme personne ne répondait *Amen*, ce fut le nouveau baptisé qui répondit très distinctement : *Amen*, au grand étonnement de tous. Cet enfant fut le roi saint Sigebert (2).

A la mort de saint Ouen, devenu évêque de Rouen, les fidèles de cette ville envoyèrent une députation à Thierry III, qui résidait alors à Clichy, pour lui demander

---

(1) « Dagobertus... ut erat hilaris dator fratribus qui in oratorio beatae Mariae famulabantur unum regalis munificentiae fiscum donavit ad subsidia temporalia fratrum, cui *Oueng* antiquitas nomen imposuerat. » (SURIUS, *De probatis sanctorum historiis*, t. VI, p. 990, 13 dec. : *De sancto Autberto episcopo Cameracensi*, cap. II.

(2) BOLLAND., *I^a Februarii*, t. I, p. 228 : *Vita S. Sigeberti*, n°s 4 et 5.

saint Ansbert comme évêque. Celui-ci, qui était abbé de Fontenelle, fut appelé au palais du prince, et, après des résistances, consentit à son élection, et fut consacré dans le palais de Clichy par saint Lansbert, archevêque de Lyon (1), en 683.

La déclaration du biographe de saint Ansbert, affirmant que celui-ci reçut l'onction épiscopale dans le palais de Thierry, (*in eodem palatio a S. Lansberto archiepiscopo Lugdunensi in pontificem consecratur ecclesiae Rotomagensis, n° 22*), fait croire qu'il y avait dans le palais une grande chapelle, où se tenaient les assemblées d'évêques. L'église paroissiale aurait été réservée pour les simples fidèles.

Cette chapelle du palais devait être très spacieuse pour contenir non seulement les évêques et leur suite, mais encore les grands du royaume, convoqués aux conciles ou aux délibérations politiques.

L'église, dans sa forme la plus anciennement connue, était allongée en parallélogramme dépourvu de style architectural et sans transept.

Un vieux plan de Clichy, dont nous parlons plus loin, et qui est antérieur à saint Vincent de Paul, reproduit le vaisseau avec six fenêtres et plusieurs contreforts ; mais il n'a pas le chœur comme on le voit sur un dessin très soigné de 1656. Il n'a pas de chapelles latérales, formant les deux bras d'une croix latine. S'il conserve la structure primitive, à peu près telle qu'elle était au xe siècle et à l'origine, il en résulte que la construction fut faite dans le temps où l'on ne s'occupait guère de donner un cachet architectural aux églises, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne, qui nous a laissé très peu de monuments décoratifs (2).

Dans le vieux plan, le château seigneurial, qui avait subi bien des vicissitudes, rappelait, par ses escaliers

(1) BOLLAND., *IX Februarii*, t. II, p. 351, cap. v, n° 22.
(2) *Voy.* ce plan à la fin du volume.



d'entrée le genre d'architecture du palais de Fontainebleau, et il aurait été restauré au temps de François Ier, sous les seigneurs Hennequin. Il avait dû subir de rudes avaries pendant les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, des bandes de pillards parcourant sans cesse les campagnes entre Neuilly et Saint-Denis.

Se reliait-il encore au palais des rois mérovingiens par quelque ruine remarquable ? On n'en a pas gardé de souvenir. Il y avait si longtemps que ce vieux monument des Francs avait disparu. Il n'en est plus question dans les chartes postérieures à Charlemagne. La dernière fois qu'il est mentionné, c'est par ce prince, qui l'appelle le palais public en 781. — *(Actum Clippiaco, palatio publico)* (1). C'était le temps où Saint-Ouen avait déjà son nom de *Cella Sancti-Audoeni* depuis plus d'un siècle. Si le palais public dont parle Charlemagne, avait été à Saint-Ouen, la mention de *Actum Clippiaco* eût été remplacée par *Actum ad Cellam Sancti-Audoeni*. C'est encore une preuve que Clichy n'était pas confondu avec Saint-Ouen au VIIIe siècle, et que le palais du roi Dagobert Ier n'était pas à Saint-Ouen.

A quelle époque fut-il détruit? Apparemment sous le règne des fils ou des petits-fils de Charlemagne, lorsque les Normands dévastèrent les localités situées sur les bords de la Seine.

L'église était dédiée à saint Médard. C'est un autre cachet de son ancienneté. Ce saint jouissait, avec saint Denis et saint Martin de Tours de la plus grande réputation de thaumaturge dans les Gaules, au VIe et au VIIe siècle. On allait en foule à leurs tombeaux pour obtenir des guérisons. On eût dit qu'ils rivalisaient entre eux pour s'attirer la vénération publique. Frédégonde, ayant perdu l'un de ses jeunes fils, dans sa villa de Braine (Brennacum) (2), le fit inhumer à Saint-

(1) *Historiens des Francs*, t. V, p. 746. *Diploma Caroli Magni.*

(2) Braine, dans le Soissonnais — Ne serait-ce pas peut-être le château de Bracon, qui n'était pas très éloigné de Saint-Denis?

Denis. Elle transporta l'autre, également malade, sur le tombeau de saint Médard, à Soissons, dans l'espoir qu'il serait guéri. Mais il mourut aussi. Alors, pour se venger en quelque sorte du saint, elle défendit d'ensevelir le corps auprès de saint Médard. Elle le fit porter dans la chapelle de saint Crépin et saint Crépinien (1). Puisque saint Médard avait une si haute renommée à la cour des rois francs, il est assez naturel qu'ils dédiassent l'église de Clichy au glorieux saint Médard. Le choix de ce patron rappelle les convictions religieuses des populations au VIe et au VIIe siècle.

Le clocher, figuré dans l'ancien plan de l'église, est une tour carrée, surmontée d'un cône quadrangulaire. C'est à peu près la forme simple du clocher de Saint-Germain-des-Prés, qui a subi des remaniements, mais se rapproche des tours carrées de l'époque primitive. Deux rangs d'ouvertures sont superposés sur chaque face, comme pour donner au son des cloches une plus facile envolée dans les airs et à travers les campagnes. On s'aperçoit que l'un de ces rangs d'ouverture a été fermé dans les faces actuelles.

(1) « Chlodobertum vero componentes in feretro Suessiones ad basilicam sanct Medardi duxerunt, vota voverunt pro eo. » (S. GREGORII TURON., *Hist. Francorum*, lib. V, cap. XXXV.)



CHAPITRE V

CLICHY FUT DONNÉ A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS PAR DAGOBERT Ier. — LA DONATION FUT RENOUVELÉE PAR CHARLES MARTEL. — CONDITION DES ESCLAVES, DES SERFS ET DES LABOUREURS LIBRES, ÉTABLIS SUR LES TERRES DE CLICHY ET DES ALENTOURS.

Le vieux chroniqueur des Gestes du roi Dagobert Ier affirme que ce prince institua l'abbaye de Saint-Denis héritière de plusieurs villages, dont quatre étaient sur le territoire de Paris. C'était : Clichy, Idcine (Issy) (1), Saulx et Aiguepainte (2). Naturellement il n'avait pas donné son château ni ses dépendances, puisqu'il y recevait les députés des princes étrangers, et qu'il y réunissait les évêques, les grands du royaume, pour y délibérer sur les intérêts de la religion et de l'État.

Charles Martel y continuait les usages des rois mérovingiens. Il appelle son palais de Clichy le palais public, dans une charte de 741, comme il a été dit plus haut. [*Actum Clippiaco, palatio publico* (3)]. Il avait renouvelé la donation de tout le village à l'abbaye de Saint-Denis, en 741. « Je veux, disait-il, que le village de Clichy, situé sur le territoire de Paris, appartienne à perpétuité au monastère de Saint-Denis, avec ses terres, ses maisons, ses édifices, ses laboureurs, ses esclaves (*manci-*

(1) Idcine. Ce mot indique probablement Issy.

(2) Aiguepainte. Peut-être *Aquaputra* (Puteaux).

(3) *Historiens des Francs*, t. IV, p. 771.



piis), ses vignes, ses prés, ses eaux, ses cours d'eaux, ses troupeaux, possédés par les personnes de l'un et l'autre sexe; en un mot, tout ce qui appartient au village de Clichy (1). »

Par les édifices, qu'il distingue des maisons, il fait entendre qu'il y avait encore, à côté du palais, des constructions distinctes de la demeure des *manants*, ou de celles des magistrats chargés de rendre la justice et des collecteurs d'impôts. Au temps de Charles Martel le mot *aedificium* signifiait les constructions de bois, destinées à la défense des villes et des bourgades contre les ennemis de guerre (2). C'est là qu'étaient les machines pour lancer les pierres et les quartiers de rochers, comme on en voit des imitations au musée de Saint-Germain-en-Laye. Il y avait, sans doute, aussi des tours roulantes pour s'avancer contre les assaillants ou pour se retirer vers la place attaquée. A Clichy, ces sortes de forteresses en bois étaient groupées autour de l'ancien palais des rois.

Aedificia, signifiant des ouvrages de défense établis auprès du palais des rois, fait entendre qu'il y avait aussi une garnison de soldats pour les occuper.

La civilisation romaine avait laissé subsister l'esclavage dans toute sa rigueur. Les hommes et les femmes étaient vendus sur les marchés comme des bêtes de somme. L'Eglise ne le défendit pas; elle se contenta de l'adoucir; à la longue elle le transforma, et les mœurs chrétiennes l'abolirent. Le servage fut un premier adoucissement,

---

(1) « In perpetuum esse volo ad baselica sancti Dionesii... villa nuncupata Clippiacum, in pago Parisiaco constitutum, cum terris, domebus, aedificiis, accolabus, mancipiis, vineis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, cum peculiis utriusque sexus. » (*Historiens des Francs*, t. IV, p. 707 : *Diploma Caroli Martelli*, anno 741.)

(2) Aedificium : « Nomen commune, quo significatur machina bellica lignea, in modum excelsioris turris exstructa, unde in hostes tela, lapides, trabes, dolia ncensa et alia id genus emittebant. » (*Apud Muratori*, t. VIII, col. 259.) — DUCANGE, au mot *Aedificium*.

qui attachait l'esclave à la terre de son maître, en lui permettant de vivre de la vie de famille, sans être vendu sur les marchés. Les saints, les évêques se dévouèrent pour racheter à prix d'argent un grand nombre d'esclaves. Les ordonnances des conciles, les capitulaires des rois francs, leur ménagèrent des moyens d'acquérir les sommes nécessaires pour leur affranchissement. C'étaient surtout ceux qui dépendaient des abbayes, des églises et des évêchés, qui avaient cette facilité. Un capitulaire des rois francs, promulgué sous Dagobert Ier en 630, statuait que les esclaves attachés à une église ou à quelque monastère, pouvaient travailler pour eux-mêmes trois jours par semaine; les trois autres jours seraient pour leurs maîtres (1).

Un chapitre de ces capitulaires des rois francs infligeait des amendes à ceux qui auraient maltraité des esclaves (2).

La charte de Charles Martel de 741 fait une distinction entre les laboureurs fermiers (*accolae*) et les esclaves (*mancipia*). Les laboureurs fermiers ne pouvaient pas être vendus. Ils cultivaient la terre du maître et ne pouvaient la vendre. Les *mancipia* ou les esclaves étaient vendus au gré de leur maître. Du Cange cite un cartulaire qui défendait de laisser retomber dans l'esclavage séculier ceux qui étaient attachés au service des églises — *ne mancipia ecclesiastica in servitutem secularem redigantur* (3). C'est que la servitude dans les établissements religieux était plus douce que chez les séculiers.

Par *accolae* on entendait les laboureurs qui n'étaient pas propriétaires du sol. C'étaient des fermiers, qui

(1) « Servus ecclesiae secundum possessionem suam reddat tributa. Opera vero tres dies in hebdomada in dominico operatur, tres vero sibi faciat. » (*Mansi Conciliorum... Collectio*, t. XI, p. 70 : *Regum francorum Capitularia*, Dagoberti regis I, anno 630.)

(2) *Ibid.*, p. 77.

(3) *Capitularia Regum*, t. II, col. 364.



souvent venaient d'une localité voisine et pouvaient s'en aller en liberté. On avait défini la distinction entre le propriétaire et *l'accola* par ce vers latin : « Le laboureur fixé sur le sol cultive sa terre (incola); le laboureur venu d'ailleurs cultive celle d'autrui (accola). »

Accola non propriam; propriam colit incola terram (1).

Dans la *Chronique des Normands*, il est dit, à l'année 866, que dans chaque domaine de condition libre il est dû six deniers; trois, dans ceux qui sont occupés par des esclaves; deux, pour les laboureurs venus du dehors; et un, pour deux étrangers qui s'y font recevoir (2).

Le commerce des esclaves se continuait sur les marchés de la Gaule. Les Juifs avaient obtenu de Louis le Débonnaire, en 828, la faculté d'en vendre et d'en acheter dans tout l'empire (3) : à plus forte raison ce droit était-il reconnu à tous les hommes libres. Charlemagne avait essayé de réagir contre ces coutumes des époques barbares. Il avait défendu dans ses Capitulaires de vendre aux païens les esclaves chrétiens (4). Le pape saint Zacharie avait, au concile de Rome de 743, lancé l'anathème contre les chrétiens qui livreraient aux Juifs leur esclave de l'un ou l'autre sexe (5). Parmi les saints qui travaillèrent à l'abolition de l'esclavage, on remarqua

---

(1) Du Cange, au mot *Accola*.

(2) *Chronicon Normannorum*, anno 866 : « De uno quoque manso ingenuali exiguntur 6 denarii, et de servili 3, et de accola unus, et de 2 hospitibus, unus. » (Du Cange, au mot *Accola*.)

(3) Habraei habeant licentiam mancipia peregrina emere, et infra imperium nostrum vendere. (*Charta Ludovici Pii*, anno 828. — *Historiens des Francs*, t. VI, p. 650.)

(4) « Praecipimus... ut mancipia christiana paganis non tradantur. » (*Capitularia regum*.) « In synodo Leptinensi Carolomannus haec addidit. » (Baronius *Annales*, anno 743, II, t. XII.)

(5) Ex synodo romano, anno 743, si servum aut ancillam judaeo christianus venundare praesumpserit, anathema sit. 743. (Baronius, *Annales*, t. XII anno 743, n° XX).

sainte Bathilde, reine des Francs. Elle avait été elle-même esclave ramenée de la Germanie, vendue à Erchinoald, maire du palais, et mariée à Clovis II. Elle avait eu à cœur d'empêcher les chrétiens de tomber dans le malheur qu'elle avait éprouvé. Elle avait fait défendre, dans les provinces du royaume des Francs, d'y introduire aucun esclave chrétien; et elle donnait des sommes considérables pour racheter ceux qui l'étaient (1). Après elle, saint Eloi étant ministre de Dagobert Ier, consacrait d'abondantes aumônes au rachat des esclaves. L'auteur de sa Vie rapporte que, lorsqu'il avait consacré tout son argent à les racheter en grand nombre, et qu'il ne pouvait plus en délivrer, il vendait tout ce qui lui appartenait jusqu'à sa ceinture et à son manteau, même jusqu'à sa nourriture pour leur venir en aide. Quand il les avait rachetés, il les amenait auprès du roi, jetait devant lui une somme d'argent, et faisait accorder les lettres d'affranchissement (2).

Malgré ces efforts souvent répétés par les saints, la coutume barbare n'avait pu être déracinée. Elle s'était adoucie; mais la cupidité y trouvait trop son avantage pour la détruire. On la voit se continuer encore à Clichy pendant plusieurs siècles. Charles Martel, en donnant à l'abbaye de Saint-Denis tout ce qu'il y avait à Clichy : terres, vignes, maisons, eaux, personnes, troupeaux possédés par les hommes et les femmes, entendait lui concéder le haut domaine sur tout, mais non la propriété absolue de tout. C'était le droit de lever des impôts sur les personnes libres, sur les biens meubles et immeubles,

---

(1) « Captivos homines christianos ire prohibuit, datasque praeceptiones per singulas regiones ut nullus in regno Francorum captivum hominem christianum transmitteret. Sed magis et ipsa, dato pretio, captivos plurimos redimere praecepit. » (*S. Bathildis Vita*, cap. II, n° 9. — BOLLAND., *XXVIe Januarii*, t. II, p. 740.)

(2) « Redemptos captivos coram rege statuens, jactatis ante eum denariis, chartas eis libertatis tribuebat. (*S. Eligii Vita*, cap. X. — SURIUS, *Vitae Sanctorum*, in-4°, t. VI, *I° Decembri*, fol. 713.)



même sur les troupeaux des particuliers, comme les États d'aujourd'hui frappent d'une contribution les titres de rentes; mais ce n'était pas lui conférer la propriété individuelle des terres libres ni des personnes libres. Quant aux serfs, qui composaient la masse de la population, ils appartenaient corps et biens au nouveau donataire comme ils avaient appartenu à Charles Martel.

CHAPITRE VI

UNE DES PRINCIPALES MAISONS DE CHASSE DES ROIS MÉROVINGIENS ÉTAIT APPAREMMENT A CLICHY.

On sait que les rois mérovingiens étaient fort adonnés à la chasse, un de leurs passe-temps favoris. Leurs villas devaient être placées dans le voisinage des vastes forêts peuplées de bêtes sauvages. Celle de Rouvray, aujourd'hui le Bois de Boulogne, avait leur prédilection. Comme elle était beaucoup plus rapprochée de Clichy que de Saint-Ouen, il était naturel qu'ils eussent choisi leur résidence à Clichy plutôt qu'à Saint-Ouen. Il y avait près de leur palais, dans la direction de Levallois et du Bois de Boulogne, un chemin appelé encore aujourd'hui le *Chemin des chasses*.

Aux alentours de Saint-Ouen étaient plusieurs coteaux de vignes : à Montmartre, à Epinay, sur le versant des collines qui bordent la Seine; ce qui était beaucoup moins favorable pour les chasses que la partie boisée du territoire, qui s'étendait au sud de Clichy. En 717, le roi Chilpéric II avait concédé à l'abbaye de Saint-Denis la forêt de Rouvray ou du Bois de Boulogne, avec le garde, l'habitation de ce garde, et les terres qui en dépendaient dans *l'ancien Clichy* (1). Ce terme de *vetus Clippiacum* indique bien que Chilpéric II continuait avec Clichy les relations des rois ses prédécesseurs; et Saint-Ouen, nommé *Cella S^ti Audoeni,* dans la charte de Charles le

(1) *Cartulaire général de Paris,* par Robert DE LASTEYRIE.




Chauve de 862, n'avait pas eu les mêmes rapports avec les successeurs de Dagobert Ier. L'importance qu'avait Clichy aux yeux des rois mérovingiens était si grande qu'on y battait monnaie. Des pièces d'or y furent fabriquées. L'abbé Lecanu dit qu'une de ces pièces est au médaillier de la Bibliothèque nationale. Il la décrit ainsi comme l'ayant vue lui-même : « C'est une monnaie d'or du poids de vingt-quatre grains trébuchants, portant d'un côté la légende *Clipiac*, et de l'autre *Mello*, nom du monétaire. Le type est celui des derniers maires du palais (1). » Elle ne figure pas dans les récents catalogues des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale. Elle a pu disparaître dans le bouleversement des révolutions. Mais elle existait en 1846. Ayant été fabriquée sous les derniers maires du palais, probablement au Roule, elle appartient encore à l'époque où les rois francs tenaient parfois leur cour à Clichy, dans leur château mentionné sur les chartes. Ils y avaient encore leurs principaux rendez-vous de chasse. Comme le garde et l'habitation du garde de la forêt de Rouvray étaient spécialement indiqués et donnés aux religieux de Saint-Denis, les occupations de la chasse avaient beaucoup d'importance, soit pour abattre le gibier, soit pour le conserver.

On peut juger combien les forêts sur les bords de la Seine étaient giboyeuses, et quelles ressources elles offraient pour l'entretien des religieux de Saint-Denis, et pour les familles seigneuriales, d'après la donation du sire de Roony, Guy Maumoisin, à l'abbaye de Saint-Denis, en 1283. Il s'engageait à fournir chaque année à l'abbaye de Saint-Denis, la veille ou le jour de la fête du saint, l'une des quatre bêtes qu'il indiquait ainsi : « Un cerf « pris de saison, salé, les deux costes, les deux hanches, « la queue, la hampe; ou un sanglier salé, c'est à savoir

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy-la-Garenne*, in-8°, ch. II, p. 50, note.

« les deux lards et l'eschine; ou une biche fresche, c'est « à savoir les deux costes et toute la hampe; et les deux « cuisses et toutes les hanches; ou une laie fresche; et « sera la devant dite bête de deux ans ou plus. » Cet engagement fut pris le lundi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver, en 1283 (1).

Si l'on se nourrissait ainsi de gibier salé, et que les seigneurs eussent toute facilité de fournir des biches, des cerfs et des sangliers, à jour marqué, comme les fermiers actuels pourraient fournir des bœufs ou des agneaux, ou des porcs, il fallait que les forêts des bords de la Seine fussent peuplées de bêtes sauvages autant que les chasses réservées d'aujourd'hui, et qu'elles fussent, pour ainsi dire, une seconde basse-cour des familles seigneuriales. Les rois mérovingiens, qui donnaient le ton et la mode à leurs hommes d'armes, oubliaient d'être des rois fainéants, pour suivre les pistes d'animaux dans les bois. Clichy les voyait fréquemment organiser leurs meutes, et ramener en grand appareil les chevreuils et les cerfs, qu'ils avaient fait abattre. La maison de chasse qui s'y trouvait établie, sous la surveillance d'un veneur, était le rendez-vous des chasseurs. Plus tard ils furent organisés, avec des grades et des commandements déterminés, sur une certaine étendue de territoire. Il y eut les lieutenants, les capitaines des chasses, les grands veneurs. Ces titres n'étaient conférés que par le roi, et à des personnages d'un rang très élevé à la cour.

(1) Archives nationales (Paris), L. 841, n° 5, Abbaye de Saint-Denis (année 1283), donation faite par le seigneur de Roony. — *Voy.* Pièces justificatives : Diplôme de Charles Martel.



CHAPITRE VII

CHARLES LE CHAUVE CONFIRME UN PARTAGE DES REVENUS DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, DANS LEQUEL CLICHY EST EXPRESSÉMENT DISTINGUÉ DE SAINT-OUEN (ANNÉE 866). — COUTUMES DE L'ÉPOQUE POUR LES DIVERS REVENUS ATTRIBUÉS A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

En 862, Louis, abbé de Saint-Denis, assigna aux religieux une part des donations faites à l'abbaye par les rois francs. Charles le Chauve fit rédiger une longue charte de ce partage, où sont décrites bien des coutumes de ce monastère (1).

« Voulant, dit-il, ratifier les donations de l'empereur Louis, notre prédécesseur, et ajouter les nôtres, nous avons décidé de répondre au désir du vénérable Louis, abbé de Saint-Denis, notre parent, et de ses religieux, et d'attribuer à ceux-ci les villages dont les noms suivent : Cormeille... deux villages voisins de Melun... Pour leur boisson, nous leur accordons les vignes situées sur le territoire de Paris, comme les frères avaient coutume d'en jouir depuis longtemps; c'est à savoir, celles qui se trouvent à Deuille, à Pierrefitte, à Groslay, à Cormeille, à Montigny, et également celles qui sont autour de l'abbaye, et qu'on appelle les jardins...

« Nous leur accordons les volailles qu'il y aura à prélever depuis Pâques à Noël, dans les villages énumérés ci-

(1) *Archives de l'Empire*, Inventaires et documents, par TARDIF, in-4°, 1866 (Bibliot. nat., catalogue L^m, p. 116 à 120) : Charte de Charles le Chauve, an 862.

4

après, de même que les revenus provenant des moulins, des marchés, des viandes, tels qu'on avait coutume de les donner depuis longtemps, dans les villages de Nogent-sur-Seine... de Vitry... d'Asnières... de Gennevilliers..., de Clichy-sur-Seine.

« Il y aura à leur fournir 90 mesures de houblon (spelta), pour faire de la bière; deux chariots de miel ou seize mesures; les deux tiers des fruits des arbres, qu'il y a dans ces villages, et dans ceux qui étaient indiqués sur le testament de l'empereur Louis...

« En outre, trois porcs gras et onze cents œufs, aux trois fêtes de Pâques, de Noël et de Saint-Denis.

« Pour les vêtements, la chaussure et les autres nécessités des religieux, nous leur accordons les villages de Murne, appelé maintenant La Chapelle-Saint-Denis (Cella Sti-Dionisii)... Villepinte... La Chapelle-de-Saint-Ouen (Cellam Sti-Audoeni), avec tout ce qui en dépend sur la Seine...

« Et pour procurer des filets aux religieux, nous leur donnons Bonneuil...

« Tout ceci est déterminé pour l'entretien de cent cinquante moines...

« Donné au palais royal de Compiègne, la xxiiie année du règne de Charles (année 862). »

Le village de Clichy, qui est nettement distingué de Saint-Ouen, était, sans doute, celui qui est appelé le *Vieux Clichy* — *vetus Clippiacum* — dans la charte de Chilpéric II en 717 (1), et simplement Clippiaco, dans celle de Charlemagne de 781 (2). Il y avait longtemps que saint Ouen était mort, à cette dernière date. Il n'avait pas tardé à être honoré comme saint, et à donner

---

(1) *Cartulaire général de Paris*, t. I, p. 24-25 (28 février 717, Compiègne). Le garde de la forêt est nommé Lobicinio, « qui commanet in fisco nostro Vetus Clippiaco ».

(2) *Historiens des Francs*, t. V, p. 746, an 781.

son nom au village où il avait résidé. Le vieux Clichy s'appelait ainsi à cause des anciens souvenirs qui s'y rattachaient, et à cause de son importance. Le garde de la forêt, Lobicinien, qui est indiqué dans cette charte de 717, ne pouvait demeurer que dans le voisinage de la forêt, c'est-à-dire du bois qui a laissé son nom à l'une des rues de Clichy, prolongée dans Levallois, et non au milieu des vignes qui entouraient Saint-Ouen. Il avait une situation importante, puisque sa maison et sa propriété figuraient dans la charte.

CHAPITRE VIII

Ravages des Normands a Paris et aux alentours (856-885). — Le chateau de Clichy après leurs invasions.

En 845, les Normands, remontant la Seine avec 120 bateaux, ravagèrent les deux rives et entrèrent dans la cité sans résistance. Ils la brûlèrent au mois d'août 856. Elle n'était plus qu'un monceau de cendres. Il n'y eut que l'église de Saint-Étienne, c'est-à-dire la cathédrale, celles de Saint-Vincent et de Saint-Denis, qui se rachetèrent à prix d'argent (1). En 861, ils revinrent à Paris, au commencement de janvier, et exercèrent de nouveau leurs déprédations. Mais c'est en 885 qu'ils ravagèrent avec le plus de barbarie les campagnes autour de Paris. Après avoir brûlé Pontoise, ils se présentèrent devant la capitale avec une flotte de 700 bateaux de guerre, sans compter les barques volantes. Toute la Seine en était couverte sur un espace de deux lieues du côté de Saint-Denis. Abbon, moine de l'abbaye et témoin oculaire, dit qu'ils arrivèrent au point du jour (2). Sigefroy, leur chef, alla trouver l'évêque Gozlin pour lui demander passage, promettant de ne faire aucun mal. Gozlin refusa et, le lendemain, l'attaque fut dirigée avec impétuosité contre la tour du grand pont, qui faisait face à Saint-Germain-le-Rond. L'évêque Gozlin et le comte

---

(1) Duchesne, t. II, p. 525 : *Gesta Normanorum.*

(2) Sorte Dionysii lustrant equidem recubantes.
(Abbo, *De Obsidione Lutetiae per Normanos,* lib. I.)

Eude étaient dans la tour; ils la défendirent vaillamment. Le soir, les Normands se retirèrent, emportant leurs morts. La nuit suivante se passa à rehausser la tour, pour y mettre plus de monde. L'attaque fut reprise avec une nouvelle fureur. Au dire d'Abbon, Gozlin déploya tant d'ardeur et d'habileté, qu'en tirant de l'arc, il tua sept hommes d'un coup. Cette seconde journée fut encore plus désastreuse pour les Normands que la première. Ils avaient fait des brèches à la tour; mais ils furent encore obligés de s'éloigner, emportant 300 morts. Sigefroy s'abattit avec 30 à 40,000 hommes sur les villages des deux rives de la Seine. Leurs échecs devant Paris les avaient rendus plus furieux. Ils égorgèrent, brûlèrent sans pitié pendant les mois de novembre et de décembre. Les habitants s'étaient enfuis en grand nombre jusque dans les contrées voisines des Alpes. Personne n'osait résister (1). Une nouvelle attaque contre Paris, le 12 janvier 886, quoique plus furieuse que les autres, fut également repoussée. Dans cette inondation de barbares, le palais de Clichy, les forteresses de bois qui le protégeaient ne purent être épargnés, s'ils n'avaient pas encore été abattus dans la première invasion normande de 845. Les chartes qui les mentionnaient fréquemment sous les rois mérovingiens, n'en parlent plus après Charlemagne. Ce silence et les ravages causés au milieu du IX[e] siècle, annoncent qu'ils avaient été incendiés.

Les religieux de Saint-Germain-des-Prés, ne voulant pas laisser leurs troupeaux devenir la proie de ces hordes dévastatrices, les avaient chassés dans les vastes pâturages qui s'étendaient, au-dessous de Monceau, jus-

---

(1) Villas equites peragrant peditesque cruenti...
Prosternunt, spoliant, perimunt, urunt, populantur...
... fugiunt omnes...
(ABBO, lib. I.)

qu'aux bords de la Seine et jusqu'à Saint-Denis (1). Charles le Gros s'était campé avec son armée sur les hauteurs de Montmartre, en 886. Le moine Abbon dit qu'il avait fixé ses tentes au pied de la montagne de Mars, sur le sommet du second poste d'exploration.

Sub Martis pedibus montis speculumque secundum (2). Ce second poste d'exploration, situé au-dessous de Montmartre, ne pouvait être apparemment que la hauteur des Batignolles et de Monceau ; et les troupeaux dispersés dans la plaine servaient à ravitailler l'armée. Les ennemis, à la vue de ces troupes qui paraissaient disposées à en venir aux mains, abandonnèrent la rive droite du fleuve et concentrèrent leurs forces de l'autre côté, c'est-à-dire qu'ils avaient occupé Clichy, Saint-Ouen et les alentours, et qu'ils allèrent se porter sur Gennevilliers, Asnières, Saint-Cloud. C'est alors que l'empereur commit l'acte de lâcheté, qui devait amener l'année suivante (887) sa déposition à la diète de Tribur, près de Mayence, quelques mois avant sa mort. Pendant que ses hommes d'armes, l'esprit encore plein du souvenir de Charlemagne, se disposaient à se battre vaillamment, lui négociait avec les chefs normands, leur comptait une grosse somme d'argent et leur concédait le pillage des provinces, pourvu qu'ils levassent le siège de la capitale. Dès lors, ils eurent toute liberté de s'avancer jusqu'en Bourgogne et en Champagne.

L'on devine ce qu'eut à souffrir la maison princière de Clichy, si elle était restée debout sur le passage de ces hordes dévastatrices. On ne sait pas non plus quel fut le sort de l'église. Elle fut probablement incendiée, comme le furent tant d'abbayes.

La crainte causée par les Normands inspira aux reli-

(1) Nostra Dionysii tondebant littora sancti
Pecora...
(ABBO, lib. II, v. 175.)

(2) ABBO, *De Bellis parisiacis*, v. 330.

gieux des riches monastères l'idée d'entourer leurs maisons de hautes murailles, d'y ouvrir une place de refuge pour les habitants des campagnes, qu'ils appelaient à leurs secours et qu'ils armaient pour combattre les ennemis.

Les seigneurs construisirent des châteaux forts, avec des enceintes palissadées, capables de recevoir de nombreuses familles, qui formèrent des groupements d'habitations, dont plusieurs devinrent des villes importantes.

A Clichy, il n'y avait pas de hauteur où pût s'élever une forteresse : les hommes d'armes ne pouvaient s'y établir pour former un grand centre de population capable de tenir tête à des envahisseurs Mais il y eut une seigneurie toujours considérable, car elle embrassait dans sa mouvance beaucoup de localités appelées plus tard à jouer un rôle important. Lorsque Louis le Gros et la reine Adélaïde fondèrent l'abbaye de Montmartre, en 1134, sur un terrain qu'ils avaient acquis de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, ils lui donnèrent un moulin avec ses écluses, situé à Clichy, et le droit de mouture pour tout le village, *cum molitura totius villae* (1). Or le droit de mouture était un droit inhérent à la seigneurie. Les rois étaient donc redevenus seigneurs de Clichy après que Charles Martel eût donné ce village à l'abbaye de Saint-Denis. Cela indique que la seigneurie tenait un certain rang. Il n'est guère douteux que les descendants de Charlemagne n'y aient conservé une belle station de chasse, puisqu'ils tenaient à garder ce village dans le domaine royal. Une charte de Louis VI le Gros dit que de toute antiquité l'on sait bien que Clichy est du domaine de la couronne (an 1122) — *Clippiaco, quod ex antiquo ad fiscum regium pertinere dinoscitur* (2).

---

(1) FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, in-fol., t. III, *Preuves*, p. 66.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. X, pp. 181-182.

CHAPITRE IX

LES MAIRES CONNUS DE CLICHY EN 1172 N'AVAIENT PAS ENCORE OBTENU L'AFFRANCHISSEMENT POUR LEUR FAMILLE. — EN QUOI CONSISTAIT LEUR FONCTION.

En 1122, Louis VI le Gros avait rendu une ordonnance pour faire des dons à l'abbaye de Saint-Denis. Il avait défendu de bâtir aucune maison, depuis le bourg de Saint-Denis jusqu'à l'église Saint-Laurent. Dans le détail de ses concessions, il faisait une réserve spéciale pour Clichy, qui devait *rester dans le domaine de la couronne selon l'antique usage — Excepto Clippiaco, quod ex antiquo ad fiscum regium pertinere dinoscitur* (1). Pourquoi les rois capétiens tenaient-ils à garder la propriété de Clichy? Était-ce que le château n'avait pas été complètement détruit par les Normands, et qu'il avait été en partie rebâti? Était-ce que la chasse les invitait à y revenir souvent, dans une campagne peu éloignée de la forêt giboyeuse de Rouvray? Ces deux raisons avaient, sans doute, leur influence; mais il ne faut pas perdre de vue que des souvenirs précieux se rattachaient toujours à cette terre, où avait été le palais public des anciens rois.

Cinquante ans plus tard, en 1172, on voit apparaître un maire à Clichy. Il y en avait eu d'autres avant lui, qui ne sont pas connus. Il est nommé, comme incidemment, dans un acte de Constance, sœur de Louis VII. Elle avait donné une maison, sise aux Champeaux, à

---

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. X, pp. 181-182.

Clérembauld, maire de Clichy, à ses fils et à sa famille. Mais personne n'avait voulu l'accepter, parce qu'elle tombait en ruines. Elle dut la relever et dépensa d'abord 8 livres, puis 14 livres 6 sous, pour la rendre habitable (1).

Quand la commune de Clichy fut-elle organisée, du consentement des rois de France? Quelles concessions avaient été faites aux habitants? Nul document n'en parle avant 1790. Et il est étrange que la fille du maire Clérembauld fût échangée comme esclave, sous le règne de Louis VII, contre la sœur du maire de Vanves, et qu'elle devînt la propriété de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, elle et toute sa postérité. Le roi Louis VII l'avait autorisée à épouser Gauthier, maire de Vanves, et, malgré ce mariage, elle avait été donnée comme esclave, ainsi que ses enfants, à l'abbaye de Sainte-Geneviève (17 avril 1173) (2). Les maires de l'Ile-de-France étaient encore esclaves à cette époque, puisque leurs familles l'étaient et pouvaient être données et échangées sans difficulté.

Les affranchissements n'étaient pas encore accordés en masse à des villages entiers, comme ils le furent dans les campagnes par de nombreuses chartes des seigneurs, dans le cours du XIII[e] siècle. Beaucoup de laboureurs étaient encore attachés à la terre, comme s'ils en faisaient partie, et ne pouvaient en sortir que de l'agrément de

---

(1) *Monuments historiques*, par Jules TARDIF, in-4°, 1866 : Carton des rois, n° 640, année 1172.

(2) De Manumissione Gameline, filie Clarembaldi majoris de Cligiaco. — Notum fecimus universis... quod Gamelinam, filiam Clarembaldi, majoris de Cligiaco, concessimus fore uxorem Galteri majoris de Vanvis, et tam ipsam quam prolem, que de ea exierit, donavimus quitam et absolutam ecclesie sancte Genovefe de monte; et ecclesia de monte et ejus abbas Albertus in concambium nobis donaverunt similiter absolute Freesemdim, cognomine Villanam, ejusdem Galteri sororem (année 1172 16 avril et 17 avril 1173). Échange de serve entre Louis VII et l'abbaye de Sainte-Geneviève. (*Cartulaire général de Paris*, t. I, p. 423, n° 508.)

leurs seigneurs. Le titre de maire ne comportait donc pas encore l'établissement d'une commune avec un conseil municipal. Il était fort ancien, même antérieur aux maires du palais des rois francs. Dans les villages il conférait une autorité presque analogue à celle d'un régisseur de grande maison. C'était lui qui administrait la localité appartenant au prince, au seigneur ou à l'abbaye. Il y levait les impôts, rendait la justice, arrêtait les malfaiteurs, les condamnait, les mettait en prison. Il convoquait les habitants pour les informer des graves événements qui survenaient. Une maison spéciale, des terres et des revenus, lui étaient attribués, pour qu'il en jouisse comme d'un fief (1).

Obligé de faire l'inspection sur tout le village et de rendre compte de son mandat, il ne devait pas être chargé d'une circonscription de territoire trop étendue. Un capitulaire de Charlemagne sur les villages portait que les maires ne devaient pas administrer « une plus grande étendue de pays qu'ils ne pouvaient en parcourir ou en inspecter dans un jour » (2).

Un autre capitulaire défendait aux prêtres d'exercer les fonctions de maire, afin qu'ils fussent tout à leur ministère (3).

---

(1) Qui omnes (majores) habergamenta, terras, reddibentias et reditus ad suas majorias pertinentes, quas tenent a capitulo (abbatiae) in feodum, et racheta solvunt, videlicet filius mortuo patre vel aliqualitercumque mutetur homo. (Du Cange, *Majores villares*, ad annum 400.)

(2) Majores non habeant amplius in ministerio, nisi quantum in una die circumire aut providere potuerint. (*Capitulaires de Charlemagne, Capitulare de villis*, lib. V, cap. CVII.)

(3) Presbyteri curas saeculares nullatenus exerceant, id est, neque judices neque majores villarum fiant. (*Ibid.*, lib. V, cap. CVII.)

CHAPITRE X

CLICHY EST DÉTACHÉ DU DOMAINE DE LA COURONNE POUR DEVENIR UNE SEIGNEURIE. — HISTOIRE DES PREMIERS SEIGNEURS. — LES SIRES DE CHATILLON, DE GARLANDE, DE BEAUMONT (1) (1193 à 1310). — LEURS EXPLOITS DANS LES CROISADES ET A BOUVINES.

C'est sous Philippe-Auguste que Clichy fut détaché du domaine de la couronne, pour devenir une seigneurie féodale. Ce prince, désirant posséder le château de Pierrefonts, aux environs de Soissons, l'acheta de Gaucher III de Châtillon-sur-Marne, en lui cédant le village de Clichy-la-Garenne, qui rapportait quatre-vingts livres de rente. En cas de moins-value, il lui assigna en hypothèque la terre de Montreuil-sous-Bois. Le contrat fut passé à Mantes, en 1193. Philippe-Auguste y donnait à Gaucher de Châtillon le titre de *cognatus noster* (*notre cousin*). Il était fils de Guy de Châtillon-sur-Marne et d'Alix de Dreux, fille de Robert de France. Gaucher donna ensuite Clichy à sa sœur Alix, épouse de Guillaume de Garlande. Ainsi le désirait le roi.

Lorsque Philippe-Auguste s'embarqua pour la seconde croisade, il était accompagné de Gaucher III de Châtillon, futur seigneur de Clichy et de son frère Guy. Gau-

(1) DUCHESNE, *Histoire de la Maison de Châtillon*, in-fol., p. 47 et suiv., et *Preuves*, p. 31. — *Histoire généalogique de la Maison royale de France*, in-fol., t. VI, p. 93, n° 7.

cher se distingua surtout au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1191. Le roi Richard d'Angleterre l'avait alors si bien apprécié qu'il le mit au premier rang parmi ses chevaliers, pour aller secourir une place assiégée. A son retour, il fut fait sénéchal de Bourgogne et bouteiller de Champagne.

Il était encore aux côtés de Philippe-Auguste, en 1203 et en 1204, pour conquérir le duché de Normandie confisqué sur Jean, roi d'Angleterre, pour crime de félonie.

Mis à la tête de l'armée de Flandre, il prit Tournay, combattit valeureusement à Bouvines, en 1214. Les chroniqueurs racontèrent comment il avait été héroïque à cette bataille de Bouvines. Nous résumons, en le traduisant, le récit de Rigord, qui le vit combattre. « Il exterminait, dit-il, hommes et chevaux, et tuait tout ce qu'il atteignait..... Tant frappa et tant mit en pièces lui et les siens, à droite et à gauche, qu'il transperça d'outre en outre la tourbe de ses ennemis. S'étant retiré hors de la mêlée pour se rafraîchir, et pour reprendre un peu son esprit, comme il se reposait, il aperçut un de ses chevaliers, que les ennemis avaient tellement environné, qu'il n'y avait aucun endroit par où il parût possible d'arriver jusqu'à lui..... Il n'avait pas encore repris son haleine qu'il lâcha son casque, et appliquant sa tête au cou du cheval, il l'embrassa fort à deux bras, puis, l'éperonnant, il traversa de telle sorte la foule de ses ennemis qu'il vint à son chevalier. Alors, se dressant sur ses étriers, il tira son épée, en frappa de tels coups qu'il rompit et fracassa les rangs de ses ennemis avec une force merveilleuse.

Et quand il eut délivré son chevalier par un tel risque d'être tué lui-même, il retourna à sa bataille au milieu de ses gens. Et, comme l'attestèrent ceux qui le virent, il fut là en si grand péril de mort, qu'il fut frappé de douze lances en même temps, et, comme si la puissance divine l'eût aidé, ils ne purent le faire trébucher, ni lui ni son cheval. Quand il se fut un peu rafraîchi, lui et ses cheva-

liers, il retourna au milieu des armes et se précipita parmi les ennemis (1). »

Un autre chroniqueur mit en vers ses exploits à la bataille de Bouvines (2).

Il se croisa de nouveau contre les Albigeois en 1215, puis en 1219, et mourut en octobre de cette année, en combattant pour la cause de la foi catholique. Il fut signalé pour un des plus vaillants hommes d'armes de son temps. Son attachement à la religion ne le cédait pas à son intrépidité sur le champ de bataille. Outre ses campagnes contre les hérétiques, il se montrait fort dévoué pour les abbayes. Il ne négligeait pas leurs intérêts. Ainsi il avait promis à l'abbé et aux chanoines de Sainte-Geneviève de Paris, que jamais il ne retiendrait en ses terres quelques-uns de leurs hommes, venus pour y demeurer. Quoiqu'il ne fût pas longtemps seigneur de Clichy, sa sœur Alix, ayant reçu de lui la seigneurie, lui devait foi et hommage; et, selon les lois de la chevalerie, elle devait envoyer sous sa bannière les soldats de ses terres, appelés à combattre avec le roi de France, ou pour sa cause, à Tournay, à Bouvines. Sans doute, il y eut ainsi des hommes d'armes de Clichy, de Monceau, qui l'accompagnèrent dans la rude journée de Bouvines. On sait que Guillaume de Garlande, seigneur de Clichy, s'y distingua (3). S'il ne fut pas à la hauteur de son suzerain Gaucher III de Châtillon, il fut son digne vassal. Peut-être aussi des hommes libres de ses terres furent-ils ses compagnons dans les guerres contre les Albigeois, en 1215 et en 1219.

Les frères de Gaucher III de Châtillon se firent remarquer pareillement par leur valeur chevaleresque. Guy,

---

(1) DUCHESNE, *Histoire de la Maison de Châtillon*, 1621, p. 61-62.

(2) *Ibid.*, p. 62.

(3) *Gestes de Philippe-Auguste*, liv. III, n° 11. — Dans BOUQUET, t. XVII-V, n° 14.



seigneur de Montjay, mourut au siège de Saint-Jean d'Acre; Robert, évêque et duc de Laon, tomba sur le champ de bataille de Bouvines.

Leur sœur Alix, qui épousa en 1193, Guillaume de Garlande, V^e du nom, lui apporta en dot la seigneurie de Clichy. Philippe-Auguste n'avait pas de favori plus intime que Guillaume de Garlande. Il le dit dans une charte, qui est restée l'un des documents les plus anciens sur la seigneurie de Clichy. « Guillaume de Garlande, dit-il, est un des hommes d'armes qui nous sont les plus chers, et auxquels nous avons le plus de confiance. Et pour preuve de l'amour que nous lui portons, à cause des nombreux services qu'il nous a rendus, et qu'il ne cesse de nous rendre chaque jour, nous lui donnons Montreuil, près Paris, avec toutes ses dépendances (1). »

Le sire de Garlande était bien en vue à Paris, car on donna son nom à la rue Galande.

A ces témoignages d'amitié Philippe-Auguste ajouta des dons royaux. Il fit encore présent à Guillaume de Garlande des domaines de Neuchâtel-en-Vexin et d'Ons-en-Bray, de sorte que la famille de Garlande monta presque aussi haut que celle de Châtillon, par sa fortune et par sa puissance. Gilbert de Garlande, frère du bisaïeul de Guillaume V, avait accompagné Godefroy de Bouillon à la première croisade, et s'était signalé au siège de Nicée (2). Ses deux frères, Anseau et Guillaume, furent successivement maréchaux de France. Guillaume commandait l'armée royale à la bataille de Brenneville, en 1119. Guillaume V n'avait qu'à marcher sur les traces de ces vaillants aïeux, pour soutenir noblement l'honneur de la chevalerie française, comme il le fit à la bataille de Bouvines, en combattant aux côtés de Phi-

(1) Cette charte est imprimée dans l'*Histoire de la Maison de Châtillon*, p. 44 et *Preuves*, p. 29.

(2) Guillaume de Tyr le nomme Gauthier.

lippe-Auguste. Il est cité avec éloge par l'historien des Gestes de ce prince (1).

Alix de Châtillon n'ayant eu que des filles de son mariage avec Guillaume V de Garlande, sa seigneurie de Clichy passa dans la famille de Beaumont-sur-Oise par le mariage d'Elisabeth de Garlande, dame de Clichy, avec Jean Ier, comte de Beaumont (2). Celui-ci fut honoré de l'amitié du roi Louis IX ou saint Louis. Guillaume de Nangis l'appelle le « fidèle du roi ». Ce prince, encore mineur, le chargea d'aller réprimer une révolte générale des Albigeois. Le chroniqueur le montre, accomplissant sa mission avec une étonnante célérité. Arrivé sur les lieux à l'improviste, il mit le siège devant Montréal, le poussa avec tant de vigueur qu'au bout de quelques jours, la ville réputée inexpugnable fut obligée de se rendre à discrétion. Il enleva ensuite les autres places fortifiées, parcourut, prompt comme la foudre, la province insurgée, brisa toutes les résistances, et ramena son armée victorieuse au jeune monarque, qui fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour un succès si capital, et obtenu en si peu de temps (3).

Ce glorieux chevalier ne survécut pas longtemps à son triomphe. Il était mort avant 1240. Il avait été chambrier du roi dès le règne de Louis VIII. Cette dignité, qui fut accordée à plusieurs membres de la famille de Beaumont-sur-Oise, conférait toute juridiction sur les marchands et les artisans du royaume, et ne relevait que du grand conseil. Les ducs de Bourbon, d'Orléans, de Bourgogne devaient dans la suite ambitionner cet honneur. Il fut

---

(1) Ou milieu de cette disposition estoit le roi ou premier front de sa bataille si li estoient joint ou costé Guillaume des Barres, la flor des chevaliers... Guillaume de Gallande. (*Gestes de Philippe-Auguste,* liv. III, n° 11. — Dans BOUQUET, t. XVII-V, n° 14.)

(2) *Histoire généalogique de la Maison royale de France*, t. VI, p. 35.

(3) Guillaume de Nangis.

accordé, après Jean Ier de Beaumont, à Jean de Nanteuil, jusqu'en 1248.

A Jean Ier de Beaumont succéda dans les seigneuries de Clichy et d'Ons-en-Bray, son fils Jean II de Beaumont, qui vivait encore en 1271. Il fut père de Jean III de Beaumont, mari de Jeanne de Gondreville. Celle-ci, pendant son veuvage, vendit sa terre et sa seigneurie de Gondreville à Monseigneur Charles de Valois, ainsi que le porte l'acte, confirmé en 1315 par la dite dame de Gondreville, et par son fils Jean IV de Beaumont, dit le Déramé, seigneur de Clichy et de Courcelles-la-Garenne(1), et maréchal de France. A la mort de celui-ci, la moitié de ses terres avait passé à son fils Jean et l'autre moitié à sa femme Jeanne, à titre de douaire. Le roi prétendit percevoir une rente de trente livres sur les revenus de Clichy et de Courcelles; mais Jean de Ferrières, Jeanne, sa femme, s'opposèrent à cette prétention; et le Parlement rendit une sentence en leur faveur, et confirma le jugement du prévôt de Paris, qui avait déjà débouté Jean Le Mire, huissier d'armes du roi, de sa réclamation (2).

On peut juger de la puissance des seigneurs à cette époque lorsque l'on voit un simple chevalier, Jean de Ferrières, plaider en justice contre le roi et obtenir gain de cause. C'est la première fois que l'on voit apparaître cette seigneurie de Courcelles, qui semble avoir été créée en faveur de quelque membre de la famille de Beaumont, et qui était restée sous la mouvance du fief de Clichy.

Les premiers seigneurs de ce village se trouvaient en présence des religieux de Saint-Denis, qui avaient des droits sur la Seine en vertu des privilèges accordés par les rois. Ces privilèges donnèrent lieu à des interprétations diverses d'où s'élevèrent des contestations et des procès.

---

(1) Archives nationales (Paris), carton de Valois.

(2) *Actes du Parlement de Paris*, Jugés, I, fol. 274, v°, année 1323 — Philippe le Bel — BOUTARIC (Sommaires), t. II, n° 7057.

Jean III de Beaumont avait reconnu, en 1288, que l'abbaye de Saint-Denis avait la haute, moyenne et basse justice sur la rivière de la Seine, ainsi que les épaves qu'on y pourrait recueillir, de quelque façon qu'elles fussent arrêtées sur la terre ou au rivage (1).

Le passage de la Seine par le bac de Clichy était très fréquenté. L'on s'y rendait de Paris pour aller dans la campagne, à Asnières, à Gennevilliers, à Montmorency; et *vice versa* pour venir de la campagne dans Paris. Le bateau établi sur le fleuve produisait des revenus. En 1301, Roger, de Clichy, qui n'est qualifié ni du titre de noble, ni du titre de chevalier, en réclama la moitié conjointement avec son épouse, contre les religieux de Saint-Denis, qui les revendiquaient tout entiers. Il possédait, sans doute, une terre que l'on traversait pour arriver au bord de l'eau. Un arrêt, rendu par le Parlement au nom de Philippe IV, en 1301, débouta Roger et son épouse de leurs prétentions comme dénuées de preuves établissant des droits antérieurs; et il attribua entièrement la jouissance du bac aux religieux de Saint-Denis (2).

(1) Doublet résume la charte de Jean III de Beaumont. Il dit : « L'an 1288... le seigneur de Clichy, Jean de Beaumont, a recognu que les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis, sont en possession de haute, moyenne et basse justice en l'eau de Seine, depuis le Blancport jusques au ru de Chambry, et aussi d'avoir l'épave pris en ladite eau, en quelque lieu qu'elle se croisse ou s'étende... par quelconque qu'il soit arresté, soit la terre ou rivage, où il soit arresté. (DOUBLET, *Antiquitez de Saint-Denys*, in-4°, 1625, livre III, p. 935.)

(2) *Les Olim ou Registres des arrêts rendus par la Cour du roi*, in-4°, Paris, 1815, t. III, p. 102-103

CHAPITRE XI

SUITE DE L'HISTOIRE DES SEIGNEURS DE CLICHY. — JEAN IV, JEAN V JEAN VI DE BEAUMONT (1310 - 1390). — LES SIRES DE FERRIÈRES. — LES BONS RAPPORTS DE CES SEIGNEURS AVEC LA POPULATION.

Jean IV de Beaumont joua un grand rôle politique et militaire sous les règnes de Philippe le Bel et de Philippe le Long. Admis dès sa jeunesse aux conseils du roi, il y déploya beaucoup d'habileté, dans le temps où la diplomatie n'était pas encore un art aussi compliqué qu'avec Richelieu. Promu à la dignité de maréchal de France (1), en 1315, il devint gouverneur de la province d'Artois, et fut chargé de faire exécuter les conventions conclues entre la comtesse Mahaut et la noblesse artésienne, affaire de succession qui attirait les regards des principales cours de l'Europe. L'intérêt du roi de France et de la monarchie voulait que Jeanne de Navarre cédât le trône de Navarre à son oncle, et que Robert d'Artois cédât le duché à sa tante. Le sire de Beaumont trouva des raisons, et sut les faire valoir pour amener un accommodement.

Il fut moins heureux dans la guerre de Flandre, où il trouva la mort, après deux années de travaux et de fatigues, au mois de juillet 1318.

Sa veuve Jeanne se remaria à Jean de Ferrières. Elle avait eu de son premier mariage Jean V de Beaumont, seigneur de Clichy et de Courcelles. Celui-ci recourut à Guy de Beaumont, son oncle pour obtenir, par son inter-

(1) *Histoire généalogique de la Maison royale de France*, t. VI, p. 658.

vention, les sommes que l'Etat devait à son père, pour ses appointements de maréchal de France et de gouverneur de l'Artois. Ceci montre dans quelle pénurie se trouvait le royaume à cette date de 1320, où les guerres avec l'Angleterre allaient décimer la chevalerie française dans une suite lamentable de revers.

Son fils Thibaut de Beaumont, dit le Déramé, épousa Catherine de Courtremblay, qui était en 1369 tutrice de son fils Jean VI de Beaumont, seigneur de Clichy et de Courcelles. Celui-ci vivait encore en 1387.

Les sires de Beaumont et les sires de Ferrières résidaient souvent à Clichy, entretenant des rapports bienveillants avec la population. Nous verrons plus loin que Jean de Beaumont et sa femme, seigneurs de Clichy, avaient conclu en 1331, de concert avec les principaux habitants du village, un accord avec les religieux de Saint-Denis, pour obtenir de ceux-ci un setier de blé chaque année, en compensation du dommage qu'ils pourraient causer aux propriétés en foulant l'herbage pour se rendre à leur bateau de la Seine.

Ils étaient encore pareillement unis en 1334, lorsqu'ils soutinrent un procès contre l'abbaye de Saint-Denis, pour avoir le droit d'épaves, qu'elle voulait exclusivement conserver. Les seigneurs qui vinrent après eux se plurent à y demeurer vers la fin du XIVe siècle. Dans une émeute occasionnée par un attroupement d'étrangers, le 1er mai 1379, dans la chapelle de la léproserie du Roule, Pierre de Bournazel, chevalier, conseiller du roi, seigneur de Clichy, se trouva dans la mêlée. Il avait assisté à la fête de la léproserie eu pieux paroissien de Clichy. Une partie considérable du Roule était sur sa paroisse. Il déposa devant le Parlement de Paris, avec Nicolas Provins, maire de Clichy (1). Nous en reparlerons dans l'historique du Roule.

---

(1) Archives nationales (Paris), Registres du Parlement, 1379, Jugés XXXe 54, v°.



On ne sait pas avec certitude comment la seigneurie, appartenant naguère aux sires de Beaumont, avait passé à Pierre de Bournazel. Peut-être la cause en est-elle dans une confiscation générale des biens de Jean de Beaumont, prononcée en 1367; ou bien encore dans une autre confiscation des biens de ceux qui étaient accusés d'avoir voulu, en 1378, empoisonner Charles V, de concert avec le roi de Navarre.

La guerre entre les deux rois n'était pas terminée en 1379. Peut-être aussi Bournazel ne fut-il acquéreur que d'une partie des biens de la seigneurie.

Mais les seigneuries de Clichy et de Courcelles étaient retournées, comme nous l'avons dit, à Thibaut de Beaumont, puis à son fils Jean VI de Beaumont, qui vivait en 1387.

CHAPITRE XII

PROCÈS DE JEAN, SIRE DE FERRIÈRES, SEIGNEUR DE CLICHY, CONTRE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, POUR LE DROIT D'ÉPAVES. - COUTUME DU TEMPS. — LES HABITANTS FONT CAUSE COMMUNE AVEC LE SEIGNEUR DANS CE PROCÈS. — LES NOMS DE FAMILLE NE SONT PAS ENCORE FIXÉS EN 1240. — CALAMITÉS PUBLIQUES AU MOMENT DE LA CAPTIVITÉ DU ROI JEAN. — RÉPARTITION DES IMPOTS DE GUERRE (1334-1360).

Jean, sire de Ferrières, époux de Jeanne, veuve de Jean IV de Beaumont, soutint conjointement avec les principaux habitants de Clichy, un singulier procès contre l'abbaye de Saint-Denis. Il s'agissait de savoir à qui appartenait le droit d'épaves. C'était le droit de posséder les objets que la Seine avait charriés et rejetés sur ses bords. Les religieux de Saint-Denis les réclamaient en vertu des privilèges qui leur avaient été accordés par les rois de France. Nous avons vu plus haut que Jean III de Beaumont avait reconnu, en 1288, que les épaves leur appartenaient, de quelque manière qu'elles fussent arrêtées sur la terre ou au rivage. Ils invoquaient d'autre part la haute, moyenne et basse justice, qu'ils avaient sur la Seine. Le sire et la dame de Ferrières se réclamaient de leur titre de seigneurs de Clichy; et ils avaient mis dans leurs intérêts les principaux propriétaires du village, pour contester avec eux au moins une partie des droits, dont l'abbaye prétendait pleinement jouir. Mais il y avait dans ces réclamations des distinctions subtiles, qui ne semblent pas dictées par la loyauté.

Dans le temps que les marchés de Saint-Denis étaient

très-fréquentés, et duraient plus d'une semaine, les marchands y affluaient du Levant, de l'Espagne, du Midi de la France, amenant les soieries, les parfums, le vin, le miel, la garance, etc., et ils les échangeiaent contre les produits du Nord et de l'Angleterre, contre l'étain, les pelleteries, les étoffes de lin. Il se faisait un va-et-vient continuel de bateaux en amont et en aval de la Seine, aux approches de Saint-Denis. Dans la crue subite des eaux, dans les orages ou dans les accidents des embarcations, il arrivait que des marchandises, des tonneaux d'huile ou de vin venaient échouer sur les bords de la Seine, ou se trouvaient délaissés dans les prairies. La corporation des bateliers, qui avait élevé à Paris un autel aux dieux de Rome et de la Gaule, sous le règne de Tibère, selon l'inscription retrouvée avec des statues de divinités sous le chœur de Notre-Dame (1), et qui est encore mentionnée dans l'ancienne Vie de saint Denis, avait pu se maintenir sous des formes diverses dans les premiers siècles du moyen âge. Elle pouvait continuer ses transports sur une grande échelle pour des entreprises de toutes sortes. Elle employait beaucoup d'ouvriers, qui avaient part à ses gains. Lorsque sainte Geneviève s'en alla jusqu'à Arcis-sur-Aube avec treize bateaux, qu'elle ramena chargés de grains, il est à croire qu'elle avait eu recours à quelque Compagnie de bateaux. Ces nombreux transports donnaient quelquefois lieu à des accidents, qui jetaient des débris de valeur sur le rivage de Clichy. De là aussi l'importance des épaves. Une partie du territoire où elles pouvaient être portées, était comprise entre le port et le moulin. Elle s'appelait le *Seau de la Lune*. Il n'est pas resté trace de ce nom.

En premier lieu, les habitants de Clichy prétendaient que tous les objets apportés par les eaux du fleuve sur

(1) *Voy.* ces statues dans *l'Histoire de Paris* par FÉLIBIEN. In-fol. t. I, — Recueil de Pièces, p. CXXVIII et CXXIX.

leur territoire leur appartenaient de plein droit; mais ils ne réclamaient rien sur ceux qui étaient emportés dans son cours. En 1294, les ponts de Paris s'étant rompus, les eaux débordées avaient entraîné çà et là des débris de maisons renversées, de magasins détruits. Il en était arrivé sur le territoire de Clichy. Le seigneur se les était attribués sans opposition, en vertu de son droit de seigneurie. Il en avait usé de même, en 1326, lorsque des tonneaux de vin étaient venus atterrir sur les prés voisins de la Seine, et plus tard, quand des marchandises provenant d'un moulin avaient eu le même sort. Il y avait là une contradiction avec la charte de Jean III de Beaumont, de 1288, par laquelle celui-ci, en sa qualité de seigneur de Clichy, reconnaissait aux religieux de Saint-Denis le droit d'avoir l'épave prise en l'eau de Seine, en quelque endroit qu'elle soit arrêtée, soit sur terre ou au rivage (1).

Mais d'autre part, un poteau de marbre, planté au bord de la Seine, entre Clichy et Saint-Ouen, délimitait la juridiction des religieux de Saint-Denis, et la distinguait de celle du seigneur de Clichy. Celui-ci avait la haute, moyenne et basse justice sur toutes les terres de ce village, et du village de Courcelles.

Les religieux de Saint-Denis répliquaient que cette table de marbre n'était pas une borne de démarcation des seigneuries; mais qu'elle indiquait la limite des champs voisins du rivage; que tout l'espace compris entre elle et les bords de l'eau était exempt de redevance seigneuriale, et était réservé pour les voitures et les chevaux. On avait le droit d'y passer en liberté.

Si les objets indiqués plus haut étaient devenus la possession du seigneur de Clichy, c'est que les religieux l'avaient totalement ignoré, et n'avaient pu faire de réclamation.

(1) DOUBLET, *Antiquitez de Saint-Denys*, in-4°, 1625, livre III, p. 935.

Une curieuse remarque, et qui peint bien la probité des populations d'alors, c'est que, en 1326, les pièces de vin et les marchandises étaient restées abandonnées sur la rive de la Seine pendant 9 mois, 3 semaines et quelques jours, sans que personne y touchât.

Un homme, nommé Emile Sergent, avait pris deux petits pontons mouvants, appelés *treubles*, servant à la pêche, et appartenant à quelqu'un de Paris, et qui étaient disposés sur les bords du fleuve, près de l'île de Jeanne-du-Fruit, au-dessous des moulins, et il avait été autorisé par le seigneur de Clichy à les rétablir et à les remettre en place. Celui-ci avait donc fait acte de propriété sur les bords de la Seine. Il n'en était pas ainsi, répliquaient les religieux. Sergent n'avait pas rétabli les petits ponts de pêche par l'ordre du seigneur de Clichy ; mais c'était de son plein gré, et par pitié pour le pêcheur, qui avait là son gagne-pain. Il n'en avait rien fait savoir à l'abbaye de Saint-Denis, pour ne pas s'attirer de désagrément.

Un fait qui paraissait plus grave, et semblait attester la juridiction du seigneur et des habitants de Clichy, sur le territoire voisin de la Seine, c'est que les religieux de Saint-Denis leur payaient chaque année la redevance d'un setier, ou mesure de blé, pour avoir leur bateau amarré près du rivage.

Le procureur de l'abbaye de Saint-Denis répliquait que ce n'était nullement une preuve de la juridiction du seigneur et des habitants de Clichy, sur le territoire contigu à la Seine. Trois ans auparavant, en 1331, il était intervenu un accord entre Jean de Beaumont, seigneur de Clichy, sa femme et les habitants de Clichy, d'une part, et le procureur de l'abbaye de Saint-Denis, d'autre part, statuant que les religieux donneraient, chaque année, le setier « de blé, afin que l'on puisse aller à pied et à cheval, jusques auprès du bateau, sans avoir rien à payer en dédommagement pour l'herbe ou les champs foulés par les passants ». C'était une simple indemnité, consentie

volontairement, et qui n'impliquait de la part de l'abbaye la cession d'aucun droit.

Il avait été stipulé dans l'acte que, si le bateau de l'abbaye était transporté ailleurs, au-dessous des moulins de Clichy, toute redevance cesserait, parce qu'il n'y aurait plus de dommage causé. Les religieux de Saint-Denis essayaient encore de tirer parti d'un incident, qui ne pouvait avoir beaucoup de valeur. Ils se plaignaient que le seigneur de Clichy eût fait retirer de la Seine un homme qui s'était noyé. Il n'en avait pas le droit, disaient-ils, parce que le corps n'était pas tout à fait au bord, et qu'il avait fallu le tirer par un croc. C'était aller contre la juridiction de l'abbaye, qui était en la garde du roi, et avait la haute, moyenne et basse justice sur le fleuve.

Quel fut le jugement du prévôt de Paris? — Il ne nous est point parvenu.

La justice ne marchait pas plus vite alors qu'aujourd'hui. Les mêmes plaideurs, c'est-à-dire les religieux de Saint-Denis d'une part, et Jeanne, femme de feu Jean, sire de Ferrières, étaient encore en contestation devant le Parlement de Paris, en 1353, et apparemment pour la même cause. Le Parlement s'efforça de les mettre d'accord en nommant Pierre de Chevreuille et Jean de Chérisi, lieutenant du bailli de Saint-Denis, pour représenter, d'une part, Jeanne de Ferrières, et, de l'autre, l'abbaye, et pour se transporter à Clichy, afin de mettre les parties d'accord. Il leur était recommandé d'appeler celles-ci devant eux, en présence des bonnes gens du pays; de reprendre à nouveau l'information jadis faite par le bailli de Saint-Denis et par feu Robert. S'ils pouvaient mettre les parties d'accord, leur sentence serait exécutée. S'ils ne le pouvaient pas, les choses resteraient dans l'état où elles étaient alors; et maître Pierre de Chevreuille et Jean de Chérisi députeraient deux personnes, qui, au nom du roi, veilleraient soigneusement sur les biens contestés.

Cette ordonnance du Parlement est du 20 avril 1353 (1). Il paraît qu'il fut encore impossible de s'entendre, et que les débats se prolongèrent. Mais d'après les raisons exposées dans les plaidoiries, et d'après les coutumes établies, auxquelles en appelait le Parlement, les droits de part et d'autre furent apparemment ainsi réglés :

Toutes les épaves qui flottaient sur la Seine, appartenaient aux religieux parce qu'ils avaient la haute, moyenne et basse justice sur le fleuve. Elle leur avait été concédée par le roi, et ils étaient en sa garde, ou placés sous sa protection. Toutes celles qui étaient arrêtées sur la rive, soit que les eaux en se retirant les eussent laissées dans les champs, soit qu'elles fussent encore dans l'eau, mais sans être emportées par le courant, étaient au seigneur de Clichy, qui avait la haute, moyenne et basse justice sur la seigneurie, y compris le moulin construit sur les eaux, du côté de Saint-Ouen. Ainsi en avait-il usé quarante ans auparavant, lorsque les ponts de pierre de Paris avaient été rompus par l'inondation, et que des pièces de vin avaient été emportées jusque sur les rives de la Seine, à Clichy, où elles étaient restées longtemps. Le seigneur les avait fait prendre par ses gens, sans opposition de la part de l'abbaye de Saint-Denis.

Il avait aussi juridiction sur les moulins. La plaque de marbre, qui était sur le bord de la Seine, servait à délimiter la seigneurie de Clichy de celle de Saint-Ouen. Il avait le droit d'arrêter les malfaiteurs, de les faire juger et exécuter. Et il était seigneur de Courcelles, en même temps qu'il l'était de Clichy.

On voit qu'à cette date de 1334, les notables habitants de Clichy avaient des droits reconnus conjointement avec le seigneur. Celui-ci plaidait en leur nom, aussi bien qu'en son propre nom. Mais il n'est pas dit, dans la plaidoirie, qu'ils auront part aux objets apportés par les eaux

(1) Archives nationales (Paris), X1c 7. Parlement civil. Accord. 1353.

sur leur propriété. Tout appartient au seigneur, aussi bien les marchandises signalées en 1326, que les tonneaux apportés des magasins de Paris en 1294. Aucun des propriétaires n'avait d'ailleurs osé s'en emparer sur son champ, puisque les tonneaux y étaient restés plus de neuf mois.

Ce procès fait voir encore que les noms de famille commenceraient à se fixer en 1300. Des titres de 1243 montrent que l'on désignait souvent les personnes par le nom de baptême ou le prénom suivi du nom de leur père. Ainsi le doyen et le chapitre des chanoines de Saint-Thomas du Louvre avaient vendu 4 arpents de vignes au Chantealoé de Clichy, pour 15 sous parisis de revenu annuel à Suger, fils de défunt Rodolphe (1). Dans une autre vente, ils avaient eu pour témoin Simon, fils de Gautier, jadis maire de Clichy (septembre 1243) (2).

En 1221, Guy, chevalier, fils de Guy de Senlis, avait fait donation de 4 arpents de vignes, situés au Chantealoé de Clichy, au doyen et aux chanoines du chapitre de Saint-Thomas du Louvre (3).

A cette époque de 1243, l'on voit déjà un nom de famille, celui de Jean Moret, acheteur de 4 arpents de vignes au Chantealoé de Clichy (4).

Mais il fallait plus d'un siècle encore avant que les noms de famille fussent définitivement fixés. En 1334, le prénom est suivi d'une appellation qui deviendra le nom héréditaire des enfants, et qui est ordnairement tirée de la localité, de la profession. Ainsi dans le procès de Jean de Ferrières, l'on voit figurer Garnier le Boulangier, Jean le Fournier, Jean du Puis. Quelquefois c'était un sobriquet, qui se transmettait comme le nom définitif de la

---

(1) Archives nationales (Paris), carton L, 615, n° 11.
(2) *Ibid.*, n° 10.
(3) *Ibid.*, carton L, 457, n° 3.
(4) *Ibid.*, carton L, 615, n° 10.

famille. *Simon* dit *Lameres*, de Clichy, avait loué, avec sa sœur Agnès et ses neveux, 17 arpents de terre moyennant une redevance annuelle de 26 setiers de blé (1), en 1285.

Les notables de Clichy, qui se joignaient à leur seigneur pour soutenir un procès contre l'abbaye de Saint-Denis, ne disent pas qu'ils sont constitués en corporation municipale. Il y avait eu, dès les temps mérovingiens, un maire dans le village; mais il était un officier du roi, puis du seigneur, et non un délégué indépendant qu'aurait nommé la population. Nous avons vu, sous le règne de Louis VII, en 1173, la fille du maire de Clichy, Clérembault, échangée comme serve, contre la fille du maire de Vanves, et devenue la propriété de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont (2).

Quoique les habitants de Clichy ne réclamassent rien à leur profit, dans les épaves apportées sur les bords de la Seine, ils étaient en bonne harmonie avec le seigneur, qui les voulait pour lui. Ils lui prêtaient leur concours, savaient s'entendre avec lui et le soutenir. Dans les malheurs publics et dans les calamités causées par les guerres, ils avisaient ensemble aux moyens de protéger la seigneurie, le château et la localité.

Lorsque le roi Jean fut fait prisonnier des Anglais, il fallut payer sa rançon. Les villages donnèrent chacun leur part. Mais ni les seigneurs, ni les maires n'étaient en état d'organiser dans les campagnes une défense sérieuse contre les armées anglaises, qui arrivaient victorieuses de la Normandie pour se gorger de butin. Pendant cet emprisonnement du roi Jean, le dauphin avait été obligé de quitter Paris le 25 mars 1358. Le roi de Navarre y fut

(1) *Ibid.*, carton L, 1020, n° 50.

(2) *Cartulaire général de Paris*, par Robert DE LASTEYRIE, in-4°, 1887, t. I, p. 423, n° 508 (5 avril 1173). Échange de serves entre Louis VII et l'abbaye de Sainte-Geneviève.



proclamé gouverneur, et de ce moment la banlieue devint le théâtre de la guerre la plus désastreuse.

« Ci fut tout le pays gasté jusqu'à huit à dix lieues, disent les *Grandes Chroniques de France*, et coururent le pays et ardirent les villes (1). »

La guerre se continuant, les subsides ou aides pour la soutenir, ne cessèrent d'être prélevés dans de larges proportions. Le nombre des propriétaires fonciers était déjà considérable, et la culture de la vigne était une de leurs principales ressources.

Un tableau des contributions de guerre pour l'année 1370, les fixe à 12 deniers parisis par livre de revenu, et au 13ᵉ du produit des vins vendus en gros, dans les villes et les villages de la prévôté et vice-comté de Paris. C'était un fermier qui les recueillait dans chaque village; mais il ne pressait pas le payement avec une extrême rigueur. Il y avait partout une somme qui restait en réserve sans avoir été perçue. Charles V avait fixé à 530,000 francs pour la prévôté de Paris, les recettes exigibles pour la guerre pendant une année, et voici quelle était la répartition dans divers villages, en 1370:

Gentilly et Montrouge.	VIII livres...		reste XVI sous.
La Ville Lévesque......	VI livres..........		reste LXVIII sous.
Chaillau...............	LVII livres XII sous.		reste XXVIII livres,
»	»	»	XVI sous.
Auteuil..........	CXXXIX livres..........		reste LXXXIX livres,
»	»	»	XII sous.
Clichy-la-Garenne, par Girart de Savoie, fermier,			XLVIII livres,
»	»	»	reste XXIV livres,
Saint-Ouyin..........	XXX livres..........		reste XV livres.

Pour l'année 1374, l'impôt de guerre avait été plus

(1) « Ceulx de Paris... se deslogèrent de Chielles et se logèrent environ le boys de Vincennes, environ le pont de Charenton, environ Conflans, le 30 jour du mois de juin 1358... Si fut tout le pays gasté jusques a huyt ou dix lieues, et courent le pays et ardirent les villes. Et le roy de Navarre s'en retourna et entra en ville de saint Denys. » *Grandes chroniques de France*, in-fol., t. I, fol. 182,v°, col. 1. Bibl. nat., réserve.)

élevé. Il était de XII deniers par livre de revenu, et du sixième du vin vendu en gros. Le receveur des Aides, Jean de Laigny, avait reçu de Jean Le Mire, receveur des Aides, la somme de 217 livres, 6 sous, 2 deniers, pour la ville de Paris (1).

Parmi les maires, qui, dans ces temps désastreux, veillèrent avec le plus de sollicitude sur les intérêts de Clichy, l'on signale Nicolas de Provins, mort en 1379. Il avait encore sa pierre tumulaire dans la chapelle de la sainte Vierge au commencement du dix-neuvième siècle.

(1) Archives nationales (Paris), K. K. 12, fol. 6,v°. — Le registre porte le titre de *Rançon du roi Jean* (1370-1371). Mais on ne voit pas qu'il soit question du roi Jean dans le volume. — Et *ibid.*, fol. 57,v°.

CHAPITRE XIII

SUITE DE L'HISTOIRE DES SEIGNEURS DE CLICHY. — LES SIRES DE CHAOURCES, DE CRAON, DE GIAC. — HAUTES DIGNITÉS ET DÉSORDRES DES SIRES DE GIAC (1388-1429).

Jean VI de Beaumont ne laissa en mourant que des filles. L'aînée, Isabelle, qui fut dame de Clichy et de Courcelles, épousa Louis de Chaources; et sa fille, Jeanne de Chaources, porta la seigneurie de Clichy à Gui de Craon, son époux, chambellan de Charles VI (1).

Gui de Craon fut obligé de vendre le château et la seigneurie de son épouse pour acquitter ses dettes (2). Il paraît que c'est à Pierre de Giac qu'il les vendit; car

(1) *Dictionnaire de la noblesse*, in-4°, 1772, au mot *Craon*, p. 292. — Gui de Craon, qui mourut sans postérité, indemnisa sa femme Jeanne de Chaources de la perte de sa seigneurie de Clichy, en lui léguant dans son testament, daté de Loudun, le 14 octobre 1401, ses terres de Sainte-Julitte, Chaumuçay, Neumanoir.

(2) (Archives nationales, Testaments : Testament de Gui de Craon, 14 octobre 1401.)

TESTAMENT DE GUI DE CRAON

« ... Item pour ce que je estois tenu envers plusieurs personnes, en grandes sommes de deniers par avant que je espousasse ma très chère et bien aimée espouse, dame Jehanne de Chaoucres, et pour moi acquitter dicelles sommes je eusse vendu son hotel de Clici en la Garenne, appartenances, appendances et dependances dicelui quelconques parts et heritages délle pour la somme de V^{m}L, en deniers, que je eu et reçu et baille a ma descharge et acquit, voulant et desirant a la descharge de mon ame rescompenser ma dicte espouse, non en tout, au moins en partie, je aussi baille quitte et deslaisse et transporte a tousjorsmais a ma dicte espouse et a ses hoirs par heritage mes terres et biens de Saincte Julitte, Chumuçay, Neufmanoir et la Lombarderie, avec les appartenances, appendances, despendances dicelles... »

celui-ci est qualifié de seigneur de Clichy, dans un acte de 1389.

La jeunesse des écoles de Paris avait alors coutume de se rendre en foule à Clichy, pour la fête de Saint-Médard, qui attirait beaucoup d'étrangers (8 juin). C'étaient des réunions bruyantes, où les étudiants, enhardis par les privilèges exhorbitants accordés par les rois à l'Université de Paris, se livraient à toutes sortes d'excès. L'un d'entre eux, venu à la fête avec son épée, malgré la défense du maire, avait été désarmé par un sergent nommé Couteville. De là grand émoi dans cette troupe de jeunes gens querelleurs et débauchés. L'étudiant revint à la Saint-Martin suivante avec une troupe de camarades et plusieurs régents, déterminés à tirer vengeance de l'affront reçu. L'étudiant reconnut le sergent, qui l'avait désarmé, se précipita sur lui et le blessa. Les habitants sonnèrent le tocsin. La mêlée fut sanglante. Quatre étudiants furent laissés pour morts sur la place; les autres prirent la fuite. Il en résulta un procès civil et criminel, dans lequel intervint Pierre de Giac (1).

Celui-ci tint un haut rang à la cour. Il était premier chambellan du roi, chancelier de France. Mais il mêlait à de rares qualités de l'esprit une grande débauche, et une cupidité que rien ne pouvait assouvir. Titres, honneurs, pensions, dons gratuits, il recevait de toutes mains : du roi Charles VI, des ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Berry. Celui-ci l'avait mis à la tête de sa garde particulière, composée de trente hommes d'armes. Il est singulier qu'il se soit fait donner les murs et les tourelles de Paris, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Paul. Le roi alla même jusqu'à lui abandonner, en 1384, l'hôtel de Hugues Aubriot, dont

(1) Archives nationales (Paris), Registres du Parlement criminel, jeudi 17 février 1400.

il avait fait récemment l'acquisition; et il lui concéda une prise d'eau *grosse comme le gros bout d'un fuseau*, sur les fontaines publiques. Il mourut en 1407, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Riom, où il avait fondé une chapelle et fait construire un tombeau.

Son fils, Louis de Giac, ne fut pas moins comblé de titres et de richesses. Il fut chambellan des ducs de Berry et de Bourgogne, grand échanson de France, depuis 1386 à 1396. Mais son goût l'entraînait vers les expéditions militaires. Il assista à la bataille de Rosebecque. Fait prisonnier en suivant Charles VI, qui guerroyait dans les pays de Gueldres et de Juliers (1), il fut considéré par les ennemis comme un si haut personnage, qu'ils fixèrent sa rançon à vingt-quatre mille livres, somme presque fabuleuse pour l'époque. Le roi ne voulut pas qu'il la payât seul; il lui fit don de dix mille livres, auxquelles le duc de Bourgogne en ajouta deux mille. Sa bravoure était digne d'un meilleur sort que celui qui l'attendait. Entraîné avec la noblesse française, sur les pas du comte de Nevers, au secours de Sigismond, roi de Hongrie, pour refouler Bajazet, sultan des Turcs, au delà des principautés du Danube, il succomba sous le nombre avec son général, avec les comtes de la Marche et d'Eu, avec Enguerrand de Coucy et le maréchal de Boucicaut.

Peut-être ces braves eussent-ils triomphé sans la défection des Hongrois, qui ne voyaient pas sans jalousie l'intrépidité des chevaliers francs. C'était en 1395.

Le terrible Tamerlan devait venir, en 1402, châtier l'insolence des Turcs à Angoury.

On ignore ce que devint Louis de Giac après la désastreuse bataille de Nicopolis. Son père crut qu'il était resté parmi les prisonniers. Il le laisse entendre dans un codicille daté du 23 août 1407.

---

(1) *Histoire généalogique de la maison royale de France*, t. VI, p. 345.

Son beau-frère Jacques de Tournon, époux de Catherine de Giac, avait trouvé la mort dans la mêlée.

Le jeune fils de Louis de Giac, nommé Pierre, eut pendant de longues années une grande influence à la cour de France. Il sut par les grâces de sa personne et de son esprit, gagner la faveur intime de Charles VI, qui en fit son confident, et l'employa à plusieurs négociations dont il s'acquitta avec habileté. Le roi le reconnaissait en ces termes le 23 janvier 1383 : « Pour les « bons et agréables services que nous a faits et fait « chaque jour (le sieur de Giac).... de grâce spéciale lui « avons donné et donnons par ces présentes la somme « de quatre mille francs d'or à prendre chez le receveur « général des Aides (1). » Le 20 juillet de cette même année 1383, il le chargea d'une mission importante à Lyon et dans le Languedoc, accompagnant ses ordres des éloges les plus pompeux pour *son amé et féal conseiller et trésorier*, et des dons en or, qui se suivaient presque sans interruption, et s'élevaient à des sommes considérables. Outre les pensions qu'il lui attribuait, il lui donna douze cents francs d'or pour ce voyage de Lyon, sans compter les six francs qu'il lui comptait chaque jour pour le défrayer de ses dépenses. En février 1383, l'on voit encore 4 mille francs d'or, puis 500 francs d'or, puis 60 francs d'or, etc... qui lui sont comptés chez le receveur général des Aides (2). Le roi ne se lassait pas dans ses largesses; et Pierre de Giac s'ingéniait sans cesse à les faire pleuvoir sur sa tête. Il se maintint dans sa haute fortune pendant plusieurs années. Les dons royaux viennent encore s'accumuler sur lui en 1389-1393, même après que Charles VI fut tombé en démence. Mais il irrita les seigneurs de la cour par sa hauteur, par son

(1) Bibliot. nat., manus., séries généalogiques, pièces originales : n° 1320. Pierre de Giac.

(2) *Ibid.*

luxe et par ses crimes, qui finirent par le perdre dans l'esprit du roi. Après avoir empoisonné sa première femme, Jeanne de Naillac, pour épouser la veuve du comte de Tonnerre, Catherine d'Islebouchard, il spécula sur les désordres de celle-ci, pour gagner les faveurs du président Louvet, arriver au ministère et gérer les finances de l'État.

L'indignité de sa conduite pendant l'invasion des Anglais, est retracée par le moine de Saint-Denis, dans sa chronique de Charles VI : « La reine de France, Isabelle, dit-il, dominée par la crainte si naturelle aux femmes, avait mandé à Paris un grand nombre de gens de guerre, pour protéger sa personne et celle des illustres dames de sa cour, et les avait placées sous le commandement des sires de Graville, de Giac et de Louis de Bourdon, qui étaient chargés de veiller jour et nuit à sa sûreté, partout où elle se transporterait. Je dois dire que ces chevaliers tenaient une conduite indigne de leur haute naissance. Jouissant du plus haut crédit à la cour de la reine, qui leur avait prodigué de grosses sommes d'argent, et des joyaux d'une valeur inestimable, ils n'avaient pas craint de fouler aux pieds l'honneur de la chevalerie, et à l'aide de complaisances coupables et d'intrigues scandaleuses, ils avaient séduit quelques dames de haute condition..

« L'infamie de ce commerce adultère, auquel ces hommes éhontés se livrèrent publiquement sans rougir, jusqu'après les fêtes de Pâques, excitait depuis longtemps l'indignation des seigneurs de la cour. Ils conseillèrent donc au roi de les chasser. Un jour que le roi allait rendre visite à la reine dans sa résidence du bois de Vincennes, il rencontra sur sa route Louis de Bourdon, qui venait avec ses hommes d'armes, lui offrir ses hommages. Il le fit arrêter par le prévôt de Paris, et jeter en prison. Les autres seigneurs, effrayés du sort de leur compagnon, au lieu d'aller au-devant du roi, comme ils en avaient le projet, s'enfuirent en toute hâte avec leurs gens, sous divers

déguisements. Ils se réfugièrent dans les lieux les plus sûrs du royaume (1). »

Une nouvelle infamie acheva de perdre Pierre de Giac. Son dévouement à la France ne tint pas devant les haines et les jalousies, qu'il nourissait au fond de son cœur contre ses ennemis personnels.

Pendant que le connétable de Richemont s'efforçait de chasser les Anglais du royaume, avec une armée levée à grand'peine et mal approvisionnée en Normandie, Pierre de Giac confisquait les sommes qu'il était chargé de lui transmettre, et laissait les soldats français dans un tel dénuement qu'ils se débandèrent, et ne purent continuer le siège de Saint-James de Beuvron, dans le pays d'Avranches. Le connétable jura de se venger de cette perfidie, tramée à l'instigation de Louvet, son ennemi personnel. Il arriva soudain à Chinon, au moment où le roi était absent, fit enfoncer les portes de la maison de Giac pendant la nuit, l'enleva de vive force, institua une commission pour le juger et le fit appliquer à la question. Le chambellan, aussi lâche qu'il avait été criminel, offrit de racheter sa vie au prix de l'or, et fit à la torture les plus étranges aveux. Il dit, entre autres choses, qu'il avait consacré sa main droite au diable, afin de réussir dans ses projets ambitieux; il priait qu'on la lui coupât, de crainte, disait-il, que, pour avoir la main, le démon ne s'emparât de tout le corps. Sans doute, sa raison s'égarait à la vue du danger. Il eut la tête tranchée, selon quelques historiens, dont le récit paraît le plus vraisemblable; selon d'autres, il fut jeté pieds et poings liés dans la rivière à Dun-le-Roi, en 1426. Il laissa un fils, Louis de Giac, et deux filles, Jeanne et Catherine. Son fils essaya vainement de réhabiliter sa mémoire, en 1445, et de poursuivre Catherine d'Islebouchard et Georges de la

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis, sur le règne de Charles VI*, traduction de Bellaguet, in-4°, t. VI, liv. XXXVIII, pp, 72-73.

Trémoille, l'un des complices de l'arrestation. Le jugement, la condamnation, le supplice : tout avait été illégal; mais les crimes étaient bien avérés et monstrueux; il était impossible de les atténuer.

Malgré tant d'ignominies, Pierre de Giac n'avait du moins pas déserté le parti de la France. Les Anglais, maîtres de Paris, lui firent expier sa fidélité au dauphin. Ils confisquèrent ses propriétés. La terre et seigneurie de Clichy, auprès de Paris, « en tant qu'elle se comportait en maisons, manoirs, villages, hommes, justices et cens », fut donnée, par acte du 26 juin 1423, à Jehan de Saint-Yon, trésorier et gouverneur général des finances de France, moyennant trois cents livres. Et, comme la terre de Clichy valait quarante-neuf sous, six deniers de plus que trois cents livres, Henri de Lancastre faisait don de ces quarante-neuf sous six deniers au nouveau propriétaire, afin que le domaine ne fût pas démembré.

La famille de Saint-Yon, depuis longtemps connue dans Paris, était à la tête des entreprises de boucheries. Elle avait embrassé chaudement le parti des Bourguignons, pendant les guerres civiles, qui livrèrent la capitale aux Anglais. Jean de Saint-Yon fut nommé échevin en 1411 par la faction des Bourguignons. Mais bientôt après destitué par le roi, il fut proscrit en 1413 (1). Et c'était justice. Il venait de s'unir contre les Armagnacs, ou partisans du dauphin Charles, avec des troupes de bouchers et d'écorcheurs de Sainte-Geneviève et d'autres quartiers; et ils avaient assassiné, pillé, ceux qui favorisaient la maison d'Orléans. En punition de ces crimes et de son infidélité à la France, ses boucheries furent abattues en 1416 (2); et tous ses privilèges lui furent enlevés. Ils lui furent en partie rendus en 1418 : le roi l'autorisa à rétablir ses boucheries. Mais la cause des Anglais ayant

(1) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus : n° 683; Saint-Yon, p. 2.
(2) *Ibid.*, p. 4.



prévalu dans Paris, il se retrouva puissant, reçut des faveurs, qu'il perdit au moment du triomphe définitif de Charles VII. La terre et seigneurie de Clichy, qui lui était échue par l'influence anglaise, lui échappa quelques années plus tard. Par un édit daté de Compiègne, au mois d'août 1429, Charles VII fit rendre à leurs légitimes propriétaires tous les biens précédemment confisqués. Si Pierre de Giac n'était plus là pour profiter de cet avantage, sans doute sa famille n'en fut pas frustrée.

CHAPITRE XIV

BOULEVERSEMENTS A CLICHY ET AUX ALENTOURS, PENDANT LES GUERRES CIVILES DES BOURGUIGNONS ET DES ARMAGNACS (1411-1428) (1) — JEANNE D'ARC A MONCEAU (1429).

Plusieurs auteurs ont raconté longuement la désolation qui régna dans la banlieue de Paris, pendant les guerres civiles des Bourguignons et des Armagnacs. *La chronique du religieux de Saint-Denis* et *le Journal d'un bourgeois de Paris* suivent, pour ainsi dire, de semaine en semaine, les péripéties de cette lutte, qui mit la France à deux doigts de sa perte. Le bourgeois de Paris émaille son récit d'anecdotes variées, qui peignent à la fois les mœurs du temps et l'animosité des partis. « En 1411, dit-il, les Armagnacs, ou partisans du dauphin Charles VII, vinrent aux alentours de Paris, en pleines vendanges, à Pantin, à Saint-Ouen, à La Chapelle-Saint-Denis, à Montmartre, à Clignancourt, et dans tous les villages environnants, et assiégèrent Saint-Denis. Ils firent autant de maux qu'eussent fait les Sarrasins, pendant les gens, les uns par les pouces, les autres par les pieds, tuant les autres, déshonorant les femmes, rançonnant, allumant les incendies; et, quand ils approchaient, on disait : « Ce sont les Armagnacs! » et personne ne restait dans les villages. »

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, collection Michaud, gr. in-8°, 1836, pp .632 et suiv., années 1411 à 1423. — *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, livre XXXII, ch. XXX, traduction de M. Bellaguet.



Le 13 octobre de cette année 1411, ils prirent le pont de Saint-Cloud, grâce à un traître, qui le vendit et le livra. C'était le capitaine Colinet de Pisex Il n'avait pu voir sans une profonde jalousie qu'on en eût confié la garde au nom du roi, au sire Guillaume de Beaumont. Pour s'en venger, il avait négligé à dessein le service qui lui était confié. Il n'avait pas même voulu qu'un enfant fît le guet pendant la nuit. Peut-être s'était-il laissé corrompre à prix d'argent. Alors le lendemain, avant le jour un brave chevalier, nommé Jean de Gaucourt, passa la Seine au moyen de cordes, avec trois cents hommes; puis un soldat gascon s'élança sur le pont de bois, brisa la serrure et livra l'entrée à ses compagnons.

Colinet de Pisex avait fait semblant de ne pas s'en apercevoir. Même il avait enjoint, par force menaces, à tous ses compagnons, de retourner se coucher. Les ennemis ne rencontrant pas d'obstacle, pénétrèrent dans les maisons avec de fausses clés, tombèrent sur les hommes d'armes et les bourgeois, qui battaient en brèche avec leurs machines la maison de Saint-Ouen, mais qui ne s'attendaient pas à une attaque aussi soudaine, et s'enfuirent après avoir perdu leurs tentes, leurs machines de siège et leurs bagages. Les vainqueurs purent facilement se gorger de butin (1).

Beaucoup de gens inoffensifs, qui étaient dans la ville, furent tués et tous leurs biens perdus. Ils les avaient apportés de tous les villages voisins.

Le duc de Guienne craignait qu'Antoine de Craon et les autres chevaliers qui occupaient Gennevilliers, Asnières, Colombes, Nanterre, eussent été massacrés; mais ils avaient tous pris la fuite.

A cette nouvelle, les Bretons, les Gascons, les Allemands, du parti d'Orléans, apprenant que leurs compa-

---

(1) *Chronique de Charles VI*, liv. XXXII, ch. XXX.

gnons avaient passé la Seine, se mirent à dévaster les villages d'Asnières, de Gennevilliers et des alentours. Ceux qui occupaient La Chapelle-Saint-Denis et les villages voisins de Paris, arrêtaient les gens, les enchaînaient, les mettaient à la torture, s'ils ne se rachetaient à prix d'argent.

Le 24 octobre, les Armagnacs prirent Saint-Denis comme ils avaient pris Saint-Cloud, par la trahison. Le seigneur de Châlons s'entendait avec les traîtres. Il était du parti des Bourguignons. Les bandes dévastatrices venaient jusqu'aux portes de Paris. Leurs seigneurs étaient logés à Montmartre, d'où ils se répandaient dans la ville et y causaient grande terreur.

Le duc de Bourgogne étant allé en Angleterre, avait ramené sept à huit mille Anglais, avec lesquels il entra dans Paris le 23 octobre. Il allait avec eux et avec ses gens, attaquer les Armagnacs au moulin à vent, au-dessus de Saint-Labre (Saint-Lazare). Il en tua beaucoup.

Les Parisiens l'excitaient vivement à mettre fin aux cruautés exercées par les partisans du duc d'Orléans, qui couraient le pays en deçà et au delà de la Seine, et se tenaient prêts à combattre avec quinze cents hommes, chevaliers et écuyers d'élite, Bretons, Auvergnats, Gascons, aux abords du pont de Saint-Cloud. La ville n'étant pas close de murs, une enceinte formée de tonneaux pleins de pierres, lui servait de rempart. Pour exciter l'ardeur des soldats, les princes qui les commandaient avaient résolu de pourvoir à leur solde et de l'augmenter beaucoup en vendant les joyaux de l'abbaye de Saint-Denis.

Cédant enfin aux sollicitations réitérées des Parisiens, le duc de Bourgogne déclara que le roi et le duc de Guienne étaient d'avis de reprendre le pont de Saint-Cloud.

Accompagné de sa troupe et des Anglais, il se porta pendant la nuit sur cette ville, attaqua le pont, défendu

par une armée nombreuse d'Armagnacs, s'en rendit maître, et passa plus de six cents hommes au fil de l'épée. Le traître qui avait vendu le pont précédemment, fut pris dans l'église, au sommet du clocher, où il s'était réfugié, vêtu en prêtre. Le duc de Bourgogne fit mettre le feu au pont-levis; plus de trois cents personnes furent noyées.

La veille de la fête de Saint-Martin, une procession générale se fit à Notre-Dame; et là, devant tout le peuple, le parti des Armagnacs fut maudit et excommunié, avec le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, l'archevêque de Sens (1411) (1).

Clichy, étant du côté de son seigneur, le sire de Giac, était dévoué au dauphin, c'est-à-dire aux Armagnacs, et il avait d'abord été épargné dans les dévastations de ceux-ci aux alentours de Saint-Denis. Mais il y eut des retours de fortune pour les Bourguignons et les Anglais, comme on vient de le dire; et alors c'étaient des bandes d'ennemis, qui se succédaient pour y exercer leurs ravages. Telle était la licence et la cruauté des soldats, que les paysans découragés cessèrent de labourer et de semer, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Ils préféraient tout abandonner et accroître eux-mêmes le mal (2), plutôt que d'assouvir la cupidité de ceux qui voulaient affamer Paris, et l'obliger à ouvrir ses portes.

Saint-Cloud était retombé au pouvoir des Armagnacs. Le duc de Bourgogne, persuadé qu'il augmenterait la terreur des Parisiens en se rendant maître de la Seine en amont et en aval, résolut de reprendre le pont de Saint-Cloud. Il en fit commencer le siège le 16 septembre 1417; puis il fit camper ses troupes à Vaugirard, dans la campagne et les villages voisins. L'attaque du pont commença par une grêle de traits, de projectiles, de

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, t. II, pp. 632 et suiv.
(2) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, liv. XXX, ch. XXX, p. 509

quartiers de rochers, lancés principalement contre la plus haute des deux tours, qui le dominaient. Les assiégés ripostèrent vaillamment.

Dans l'intervalle, le connétable de Richemont, résidant à Paris, avait défendu sous peine de mort de sortir de la capitale : ce qui n'empêcha pas une troupe de chevaliers, d'écuyers, d'arbalétriers, poussés par la soif du pillage, de courir à travers la campagne, de livrer des combats, quand ils se voyaient forts, et de prendre la fuite quand ils étaient les plus faibles.

Les Bourguignons se signalèrent par d'affreux brigandages. Ils enlevaient les bestiaux des villages rapprochés de Paris, dépouillaient les paysans, qui se trouvaient forcés de se réfugier dans la ville avec leurs femmes et leurs enfants. Ils mirent le feu à Vaugirard, à Châtillon, à Meudon, et à d'autres localités, et vinrent camper à Montrouge (1).

Le duc de Bourgogne, irrité de voir que les siens travaillaient depuis longtemps sans succès à la destruction de la tour de Saint-Cloud, s'en alla assiéger Corbeil. La rue du Landy étant le seul chemin pour aller de Saint-Denis au pont de Saint-Cloud, c'étaient des allées et venues continuelles de soldats dans le village de Clichy. Il en était de même à Monceau, où passait la grande route de Paris à Rouen.

Lorsque Jeanne d'Arc eût fait couronner Charles VII, à Reims, elle accompagna ce prince jusqu'à Saint-Denis, où des députations de tous les villages voisins vinrent lui jurer obéissance. Le roi avec sa troupe s'avança à La Chapelle puis au moulin à vent, probablement celui qui était au-dessus des Batignolles, près de l'ancien chemin de Monceau à Clichy, et qui figure dans les vieux plans de Paris et des faubourgs. Là se livrèrent des combats

---

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis* : règne de Charles VII, t. VI (année 1417), liv. XXXVIII, pp. 123 à 131.

contre les Anglais, qui étaient dans Paris, et qui s'y retirèrent pour s'y fortifier. Tandis que Charles VII regagnait Saint-Denis, une grande partie de sa troupe vint camper à Monceau avec la Pucelle. Ils y furent accueillis avec joie. Le village était, comme Clichy, très attaché au parti du roi de France; Huguelin Harode, seigneur de Monceau, était valet de chambre du duc de Guienne (1), l'un des plus ardents champions de la cause du dauphin Charles. Les lois de la chevalerie faisaient un devoir aux hommes d'armes de Monceau et de Clichy, de suivre la bannière de leurs seigneurs et de se joindre aux soldats du jeune prince.

Le lendemain une troupe nombreuse partit de Monceau pour diriger une attaque au marché des pourceaux, qui appartenait au quartier des Porcherons, terminé aux extrémités de la paroisse de Clichy, par le grand chemin de Monceau. L'auteur des *Vigiles de Charles VII* donne, avec le religieux de Saint-Denis, des détails que nous résumons sur ce hardi coup de main. « Ils s'embusquèrent derrière la montagne, tâchant d'être à couvert, pour aller ensuite prendre d'assaut un retranchement qui s'était formé. Ce retranchement était une butte artificielle, élevée entre l'église Saint-Roch et la rue des Moulins. De part et d'autre on tirait force coups de canon et de couleuvrine. Jeanne la Pucelle s'était retirée derrière le fossé. C'était merveille de voir combien elle faisait de besogne. Un trait d'arbalète vint la frapper à la jambe; mais elle ne voulut pas cesser de combattre, faisant apporter des bois et des fascines pour combler le fossé, et de là s'élancer sur le mur. Mais l'eau y était trop profonde. Les seigneurs et les chefs la firent presser de s'en revenir. Le duc d'Alençon alla lui-même la forcer à rejoindre sa troupe. Alors elle s'en retourna à Saint-

(1) Archives de la préfecture de la Seine, *Registre des cens de la terre et seigneurie de Monceaux*, vers 1559. — La liste des seigneurs est en tête du registre.

Denis, où elle fit d'humbles et dévotes prières, et offrit en présent le harnais ou l'armure qu'elle avait coutume de porter (1). »

---

(1)

Puis le roi vint a sainct Denis
Qui lui rendit obéissance,
Laigny avec le plat pays
Dependances et la jacence.
Oustre en procédant plus avant
Son host tira a la Chapelle
Et de la au moulin a vent
Ou y eut escarmouche belle.
Les Anglais qui estoient a Paris
Affin qu'ils ne fussent peris
Es les murs si fortifierent.
Le lendemain grant compaignie
De lhost des François a Monceaulx
Sen vinrent faire une assaillie
Jusques au marché des pourceaulx ;
Soubs la montagne sembucherent
Pour illec estre a couvert
Et de la gaigner sen allerent
Dassault un petit bollevert.
Dun costé et d'autre canons
Et colleuvrines si ruoient
Et ne voyoit on quempanons
De flesches qui en l'air tiroient.
Adoncques Jehanne la Pucelle
Se mist dans larriere fosse;
On fist de besongner merveille
Dun couraige en ardeur dresse,
Ung vireton que sen tira
La vint en la jambe assener
Et si point nen desempara
Ne ne sen voult oncques tourner.
Boys, huys, fagots faisoit geter
Et ce qui estoit possible au monde
Pour cuider sur les murs monter;
Mais leau y estoit trop parfonde.
Les seigneurs et gens de façon
Lui mandèrent sen revenir
Et y fut le duc Dalençon
Pour la contraindre a sen venir.
Lors a sainct Denis retourna
Ou par humbles et devotz termes
Elle offrit laissa et donna
Le harnois dont avoit fait armes.

(*Les Vigiles de Charles VII.* Vers la fin du chapitre intitulé : « Sen suivent les Vigiles de la mort du feu roy Charles septième », in-8°, écriture gothique. (Bibliot. nat., Réserve, Ye-305, Marcial.)

Le lendemain elle aurait voulu retourner à l'assaut, assurant que la ville serait prise, si l'on voulait la suivre. Elle pria le duc d'Alençon de faire sonner les trompettes et de monter à cheval. Mais au moment où les chevaliers approchaient des murailles avec elle, et voyaient sortir de la place le baron de Montmorency et cinquante ou soixante gentilshommes, qui se joignaient à eux, René d'Anjou et le comte de Clermont vinrent, au nom du roi, inviter la Pucelle à retourner vers lui à Saint-Denis.

CHAPITRE XV

SUITE DE L'HISTOIRE DES SEIGNEURS DE CLICHY (FIN DU XVe SIÈCLE ET COURS DU XVIe). — LES FAMILLES ALIGRET, HENNEQUIN, DE LA BAZINIÈRE. — RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE EN 1525. — LE CHATEAU A CETTE ÉPOQUE.

Après les bouleversements de l'invasion anglaise et les malheurs des sires de Giac, il est difficile, faute de documents, d'indiquer les seigneurs qui se succédèrent à Clichy dans la seconde moitié du XVe siècle. On rencontre Jeanne de Villiers-Adam, dame de Villacoublay et de Clichy, qui épousa en 1478, Jean de Monceau, chevalier, seigneur de Monceau, maître d'hôtel de Louis XI. Nous parlons de lui et de sa famille, au chapitre spécial sur Monceau. Les fonctions qu'ils exercèrent à la cour de France et auprès du duc d'Orléans, leurs grades dans les armées, sans être bien élevés, les maintinrent dans un rang secondaire, où ils méritaient encore d'être appelés sires de Monceau, quoiqu'ils n'en fussent pas les seigneurs.

La famille Aligret posséda la seigneurie de Clichy sur la fin du XVe siècle et dans le cours du XVIe. Elle était de l'Ile-de-France. Le premier de ses membres dont le nom soit resté, était Simon Aligret, médecin à Paris en 1390. Hugues Aligret fut greffier criminel du parlement en 1456. Ses descendants commencent à monter à la noblesse, et à porter le titre d'écuyers. Jean Aligret, écuyer, seigneur de Charantonneau, de Clichy-la-Garenne, etc., conseiller du roi, lieutenant civil au Châtelet de Paris, en 1490, avait épousé Guillemette Lhuillier, fille d'un

avocat général au parlement de Paris et de Henriette Hennequin de Lentaigues, et était mort en 1503 (1). Guillemette Lhuillier figure comme dame de Clichy, dans un acte de 1509.

Les générations qui suivirent, dans la familleLhuillier, s'élevèrent aux degrés inférieurs de la noblesse en passant par les dignités du Parlement, et par les grades dans l'armée. Jacques Lhuillier, bourgeois de Paris, avait épousé le 29 novembre 1637, Louise Petit, fille de Pierre Petit, chevalier, seigneur de la montagne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il avait obtenu du roi le 31 août 1641, une charge de capitaine des guides, camps et armées du roi. Il fut anobli en février 1655, pour services rendus depuis 16 ans au feu roi, au siège de Corbie, à la Capelle, à Perpignan, à Collioure, où il avait été blessé... à la bataille de Lens, où il eut un cheval tué sous lui, et fut prisonnier 24 heures. Ayant réussi à s'échapper des mains de l'ennemi, à la faveur de la nuit, il rejoignit l'armée française à Stenay, où il fut de nouveau pris et emmené dans le Luxembourg (2).

La postérité de Jean Aligret et de Guillemette Lhuillier continua de tenir un rang distingué au Parlement de Paris avec Olivier Aligret, qui fut avocat général au Parlement. Il était seigneur d'Œuilly, de Clichy, de Charantonneau. Il avait épousé Claire Legendre, dont il eut trois fils : Pierre, François et Jean; et deux filles Marie et Jeanne (3). Il mourut le 23 septembre 1535.

Son fils Jean Aligret II, seigneur de Clichy, ne laissa pas de postérité, et vécut jusqu'en 1583.

Ses sœurs, qui héritèrent de la seigneurie, la firent passer dans la famille Hennequin. Marie épousa en premières noces Jean Hennequin, sieur de Bernouville,

---

(1) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus, n° 13 : Aligret.
(2) *Ibid.*, carrés d'Hozier, n° 385 : Lhuillier.
(3) *Ibid.*, dossiers bleus, n° 13 : Aligret.

conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes, et en secondes noces, Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières (1). Sa sœur Anne Aligret, épousa Louis Hennequin, sieur de Mathau et de la Bazinière, conseiller du roi, qui obtint la moitié de la seigneurie de Clichy, moyennant une somme de 5.600 livres, au profit de son beau-frère, l'an 1562.

La famille Hennequin, qui avait déjà pris rang parmi les écuyers, en 1455, dans la personne de Gérard Hennequin, était originaire de Champagne, et résidait à Paris. Elle n'avait plus au XVIIe siècle sa fortune d'autrefois ; mais elle fut honorée de la faveur de l'empereur d'Autriche et du comte Louis de Lorraine. Comme celui-ci venait de construire à Clichy le château de la rue du Guichet, il obtint de Louis XIV la dignité d'écuyer de la grande écurie de sa majesté pour Claude Hennequin, proche parent du seigneur de Clichy. Il lui envoya de Saint-Germain-en-Laye, le 1er décembre 1669, la lettre qui l'investissait de cette dignité. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne, de Marsan... s'intitulait grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi des pays d'Anjou, des ville et châteaux d'Angers, agissant au nom du roi (2).

La fortune faisant défaut à la famille Hennequin pendant la première moitié du XVIIe siècle, Nicolas Hennequin avait dû se faire négociant à Paris, afin d'élever honorablement sa nombreuse famille. Il avait négligé de prendre le titre d'écuyer, que ses ancêtres Gérard et Jacques, ainsi que Gérard II, avaient constamment porté. Christophe et Nicolas Hennequin eurent à cœur de relever le rang de leurs aïeux. Ils sollicitèrent auprès de Louis XIV en 1679, la confirmation de leur ancienne noblesse, pour eux et leur postérité. Leur requête fut

---

(1) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus 13 : Aligret.
(2) *Ibid.*, cabinet d'Hozier, n° 337 : Hennequin.

favorablement accueillie. Christophe Hennequin conseiller du roi, président au grenier à sel de Châlons, et Nicolas Hennequin, capitaine d'une compagnie de « fuziliers », furent reconnus descendants de noble et ancienne race, et autorisés à jouir des privilèges, franchises, exemptions et titres de gentilshommes, sans avoir à craindre d'être inquiétés pour la dérogance de noblesse où était tombé leur aïeul.

Il était spécifié dans la lettre de révalidation, accordée par le roi, que Michel et Jules Hennequin avaient déjà repris la qualité de leurs ancêtres, que le premier avait eu la charge de receveur général des finances en Champagne, et que son fils Claude était écuyer de la grande écurie de Sa Majesté (1).

Un membre d'une autre branche de la famille Hennequin, fixée en Belgique depuis longtemps, François Ferdinand, avait reçu de l'empereur des Romains et de la Germanie, Ferdinand III, le 6 août 1654, des privilèges qu'on a peine à concevoir aujourd'hui. Non seulement il lui accordait le titre de baron pour lui et ses enfants à perpétuité, avec le titre de comte palatin pour lui et pour son fils; mais il lui donnait le pouvoir de nommer des notaires ou tabellions et des juges dans les tribunaux ordinaires; de conférer le titre de docteur en philosophie, en médecine, en jurisprudence; de créer des maîtres licenciés, des bacheliers, des poètes lauréats, après avoir fait examiner les candidats par trois docteurs capables de constater leur savoir. Quand il les aurait reçus il pourrait aussi leur attribuer le pouvoir d'enseigner, d'exercer les fonctions de maîtres, de docteurs, etc... à Vienne, à Paris, à Pavie, à Bologne, à Cologne, à Prague.... etc. En outre, il lui accordait la faculté de donner à ceux qui en seraient dignes, les armes et les insignes qu'il jugerait à propos de donner, c'est-à-dire les armoiries de

(1) Bibl. nat., manus., carrés d'Hozier, n° 337, p. 8 (5 septembre 1679.)

la noblesse, excepté l'aigle impérial, la couronne royale et les armoiries déjà adoptées par des princes, des comtes et des barons; et elles pourraient être gravées sur leurs tombeaux, leurs étendards, leur vaisselle et argenterie.

Un dernier privilège était celui de légitimer les enfants naturels, excepté ceux des princes, des comtes et des barons (1). Louis Hennequin, seigneur de Clichy, eut d'Anne Aligret deux fils : Louis et Pierre.

Louis Hennequin II, qui posséda la moitié de la seigneurie de Clichy, ne fut pas marié.

Pierre Hennequin fut père d'Alexandre Hennequin, qui hérita de son oncle Louis la moitié de la seigneurie de Clichy.

En 1595, Alexandre Hennequin et le sieur de la Bazinière étaient co-seigneurs de Clichy, sous la tutelle de Louis de Marillac, seigneur de Farinvilliers, fils de Guillaume de Marillac et de Marie Aligret.

La seigneurie de Clichy appartint bientôt tout entière au sieur de la Bazinière, qui fut Macé Bertrand, parent d'Alexandre Hennequin.

Ces familles Aligret et Hennequin ne donnèrent pas seulement à la magistrature et aux finances des hommes éminents par leur savoir et leur intégrité; mais ils donnèrent aussi à la religion de fervents chrétiens. Olivier Aligret, avocat au Parlement de Paris, seigneur de Clichy, avait eu trois de ses petites-filles religieuses carmélites : deux au monastère de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et une à Pontoise. Une de ses arrière-petites-filles fut la célèbre Mlle Le Gras (Louise de Marillac), choisie par saint Vincent de Paul pour être supérieure des sœurs de la Charité. On voit, dans les registres de la paroisse du XVIIe siècle, que les sires de la Bazinière, descendants d'Olivier Aligret,

(1) Bibliot. nat., manus., cabinet d'Hozier, n° 188 : Hennequin.

avaient fait beaucoup de fondations d'anniversaires, de messes, d'offices religieux, pour les défunts. Ils aimaient la résidence de Clichy, et s'intéressaient beaucoup à la piété des habitants. Comme c'est en 1525, au temps d'Olivier Aligret, que fut en partie reconstruite l'église, qui, sans doute, tombait en ruines, il n'est pas douteux qu'il contribua à la relever, et que ses enfants et ses petits-enfants se plurent à la décorer.

En creusant, en 1905, pour établir un autel à double face, dans la jonction des deux églises, on a trouvé, autour d'un tombeau, des débris d'anciennes statues, qui paraissent être des statues de la sainte Vierge et de sainte Anne, de saint Pierre de saint Jean-Baptiste, etc (1). Elles servaient apparemment à orner les cinq autels établis dans le chœur. Elles ne portent pas un cachet de haute antiquité. Plusieurs semblent annoncer le xve siècle. Leur mutilation prouve qu'elles furent jetées là parce qu'elles ne pouvaient plus orner le chœur, qui avait été tout à fait transformé et ne conservait plus ses cinq autels.

On voit le dessin de la vieille église sur un plan de Clichy antérieur à saint Vincent de Paul, retrouvé aux Archives nationales de Paris, et reproduit sur la feuille supplémentaire de ce travail. C'était la forme qu'elle avait avant la restauration commencée par saint Vincent de Paul. Une belle estampe de 1654, signée Lambert et conservée au presbytère de Clichy, reproduit le vaisseau de 1625, tel que l'avait conçu saint Vincent de Paul.

Celui de 1525 laisse voir six fenêtres avec des contreforts et pas de transept. C'était une longue salle sans cachet d'architecture. Le clocher avait deux rangs d'ouvertures pareilles à des fenêtrès. Le presbytère en était rapproché, et, du côté de la Seine, c'est-à-dire à l'ouest, il était sur la grand'rue.

---

(1) Elles sont déposées au presbytère.

Quoiqu'il y eût cinq autels (1), on ne peut supposer qu'elle était plus grande que celle du XVII[e] siècle, car les rangs de tombeaux de plâtre, qu'on a retirés des fondations du transept de la neuve église, étaient contigus au chœur construit par saint Vincent de Paul, et ils étaient déposés dans le vieux cimetière. Ils étaient surmontés d'une couche de terre végétale, encombrée d'ossements appartenant à un cimetière plus récent. Celle qui fut réédifiée en 1525, fut consacrée avec ses cinq autels le 1[er] octobre 1525, par François Poncher, archevêque de Paris. Le curé s'appelait Antoine Embleur (2). Il crut sa tâche terminée quand il eut achevé cette œuvre. Il résigna sa cure en faveur du sieur Montanel, avec l'assentiment du chapitre canonial de l'église de Saint-Benoît de Paris, à qui appartenait le droit de présentation.

Le château représenté dans l'ancien plan, paraît avoir été rebâti vers la même époque (3). Ce n'est plus le genre des châteaux à tourelles, à pont-levis, à fenêtres étroites ou ogivales, comme au XIV[e] et au XV[e] siècle. C'est une construction élégante, avec deux pavillons de chaque côté de la résidence principale, dans laquelle on entrait par deux escaliers tournants au bas du perron. Ces escaliers, sont dans le genre de ceux du château de Fontainebleau, construit par François I[er]. Les fenêtres sont grandes; les jardins tracés avec symétrie, entourés d'allées d'arbres et annonçant déjà par avance les arrangements gracieux de Lenôtre. Tout y ressent la renaissance des arts de l'époque de François I[er] et de Catherine de Médicis.

Les seigneurs Aligret n'étaient pas guerroyeurs comme ceux du siècle précédent. Ils étaient membres du Parlement et de la Chambre des comptes. Il était naturel qu'ils aimassent une belle résidence où ils étaient souvent, et

---

(1) Indication insérée dans un vieux registre de baptême de Clichy, conservé à la mairie (22 mai 1742).

(2) *Ibid.*

(3) *Voy.* ce plan à la fin du volume.

qu'ils ornassent de gracieux jardins et d'élégantes allées, bordées d'arbres, le terrain par où ils passaient pour se rendre à l'église.

Le cimetière était du côté méridional du chœur. Beaucoup d'ossements en furent retirés, lorsque l'on creusa les fondations de la nouvelle église; mais on ne remarqua point de ces tombeaux de plâtre, qui se trouvent au nord de l'ancienne chapelle de la sainte Vierge. Plus tard, l'espace voisin de l'emplacement du boulevard actuel fut transformé en place publique, où l'on vint se promener sous des ormes. Et le cimetière fut reporté au nord, à l'endroit où sera le bras septentrional du transept.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les curés qui se succédèrent à Clichy, furent Michel Bazanier, Philippe Bazanier et Thomas Blin. Les deux premiers furent peut-être de cette famille de la Bazinière, qui possédait alors la seigneurie. Leur nom aurait pu être mal transcrit dans les manuscrits. Thomas Blin fut remplacé par François Bourgoing, né le 18 mars 1585, de parents établis depuis plus d'un siècle à Paris, et jouissant d'une grande considération dans la magistrature (1). Ses ancêtres étaient originaires du Nivernais. François Bourgoing fut un des docteurs les plus distingués de la Sorbonne. Sa science et sa piété le lièrent plus tard avec des prêtres éminents; et ils fondèrent ensemble la congrégation de l'Oratoire sous l'inspiration du cardinal de Bérulle. Il en devint le second supérieur général, après le Père de Gondren, dont il avait été le vicaire général. Il résilia sa cure en 1612, en faveur de saint Vincent de Paul.

(1) Ces indications sur les curés de Clichy se trouvent à la fin d'un registre des actes de baptême et de décès, de 1806 à 1816, à l'église de Clichy.

CHAPITRE XVI

LE CHATEAU DE CLICHY ÉTAIT SOUVENT UN RENDEZ-VOUS DE CHASSE SOUS FRANÇOIS Ier ET HENRI IV. — PEU DE SEIGNEURS Y RÉSIDÈRENT HABITUELLEMENT.

Avec les sires de Beaumontet les sires de Ferrières, le château de Clichy fut encore souvent un rendez-vous de chasse dans le courant du xvie siècle. Les guerres civiles et les dévastations qui s'ensuivirent, attristèrent longtemps les campagnes des bords de la Seine, surtout après les fautes et les malheurs du sire de Giac. Sous François Ier et sous Henri IV, les chasses redevinrent de mode à la cour de France, et les seigneurs qui voyaient la cour de près, se piquaient d'en prendre les habitudes. Les sires de Beaumont étaient redevenus seigneurs de Clichy dans la seconde moitié du xvie siècle; et ils étaient, sans doute, d'habiles et intrépides chasseurs, comme ils en avaient la réputation au commencement du xviie. Salnove, dans sa *Vénerie royale*, dit : « Henri IV, après son retour de Vitry, envoya de nouveau en Angleterre M. de Beaumont, père de MM. de Beaumont, qui sont à présent dans sa vénerie royale, et avec lui le sieur de Moustier, et quelques valets de limiers... »

Le prince Charles de Croÿ, qui avait des liens de parenté avec les sires de Ferrières (1), n'était pas moins

---

(1) Philippe II, sire de Croÿ, fit bâtir le château de Beaumont, où il reçut l'empereur en 1540. — Charles, comte de Beaumont, fut créé duc de Croy par Henri IV, en 1598.



versé dans la vénerie. Il écrivait au prince de Galles, le 8 mai 1609, « qu'il avait envoyé au roi une meute de chiens d'Artois, et qu'il regrettait vivement d'avoir vu périr les oiseaux qu'il lui destinait (1). »

C'étaient des amis d'Henri IV, ces sires de Beaumont et de Croÿ. Il partageait leur passion pour la chasse. Il voulait que son jeune fils l'eût aussi. Un jour qu'il l'avait conduit à Fontainebleau, l'enfant, à peine âgé de trois ans, avait éprouvé toutes les émotions de la poursuite des cerfs, qu'on avait tués devant lui, et avait assisté à la curée. Le soir, il le fit asseoir à table à ses côtés; et les yeux du jeune prince se fermant, le roi le secouant rudement lui dit : « Ne dormez pas, enfant; car, si vous « dormez, je ne vous emmènerai plus à la chasse (2). »

François Ier avait eu les mêmes goûts. C'était à Fontainebleau et à Compiègne, que se donnaient les grandes chasses. Les seigneurs de la cour y étaient en foule invités. Au château de Clichy, les sires de Ferrières, de Marillac, de la Bazinière (3), ne pouvaient oublier que leurs aïeux avaient souvent fait des battues dans la forêt de Rouvray, ou du bois de Boulogne; et ils se livraient volontiers à la chasse à l'exemple de François Ier et d'Henri IV, qui donnaient le ton à la noblesse française dans le courant du XVIe siècle. Au XVIIe, ce furent principalement les emplois à la cour et au Parlement qui occupèrent les seigneurs de Clichy. La carrière des armes en passionna aussi plusieurs, qui tinrent glorieusement leur place à la tête des armées.

Mais au commencement du XVIIe siècle comme dans le courant du XVIe, ils ne résidaient pas habituellement dans leur château de la campagne. En 1607, Alexandre

---

(1) *Les Grandes chasses au* XVIe *siècle*, in-18, 1884, p. 125.

(2) HÉROARD, *Journal*, t. I, p. 145.

(3) Les sires de la Bazinière aimaient le village de Clichy. Leurs noms figurent fréquemment parmi les bienfaiteurs de l'église. Registres de baptême, année 1692 et année 1697.

Hennequin, écuyer, sire de Montaut et de Clichy, demeurait à Paris, rue Saint-Antoine (1). En 1693, Marguerite-Thérèse Bautru, veuve de Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun, dame de Clichy et autres lieux, demeurait à Paris, à l'hôtel d'Estrées, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch (2). Quelques années plus tard, l'abbé de Vaubrun, docteur en Sorbonne et qui avait obtenu la charge de lecteur du roi, était souvent à la cour ou dans ses châteaux de province; et il avait son hôtel à Paris, rue de Grenelle. Clichy, dont il était seigneur, ne le vit que rarement, et comme en passant.

Mais le château était toujours une habitation princière, où se donnaient quelquefois rendez-vous les plus hauts personnages du royaume. En 1776, on célébra dans la chapelle le mariage de très haut et très puissant prince Louis-Sophie Duplessis de Richelieu, pair de France, avec très haute demoiselle Marie-Antoinette de Galifet. Il y eut pour témoins la vicomtesse de Sarsfield, née Richelieu-Lévis,et le maréchal de Noailles, duc de Mouchy (3).

Les seuls grands seigneurs mentionnés au catalogue des messes fondées dans l'église de Clichy, en 1692, sont les sires de la Bazinière et les sires de Monceau. Les autres faisaient leurs donations à des églises ou à des communautés religieuses de Paris et de la province, où ils résidaient une partie de l'année.

---

(1) Archives nationales, à Paris, carton S, 2255 (du 26 mai 1607).
(2) *Ibid.*, S, 6131, titre de 1693.
(3) Registres de baptême et de mariage de Clichy, à la mairie, année 1779

CHAPITRE XVII

SUITE DE L'HISTOIRE DES SEIGNEURS DE CLICHY. — LES FAMILLES BERTRAND ET COLBERT. — LE FRÈRE DU MINISTRE COLBERT MONTE AUX HONNEURS ET A LA FORTUNE (XVII[e] SIÈCLE). — FÊTE A SCEAUX POUR RECEVOIR LOUIS XIV (1677-1685).

Macé Bertrand, seigneur de la Bazinière et de Clichy-la-Garenne, avait épousé Marguerite de Verthamon, veuve de Daniel Voisin (1). Ses ancêtres étaient du Bougé et de l'Anjou. Il devint secrétaire du roi, puis trésorier de l'épargne, fonction qui ne tarda pas à être abolie. Il mourut en 1658. Son fils Macé Bertrand II, baron de Vouvant, prévôt et maître des cérémonies des Ordres du roi, mourut le 3 novembre 1688, et fut enterré aux Grands-Augustins, à Paris. Son épouse, Françoise de Barbezière, était fille d'honneur de la reine. Elle mourut le 3 janvier 1679. Marie Bertrand de la Bazinière, dame de Clichy, avait épousé Guillaume Bautru, fils de l'académicien Bautru, fameux par ses pointes d'esprit admirées de Ménage. De ce mariage était née Marie Madeleine Bautru, appelée à de grands honneurs par son union avec Edouard-François Colbert, comte de Maulevrier, chevalier des Ordres du roi, et frère du célèbre ministre Colbert. Elle lui apporta en dot la moitié de la seigneurie de

(1) Marguerite de Verthamon était fille de François de Verthamon et de Marie Versoris. (*Histoire généalogique de la maison royale de France*, in-fol. t. VI, p. 588.)



Clichy; l'autre moitié appartenait à sa sœur Marguerite, marquise de Vaubrun.

Le comte de Maulevrier et le marquis de Vaubrun possédèrent en commun la seigneurie de Clichy, pendant qu'ils se distinguaient à la guerre. Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun, fut un des plus brillants officiers de Turenne pendant la campagne d'Alsace, en 1675. Edouard-François Colbert, commandant d'armée d'une grande valeur et d'une grande habileté, était signalé à l'attention du roi par son frère.

Quoique le ministre Colbert représentât l'ordre, l'économie, la bonne gestion des finances, à la cour de Louis XIV, et que sa main d'organisateur se fît sentir partout, dans le commerce, dans l'industrie, dans la science, il représentait bien aussi la grandeur et la prospérité de la France. Il soignait sa fortune et la fortune de ses frères, de ses neveux et de ses cousins. Son frère, le comte de Maulevrier, seigneur de Clichy, lui dut, sans doute, en partie, son rapide avancement à la tête des armées. Comme ministre, il avait environ 55,000 livres d'appointements; et avec les gratifications, les dons des provinces, ses émoluments dépassaient 100,000 livres. Un des beaux hôtels de Paris, l'hôtel Bautru, lui avait été vendu 220,000 livres, le 20 mai 1665. 100,000 livres avaient été payées comptant. Le 11 avril 1670, il acheta la terre de Sceaux, de Léon Potier, pour 135,000 livres (1). Il en fit une résidence princière. Lebrun avait peint le plafond du dôme de son charmant pavillon. Il y avait représenté l'Aurore. Louis XIV, informé de cette magnificence, voulut la voir, et en même temps faire à son ministre une surprise, digne de la haute estime qu'il avait pour lui. Il voulut lui faire l'honneur d'aller souper chez lui. Il ne le prévint pas officiellement, mais la cour l'avertit par

(1) DUSSIEUX, *Etude biographique sur Colbert*, in-8°, 1886, p. 259. (Bibliot. nat., Invent. L, 369.)

dessous main; et Colbert le sut assez tôt pour se préparer. C'était dans l'été de 1677.

Se souvenant de l'imprudence et de la vanité fatale de Fouquet, il n'eut garde de l'imiter, en faisant parade d'un luxe insolent; mais il comprit qu'une sage mesure avec Louis XIV demandait encore beaucoup d'éclat; et il en mit pour recevoir la cour et Sa Majesté. Le *Mercure galant* nous a laissé une description détaillée de cette fête. Dès le matin, toute la population avait appris de la bouche du ministre que le roi allait venir à Sceaux. Toute une suite de seigneurs et de dames des plus grands noms de France l'accompagnait. La *Phèdre* de Racine fut représentée et applaudie; et Colbert eut le plaisir d'entendre dire à Sa Majesté qu'elle ne s'était jamais plus agréablement divertie. A table, ce fut lui qui servit le roi et la reine. Mgr le dauphin fut servi par le marquis de Seignelay, fils du ministre (1). Le marquis de Maulevrier, seigneur de Clichy, n'était pas de cette fête. Il était, sans doute, bien loin, occupé à guerroyer contre les ennemis de la France. Son frère n'avait pu l'informer à temps. Mais quelques années plus tard, en juillet 1685, il fut au premier rang d'une nouvelle fête que son neveu, le marquis de Seignelay, donnait au roi dans le même pavillon de Sceaux. Cette fois, ce n'était plus une surprise; c'est Louis XIV qui avait prévenu de son désir d'aller souper à Sceaux. Sa Majesté arriva le 16 juillet, à 6 heures et demie du soir. La fête ne fut pas moins brillante que celle de 1677. Le *Mercure galant* en donna aussi les détails (2).

Ce fut le marquis de Maulevrier qui alla, avec le marquis de Blainville et d'autres seigneurs, recevoir Louis XIV, à la descente du carrosse, à 6 heures et demie du soir. Une table était dressée pour le roi et la reine,

(1) DUSSIEUX, *Etude biographique sur Colbert*, p. 270.
(2) *Ibid.*, p. 279.

pour les principaux seigneurs et les dames du plus grand nom, une seconde table était pour Mgr le dauphin, pour Madame, pour ses dames d'honneur et toute sa suite. Le marquis de Seignelay servit le roi et la reine; le marquis de Maulevrier servit M[gr] le dauphin et Madame (1).

Le ministre Colbert n'assistait plus à cette fête. Il était mort en 1683. Il avait été affligé d'une lettre sévère que le roi lui avait adressée, au sujet des excessives dépenses occasionnées par des constructions et des embellissements de Versailles. C'était probablement le chagrin qui l'avait emmené dans la tombe. Louis XIV, il est vrai, avait adouci l'acuité de ses premiers reproches par une lettre où il assurait le ministre de sa constante amitié. Mais il avait porté le coup mortel. Il tint, dans la suite, à prouver à la famille Colbert qu'il ne lui avait pas retiré sa faveur. Le comte de Maulevrier put toujours figurer la tête haute parmi les seigneurs de la cour.

Sa carrière avait été brillante. Nommé commandant de Philisbourg en 1661, capitaine aux gardes en 1662, lieutenant de la première compagnie de mousquetaires, en 1665, il se signala en 1669 au siège de Candie, et à la campagne de Hollande en 1672. En récompense de ses services, il devint lieutenant général des armées du roi, en 1676, et gouverneur de la ville et de la cité de Tournay. Il mourut le 31 mai 1693.

Ses deux fils marchèrent sur ses traces dans le chemin des honneurs. L'aîné, François-Edouard, qui était colonel du régiment de Navarre, fut tué en défendant Namur, le 18 juillet 1695.

---

(1) DUSSIEUX, *Etude biographique sur Colbert*, p. 279. — *Le Mercure galant*, juillet 1685, p. 44.

CHAPITRE XVIII

SAINT-VINCENT DE PAUL CURÉ DE CLICHY — ÉTENDUE DE LA PAROISSE (1612-1625). — LES CHAPELLES PRIVÉES — L'ARISTOCRATIE NE FRÉQUENTE PLUS GUÈRE LES ÉGLISES AVEC LE PEUPLE.

Le 2 mai 1612, saint Vincent de Paul prit possession de la cure de Clichy. Il venait de la Tunisie, où il avait été l'esclave de Louis de Méricourt, gentilhomme français, neveu d'un chevalier de Malte, qui avait été tué par les corsaires musulmans, dans la traversée qu'ils faisaient ensemble pour se rendre à Malte. Il avait ramené à la religion catholique son maître devenu mahométan, et sa femme nommée Zulma, qui avait été frappée de la patience, de la bonté et de la piété de l'humble esclave. Après s'être échappé de la Tunisie avec eux, il était arrivé à Avignon, avait baptisé Zulma, était parti pour Rome, où il avait séjourné près d'un an, et était revenu à Paris, chargé par le cardinal d'Ossat d'une mission secrète pour Henri IV. Il n'avait pas tardé à être nommé curé de Clichy, grâce surtout à la recommandation du cardinal de Bérulle, qui venait de fonder la congrégation de l'Oratoire. Il avait été si bien apprécié par Henri IV, que celui-ci lui avait offert l'abbaye de Saint-Léonard, de Chaulme. Il en aurait été abbé commendataire, avec de beaux revenus; mais il n'avait pas accepté. Il avait seulement consenti à recevoir le titre d'aumônier de la reine Marguerite de Valois. Cet honneur le classait déjà parmi les prêtres les plus estimés du diocèse de Paris.

C'est avec les oratoriens qu'il avait, dès le commence-

ment, contracté les liaisons les plus étroites. M. Bourgoing, deuxième supérieur général de l'Oratoire, l'avait eu pour successeur à la cure de Clichy.

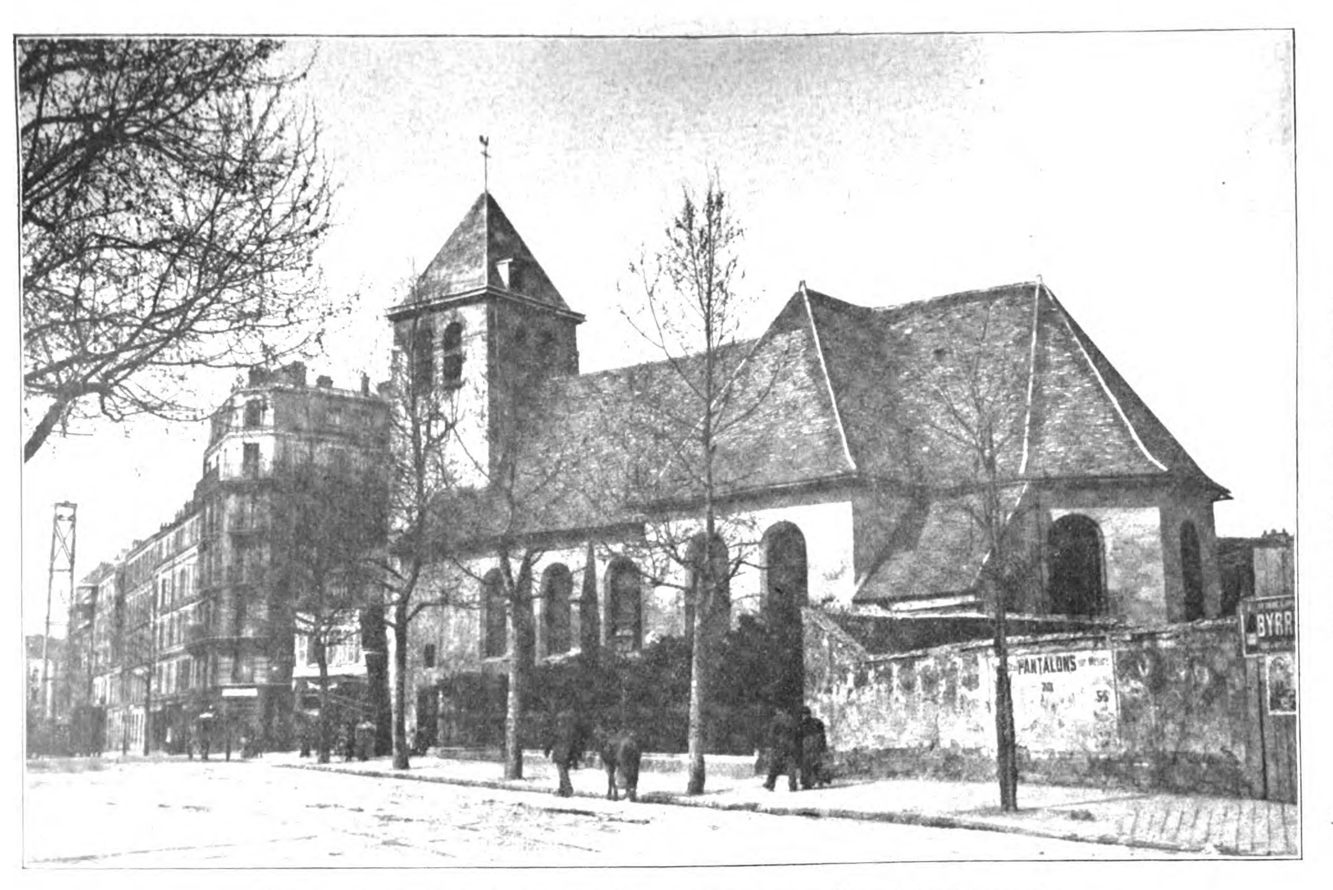
Son premier soin dans la paroisse où il était venu le 2 mai 1612, fut de restaurer et d'agrandir l'église. Elle était en forme de long porche, terminé par un chœur arrondi, autour duquel étaient groupés des autels. Il voulut lui donner la forme d'une croix. En conséquence,



PL. VIII. — Église de Clichy rebâtie par Saint-Vincent de Paul. (Dessin de 1654.)

il construisit les deux bras du transept, refit le chœur, qui, dans le dessin de 1654, conservé au presbytère, n'a plus une exacte ressemblance avec celui du vieux plan de Clichy, dont nous donnons plus loin la reproduction. Il fit fermer au clocher un rang de deux ouvertures, sur les trois faces, qui en avaient deux rangs superposés. La construction du transept porte la marque d'un travail plus récent que celui du vaisseau primitif (1). Il n'a point de contrefort à l'extérieur, comme on en voit dans toutes

(1) *Voy.* notre planche VIII.



Pl. IX. Photographie de l'église de Clichy avant les nouvelles constructions (1901.)

les travées du vieux plan. On a trouvé dans les fondations d'un transept de l'église actuelle, en 1904, un débris de statue de saint, et des pierres portant des traces de peinture jaune, telle qu'on en remarque dans les maisons du XV[e] et du XVI[e] siècle. La muraille qui les contenait, et qui fermait apparemment l'ancien chœur du côté du nord, semble avoir appartenu au travail dirigé par le saint.

Dans le clocher, des pièces de la charpente avaient servi à une autre destination que la destination actuelle. Elles montrent que la reconstruction avait été notable. Il y avait jadis six fenêtres sur chaque façade, comme il y en avait six après la restauration terminée en 1630. La photographie de 1901 diffère un peu du dessin de 1654 (1).

Le Jeudi-Saint de cette année, Catherine Barbier fut le premier enfant baptisé sur les fonts nouveaux, l'église étant parachevée ce même jour, ou du moins la même semaine, dit une note insérée dans le registre paroissial de 1625 (2). Par un acte du 23 mars 1629, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, autorisait la fabrique à vendre huit arpents de terrain, pour arriver à l'achèvement de l'édifice (3). Ces fonts nouveaux sont, sans doute, ceux qui sont aujourd'hui conservés dans l'église de Clichy.

Dans l'automne de 1613, saint Vincent avait quitté Clichy pour entrer en qualité de précepteur dans la famille de Gondy. Il ne s'était pas démis de ses fonctions de curé. Il les exerçait encore à certains intervalles. Un vicaire était là pour le remplacer. On voit qu'il avait obtenu de l'archevêché de Paris, en 1623, pour la famille Versoris, l'autorisation d'avoir une chapelle privée dans sa maison de campagne à Clichy. Il venait même de temps en temps y administrer les sacrements. Un curé

(1) *Voy.* pl. IX, p. 117.
(2) Registre des baptêmes et des décès à la mairie de Clichy.
(3) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, ch. VI, p. 212.

de Montmartre, nommé Claude Gilbert, déclare dans son testament qu'il a été baptisé le jour de la fête de saint Denis, 9 octobre 1623, par M. Vincent, général et premier instituteur de la Compagnie des prêtres de la Mission, alors curé de Clichy (1). M. l'abbé Blauvac, curé actuel de Clichy, a bien mis en lumière la durée du ministère de saint Vincent de Paul à Clichy de 1612 à 1625, dans son *Petit Messager de saint Vincent de Paul* (années 1902-1903).

Comment le saint si modeste, si éloigné par ses goûts et ses habitudes de la vie du monde aristocratique, avait-il pu accepter une situation dans la famille de Gondy, qui était si fort en vue à Paris et si facilement en rapport avec la cour? L'obéissance l'avait uniquement guidé. Mais il est permis de penser qu'il avait aussi envisagé les moyens offerts à sa pauvreté pour achever plus sûrement la restauration de son église. Ses ressources allaient grandissant. Il continua son œuvre, à la faveur de la générosité des seigneurs de Gondy.

S'il ne parvint pas à la finir, c'est que son zèle l'entraînait souvent ailleurs. Il se livrait à la prédication, d'abord sur les terres de ses maîtres, ensuite dans les campagnes, où il ne tarda pas à se faire connaître, et où il occupa bientôt des collaborateurs zélés.

Il ne revenait pas aussi souvent à Clichy que le désiraient les habitants. Son vicaire lui écrivait : « Messieurs les curés vos voisins désirent votre retour. Tous les bourgeois et les habitants le désirent pour le moins autant. Venez donc tenir votre troupeau dans le bon chemin où vous l'avez mis; car il a un grand désir de votre présence (2). » Il aurait volontiers repris la direction de sa paroisse, où il se plaisait beaucoup, mais la Providence

(1) Ce testament, plein de détails curieux, est entièrement reproduit dans le *Petit Messager de saint Vincent de Paul*, année 1902, p. 57, et année 1903.

(2) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, p. 195.

le poussait à continuer les missions, et à entreprendre ses œuvres de charité, qui devaient aboutir à l'établissement de la congrégation des filles de la Charité et des pères Lazaristes, sans compter l'organisation des séminaires, et les associations pieuses, dont il fut l'inspirateur. L'archevêque de Paris lui ayant un jour demandé s'il se plaisait dans sa paroisse, il répondit « qu'il était plus content que le pape, car il avait un si bon peuple! »

Dans l'autorisation qu'il lui donna de faire des missions avec ses collègues, dans tout le diocèse de Paris, il le qualifie du titre de curé de Clichy, le 14 avril 1625. Mais le 17 du même mois, sur l'acte de cession du collège des Bons Enfants, il ne se nomme plus que prêtre du diocèse de Dax. Il se retira, avec les siens, dans cette nouvelle maison du collège des Bons Enfants, au mois de juillet suivant (1625), après la mort de la marquise de Gondy.

Il avait établi à Clichy l'association des Dames de Charité, et l'avait réunie à celle du Rosaire. Elle avait été autorisée par ordonnance archiépiscopale du 27 septembre 1623 (1).

Il l'avait établie pareillement à Asnières, le 1er janvier 1675. La présidente était noble dame Marie des Vieux, femme de noble homme Henri Lyrot, écuyer, sieur de Rembourg, premier valet de chambre de Monsieur, duc d'Orléans (2).

Au temps de saint Vincent de Paul, la paroisse comprenait, avec le territoire de la commune actuelle et de celle de Levallois-Perret, le village de Monceau, qui avait une chapelle succursale de l'église de Clichy. Elle s'étendait jusqu'à Chaillot, et englobait une partie du Roule et des Ternes, une partie considérable de la Madeleine, de Notre-Dame de Lorette, de Saint-Louis d'Antin,

---

(1) *Petit Messager de saint Vincent de Paul*, mars 1898, p. 38.
(2) *Ibid.*, avril 1904, p. 86.

de Saint-Ouen, d'Aubervilliers, de Saint-Denis, de Clignancourt et les Batignolles. Les registres de baptême mentionnent des enfants de la plupart de ces localités baptisés dans l'église de Clichy. Lors de l'érection de la chapelle du Roule en église paroissiale en 1697, il fut stipulé par l'archevêque de Paris que les deux moulins situés au delà du chemin de Monceau, par rapport à Paris, resteraient à la paroisse de Clichy (1). Auparavant trois autres moulins situées en deçà du chemin de Monceau en faisaient également partie. Le territoire entier de cette paroisse, sur lequel le curé prélevait la dîme, embrassait dans son étendue géométrique 29.087 perches,ou 290 arpents 27 perches, y compris l'emplacement des maisons, des marais, et des chemins, dont la superficie était de 6.682 perches (2).

Lors de l'érection du Roule en faubourg de Paris, en 1722, les lettres patentes posèrent des réserves en faveur des maisons dépendantes de Clichy.

Lorsque le duc d'Antin, par un acte de 1724, cédait à Louis XV des terrains cultivés, au lieu dit le *Bas Roule*, ils étaient sur le territoire de Clichy.

Suivant les registres publics, la barrière de la place Blanche a dépendu de Clichy jusqu'en 1790. Les employés de l'octroi, préposés à la recette de cette barrière, n'avaient point d'autre église paroissiale que celle de Clichy.

En 1787, les rues de Chartres, de Courcelles, de la Pépinière, de Saint-Lazare, jusqu'à la rue Blanche, et celle-ci dans toute sa longueur, continuaient à lui appartenir. Par arrêt des 3 février et 27 septembre 1787, le côté de ces mêmes rues voisin de la capitale, fut attribué à la villle, sous la réserve des droits des curés, des seigneurs et des autres personnes intéressées. Les habitants

---

(1) Archives nationales (Paris), carton S, 3481 : *Saint-Philippe-du-Roule.*
(2) *Ibid,* (Seine), III[e] cl., n° 26.

voulurent profiter de ces ordonnances pour ne pas contribuer aux frais du pavage fait dans le village de Clichy, en 1788; mais ils furent déboutés de leurs prétentions. Ils avaient à considérer qu'ils n'étaient de Paris que sous le rapport des impôts établis au nom du roi. L'achèvement du mur d'enceinte, commencé à cette époque, devait bientôt terminer le litige, en enlevant définitivement une partie du territoire de Clichy pour l'attribuer à Paris. La population s'était accrue considérablement dans le cours du XVIII[e] siècle, sans doute à cause des familles de la noblesse et de la magistrature, qui avaient leurs maisons de campagne dans le village et aux alentours, et surtout aux extrémités de la paroisse, à Monceau, à la rue de Clichy, aux Porcherons, etc. En 1771, il y eut 63 naissances, 37 inhumations, 7 mariages. — En 1773, 67 naissances, 33 inhumations, 9 mariages. — Quinze ans plus tard les chiffres s'étaient élevés de plus d'un tiers. En 1782, 92 naissances, 59 décès, 21 mariages. En 1783, 93 naissances, 45 décès, 30 mariages. Pour ces deux dernières années, il est permis de compter une population d'environ 5 à 6 mille. La natalité était presque double de la mortalité. Mais au temps de saint Vincent de Paul, les registres n'accusent guère que le tiers des chiffres de 1782 et 1783. Et c'était dans le village de Clichy qu'était le plus grand nombre d'habitants. En 1627, il n'y eut que 29 baptêmes, et 22 en 1628. Ce n'était pas plus de 1.400 à 1.500 âmes.

Les seigneurs de Monceau, depuis Etienne Desfriches, qui avait fait rebâtir la chapelle du village en 1529, avaient obtenu de l'archevêque de Paris l'autorisation d'entendre la messe chez eux le dimanche, excepté à Pâques, où ils devaient se rendre à Clichy.

C'était pour les grandes familles une exception qui se multiplia beaucoup au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Il était de grand ton d'avoir une chapelle dans son château ou dans sa villa, et d'être dispensé d'assister aux offices dans l'église paroissiale. L'archevêque de Paris résistait autant

que possible aux demandes qui lui étaient faites d'étendre les concessions habituellement accordées. C'était aux quatre grandes fêtes de l'année, à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël, qu'il était défendu de rester le dimanche dans la chapelle privée; mais quelquefois l'on invoquait avec insistance des raisons d'infirmité, de grand âge, etc., et les exceptions se trouvaient encore réduites, sauf cependant pour le jour de Pâques, où l'autorité ne transigeait pas. C'est ainsi que le duc de la Force avait obtenu de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, la permission pour lui et pour la duchesse, d'entendre la messe dans la chapelle de son château, même le jour de la Pentecôte, pourvu qu'ils ne retinssent auprès d'eux que le personnel absolument nécessaire à leur service (1). Ils étaient proches parents de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, décédé en 1729. Jacques Nonpar de Caumont, duc de la Force, avait épousé le 8 septembre 1710, Marie-Louise, fille du maréchal de Noailles.

La famille Versoris avait déjà obtenu, le 28 juillet 1623, à la demande de saint Vincent de Paul, l'autorisation d'avoir une chapelle domestique.

Celle des comtes de Canillac avait été bénite le 25 juin 1631, dans leur maison de campagne auprès du village (2). La maréchale de Créquy, dans son château de la Planchette, en avait une et un aumônier. Une fille du suisse, qui introduisait les visiteurs, avait été baptisée le 2 avril 1706. Des enfants de son jardinier le furent en 1707 et en 1709. Parmi ceux qui figurent le plus souvent dans les registres de la paroisse au XVIIe et au XVIIIe siècle, est la famille Crozat de Tugny, qui eut sa chapelle domestique bénite le 5 juillet 1631.

---

(1) Registre de baptême de la paroisse, 22 mai 1749. — La chapelle du duc de la Force avait été bénite le 3 avril 1745.

(2) La comtesse de Canillac avait encore obtenu, le 26 juin 1731, de Mgr. de Vintimille, une nouvelle autorisation d'entendre la messe dans sa chappelle, même les jours de fête autres que Pâques et les trois grandes fêtes.



La marquise de Saint-Rémy eut la sienne dans la rue qui porta longtemps son nom, et qui aboutissait à la rue de Neuilly. M. Evoret, qui n'est distingué dans le registre de la paroisse par aucun titre de noblesse, ni par aucune dignité, M. Le Riche, avaient obtenu des autorisations de chapelle privée, on ne sait précisément à quelle date.

D'autres encore avaient été accordées à ces membres du Parlement, à ces hauts fonctionnaires, à ces riches bourgeois de Paris, à ces nobles des degrés divers de la hiérarchie, qui avaient leur résidence à la campagne, plus ou moins éloignée de l'église de Clichy, dans le courant du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Il en était sans doute de même du prince Charles de Lorraine, dont le père Louis de Lorraine avait bâti, sur les rues actuelles du Landy et du Guichet, le gracieux château qui a été conservé.

C'était ainsi beaucoup de personnes des classes élevées, qui n'allaient pas habituellement le dimanche à l'église paroissiale, et qui étaient à peu près étrangères aux exercices religieux, prédications, retraites, associations pieuses. Quoiqu'elles eussent encore l'habitude d'entendre la messe chaque dimanche, elles laissaient facilement s'éteindre en elles les pensées et les convictions de la foi; et il ne faut pas s'étonner que les sociétés secrètes aient déjà trouvé dans le monde aristocratique tant de zélés partisans. Il était aussi dans les usages de la haute noblesse de célébrer les mariages dans les chapelles privées.

Le 3 mai 1741, Michel-Henri Fabus, écuyer, conseiller du roi, avait contracté mariage dans la chapelle domestique de M. Le Riche, à Clichy, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris (1). Le 26 octobre 1756, François Brisson, conseiller au Parlement de Paris (2) s'était

---

(1) Registre de baptême de la paroisse, 3 mai 1741.
(2) *Ibid.*, 26 octobre 1756.

marié avec Madeleine Sensse, fille de Nicolas Sensse, écuyer et avocat au Parlement de Paris, dans la chapelle de la marquise de Saint-Rémy.

A mesure que l'on avançait vers la fin du XVIIIe siècle, les autorisations de marier dans les chapelles privées devenaient plus fréquentes. Les seigneurs se séparaient de plus en plus du reste de la population, pour se renfermer dans les milieux purement aristocratiques. Le 20 mars 1760, le curé s'était transporté dans la chapelle du château seigneurial, pour assister au mariage de Gabriel-François Chevalier, comte de Rougé, avec Marie-Anne de Croÿ d'Hauré, comtesse de Remiremont, fille du duc d'Hauré et de Marie de Montmorency, mariage bénit par Gabriel de Rougé, archidiacre de Seez (1).

Le 17 octobre 1762, c'était dans la chapelle de Jean Chezelle de la Fresnaye, propriétaire à Clichy, que se mariaient Paul-Louis, seigneur de Refugeville-Dubuisson, conseiller du roi, et Anne-Elisabeth de Cosne, fille du comte de Bullou. Le 19 mars 1763, deux brillants mariages se célébraient dans la chapelle particulière de M. De Selle, à Clichy. L'un, entre haut et puissant seigneur Anne-Roger Duverdujan, marquis de Miran et Marie-Françoise De Selle, fille de Marcelin De Selle, écuyer, secrétaire du roi, trésorier général de la marine.

Le deuxième, entre haut et puissant seigneur Mathieu-Nicolas, marquis de Bausset, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'électeur de Cologne, et Adélaïde-Constance De Selle, fille mineure de défunt Marcelin-De Selle.

En 1773 eut lieu au château de la Planchette le mariage de haut et puissant seigneur Denis-Michel, comte de Gamaches, colonel de la cavalerie française, avec

(1) Registres paroissiaux de Clichy, 20 mars 1760. — Les indications qui suivent sont aussi tirées de ces registres.

Hélène Sacres, veuve Pierre Jacquemin, gardien des pierreries de la couronne de France (1).

C'est dans la chapelle du château seigneurial de Clichy que très haut et très puissant prince Louis-Sophie Duplessis de Richelieu, pair de France, noble génois, épousa Marie-Antoinette de Galifet, fille mineure de Philippe-Christophe, comte de Galifet, baron de Dampierre, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, en présence de la vicomtesse de Sarsfield, née Richelieu-Lévis et du maréchal duc de Mouchy, en 1776.

L'année suivante, l'abbé Guillaumay, vicaire, maria dans la chapelle de Monceau, avec la permission de l'archevêque, Paul Gibert, fils de François Gibert, officier de la Chambre du roi, inspecteur de la manufacture royale de savonnerie, demeurant à l'orangerie des Tuileries.

On ne voit pas que les baptêmes fussent administrés dans les chapelles domestiques; du moins, ils ne le furent que rarement. Les hauts personnages tenaient à donner à leurs serviteurs un témoignage de leur bienveillance, en étant parrains et marraines de leurs enfants; mais ils avaient soin d'observer les règles de la hiérarchie. Tout en étant parrains, ils n'assistaient pas à la cérémonie. Ils se faisaient représenter par un membre de la domesticité.

La fille du jardinier du duc de Chartres, Adélaïde Ettingshausen baptisée en 1775, avait eu pour parrain Louis-Philippe, duc de Chartres, représenté par son valet de chambre; et pour marraine Adélaïde de Bourbon, duchesse de Chartres, représentée par sa femme de chambre (2).

Une autre fille du même jardinier, Rose Ettingshausen, baptisée dans l'église de Clichy, en 1776, eut pour par-

(1) Registres de la paroisse, année 1773.

(2) *Ibid.*, année 1775.

rain Pierre-Claude Brulard, chevalier, marquis de Genlis, représenté par Antoine Bouté, tapissier, rue de Clichy; et pour marraine Jeanne de Villeneuve, marquise de Genlis, représentée par Jeanne-Catherine Clavière, femme Bourgeon, bourgeoise de Paris.

Charles-Louis, fils de Louis Bernaudat, garde-chasse des Plaisirs du roi, eut pour parrain très haut et très puissant prince Charles-Louis, duc de Rohan, prince de Soubise, représenté par Pierre Duchemin, son concierge (1).

Tous ces grands personnages, qui avaient des maisons de campagne et des chapelles privées à Clichy, se désintéressaient pour la plupart de ce qui se passait dans l'église. A part les sires de la Bazinière, seigneurs du village, les seigneurs de Monceau, les sires de la Brosse, aucun ne figure dans le martyrologe de la sacristie, c'est-à-dire dans le catalogue des messes, des anniversaires, dressé en 1692 et remontant très haut dans le XVIIe siècle (2).

C'était le temps des abbés de cour, qui évoluaient autour du roi, de la reine et des princes, pour se faire attribuer de riches bénéfices, et parvenir aux honneurs. La Bruyère avait peint leur activité intrigante et leurs habitudes mondaines. Il y en avait nécessairement quelques-uns de leur trempe dans ces châteaux de l'aristocratie. Ils tenaient saint Vincent de Paul en médiocre estime. Ils convenaient de sa charité, de sa piété; mais ils ne trouvaient pas en lui un esprit supérieur, ni des vues élevées. Devenu plus tard conseiller intime de la reine, pendant la minorité de Louis XIV, il décidait de toutes les nominations aux évêchés, et ne recommandait que les prêtres d'une vertu solide, et peu empressés à se

(1) Registres de la paroisse, année 1778.

(2) Copie du martyrologe, qui est dans la sacristie, 1692. — Registre de la paroisse.

produire eux-mêmes. On devine combien ceux qu'il écartait, le jugeaient peu éclairé. Les Jansénistes lui décochaient leurs traits acérés. Il se fit encore des explosions de leur haine, lorsqu'il fut canonisé.

Ses paroissiens lui témoignaient une profonde estime et étaient très assidus à l'entendre dans son église. Il avait exprimé tout son contentement à l'archevêque de Paris, qui lui demandait comment il se trouvait à Clichy. Il n'eût probablement pas tenu le même langage vers la fin du XVIIIe siècle.

Les familles riches qui donnèrent des marques spéciales de leur attachement à la religion, dans le courant du XVIe siècle et au XVIIe, furent avant tout les seigneurs de Clichy, qui furent en rapport avec saint Vincent de Paul, les sieurs Aligret, Hennequin, de la Bazinière, et après eux Mme de la Reynière. Celle-ci avait doté quatre jeunes filles pauvres, dont trois furent mariées dans l'église de Clichy, le 3 novembre 1751 (1). Quelques-uns des enfants de ces seigneurs y furent baptisés (2). Ils étaient souvent ondoyés au château, et plus tard avait lieu la cérémonie complémentaire du baptême dans une grande église de Paris. Beaucoup d'habitants, qui étaient dans l'aisance, demandaient à être inhumés dans l'église; les plus riches, au chœur ou dans les chapelles. Un petit nombre de seigneurs eurent le même désir. Ils aimaient mieux, pour la plupart, aller dormir leur dernier sommeil à l'ombre des cloîtres, dans les abbayes ou les prieurés, ou dans les sépultures des basiliques de Paris.

C'était à Saint-Roch que fut emmenée Mme Crozat, après une cérémonie funèbre faite à Clichy (8 septembre 1742) (3). Mais on avait rapporté du faubourg des

(1) Registres de la paroisse, 3 novembre 1751.
(2) *Ibid.*, 16 juillet 1758.
(3) *Ibid.*, 8 septembre 1742.

Porcherons, le 28 juillet 1744, le corps du vicomte de Wilmur, pour l'inhumer dans le chœur de l'église. Le corps de François de Vertigny, seigneur de Cornaux, y avait été déposé en 1720.

Le maire de Clichy, *Nicolas de Prins*, avait été inhumé près du chœur en 1379. Une note insérée dans les registres de la paroisse le rappelle en ces termes : « Au milieu de la nef et du passage qui va au chœur, entre les 2 côtés des bancs des femmes, est une tombe de six pieds 4 pouces, sur 3 pieds 4 pouces, sur laquelle sont gravées 2 personnes et autour, en lettres gothiques, est écrit :

« Cy gist Nicolas de Prins jadis maire de Clichy la Guarenne, qui trespassa l'an de grâce mil CCCLXXIX, le XX jour de septembre. Priez pour l'âme. — Sa femme trespassa le 12 février 1367 (1). »

Les princes de Lorraine, qui venaient en villégiature dans leur maison de campagne, le petit château de la rue du Landy, et plus tard, une villa de la rue de Neuilly, faisaient baptiser des enfants de leur famille ou de leurs serviteurs dans l'église de Clichy (2). On ne voit pas qu'ils aient voulu s'y faire inhumer.

Quant aux sires de Charron, seigneurs de Monceau, ils tenaient tous à reposer, après leur mort, dans la chapelle de leur château. Cette séparation des grands et du peuple assistant aux cérémonies du culte dans des sanctuaires différents, élevait encore entre eux une barrière, qui devenait plus haute à mesure que les titres et les distinctions s'affichaient avec plus d'apparat. Il était facile à cette aristocratie, qui n'entendait plus exposer le côté divin de la religion dans les sanctuaires domestiques, de la délaisser

(1) Registres de la Paroisse, 1637.

(2) En 1672 fut baptisé dans l'église Henri de Lorraine, comte de Briolne (registre de 1672).

dans la pratique, à l'exemple des courtisans du Régent et de Louis XV, et de ne la trouver bonne que pour la classe ouvrière, afin de la maintenir dans la servilité. Voltaire, Diderot et toute la secte de l'encyclopédie, comptaient là des rieurs en foule, qui applaudirent à l'apothéose décernée en plein Paris au patriarche de Ferney.

CHAPITRE XIX

Clichy et mademoiselle Le Gras. — Ses premières entrevues avec saint Vincent de Paul.

Sommaire. — Les aïeux de Mlle Le Gras seigneurs de Clichy. — Son père résida souvent au château de Clichy. — Il y conduisit, sans doute, sa jeune fille.

La Providence ménagea à saint Vincent de Paul l'occasion de connaître, à Clichy, Mlle Le Gras, Louise de Marillac, qui devait être son bras droit dans l'établissement de la communauté des sœurs de la Charité. Elle avait des liens intimes avec le château de Clichy, et se trouvait naturellement portée à y revenir souvent. Voici quelle était sa parenté avec les seigneurs de Clichy. Son bisaïeul, Olivier Aligret, avocat au Parlement de Paris, et seigneur de Clichy, avait eu trois fils et deux filles, dont l'une, Marie, épousa Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrière. Du mariage de Marie Aligret avec Guillaume de Marillac, ainsi que nous l'avons dit, naquirent huit enfants, dont trois filles devinrent carmélites, deux au monastère de la rue Saint-Jacques, à Paris, et une à Pontoise; et plusieurs fils, dont l'un, Louis de Marillac, fut le père de Mlle Le Gras, qui vint au monde le 12 août 1591. Sa mère était Antoinette Le Camus (1),

---

(1) Nous suivons la généalogie que donne le biographe de Mlle Le Gras. Il affirme qu'il tient les noms de son père et de sa mère du curé de Saint-Laurent, M. Gobillon, qui écrivit une notice sur elle treize ans après sa mort. (*Histoire de Mlle Le Gras*, In-8° Paris, 1883.) (Bibliot. nat., catal. L27 — 33850.)

ou peut-être Antoinette Camus. Il en était probablement de ce nom comme des noms en Bretagne, où ils sont la plupart précédés de *le*, qu'ils perdent souvent à Paris. En 1595, son père Louis de Marillac, était tuteur d'Alexandre Hennequin et du sieur de la Bazinière, ses proches parents, co-seigneurs de Clichy. Il est indubitable qu'il résida souvent au château de Clichy, chez les jeunes seigneurs confiés à sa sollicitude, et que sa jeune fille Louise y résida avec lui. C'était l'ancienne maison de son grand-père, Olivier Aligret, chez lequel il avait été plus d'une fois dans son enfance. Lorsqu'il fut mort, Louise de Marillac retourna quelquefois chez ses cousins, dans le château où l'avait jadis amenée son père. Elle avait été de bonne heure confiée à l'une de ses tantes, religieuse au monastère royal de Poissy; mais elle revint à Paris avant la mort de son père, qui avait chargé une institutrice de son éducation. Elle avait un peu plus de vingt ans lorsque saint Vincent de Paul prit possession de la cure de Clichy, le 2 mai 1612. Ses parents qui étaient fort religieux, furent des premiers à faire au nouveau curé les honneurs extérieurs de son installation. Louise ne put ignorer cette fête; elle n'était pas encore mariée; elle ne le fut que le 5 février 1613. Si elle ne fut pas invitée à faire le compliment de bienvenue à saint Vincent de Paul, elle aima, sans doute, à assister à la cérémonie.

L'église avait été rebâtie en 1525, pendant que ses parents habitaient le château de Clichy (1). Ils étaient trop dévoués à la religion pour n'avoir pas contribué à sa construction, et pour ne pas l'avoir embellie et ornée à l'intérieur. Elle était une sorte de monument de famille pour Louise de Marillac. Elle dut se plaire à y faire ses dévotions. Saint Vincent de Paul put déjà remarquer sa piété; et elle put, à son tour, apprécier la foi, la charité

---

(1) L'abbé LECANU. *Histoire de Clichy-la-Garenne*, In-4°, 1848, ch. V, p. 158.

de l'homme providentiel que Dieu mettait sur son chemin l'année avant son mariage, et qu'elle devait suivre plus tard avec tant d'abandon.

Pendant l'été de 1612, elle n'était pas éloignée pour venir de Paris à la campagne de Clichy, où ses cousins l'accueillaient de grand cœur dans leur château. N'avait-elle pas aussi à les inviter à son mariage, qui eut lieu au commencement de l'année 1613 (5 février)? Le saint ne put la négliger, car il voyait en elle une généreuse bienfaitrice pour rebâtir son église.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que Louise de Marillac avait pour mère Antoinette Le Camus ou Antoinette Camus, qui fut peut-être la tante de Mgr Camus, évêque de Belley, l'ami intime de saint François de Sales.

Si elle n'était pas sa tante, elle était à peu près certainement de sa parenté. Mgr Camus était né à Paris le 3 novembre 1582. Il était fils de Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet (1). Antoinette Camus demeurait à Paris lorsqu'elle donna le jour à Mlle Le Gras, le 12 août 1591. Elle était aussi de noble maison; autrement elle n'aurait jamais pu épouser Louis de Marillac, destiné à être un jour maréchal de France. Or deux familles nobles, demeurant dans la même ville et portant le même nom, étaient pour ainsi dire indubitablement unies par les liens du sang.

Une remarque encore digne d'attention, c'est que le nom d'Antoine et d'Antoinette était un nom favori des aïeux de Mgr Camus. Leur généalogie le prouve (2). Comme Mlle Le Gras s'appelait aussi Antoinette, c'est un indice de plus qu'elle se rattachait à la famille de l'évê-

---

(1) *Gallia Christiana*, t. XV : *Ecclesia Bellicensis*, p. 635. Article de M. Hauréau : « Joannes Petrus Camus Parisiis natus 3 nov. 1582, e Joanne Camus, domino de Saint-Bonnet et Maria de Contes, canonicam licet nondum adeptus aetatem, Bellicensi cathedra donatnr ab Henrico rege, anno 1608, et a Francisco de Sales consecratur. »

(2) LACAHESNYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, article Camus.

que de Belley. On sait que les seigneurs aimaient à transmettre de père en fils les noms de leurs ancêtres à leur postérité.

D'ailleurs Mlle Le Gras eut avec Mgr Camus, au sortir de l'enfance, des rapports affectueux, qui sont attestés par plusieurs lettres. Dès 1615 environ, elle fut sa pénitente (1), pendant les dix années qu'il vint tous les hivers prêcher dans les églises de Paris. Il n'est pas douteux que, dans ses entretiens avec lui, elle n'ait quelquefois parlé du prêtre Vincent, dont la vie avait été si accidentée et avait présenté une suite si curieuse d'interventions de la Providence, depuis qu'il fut pris par les corsaires et emmené comme esclave en Tunisie.

Il y avait aussi l'histoire de Louis de Méricourt et de sa femme Zulma, la jeune musulmane convertie, qui s'étaient enfuis tous deux avec Vincent, et s'étaient installés à Paris; c'était une histoire qui tenait du prodige. Le clergé et la noblesse surtout étaient désireux d'en connaître les particularités; et Vincent les racontait en toute simplicité. A la fin de sa vie, il aurait voulu les cacher; il évitait d'en parler, parce qu'elles tournaient à sa louange; mais il en avait dit assez au commencement pour que la vérité ne restât pas cachée sous le boisseau. On devine comment les seigneurs de Clichy et Louise de Marillac voulaient entendre de sa bouche le récit de sa captivité, de la conversion de ses maîtres et de leur fuite. Personne plus que Louise ne se plaisait à redire de pareilles épreuves, et de pareilles marques de la protection divine. Si elle ne fut pas la première à en parler à Mgr Camus, elle ne put s'empêcher d'en rappeler des circonstances, qu'elle pouvait tenir de Vincent lui-même. Elle n'était pas seulement la pénitente de l'évêque de Belley, elle avait des relations de piété avec lui, et lui écrivait pour lui faire

---

(1) *Histoire de Mlle Le Gras*, in-8°, 1883, Paris, p. 25. — Il est dit dans cette histoire que Mgr Camus venait prêcher tous les hivers à Paris depuis dix ans.

part de ses peines, comme elle eut fait à l'un des membres de sa famille. Saint Vincent s'étant éloigné de Paris pour aller en Provence, annoncer à M. de Gondy la mort de sa femme, en 1625, elle avait fait connaître à Mgr Camus combien elle était désolée de n'avoir plus à Paris ce directeur spirituel. L'évêque se crut obligé de la reprendre de son attachement trop personnel à un prêtre, éclairé sans doute, mais auquel il ne fallait pas tenir comme à un homme nécessaire. « Pardonnez-moi, ma chère sœur, lui écrivait-il, en 1625, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent, et que vous vous appuyez trop sur eux..... Voilà M. Vincent éclipsé, et Mlle Le Gras désorientée ! Il faut bien regarder Dieu en nos conducteurs et directeurs; mais quelquefois il faut regarder Dieu tout seul, qui, sans homme et sans piscine, peut nous guérir de nos paralysies (1). »

Elle avait connu saint François de Sales après Mgr Camus; mais elle n'avait pas manqué de lui faire l'éloge de M. Vincent. Saint François, qui avait été chargé d'accompagner le cardinal de Savoie, lors de sa mission relative au mariage du prince Victor Amédée de Piémont avec Christine, sœur de Louis XIII, avait passé environ huit mois à Paris, depuis le commencement de novembre 1618 jusqu'au 15 septembre 1619. Il avait rencontré Michel de Marillac dans la maison de Mme Acarie, qui devint carmélite et a été béatifiée, et chez laquelle il se rendait tous les jours à pied des hauteurs de la rue Saint-Jacques (2). Ensuite il demeura rue de Tournon; et c'est de là qu'il venait voir Mlle Le Gras, alors retenue chez elle par la maladie sur la paroisse Saint-Sauveur. Il était naturel qu'elle attirât son attention sur M. Vincent, qu'elle avait continué à voir fréquemment, et qu'elle prit pour son directeur. Elle avait des traits de sa vie à lui

(1) *Histoire de Mlle Le Gras*, pp. 25 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 19 et note.

raconter, et des détails de son zèle dans la paroisse de Clichy.

Sans doute, elle ne fut pas la seule, dès les premiers temps à lui faire apprécier sa vertu; le cardinal de Bérulle y avait travaillé peut-être avant elle; mais elle y contribua. Elle entra dans ce concert de louanges discrètes, qui faisait dire à saint François de Sales « qu'il ne connaissait pas de prêtre plus vertueux que Vincent », et qui le décida à lui confier la direction spirituelle des Visitandines de Paris.

CHAPITRE XX

Les curés de Clichy après saint Vincent de Paul (1).

A saint Vincent de Paul succéda Jean Souillard, qui eut pour successeur, en 1651, Antoine Galet, docteur en Sorbonne. Ce fut lui qui reçut pour son église, en cette année 1651, une relique de saint Médard, offerte par le seigneur de Monceau, qui l'avait obtenue l'année précédente d'une des églises de Dijon, à l'occasion d'un voyage de la cour en cette ville. La translation solennelle eut lieu le dimanche de l'octave de la fête patronale.

Après Antoine Galet, qui mourut le 1er septembre 1679, ce fut son neveu, Daniel Galet, qui ne lui survécut que deux mois; ensuite vint Pierre Charton, licencié en Sorbonne, qui, au bout de douze ans, résigna sa cure en faveur de l'abbé Davolé. Celui-ci ne put en prendre possession, la réserve d'une pension pour son prédécesseur n'ayant pas été admise en cour de Rome. A sa place, Jean Nicolas Masson, promu par le chapitre de Saint-Benoît, administra la paroisse jusqu'au 18 avril 1727, époque de sa mort.

Simon Soubret, docteur en Sorbonne, lui succéda le 31 mai suivant. Animé du zèle et de la charité de saint Vincent de Paul, il se montra son émule pour faire fleurir la piété dans sa paroisse, où il appela des prédicateurs

(1) Registres de baptême de la paroisse, depuis 1625 à 1792, conservés à la mairie de Clichy.

en renom, tels que les pères d'Artigny et Collet, jacobins : de la Coste, Desfontaines et Barbet, franciscains; Dorat et Huet, de Saint-Victor; Boursault, théatin, qui donnèrent des retraites, des avents et des carêmes. Il fit établir dans son église des fêtes en l'honneur de saint Ansbert et de saint Sigebert, à cause des rapports qu'ils avaient eus avec sa paroisse pendant leur vie. Le Père Collet était très attaché à Clichy; il y recueillit des renseignements pour composer une vie de saint Vincent de Paul, qui ne fut pas traitée aussi intimement que celle d'Abély, et ne fut pas très goûtée.

On doit à Simon Soubret des notes consignées dans les registres de la paroisse, qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Par exemple, il nous apprend que les curés de Paris n'allèrent pas jeter de l'eau bénite sur le corps du cardinal de Noailles, après son décès : il ne dit pas pourquoi (1). Il rapporte un conflit de juridiction, qui s'était élevé entre le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés et les grands vicaires de Paris, à la mort du cardinal de Noailles. L'abbé de Saint-Germain, après avoir longtemps exercé une juridiction quasi épiscopale sur le faubourg, y avait renoncé, à condition d'être grand vicaire né de l'archevêque. Or, il n'avait pas été compris parmi les vicaires capitulaires, qui gouvernaient le diocèse en attendant la nomination d'un successeur du cardinal. Le chapitre lui objectait qu'il ne pouvait être grand vicaire quand il n'y avait point d'archevêque; lui soutenait qu'aucune réserve n'avait été faite à ses droits. Quatre mandements furent lancés en sens contraire à cette occasion. Le débat ne prit fin qu'à la prise de possession du nouvel archevêque, Charles Gaspard du Luc de Vintimille.

C'est pendant que Simon Soubret était curé de Clichy qu'arriva de Rome la bulle de canonisation de saint Vin-

---

(1) Registre de baptême de la paroisse 7 mai 1729.

cent de Paul en 1739. Il ne la signale pas dans les registres de la paroisse, lui qui mentionnait tous les événements un peu saillants du diocèse. Il ne dit pas qu'une fête eut lieu dans l'église qu'avait restaurée le saint. Était-ce que les oppositions ardentes du Parlement et d'un grand nombre de curés de Paris à la promulgation de la bulle de canonisation de saint Vincent, avaient trouvé de l'écho dans l'esprit du curé de Clichy, et d'un certain nombre d'habitants, parmi lesquels on comptait des membres du Parlement, de hauts dignitaires de la cour et beaucoup de représentants de la noblesse? Il faut que des voix nombreuses se soient élevées dans la paroisse contre la parole du pape et contre la canonisation du saint, pour que cette gloire qui rejaillissait sur la paroisse fût ainsi étouffée. Simon Soubret était docteur en Sorbonne; et la Sorbonne partageait les préventions et les haines du Parlement contre Rome. Il a laissé dans les registres de la paroisse une note indiquant la situation du presbytère. Il dit, 7 août 1734 : « L'archevêque de Bourges et quelques autres prélats de l'assemblée du clergé, qui se tient à Paris ont célébré ici la Transfiguration. Mgr de Bourges a officié pontificalement; la procession est sortie de la salle du presbytère en longeant l'allée qui est devant le presbytère jusqu'à la grande rue, d'où elle a tourné pour entrer dans le bout de la place, vis-à-vis de la grande porte de l'église. » Simon Soubret étant mort le 21 février 1761, une contestation d'un nouveau genre s'éleva pour la nomination de son successeur. Deux vicaires de la paroisse furent désignés en même temps par deux autorités rivales. L'un, Jean-Pierre Josset, licencié en théologie, avait été choisi par le chapitre de Saint-Benoît, réuni en corps; l'autre, Louis Michel Charles, l'avait été par le chanoine Delangle, qui était, selon l'expression du temps, chanoine *tournaire* c'est-à-dire ayant droit de nommer à son tour le curé de la paroisse de Clichy. C'est ce dernier qui l'emporta, après une procédure de deux ans devant le Parlement. Pen-

dant l'intervalle, Jean Pierre Josset exerça les fonctions, comme le premier pourvu.

Cette cure, objet de ce long procès, avait son importance à cause de l'étendue de la paroisse, et des riches maisons qui s'y trouvaient habitées par la noblesse, par les membres du Parlement, par les chefs d'armée.

CHAPITRE XXI

La canonisation de saint Vincent de Paul. — Protestation du Parlement et des Jansénistes contre la bulle du pape Clément XII (1738).

Saint Vincent de Paul était mort le 27 septembre 1660. Il avait été béatifié le 13 août 1729 par le pape Benoît XIII. Le décret de béatification autorisait l'Eglise de Paris, spécialement les églises de Pouy, de Châtillon, de Clichy-la-Garenne, à rendre un culte public au saint confesseur de la foi, même avant sa canonisation. Les évêques de Pau, de Paris, de Belley, les familles religieuses du saint, insistèrent auprès du souverain pontife pour qu'il fût promptement canonisé.

Le Ciel multiplia les prodiges; il y en eut d'éclatants qui firent marcher la cause plus vite qu'on n'aurait pu l'espérer. Le pape Clément XII le déclara saint le 7 juin 1737. Dans la bulle de canonisation du 16 juin de cette année, il commençait à relever non seulement les vertus du saint, mais encore les vertus de ceux qu'il avait formés à son école. Il se hâtait de montrer le contraste de sa vie et de ses prodiges avec la vie et les prétendus prodiges de ses ennemis. « Dieu, disait-il, qui fait seul de grands « miracles, a encore voulu le rendre illustre sur la terre « par des miracles et des guérisons surhumaines, dans « le temps où les novateurs s'efforcent de répandre en « France leurs erreurs, d'y troubler la paix de l'Église « catholique, et de séparer les simples de l'unité du

« Saint-Siège, en publiant des miracles faux et imagi-
« naires (1).....

« Pour obéir à la volonté de Dieu, nous voulons que « tout le peuple fidèle honore le serviteur de Dieu Vin- « cent par le culte et la vénération qu'on doit aux « saints. »

Ensuite après avoir retracé sa carrière à grands traits, il en venait à ses miracles. La troisième assemblée, tenue le 12 juillet 1729, en avait approuvé quatre : le premier, en la personne de Claude-Joseph Compoint, aveugle, qui avait subitement recouvré la vue ; le second, en la personne de Marie-Anne Lhuillier, jeune fille de huit ans, muette de naissance, et qui, n'ayant pu encore marcher, ni se tenir sur ses pieds, reçut en un instant l'usage de sa langue et de ses jambes ; le troisième, en la personne de sœur Mathurine Guérin, qui fut en un instant « guérie d'une ulcère maligne et invétérée » qu'elle avait à la jambe ; le quatrième, en la personne d'Alexandre-Philipe Le Grand, guéri subitement d'une paralysie invétérée (2).

Sept autres miracles avaient été examinés et approuvés par la sacrée congrégation des Rites, notamment la guérison soudaine de Jacques Lemaître, d'une maladie qui tenait de la lèpre (3).

La bulle de canonisation tomba dans le camp janséniste comme un coup de foudre.

Le Parlement de Paris rendit le 2 janvier 1738, un arrêt interdisant la promulgation de cette bulle, comme attentatoire aux libertés de l'église gallicane. Sous des dehors respectueux pour le saint, qui est la gloire de la France par lui-même et par ses institutions charitables, il jetait une sorte de cri d'alarme contre la manière ultra-

---

(1) Les miracles du diacre Paris, au cimetière de Saint-Médard.

(2) *Canonisatio beati Vincentii a Paulo*, in-4°, Paris, 1737. (Bibliot. nat., Ln ².20581.)

(3) *Sacra Rituum Congregatione, pro canonisatione s. Vincentii.* — *Romae*, 1735. (Bibliot. nat., Réserve, Ln²⁷ 20579.)

montaine avec laquelle procédait la cour de Rome. L'esprit des parlements à cette époque se peint tout entier dans ces déclarations, moitié haineuses contre le pape et moitié louangeuses pour la vertu de saint Vincent de Paul. En voici le texte :

« Arrêt de la cour du Parlement, qui supprime un imprimé intitulé : *Canonisatio b. Vincentii a Paulo. Parisiis, 1737* (1). Ce jour, les gens du roy sont entrés, et maître Pierre Gilbert de Voisins, avocat du dit seigneur roy, portant la parole, ont dit qu'un imprimé qui se publie, leur annonce la nouvelle canonisation d'un saint d'autant plus vénérable à ce royaume qu'il y a pris naissance, qu'il y a passé sa vie, et qu'après l'avoir édifié par ses exemples, il y a laissé des monuments durables de sa piété et de son zèle. Mais que plus la France doit prendre part aux hommages religieux dont on l'honore, moins elle doit avoir lieu de s'attendre qu'on s'en fît une occasion de porter une atteinte indirecte à ses maximes. Que si au milieu du récit de tant de vertus et d'actions de sainteté, il était juste de ne pas omettre le zèle pour la religion et pour l'Église, il était convenable aussi de ne s'en pas expliquer d'une manière ultramontaine, capable de blesser en France nos regards. Que c'est cependant ce qui s'aperçoit trop sensiblement dans l'imprimé que la cour voit entre leurs mains, et dans les expressions qui y sont employées, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'esprit des partisans outrés de la cour de Rome, sur la plénitude du pouvoir qu'ils lui attribuent dans les affaires de l'Eglise, et surtout en matière de doctrine, sur l'obéissance aveugle qu'ils veulent que l'on rende à ses décrets, aussitôt qu'ils sont donnés, et sur les peines rigoureuses que la puissance séculière ne peut déployer trop tôt à leur gré pour les faire exécuter. Qu'ils estiment

(1) Arrêts de la cour du Parlement de Paris, 2 janvier 1738. (Bibliot. nat., Catal. F. 23.673.)



donc qu'on ne peut aussi se dispenser d'employer, dans cette occasion, des précautions capables de remédier au danger, et d'empêcher les conséquences d'un pareil exemple. Qu'ils présument, en même temps, que la cour pourra juger à propos d'ordonner au surplus l'exécution des arrêts, qu'elle a rendus en différentes occasions, au sujet des différentes entreprises de la cour de Rome. Que el est l'objet des conclusions qu'ils ont prises, et qu'ils laissent à la cour avec l'imprimé dont il s'agit.

« Eux retirés :

« Vu par la cour l'imprimé intitulé : *Canonisatio b. Vincentii a Paulo. Parisiis, e typis Simon, 1737.* — Ensemble les conclusions par écrit du procureur général du roi. La matière sur ce mise en délibération. La cour faisant droit sur les conclusions du procureur général du roi, ordonne que le dit imprimé sera supprimé; enjoint à tous ceux qui en auraient des exemplaires, de les apporter à cet effet à la dite cour; fait défense de l'imprimer, vendre et débiter. Ordonne que les arrêts des 15 mai 1647, 9 mars 1703, 16 décembre 1716, 3 octobre 1718, 10 janvier 1719 et 28 septembre 1731, seront exécutés selon leur forme et teneur, et que les copies collationnées du présent arrêt seront envoyées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié et enregistré. Enjoint aux substituts du procureur général du roi, d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans le mois. — Fait en Parlement le 1er janvier 1738. — Signé, Dufranc. »

A la cour de Louis XV, l'audace du Parlement choqua bien des esprits. Les princesses, en particulier, se récrièrent. Le nom de saint Vincent était vénéré de tous; chacun admirait les sœurs de Charité; ses missionnaires transformaient les villages par leurs prédications. La reine Marie Leczinska savait que saint Vincent de Paul avait envoyé des sœurs en Pologne. Bossuet, tout imbu qu'il était des doctrines gallicanes, avait écrit au pape Clément XII, pour solliciter sa canonisation. « Combien

de fois, disait-il, n'avons-nous pas contemplé à loisir les vertus de cet homme apostolique, son admirable charité, la gravité de ses mœurs, sa prudence extraordinaire, jointe à la plus parfaite simplicité, son application aux affaires ecclésiastiques, son zèle pour le salut des âmes, la constance et le courage invincibles, avec lesquels il s'opposait aux abus et au relâchement (1) ? »

Louis XV ne voulut pas suivre le Parlement dans cette antipathie contre Rome. Il cassa l'arrêt, mais en se ménageant, et en déclarant qu'il n'entendait rien changer aux rapports du gouvernement avec Rome, ni rien enlever aux libertés de l'Église gallicane.

Les Jansénistes surtout étaient profondément blessés des honneurs rendus à un prêtre qui les avait si peu ménagés auprès des évêques de France, et auprès de la reine régente, pour les écarter des évêchés et des bénéfices. Ils excitèrent le Parlement à ne pas se tenir pour battu,et à faire annuler cette décision du conseil. L'abbé Pucelle lui adressa des doléances au nom d'un certain nombre d'ecclésiastiques et de légistes, et, le 4 mars 1738, le Parlement renouvelait ses remontrances en ces termes (2) :

« Sire,

« Deux arrêts de votre conseil, qui arrêtent l'exécution de deux arrêts de votre parlement (3), sont l'objet de très humbles et très respectueuses remontrances, que nous avons l'honneur de présenter à V. M.

« Notre zèle pour son service, pour le maintien des maximes du royaume, pour la conservation des droits

(1) De Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. I, p. 66.

(2) Remontrances du Parlement sur deux arrêts du conseil, rendus en matière ecclésiastique à propos de la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul (29 juin 1738), t. I, 366-67, Bibliot. nat., n° 246 (691 — 1).

(3) Remontrances, etc., t. I, pages 366-67. Bibliot. nat., n° 246 (691-7).

légitimes de vos sujets, a été le motif des deux arrêts de votre parlement.

« Votre conseil même en a senti la nécessité et le public attentif a reconnu dans ces deux arrêts, dont nous nous plaignons, un aveu et une approbation tacite de notre vigilance pour remédier à des maux réels, que l'on ne pouvait se dissimuler.

« En supprimant un imprimé répandu dans votre royaume sous le titre de *Bulle de notre Saint Père le Pape pour la canonisation de saint Vincent de Paul*, votre parlement, sire, n'a donné aucune atteinte à la vénération que toute la France a pour ce saint prêtre, élevé dans son sein; et, si, pour autoriser le culte que l'Eglise voulait qui lui fût rendu, on eût présenté à votre parlement une bulle revêtue des formes usitées dans vos États, il eût su distinguer ce qui blessait l'ordre public d'avec ce qui n'aurait eu pour but que l'édification des peuples soumis à votre obéissance.

« Mais à la vue d'un imprimé, qui n'est revêtu d'aucunes formes, qui établit des maximes contraires à celles du royaume, qui tend à troubler la tranquillité de vos sujets, des magistrats chargés par état de veiller sur ces objets n'ont pu garder le silence, et la suppression était la seule voie qui leur fût ouverte pour en arrêter les dangereux effets...

« L'on ne peut sans danger cesser de veiller avec la plus grande exactitude sur tout ce qui vient de la cour de Rome. Cette cour, jalouse d'étendre sa puissance, ne néglige aucune occasion d'insinuer des maximes favorables à ses prétentions, et se fait autant de titres de ses actes publiés sans contradiction dans votre royaume.

« L'imprimé qui porte pour titre : *Bulle pour la canonisation de saint Vincent de Paul*, est de cette nature, renferme les mêmes défauts, expose aux mêmes dangers, et c'est ce qui a obligé votre parlement à en ordonner la suppression.

« L'arrêt de votre conseil, en arrêtant celui de votre

parlement, remet cet imprimé entre les mains de vos sujets, avec tout ce qu'il contient de dangereux.

« En suivant les principes établis par cet imprimé, il sera désormais permis de croire nécessaire de soutenir et d'autoriser en France, autant qu'il sera possible, le recours immédiat au Saint-Siège, si contraire aux anciens canons et à nos saintes et précieuses libertés; des prêtres, se dépouillant de la douceur et de la patience si convenables à leur ministère, pourront regarder comme des sentiments pieux, comme des actions méritoires dignes de la récompense de Dieu dans le ciel et de la canonisation sur la terre, ces désirs inquiets, ces mouvements impétueux qui les porteraient à proposer, solliciter, presser, les moyens violents, les voies d'autorité, pour trancher les contestations qui arrivent dans l'Église. Car ce sont là, sire, des traits que cette bulle ne relève dans l'éloge du saint qu'elle canonise, que pour engager à suivre, à imiter l'exemple de celui qu'elle propose pour modèle.

« A la lecture de cet imprimé, un zèle peu éclairé s'échauffera, et ne pouvant se contenir, il s'élèvera contre la sage modération du gouvernement, dont la véritable force consiste dans la circonspection de ses démarches; il se fera un mérite et un devoir de répandre partout ces tocsins scandaleux, qui indisposent, aigrissent, arment les citoyens les uns contre les autres, portent le schisme dans l'Église, le trouble et la désolation dans l'État.

« Quel exemple n'y trouvera-t-on pas pour s'enhardir à contrevenir aux sages lois que votre prudence nous a dictées, pour le repos et la tranquillité des peuples soumis à votre obéissance ?

« Ces sages lois défendent à vos sujets de se provoquer par des noms odieux de parti. Ne se croiront-ils pas à l'abri de tout reproche, à la vue d'un imprimé qui porte un titre respectable... et dans lequel on traite de novateurs des personnes que l'on n'a jamais convaincues d'aucune innovation dans la foi ? »

Le Parlement gardait encore du respect pour saint

Vincent de Paul. Une protestation contre sa bulle de canonisation, signée par vingt et un curés de Paris et par des avocats (1), prenait un ton acerbe et dénigrait sa foi vive et son zèle contre l'hérésie.

L'archevêque de Sens avait adressé aux fidèles de son diocèse une instruction pastorale pour les prémunir contre de prétendus miracles, que l'on disait opérés dans le diocèse de Paris par un janséniste, le diacre Paris (2). Des prêtres de Paris avaient dénoncé cette lettre pastorale comme abusive, et avaient prié l'archevêque d'informer sur ces miracles, dont plusieurs avaient déjà été examinés par l'ordre de Monseigneur de Noailles. « On n'en avait rien fait, disaient les avocats du Parlement.

« Quelle idée pouvait-on avoir de la bulle de canonisation de Vincent de Paul? Sous prétexte de canoniser un prêtre de ces derniers temps, né Français et sujet du roi, elle exalte et donne comme des sentiments et des actions de la vertu la plus héroïque, des idées et des démarches totalement contradictoires avec nos plus saintes maximes. Elle appuie les éloges qu'elle fait de la *foi vive, du zèle* et *du courage* de celui qu'elle loue, sur les soins qu'il se donna pour engager quatre-vingt cinq évêques du royaume à écrire une lettre, par laquelle les droits mêmes les plus chers de l'épiscopat sont trahis, et le principe fondamental des libertés de l'église gallicane contredit, ou tout au moins étrangement obscurci.

« .... Dès que la réponse fut venue de Rome, poursuit la « bulle, Vincent reçut avec un profond respect le décret « du successeur de Pierre, et se réjouissant dans le Sei-

(1) Consultation de Messieurs les avocats du parlement de Paris au sujet de la bulle de canonisation du b. Vincent de Paul. (Bibl. nat., catal. Ld 4-2168).

(2) Plusieurs lettres avaient été publiées pour établir que ce n'était pas le démon qui avait opéré les miracles attribués au diacre Paris. (Bibliot. nat., catal. Ld 4.2167.)

« gneur de voir l'affaire finie par la décision du siège « apostolique, il travailla avec tout le zèle possible à faire « finir l'erreur..... »

« Quel étrange langage pour des oreilles françaises ? Et peuvent-elles en entendre un plus abusif ?

« La réalisation que veut faire cette bulle d'une prétendue hérésie, qui corrompit, si on l'en croit, presque toute la France dans le siècle dernier, fournit encore un nouveau grief contre elle. Les moins clairvoyants aperçoivent, du premier coup d'œil, que son dessein est de noter par là de la plus grave des accusations un nombre de citoyens qui sont morts dans le sein de l'Eglise, et en possession de tout leur état civil, qui même ont illustré la patrie par leurs talents, et ont édifié et éclairé l'Église de France par leurs doctes et pieux ouvrages.

« Or l'intérêt des sieurs curés (qui en appellent comme d'abus contre cette bulle) et leur qualité, ne sont que trop bien établis par l'horrible diffamation de leur personne dans cette bulle,... pour les autoriser à interjeter appel comme d'abus, et pour employer tous les moyens propres à soutenir cet appel, etc .... »

Suivent les noms des vingt et un curés de Paris qui faisaient opposition à l'enregistrement de la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul (contrôlé à Paris le 22 janvier 1738). Cette explosion de colère contre la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul était surtout provoquée par son zèle à combattre le Jansénisme et à proclamer l'infaillibilité du pape. Elle montre combien le mal était profond; et quelle influence il avait eue pour en arrêter les progrès.

La lettre d'un chanoine de province à l'un des curés de Paris opposants à cette bulle, allait encore plus loin (1). Le chanoine s'élevait contre la déclaration même de la

(1) Lettre d'un chanoine de province à un des curés de Paris opposants à l'enregistrement de la bulle de canonisation de Vincent de Paul. (Bibliot. nat., catal. Ld⁴-2169.)

sainteté de Vincent, contre la vérité de ses miracles, et s'indignait à l'idée de voir bientôt l'office de saint Vincent figurer dans le bréviaire et dans le missel du diocèse de Paris, de même qu'on y voyait figurer l'office du pape saint Grégoire VII :

« J'ai lu, disait-il, avec une satisfaction que je ne puis vous exprimer la consultation de Messieurs les avocats du parlement de Paris, au sujet de la bulle de l'instituteur des prêtres de la Mission... Il nous faudra être témoins de la scène de la solennité de la canonisation, qui sera, sans doute, bien affligeante, puisqu'elle ne sera que la conséquence d'une bulle, qui attaque de front nos Maximes les plus incontestables... Ce qui effraie, c'est le portrait affreux qu'une autorité, d'ailleurs toujours respectable, fait de vous, qui vous trouvez traités de fourbes et d'imposteurs pour avoir demandé à votre archevêque d'informer des miracles sans nombre, opérés sous ses yeux dans la capitale du royaume, et qui sont qualifiés faux et supposés, et cela par un tribunal qui n'a jamais entrepris d'en faire l'examen (1).

« Les Lazaristes auraient pu faire de deux choses l'une : ou obtenir une bulle de canonisation, qui aurait traité leur instituteur comme un bon homme, qui avait procuré dans son établissement, une retraite aux insensés, un domicile pour les incorrigibles, des sœurs du pot aux paroisses, des séminaires, si l'on veut, et des missions dans les campagnes. On aurait donné à cela un air d'héroïsme, et, comme il faut en pareil cas du merveilleux, quelques miracles opérés loin d'ici, et dont on n'a jamais eu ni vent ni nouvelles jusques-là, tels que ceux qui sont dans la bulle, auraient parfaitement consommé l'affaire. Aurait été dévot au nouveau saint qui aurait voulu, et personne peut-être n'aurait réclamé.

« Ou bien la bulle de canonisation étant donnée telle

(1) Les miracles extravagants du janséniste le diacre Paris.

qu'elle est, qui les obligeait à la rendre publique? Combien de bulles de canonisation qu'on a exécutées à Paris, et dans tout le royaume dans ces derniers temps, et dont je ne sache pas que le public ait jamais eu connaissance!

« Mais il a fallu rendre publique la bulle et l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris... Fait-on bien réflexion à ce qu'a fait l'archevêque? Il enseigne à tout le diocèse que le pape est infaillible... il enseigne que les miracles dont il n'a jamais entendu parler que par la bulle, sont des preuves très suffisantes de la sainteté de l'instituteur de la congrégation de la Mission.

« Quand on insérera au bréviaire un Vincent de Paul, dont la légende, si elle est prise dans la bulle, sera aussi détestable que celle de Grégoire VII, l'on réclamera et l'on a réclamé. Le cas est pressant. »

Il fallut bien du temps pour faire tomber ces préventions contre Rome et ces haines ardentes, qui rejaillissaient sur saint Vincent de Paul.

Les registres de la paroisse de Clichy signalent, au 27 septembre 1729, la grande solennité qui eut lieu à la maison de Saint-Lazare à Paris pour fêter la béatification de saint Vincent de Paul, jadis curé de Clichy. Mais nous avons remarqué qu'après la canonisation, en 1738, c'est un silence absolu des registres sur les fêtes qui saluèrent cette heureuse nouvelle, dans les communautés de Saint-Lazare et des filles de la Charité, comme si l'influence janséniste avait interdit de se réjouir à Clichy.

Son corps reposa dans l'église de Saint-Lazare jusqu'en 1792. Pour le soustraire aux fureurs des révolutionnaires, on le cacha jusqu'au rétablissement de la paix en France. Il fut de nouveau exposé à la vénération des fidèles, et en 1830, par ordre de l'archevêque, il fut transféré dans la maison des Lazaristes, au milieu d'un concours immense du clergé et du peuple. Il n'y avait plus ombre de contradiction.

L'archevêque remit à l'abbé Heuqueville, curé de Clichy, un os du bras droit, que les pieux pèlerins viennent surtout vénérer dans l'octave de la fête du saint.

Il reste encore de lui dans son ancienne église un crucifix, qu'il faisait baiser aux malades, en leur administrant les derniers sacrements.

CHAPITRE XXII

De l'état des terres et de leur morcellement a Clichy pendant la période seigneuriale. (De la fin du xiie siècle a 1791.)

Lorsque les affranchissements devinrent un peu nombreux, à partir de la fin du xiie siècle, les hommes libres achetèrent de petites parcelles de terre d'un, deux ou trois arpents, quelquefois d'un demi-arpent, pour une somme d'argent ou une rente perpétuelle, rarement rachetable. Les grandes abbayes, telles que celles de Saint-Denis, de Montmartre, de Saint-Benoît, etc., possédaient à côté des particuliers, des vignes ou des terres labourables, qu'elles louaient à prix d'argent ou pour des redevances en blé, en vin, pour une période de 3-6-9 et même 30 années. Elles les avaient reçues des rois, des nobles ou des simples roturiers, à condition de prier pour les donateurs, de célébrer des messes, des offices d'anniversaires, ou d'inhumer leurs corps parmi les sépultures du cloître ou du chœur de leurs communautés. Plusieurs avaient la dîme sur les productions de la terre et sur les bestiaux; d'autres avaient à percevoir des *cens* ou impôts seigneuriaux, des lods, des saisies, des amendes. Cela produisait à la longue une grande diversité dans l'état des propriétés et des maisons; les unes appartenant foncièrement au seigneur de Clichy; d'autres à différents seigneurs, tels que ceux de Monceau, de Saint-Ouen, de Courcelles; plusieurs à des abbayes, qui étaient comme seigneurs et percevaient l'impôt féodal; un assez grand nombre à des laboureurs ou à des vignerons. Les

abbayes propriétaires d'une partie du sol étaient nombreuses. Les plus remarquables étaient celles de Saint-Denis, de Saint-Benoît, de Saint-Honoré, de Montmartre.

C'était à l'abbaye de Saint-Denis que les habitants de Clichy avaient fait le plus de donations. Vingt-deux cartons des Archives nationales de Paris conservent les titres des propriétés appartenant à Saint-Denis, et situées sur le territoire de Clichy. Celles qui étaient attribuées à la *Panneterie* de l'abbaye, et qui, sans doute, avaient été données pour l'entretien des religieux, formaient le *fief de la Pannetèrie*, sorte de seigneurie, qui jouissait des droits féodaux, percevait la dîme et l'impôt. Il était sur le territoire des Porcherons, au couchant du grand chemin ou rue de Clichy à Paris. Il comprenait plusieurs cantons des Grands Champs, de Mont Moyen, des Trois Coins, etc... Les revenus appartenaient à la mense conventuelle de l'abbaye.

Des difficultés étant survenues entre le seigneur de Clichy et les religieux de Saint-Denis pour en déterminer exactement les limites, un accord intervint le 11 septembre 1749.

Un certain nombre de champs et de vignes étaient au cuisinier, au chantre de l'abbaye.

Ces attentions des habitants de Clichy pour tout le personnel de la communauté de Saint-Denis, attestent quelle dévotion ils avaient pour l'apôtre de la contrée, et comment ils se plaisaient à voir florissante la grande basilique, où il reposait avec ses compagnons.

Malgré cette importance des donations faites à Saint-Denis, c'était cependant l'abbaye de Saint-Benoît, à Paris, qui fut l'une des plus anciennement en possession de quelques terres dépendant de la seigneurie de Clichy. Comme elle avait le droit de nomination du curé depuis un temps immémorial, sans doute à l'origine elle avait envoyé l'un de ses religieux desservir l'église, et s'était trouvée en relations avec les paroissiens, qui lui avaient offert des dons et avaient réclamé ses prières. Aussi les

Archives nationales de Paris ont-elles conservé beaucoup de titres de rentes des religieux de Saint-Benoît sur les terres de Clichy. Quelquefois c'étaient des ventes à prix d'argent, et plus souvent, des constitutions de rente annuelle et perpétuelle au profit de l'abbaye, pour des champs ou des vignes cédés aux laboureurs et aux vignerons. En 1451, les religieux du chapitre de Saint-Benoît faisaient cession « à Berthelot Loye, cultivateur à Clichy, d'une maison couverte en tuiles, avec cour, puits mitoyen, *souloir*, édifices, franchises, jardins, entrées, appartenant à leur communauté, situés près de l'église, tenant d'une part au cimetière et au presbitère, et de l'autre, aux héritiers Petitjean, par derrière au seigneur de Clichy, en la *censive* des dits sieurs de Saint-Benoît, à charge par lui de payer les droits seigneuriaux, et 48 sols parisis de rente annuelle, plus 24 livres pour réparations à faire en la censive des dits sieurs chanoines, en leur seigneurie (1). »

Voici quelles étaient les différentes maisons religieuses, les églises et les établissements qui avaient des propriétés à Clichy, et qui sont indiqués dans les cartons des Archives nationales, à Paris :

Abbaye de Saint-Denis. — Titres renfermés dans 22 cartons.

Chapitre de Saint-Benoît. — 4 cartons.
Chapitre de Saint-Honoré. — 2.
Saint-Germain-l'Auxerrois. — 2.
Saint-Etienne-des-Grés. — 1.
Abbaye de Saint-Victor. — 1.
Saint-Eustache. — 1.
Saint-Laurent. — 1.
Prieuré de Saint-Martin-des-Champs. — 1.
Saint-Philippe-du-Roule. — 1.
Abbaye de Montmartre. — 1.
Val-de-Grâce. — 1.

---

(1) Archives nationales (Paris), carton S.898, chapitre de Saint-Benoît.

Religieuses de l'Assomption. — 1 carton.
Temple. — 1.
Hospice Saint-Gervais. — 1.
Faculté de Théologie. — 1.
Collège de Lisieux. — 1.
Archevêché. — 2.
Hôpital Sainte-Catherine. — 1.

Le 12 février 1496, une constitution de rente annuelle et perpétuelle de 20 sols *parisis* fut faite par Jean Laruelle au chapitre de Saint-Benoît, pour la moitié d'une maison, avec cour, jardin, cinq quartiers de terre, sis en la grande rue de Clichy, attenant d'une part aux héritiers Pierre Ménard, de l'autre à Michault, foulon épinglier à Clichy, par derrière à la prairie, en la censive du seigneur du village. En outre, pour deux arpents de vigne en une pièce au lieu dit Chevillé, tenant d'une part au chemin du bois, de l'autre au seigneur de Clichy, une rente est constituée moyennant 14 sols parisis (1).

Avec les abbayes et les églises de Paris, qui possédaient des parcelles de terre à Clichy, il y avait les seigneurs qui possédaient des fermes, et les louaient aux habitants pour une somme d'argent et des redevances, qui variaient selon la coutume et le gré du maître.

Le droit féodal leur attribuait un revenu en argent et en nature sur toutes les propriétés et les maisons de la seigneurie. Plusieurs seigneurs avaient des terres enclavées dans les seigneuries du voisinage, et devaient à celles-ci le cens ou l'impôt féodal. C'est ainsi que le seigneur de Clichy en avait à Monceau, et, à son tour, le sire de Monceau en avait à Clichy, et en touchait l'impôt seigneurial.

De même les religieuses de Montmartre possédaient des terres labourables dans les champs de Clichy, et en percevaient pareillement l'impôt. Le 18 juin 1567, Vin-

(1) Archives nationales à Paris, carton S.898, chapitre de Saint-Benoît.

cent Leroux déclare qu'il est détenteur de deux arpents de terre, sise en la *censive* des religieuses de Montmartre, au territoire de Clichy, et qu'il est redevable envers elles de deux deniers *parisis* de *cens* et de deux sols *parisis* de rente (1).

Le sire de Courcelles touchait deux deniers de *cens* annuel ou d'impôt seigneurial, sur un demi-arpent de terre situé aux Fossettes, territoire de Clichy (5 avril 1540) (2); l'évêque de Paris, 3 deniers, pour une pièce de terre des Gourdes, à Clichy.

Jean Roille seigneur de Saint-Gratien, conseiller du roi, avait acheté de Richard Soret, en 1565, une moitié de maison, beaucoup de terres et de vignes à Clichy, moyennant la somme de 400 livres tournois (3). Toutes ces propriétés étaient dans la *censive* du seigneur de Clichy, c'est-à-dire que celui-ci en percevait le cens ou l'impôt féodal.

Au commencement du XIIIe siècle, lorsque le servage n'était pas encore complètement aboli, beaucoup d'hommes libres avaient acquis une modeste fortune, et étaient propriétaires de maisons, de champs et de vignes. En 1243, Henri Morel avait acheté du chapitre de Saint-Thomas du Louvre, quatre arpents de vigne, situés au lieu dit Chante Aloé à Clichy, dans la censive de Jean de Beaumont, chevalier, pour un revenu perpétuel de 15 sols *parisis*. Le fils de l'ancien maire Gontier se constituait caution (4).

La même année le chapitre de Saint-Thomas du Louvre avait encore vendu quatre arpents de vigne à Chante Aloé, à Clichy, dans la censive de Jean de Beaumont, à

---

(1) Archives nationales (Paris), carton S, 4440, n° 1.
(2) *Ibid.*, carton Q¹-1076².
(3) *Ibid.*, T. 376.
(4) *Ibid.*, carton L-615, n° 10.



Roger dit Alorge de Clichy, pour 15 sols parisis de revenu annuel (1).

Tout en vendant de temps en temps des terres et des vignes à Clichy, les abbayes et les églises de Paris continuaient à en posséder toujours. Elles en laissaient à bail, pour trois, six ou neuf ans, et recevaient de nouveaux héritages. Dans les contrats de bail, on remarque des coutumes particulières de l'époque.

En 1573, les chanoines de Saint-Benoît avaient laissé à bail pour 40 livres annuellement, pendant l'espace de neuf ans, à Nicolas Rozy demeurant à Clichy, les cens lots, rentes, *saisines*, amendes, dîmes de grains et autres menues dîmes d'oiseaux, cochons, agneaux, que le dit chapitre a le droit de prendre chaque année au village de Clichy (2), avec les cens et rentes de Saint-Ouen, pour 40 livres chaque année; et à charge de payer une redevance *en gros* aux curés de Saint-Ouen et de Clichy (3).

L'abbesse et les religieuses de Montmartre possédaient à Clichy, en 1282, le moulin et l'écluse de la Seine, et une légère dîme de blé et de vin, avec une terre et une vigne rapprochées du port de Neuilly. Le moulin rapportait un peu plus de 4 muids de blé, et 16 livres parisis et 10 sols chaque année (4).

Elles percevaient un cens ou revenu seigneurial de 2 deniers parisis, et 2 sols de rente sur deux arpents de terre sis à Clichy, en 1527 (5). Elles y avaient acquis d'autres biens-fonds.

En 1540, lorsque le seigneur de Clichy, Louis Hennequin, fit faire le recensement des propriétés qui lui devaient l'impôt féodal, il en compta 227. Il ne percevait

(1) Archives nationales (Paris), carton L, 615, n° 10.
(2) *Ibid.*, carton S,897[b].
(3) Le « gros » était une petite monnaie de billon.
(4) Archives nationales (Paris), carton S, 4440, n° 1.
(5) *Ibid.*, S,4440.

que 3 ou 4 deniers par arpent, rarement 5 ou 6 (1). Dans l'énumération de tous ces propriétaires soumis à la censive de Clichy, selon l'expression du temps, on remarque surtout des roturiers et des communautés religieuses, non affranchies de l'impôt féodal (2). Les nobles y sont peu nombreux.

Le seigneur de Clichy avait en propre les champs et les vignes de son domaine, qu'il louait à des fermiers moyennant une redevance en argent, en blé, en vin, et des services en charrois et en main-d'œuvre. En 1676, il possédait 5 fermes, rapportant 5.100 francs, comme nous le dirons dans la suite.

La valeur des propriétés avait naturellement bien augmenté du XII[e] au XVIII[e] siècle. En 1296, quatre habitants de Clichy louèrent conjointement, sur le territoire de ce village, 4 arpents de vigne et terre labourable, moyennant 36 sous de rente annuelle pendant 30 ans, dans la censive de Jean de Beaumont, à qui ils devaient 2 sols de cens ou d'impôt féodal (3).

En 1542, les dames du Val de Grâce donnent à bail 9 quartiers d'arpent de vigne, moyennant 9 livres tournois de rente.

Les prix se sont bien élevés en 1747. A cette époque, les religieuses de Montmartre louent un arpent de terre, au lieu dit Montmoyen, à Clichy, pour 10 livres de rente annuelle (4).

Les ventes se faisaient quelquefois moyennant une rente rachetable, qui permettait au propriétaire de rentrer en possession de son bien.

---

(1) En 1540, un quartier de vigne, au chemin de Courcelles, en la censive du chantre de Saint-Denis, devait un denier *parisis* de cens; un arpent et demi, 4 deniers *parisis*; trois quartiers, tant terre que vigne, à Clichy, en la censive de Saint-Denis, devaient trois deniers parisis de cens. (Archives nationales, à Paris, carton Q[1]-1076[1].)

(2) *Ibid.*, Q[1]-1072[1].

(3) *Ibid.*, carton L. 457, n° 16.

(4) *Ibid.*, carton S, 1556, I, I.

CHAPITRE XXIII

LA CULTURE DE LA VIGNE, TOUJOURS TRÈS ACTIVE AU MOYEN AGE, EST PEU A PEU ABANDONNÉE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE.

Pendant tout le moyen âge, les vieux titres de rentes ou de donations mentionnent fréquemment des vignes, plus fréquemment que de simples terres labourables.

En septembre 1243, le doyen et le chapitre de Saint-Thomas de Villeneuve vendirent à Henri Morel quatre arpents de vignes, situés au lieu dit Chantealoé, à Clichy, dans la censive de Jean de Beaumont, chevalier, pour un revenu annuel de 15 sous parisis (1).

Guillaume, dit Aude, de Clichy, en acheta pareillement quatre arpents à la même place et pour le même prix, aux doyen et chapitre du Louvre; et cette année-là encore (1243) Roger, dit Alorge, de Clichy, en acheta quatre arpents au même endroit (2).

C'était une grande étendue de vignes dans la plaine.

Quatre arpents de ces vignes avaient été donnés en 1221, par Guy, chevalier de Senlis, au doyen et au chapitre de Saint-Thomas du Louvre, pour le repos de son âme et de l'âme de son épouse (3).

Deux siècles et demi plus tard, en 1496, on constate que les vignes occupent encore une importante partie du territoire de Clichy; mais que les terres labourables y

---

(1) Archives nationales (Paris), carton L, 615, n° 10.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, carton L, 457, n° 3.

sont fréquemment signalées. Le chapitre de l'abbaye de Saint-Benoît qui avait depuis longtemps des dîmes, des propriétés, des rentes, des droits de cens et de lods, à Clichy, avait vendu, le 12 février 1496, à Jean Delaruelle la moitié d'une maison, cinq quartiers d'arpent de vigne et sept quartiers de terre, pour 20 sols de rente annuelle et perpétuelle; plus deux arpents de vigne, moyennant 14 livres parisis (1).

Dans le milieu du XVI[e] siècle, beaucoup de titres signalent encore des vignes à Clichy. Des donations entre vifs, faites en 1543, mentionnent vingt-un quartiers et demi de vignes à Clichy, au lieu dit Tonnero (2). Il y en avait jusque dans l'intérieur du village. Une donation entre vifs du 6 août 1545 cède un demi-arpent de vigne, au lieu dit Champseuilly, aboutissant d'un côté au chemin de Saint-Denis, c'est-à-dire à la rue du Landy, et, de l'autre, aux terres et à la maison du seigneur de Clichy (3).

Au XVI[e], on commençait à remplacer les vignes par des champs cultivés. On les conservait principalement sur le versant de la montagne, où le raisin mûrissait mieux que dans la plaine.

En 1573, Louis Salambier reconnaît tenir des religieuses de Montmartre un arpent de terre, qui fut jadis en vigne au territoire de Clichy, moyennant quatre sols et quatre deniers parisis de cens et de rente annuelle (4).

En 1582, un arpent de terre labourable, autrefois en vigne, situé près de la Croix de Montmoyen, à Clichy, est donné à bail à un laboureur (5).

Le 14 novembre 1598, Claude Givoust, de Clignancourt, payait à la commanderie de Saint-Jacques du Haut-

---

(1) Archives nationales (Paris), carton S,598, chapitre de Saint-Benoît.

(2) *Ibid.*, carton Y, 89, fol. 129.

(3) *Ibid.*, carton Y, 95, p. 6.

(4) *Ibid.*, carton S, 4440, année 1573.

(5) *Ibid.*, carton S, 4623.

Pas 25 sols tournois de rente pour la jouissance de deux arpents de terre, ci-devant en vigne au territoire de Clichy-la-Garenne (1).

A mesure que l'on avance dans le XVII[e] siècle, les titres de vente ou de bail mentionnent plus rarement les vignes et plus souvent les terres labourables. La production du blé, du seigle, de l'avoine, était plus avantageuse sur les bords de la Seine. Dans l'état des propriétés et des revenus de la seigneurie de Clichy, dressé en 1659 et en 1665, il n'est question que d'une seule vigne dans l'enclos de la ferme de Couveiller; et elle n'était pas considérable (2); tandis que dans le dénombrement des terres du seigneur de Clichy, en 1540, beaucoup de vignes figurent encore dans les cantons rapprochés du village (3).

En 1712 et en 1715, des vignerons de Clichy sont encore nommés sur les registres de baptême de la paroisse (4); mais on n'y rencontre plus guère que des laboureurs, des jardiniers, des employés de grande maison. En 1750, les rares vignerons qui s'y voient encore, sont principalement de Montmartre, de Clignancourt, de Saint-Ouen, etc. Il n'y en a plus que deux de Clichy, nommés en 1773 et en 1776, Benoît et Claudey.

---

(1) Archives nationales (Paris), carton S, 1163.

(2) Archives de la Seine, à la Préfecture, D. E. I. Dénombrement de la seigneurie de Clichy, années 1676-1678.

(3) Archives nationales (Paris), Q[1]-1076[1].

(4) Registres de la paroisse à la mairie de Clichy (1712 et 1715).

CHAPITRE XXIV

ÉTAT DES REVENUS DE LA SEIGNEURIE DE CLICHY AU MILIEU DU XVII[e] SIÈCLE, SOUS LE COMTE DE MAULEVRIER.

Le comte de Maulevrier, presque toujours retenu au loin par les guerres et par ses fonctions de gouverneur de Tournay, n'avait pas souvent le loisir d'être dans sa famille. Il y revenait quelquefois; mais Clichy n'était plus à la hauteur de sa situation. Il demeurait sur la paroisse Saint-Eustache, à Paris. Son épouse Marie-Madeleine Bautru, petite-fille de l'académicien Bautru, ne voulait pas déchoir du rang de sa belle-mère, Françoise de Barbezière, qui avait été fille d'honneur de la reine. C'est dire qu'elle ne tenait pas à s'éloigner beaucoup de la cour de Louis XIV, et du monde princier de Paris. Elle n'apparaissait que peu de temps au château de Clichy, dans la saison d'été.

La fortune du comte de Maulevrier n'approchait pas de celle du ministre son frère. Toutefois les hauts emplois qu'il cumulait, venant s'ajouter à ceux de sa seigneurie, lui donnaient une grande richesse. Mais le faste, le luxe commandés par sa brillante situation, par ses projets d'avenir, l'entraînaient nécessairement dans des dépenses ruineuses, si fatales à tant de riches seigneurs de cette époque.

Était-ce le besoin d'accroître leurs revenus ou le désir de trancher du grand, ou les conseils financiers du ministre Colbert, qui amenèrent le comte de Maulevrier, son frère, et Madeleine Bautru à changer le mode d'exploitation de la seigneurie, et à ne pas se charger eux-

mêmes du soin de la faire valoir ? Toutes ces raisons purent y contribuer. Mais n'étant pas habituellement à Clichy, comme les sires de la Bazinière, ils s'en étaient remis à un autre du soin d'y recueillir les rentes.

Le 1er mars 1676, Marguerite Thérèse Bautru, veuve de Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun, et Edouard Colbert, chevalier, comte de Maulevrier, laissèrent donc à bail à M. d'Estourville, bourgeois de Paris, les revenus de la terre et seigneurie de Clichy, consistant en une grande maison seigneuriale, près de l'église, en une cour, écurie, remise de carrosse, grand clos, bois, basse-cour avec colombier à pied, grange, bergerie, four banal, et quatorze petites maisons... dans Clichy... pour le prix de 6.600 livres de cens par an (1).

Le comte de Maulevrier, tout en restant éloigné de sa seigneurie, se plaisait à donner aux habitants des marques de sa bienveillance, mais il conservait les règles de la hiérarchie. C'est ainsi que les registres de baptême de Clichy mentionnent un enfant, Jean du Mur, qui eut pour parrain, le 23 août 1673, Jean Plantier, secrétaire de M. le comte de Maulevrier, de la paroisse Saint-Eustache de Paris (2).

En 1659, le château de Clichy avait été habité souvent par la famille Bertrand de la Bazinière. Les revenus de la seigneurie étaient de 5.860 livres, non compris la grande maison seigneuriale et son enclos, qui n'étaient point affermés. On était loin de l'époque de Philippe-Auguste, où le village de Clichy lui rapportait quatre-vingts livres de rente.

Dans le dénombrement des terres, il n'est plus question de vignes. Il y en a seulement une signalée dans l'enclos de la ferme de Couveiller. Il pouvait y en avoir quel-

---

(1) Archives de la Seine D. E. I : Seigneurie de Clichy, 1er mars 1769 — 23 juillet 1678. — *Voir* le plan du château, à la fin du volume.

(2) Registres de baptême de Clichy, 23 août 1673.

ques autres, appartenant à des abbayes ou à des églises de Paris, par suite des donations faites aux siècles précédents. Il y en avait encore beaucoup sur le territoire de Saint-Ouen et au pied de Montmartre.

Voici quel était l'état des fermes et des revenus de la seigneurie d'après les baux faits en 1659 :

1° La maison et ferme de Couveiller, consistant en loges *manables*, granges, bergeries, estables, coulombier, cour, jardin et vigne dans l'enclos de la maison, avec deux cent quarante arpents de terre labourable et une isle de six arpents dans la rivière de Seine affermée . . . . 1.800 livres.

La grande ferme de Clichy consistant en une salle basse, escurie, grenier au-dessus, cour à grande porte cochère, grange et bergerie à costé; un quartier de terre derrière, et six vingt arpents de terre, affermée . . 1.000 livres

La petite ferme de Clichy, consistant en salle basse, bouge à costé, grenier au-dessus, une grange, cour, puits en icelle, jardin, le tout clos avec 100 arpents de terre labourable, affermée. . . . . 900 livres

La ferme de la basse-cour du château de Clichy, consistant en maison, lieux, grange, bergerie, colombier, les terres du parc, four banal et quatorze petites maisons... affermée. . . . . 1.000 livres

La ferme appelée le Meufeuille, consistant en maison, cuisine, bouge, chambres sur le devant et sur le derrière, grenier, cave sous la maison, escuries, estable, grange avec un petit jardin et 50 arpents de terre labourable.

Tous les cens, rentes, droitures, redevances, lots, censes, droits seigneuriaux, greffes, tabellionages, geolages, amendes de coutumes et justice, droit de voirie dans toute l'étendue de la terre, droit et faculté de bailler les faisant des acquisitions, baux, arrêtés et autres contrats sujets à ensaisissements... affermée . 750 livres

Une petite ferme consistant en une maison et 50 arpents de terre labourable, affermée . . . 400 livres

Total du revenu de Clichy . . . . . . 5.850 livres

Une notice porte que la grande maison seigneuriale est située près de l'église (1).

Plusieurs seigneuries, nous l'avons vu, possédaient des terres et des maisons, à côté de celles du seigneur de Clichy, et percevaient des revenus de diverse nature. Les principales étaient celles de l'abbaye de Saint-Denis, de l'abbaye de Montmartre, de l'abbaye de Saint-Benoît. Les seigneurs de Monceau, de Saint-Gratien, etc... percevaient aussi des redevances sur le territoire de Clichy. Mais toutes ces rentes, ces locations de propriétés, ces droits féodaux étaient loin d'égaler le produit des biens et des impôts du seigneur. Quelques exemples permettent d'en juger.

On célébrait, dans l'église des Trinitaires de Paris, l'anniversaire de la mort de Marguerite de Montmartre, qui avait eu en affection l'ordre des Trinitaires, et avait donné aux frères, pour la construction d'une chapelle, douze livres et une maison sise à Clichy, exempte de redevance seigneuriale. C'était au XIIIe siècle (2).

Philippe de Paris, prêtre et chapelain de l'abbaye de Saint-Benoît de Paris, possédait à Clichy une maison attenante au cimetière, avec une grange et une cour qu'il louait 64 sols *parisis* de rente et huit deniers parisis, le 7 novembre 1401 (3).

Par son testament, ce chapelain avait légué à l'abbaye de Saint-Benoît 64 sols parisis de rente, pour un service

---

(1) Archives de la Seine D. E. I : Seigneurie de Clichy, État des fermes et des revenus de la Seigneurie de 1565 à 1679, d'après les baux de 1659.

(2) *Obituaire de la province de Sens et de Paris*, publié sous la direction de Mr Longnon, in-4°, t. I, 2e partie 1902. *Obituaire des Trinitaires*, p. 686.

(3) Archives nationales (Paris), S. 895 B. Chapitre de Saint-Benoist, Clichy.

divin et des vigiles à célébrer dans le chœur de l'église de Saint-Benoît (1).

Le 14 novembre 1598, Claude Givoust, de Clignancourt, donnait 25 sols tournois de rente, à la commanderie de Saint-Jacques du Haut-Pas, à prendre sur deux arpents de terre ci-devant en vigne, au territoire de Clichy-la-Garenne, payables à la Saint-Martin (2).

Plusieurs de ces abbayes ou communautés avaient la *censive* ou le droit de toucher l'impôt féodal sur leurs terres de Clichy; c'était autant d'enlevé à la seigneurie elle-même.

La fabrique de l'église de Clichy posséda beaucoup de terres exemptes de la dîme seigneuriale. Lorsque la révolution de 93 vendit les biens des églises, elle retira 86.260 livres des terrains appartenant à la fabrique de Clichy, d'une contenance de 65 arpents, divisés en 89 lots, non compris un certain nombre de parcelles, restées inaperçues, et qui passèrent sans bruit aux mains des détenteurs d'alors (3).

Mais à l'arrivée de saint Vincent de Paul, le curé n'avait que les menues dîmes, et une pension faite par les collégiales de Saint-Benoît, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Honoré, propriétaires des grosses dîmes. L'église ne possédait, en 1610, suivant les déclarations de fabrique des 29 avril et 12 mars, que 6 arpents et 3 quartiers de terre, affermés 16 livres 8 sous deniers; 50 livres de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, à charge de services religieux, et 16 livres d'autres rentes, grevées de legs. Mais après la mort de saint

(1) Archives nationales, S. 895 B. Chapitre de Saint-Benoist, Clichy.

(2) *Ibid.*, S. 1163.

(3) L'abbé Lecanu, *Histoire de Clichy*, pp. 261-262. Il avait vu les actes authentiques. — Nous reproduisons plus loin les comptes de vente de biens nationaux en 93.



Vincent de Paul, les dons et héritages arrivèrent, et elle devint relativement riche (1).

Les propriétés de Clichy étaient considérables au milieu du XVII[e] siècle. Elles n'étaient pas grevées de grosses redevances seigneuriales, puisque tous les cens, droits féodaux, tabellionages, amendes, justice, droits de voirie, etc... etc., dans toute l'étendue de la seigneurie, ne s'élevaient qu'à 750 livres, y compris le loyer de la petite ferme de Meufeuille. C'était beaucoup moins que le revenu de la ferme de 100 arpents, qui rapportait 900 livres.

Les impôts du gouvernement n'étaient pas très onéreux à cette époque; mais les guerres continuelles de Louis XIV, les revers de la fin de son règne, les prodigalités de sa cour, amenèrent des augmentations de taxes, dont gémirent les campagnes. Ce fut bien plus accablant sous le règne de Louis XV, lorsque les intendants pressuraient les provinces pour faire face aux nécessités du trésor.

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, p. 226.

CHAPITRE XXV

COMMENT ÉTAIT COMPOSÉE LA POPULATION DE CLICHY AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE.

§ I. *Les familles aristocratiques dans le village, non compris le seigneur.*

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Clichy était la résidence d'un assez grand nombre de familles princières, de familles des divers degrés de la noblesse, de chefs d'armées, de membres du parlement, et d'officiers des maisons aristocratiques de Paris. Il était à une lieue de la capitale; et, dans la belle saison, c'était une campagne paisible, près de la Seine et près du bois, dont le nom est resté à l'une de ses rues. On y venait en villégiature, dans les mois où il était de bon ton de ne pas rester à Paris. En automne, c'était un rendez-vous de chasse, d'autant plus fréquenté par les grands seigneurs que les dignités de lieutenant des chasses de Gennevilliers, de la plaine Saint-Denis, de Monceau, étaient conférées par le roi à des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Richelieu, qui fut lieutenant des chasses de Gennevilliers, le duc de Gesvres, qui fut capitaine des chasses de Monceau, le vicomte de Villemur, baron de la Mosson, qui fut capitaine des chasses de la Plaine Saint-Denis.

Louis XIV y vint deux fois, en juillet et en août 1651, prendre des bains dans la Seine, pendant huit jours consécutifs. « Il était venu à cheval, au petit galop, sur les 7 heures du soir, le 5 août, dit Dubuisson-Aubenay dans

son Journal, continuer son bain commencé en la rivière depuis huit ou dix jours (1). »

Des remises de gibier, réservées au roi, étaient disséminées sur le versant des Batignolles, près de Monceau et de la Planchette. Les gardes qui en avaient soin, étaient à la disposition des seigneurs, qui faisaient des battues aux sangliers, aux chevreuils, aux lièvres du bois de Boulogne et des alentours. On voit figurées sur une carte géographique de la plaine Monceau, en 1734, une meute de chiens lancés à la poursuite des cerfs et des chevreuils (2).

La plaine de Saint-Denis était renommée pour les perdrix, les cailles et les lapins. Au commencement du XIX[e] siècle, le comte d'Artois, plus tard Charles X, aimait à se rendre dans son pavillon de la rue du Landy, dont l'emplacement a été occupé par la maison de M. Joseph Maës. Il allait chasser la perdrix dans la plaine de Saint-Denis (3).

Le village même de Clichy, dès le milieu du XVII[e] siècle et au XVIII[e], se composait d'une suite de maisons de campagne, de grands et de petits châteaux, échelonnés au nord et au midi de l'église, dans la direction de la rue actuelle du Landy et de la rue de Neuilly. Ils étaient entremêlés de fermes allongées et sans étage, occupées par des laboureurs et des jardiniers, qui avaient, en grand nombre, remplacé des vignerons. Quelques échoppes de marchands, d'artisans, de rares cabarets, trois ou quatre granges de dîmes, se trouvaient principalement aux abords de la grande rue, qui passait près de l'église.

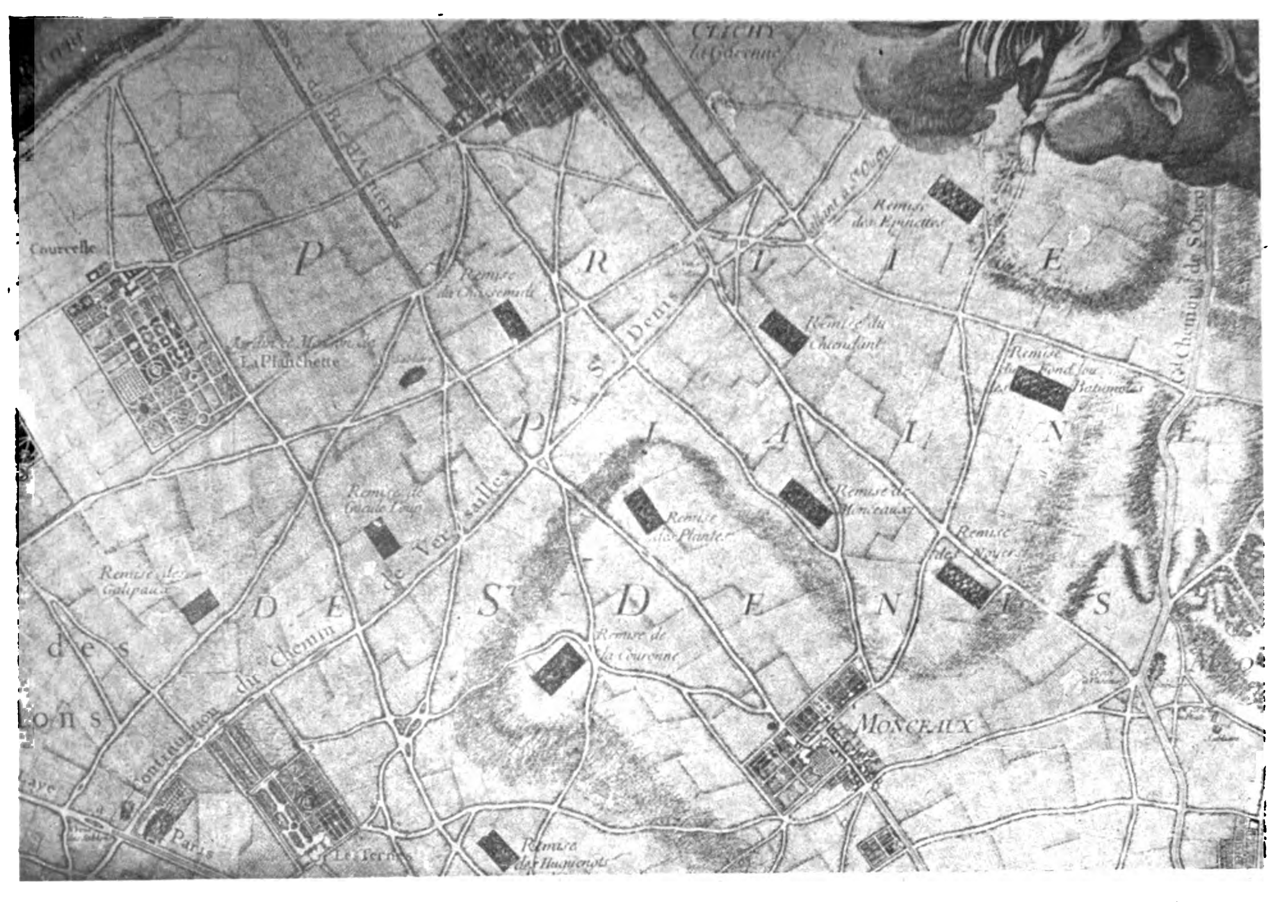
Le château seigneurial avait été embelli par les soins de la marquise de Vaubrun. Il était au sud de l'église, à

---

(1) État des communes à la fin du XIX siècle. Clichy. Notice hist. p. 12.

(2) *Voy.* notre plan de Paris et des faubourgs, 1760-1763, Pl. XI, p. 175. (Bibliot. nat, cartes anciennes de Paris.

(3) Traditions conservées par M[me] Joseph Maës



Pl. X. — Clichy. — Monceau. — Les Ternes. — La Planchette. — Courcelles. — Les rémises du gibier du roi. — (Plan de Roussel, 1731).

l'endroit où se voit encore une muraille en gros quartier de rochers, grossièrement taillés et surmontés d'une archivolte à demi brisée, au n° 2 de la rue de l'Abreuvoir (1).

Une des plus gracieuses des villas, et qui subsiste encore, avait été construite à environ 200 mètres au nord de l'église, par le prince Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, qui l'habitait en 1672. Il fit baptiser dans l'église de Clichy, cette année-là, son fils Henri de Lorraine, comte de Brionne (2). On admire encore, au plafond de la salle principale du rez-de-chaussée, une chasse exécutée savamment d'après les règles de l'art cynégétique, telles que les avaient exposées en détail Salnove et Budé, dans leurs livres de la *Vénerie royale* et *Traité de vénerie* (3). Des chapitres de Salnove peuvent aider à expliquer les tableaux, qui sont là successivement représentés. Par exemple : au chapitre XI, intitulé *De la chasse du chevreuil,* il dit comment on doit chasser et forcer le chevreuil avec les chiens courants. — Au chapitre XIII, comment on doit chasser les grands sangliers. — Au chapitre LVIII, comment les piqueurs doivent faire chasser les chiens pour forcer le cerf. Un souvenir de mythologie, tel qu'on les aimait au temps de Louis XIV, sert d'ornement à cette scène. Diane, la déesse, tenant son arc bandé et sa flèche, entraîne, pour ainsi dire, à sa suite, les meutes qui attaquent ici le cerf; ailleurs, le sanglier; ailleurs, le loup et, plus loin, le renard. Cette scène est vivante et pleine d'animation. Elle est d'une main habile, et mériterait d'être signée d'un disciple de Lebrun. Nous en avons donné la photographie (4).

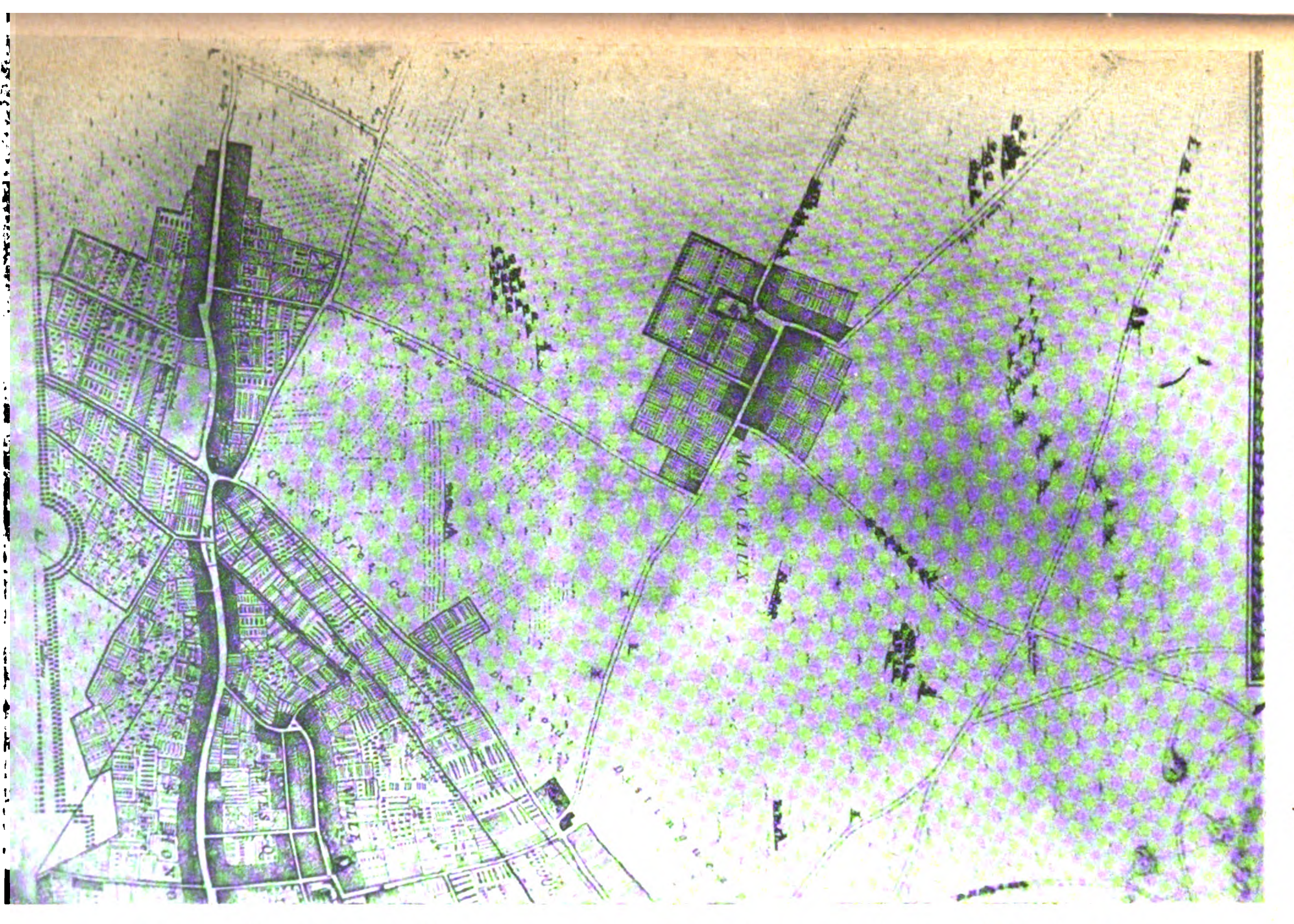
---

(1) *Voy.* la planche p. 27.

(2) Registres de baptême de Clichy, année 1672.

(3) *La Vénerie royale*, par SALNOVE, in-4°, Niort 1888 (Bibl. Nat. catalogue 4° S 952 — BUDÉ, *Traité de Vénerie*, Paris, Aubry, 1864).

(4) *Voy.* la planche XII, p. 177.



PL. XI. — Village et plaine de Monceau, avec les troupeaux, les laboureurs, les chasses. — Et le Roule, 1697.

Aux fenêtres du rez-de-chaussée de la façade postérieure, tournée vers le jardin, se remarquent des ferronneries du style Louis XIV, dans lesquelles s'enlacent un A une M et apparemment deux L (1) ce qui serait les initiales de *Louis de Lorraine*, comte *d'Armagnac*, vicomte de *Marsan*.

Cette élégante maison de campagne n'était pas habituellement occupée par les princes de Lorraine. Ils y venaient en villégiature dans la belle saison et au moment des chasses. La plaine Saint-Denis avait la réputation d'être fort giboyeuse. Les volées de perdrix et de cailles y défrayaient joyeusement les chasseurs de la cour, comme à Gennevilliers, où le roi avait établi un lieutenant des chasses.

Le duc Louis-Joseph de Vendôme posséda le château bâti par le prince Louis de Lorraine, avec les terres qui s'étendaient au nord jusqu'au parc de M. Maës. Son épouse, Marie-Anne de Bourbon, y résidait en 1712 (2). Le duc n'y venait que rarement, et pour ainsi dire en passant, surtout dans la saison des chasses, qui amenait à Clichy beaucoup de grands seigneurs, à la suite des princes de la cour.

Il fut une des gloires militaires du siècle de Louis XIV, mais avec des habitudes cyniques, dont les moins délicats, les Saint-Simon, étaient révoltés. Né le 1er juillet 1654, à Paris, il avait d'abord négligé son éducation; mais à l'hôtel de Bouillon, chez la duchesse sa tante, il prit goût aux vers badins et aux chansons grivoises. Il développa ce talent dans ses demeures célèbres du Temple et d'Anet. Son hôtel était situé rue Saint-Honoré,

---

(1) Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris (mai 1902 — n° 17), Clichy. Notice historique, in-8°. 1903, p. 11. Rapport de Lucien Lambeau qui voit deux L sous le chiffre.

(2) En 1712, Philibert Gono, officier de la princesse de Vendôme, fut inhumé dans le cimetière de la paroisse. (Registre de décès, année 1712.)



Pl. XII. — **Photographie d'un plafond du petit château de la rue du Landy, à Clichy. — Représentation d'une chasse. (Peinture du siècle de Louis XIV.)**

à la place actuelle de Vendôme. Il y habita peu; il le revendit au roi pour 600.000 livres. Il apprit la guerre sous Turenne, en Allemagne et en Alsace; fut nommé brigadier en 1677. Quand il revenait à Paris, il s'entourait, à ses soupers du Temple, des esprits les plus spirituels et les plus libertins de l'époque. La Fontaine y vint souvent.

Nommé lieutenant général des armées de Louis XIV, au moment de la ligue d'Augsbourg, il se distingua sous Luxembourg, à Steinkerque; sous Catinat, en Piémont. Louis XIV qui avait eu de la répugnance à mettre à la tête de ses troupes, le hideux personnage qu'était Vendôme dans sa vie privée, se décida à lui donner le commandement de l'armée de Catalogne en 1695. Le choix fut heureux. Vendôme força le gouverneur de Barcelone à capituler. De retour en France, il y resta plusieurs années dans l'inaction et la débauche, allant quelquefois en été dans sa maison de campagne de Clichy. En 1702, il fut envoyé en Italie pour réparer les désastres de Villeroi, et repoussa le prince Eugène au delà du Mincio.

En mai 1710, il avait épousé Marie-Anne de Bourbon-Condé, qui était laide, âgée de 32 ans, et mourut à Paris, en 1718, brûlée de liqueurs fortes.

Lui-même s'était éteint, usé de débauche, le 11 juin 1712. Il n'avait pas laissé de postérité (1). Son duché-pairie retourna à la couronne. Il descendait de Gérard, fils illégitime d'Henri IV, qui le créa duc de Vendôme.

La succession de la duchesse de Vendôme était très obérée (2). Ses héritiers commencèrent par liquider les dettes, et vendirent une grande partie de ses domaines. L'un de ses proches parents, le prince de Conti, se trouva

---

(1) La généalogie des anciens comtes de Vendôme est dans un manuscrit des Dossiers bleus, n° 661, à la Bibliothèque nationale.

(2) Archives nationales (Paris), carton R3 99 : *Succession de la duchesse de Vendôme.*

en possession des terres et du petit château de Clichy. Il y résida quelquefois en 1722 et en 1727 (1). Ses aïeux s'étaient alliés aux princes de Condé. Les sires Conti de Hargicourt, en Picardie, possédaient le marquisat de ce nom en 1426. Isabelle, dame de Conti, était alors l'épouse de Colart de Mailly, sieur de Blangy. Eléonore de Roye, dame de Conti, avait épousé Louis de Bourbon, prince de Condé et du sang royal, qui fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569. Armand de Bourbon-Condé, prince de Conti, mort en 1666, fut la tige des princes de Conti de la maison royale (2), d'où descendait le paroissien de Clichy, proche parent de la princesse de Vendôme. Louis-Joseph de Bourbon-Condé avait été à la tête d'une armée d'émigrés sur le Rhin, en 1792. Son frère, le duc d'Enghien, fut arrêté traîtreusement, et fusillé par ordre de Napoléon Ier dans les fossés de Vincennes, le 21 mars 1804.

Un des fils du prince Louis de Lorraine, le prince Charles, avait une villa près de l'extrémité actuelle de la rue de Neuilly. Il affectionnait la résidence de Clichy. Son nom se rencontre souvent dans les registres de la paroisse au milieu du XVIIIe siècle. En 1746, son jardinier se maria avec Anne Tréhaut, attachée à sa maison de Clichy. La population, accoutumée à le voir, l'appelait simplement le prince Charles. Il était le 7e fils de Louis de Lorraine. Né le 22 février 1684, nommé maréchal de camp en 1708, il avait contribué à la déroute des ennemis de la France à Denain, le 24 juillet 1712. Le comte de Brionne, son frère, ayant donné sa démission de grand écuyer de France, il fut élevé à cette dignité par le roi (3).

Le duc d'Orléans possédait beaucoup de terres au

---

(1) Registres de la paroisse, 6 décembre 1722 : « Baptise Baptiste-Gilles fils de Pierre Nau, jardinier de M^r^ le prince de Conti... La marraine Catherine Huillemar, f^e^ Naugelas, portier dudit prince, tous de cette paroisse. »

(2) Bibl. Nat., Manus. Dossiers bleus, n° 209 : *Conty de Hargicourt.*

(3) *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, p. 510.

levant et au nord du petit château de la rue du Landy, au commencement du XVIIIe siècle. Nicolas Charles, officier de sa vénerie, fut inhumé dans le chœur de l'église en 1708 (1).

Après la mort du prince de Conti, il devint propriétaire du petit château et du jardin. En 1788, Louis-Philippe, appelé plus tard Egalité, acheta pour 2.000 livres une pièce de terre d'un demi-arpent, aux terres Sourdes de Clichy. En janvier 1793, il était encore en possession de son domaine. C'est là qu'était au commencement du XIXe siècle, un pavillon, où le comte d'Artois venait dans la saison des chasses, pour tirer la perdrix dans la plaine de Saint-Denis. Ce pavillon a été remplacé par la maison de M. Joseph Maës, sur la rue du Landy (2).

Clichy se trouva bien en vue dans le monde aristocratique de Paris, à cause de ces familles princières, qui venaient y passer les beaux mois de l'été dans leurs maisons de campagne, ou pendant la saison des chasses. Ceux qui briguaient des grades dans les armées, des postes dans l'administration, les membres de la petite

---

(1) Registres de la paroisse, année 1708.

(2) Après la Révolution, le château et le parc des princes de Lorraine appartenaient à Mme Récamier, qui recevait là une société choisie du monde littéraire et aristocratique de Paris. Elle laissa dans la paroisse un renom de bonté et de courtoisie, qui relevait bien l'élégance de son salon. Ce fut ensuite l'ancien notaire Honnet qui devint propriétaire. Une avenue plantée d'arbres allait jusqu'à la Seine, dont les eaux étaient envoyées dans le parc à l'aide d'une machine hydraulique. La contenance des terres était de 25 hectares. Une belle terrasse se prolongeait de la rue Traversière jusqu'à la maison Maës.

Les Pères de l'Assomption achetèrent tout le domaine en 1853. Ils y ouvrirent les classes de leur institution à la rentrée d'automne. Ils les fermèrent en 1860. Il y avait là le Père Laurent, directeur, le Père Pernet, fondateur de la Congrégation des Petites Sœurs des pauvres. Ils vendirent tout à une société financière. Les religieuses Dominicaines vinrent ensuite occuper la maison et le parc, sous la conduite de la R. Mère Chupin. Elles y donnaient asile aux jeunes filles, qu'elles retiraient ou préservaient de la corruption de Paris. (Note de Mr Amédée MAËS.)

noblesse, qui aspiraient à un blason mieux doré, les conseillers du Parlement, les bourgeois de Paris, qui étaient à l'affût d'une fortune pour leurs enfants, se fixaient auprès de ces châteaux ou de ces villas, pour se faire connaître et monter plus haut. Ainsi les maisons de campagne se multipliaient. Tous les rangs de l'aristocratie se coudoyaient à côté des laboureurs et des artisans.

Louise, comtesse de Tiercelin, de la branche, des comtes de Toulouse, mourut à Clichy en 1779, et fut inhumée dans le chœur de l'église (1). La famille de ce nom connue dès l'an 900, remontait à Alphonse, comte de Saint-Gilles, qui eut pour troisième fils Thierry, surnommé Tiercelin. La branche directe s'éteignit, et le nom passa aux sires des Brosses. Jean Tiercelin, seigneur des Brosses, gouverneur du duc d'Orléans qui fut le roi Louis XII, eut pour fils Antoine, abbé d'Argenteuil. Un de ses descendants, Henri François, marquis des Brosses, colonel, mourut à Fribourg en 1713. Il avait épousé Marie-Anne Rouillé, fille du maître des Requêtes (2).

Parmi les autres familles aristocratiques ayant des résidences à Clichy, dans le voisinage du seigneur, celle qui, au dire des contemporains, fut la plus riche de France, était celle de Crozat. Elle parvint à l'apogée de sa fortune avec Joseph-Antoine Crozat II, marquis de Châtel et de Mouy, conseiller et secrétaire de Louis XIV, dans les dernières années de son règne, puis receveur général du clergé et trésorier des États du Languedoc (3).

En 1698, devenu intendant des maisons et affaires du duc de Vendôme, il avait déjà résidé à Clichy, où son épouse, Marguerite Legendre, fit construire une élégante maison de campagne, au sud de l'église, près de l'an-

---

(1) Registres de la paroisse, 1779.
(2) Bibliot. Nat., Manus. Pièces originales, n° 634, p. 37-60.
(3) Bibliot. Nat., Manus., Dossiers bleus, n° 226 :

cien château seigneurial. Un croquis du plan reste aux Archives nationales, à Paris (1). Grâce au commerce qu'il fit avec habileté et dans de vastes proportions, en Amérique, principalement dans la Louisiane et sur les frontières du Mexique, le marquis Antoine Crozat de Tugny se fit des relations telles qu'il jeta les bases de la Compagnie des Indes, à laquelle il céda ses immenses affaires.

En 1712, il avait obtenu des lettres patentes du roi, pour faire lui seul le commerce du pays de la Louisiane, et généralement de toutes les contrées de cette partie de l'Amérique appartenant à la France. Après y avoir acquis d'immenses richesses, et organisé un commerce très actif, il vendit ses droits à la Compagnie des Indes, qui fit bâtir la Nouvelle-Orléans, en 1718.

Il eut de Marie-Marguerite Legendre, Joseph-Antoine Crozat, sieur de Tugny, qui fut lecteur du cabinet du roi en 1719, puis président de la 4e chambre du Parlement et mourut sans enfant. Il n'est pas sans intérêt de voir à quelles conditions il avait obtenu de Louis XIV des lettres patentes, pour faire seul tout le commerce de la Louisiane et des pays circonvoisins, dépendant de la France:

« Lettres patentes du roy, qui permettent au sieur Crozat, secrétaire du roy, de faire seul le commerce dans toutes les terres possédées par le roy, et bornées par le

---

(1) Archives nationales (Paris) T. 188[1].

Plan du château de Mme Crozat à Clichy :

Salle à manger, 24 pieds sur 18 — Salon, 24 pieds sur 18.

La construction — Longueur, 10 toises 4 pieds, dans œuvre — Largeur, 8 toises dans œuvre.

Au 1er. Autre distribution. Les chambres ont 10 à 11 pieds de longueur, et 12 à 14 pieds. La cheminée a 5 pieds 11 pouces de haut, et 3 pieds 5 pouces de large.

L'arc dominant la construction est tourné d'un côté vers l'étable. — Il y a la chambre du jardinier, le cellier, la cour à fumier, la serre.

Un corridor sépare les chambres. (Archives nationales (Paris), T. 188[1].)

nouveau Mexique et autres (1). Données à Fontainebleau le 14 septembre 1712.

« L'attention que nous avons toujours eu à procurer le bien de nos sujets... nous ayant porté à chercher toutes les occasions possibles d'augmenter et d'étendre le commerce de nos colonies d'Amérique, nous avons, en l'année 1683, donné nos ordres pour entreprendre la découverte de pays et terres, qui sont situés dans la partie septentrionale de l'Amérique, entre la Nouvelle-France et le Nouveau-Mexique; et le sieur de la Salle, que nous avions chargé de cette entreprise, ayant assez réussi pour que l'on ne doutât pas que la communication ne pût s'établir de la Nouvelle-France au golfe du Mexique, par de grandes rivières, cela nous a obligé, immédiatement après la paix de Riswik, d'y envoyer établir une colonie et d'y entretenir une garnison, qui a soutenu la possession que nous avions prise dès l'année 1683, des terres, costes et isles, qui se trouvent situées dans le golfe du Mexique, entre la Caroline à l'est, et le vieux et nouveau Mexique, à l'ouest; mais la guerre s'étant de nouveau rallumée en Europe, peu de temps après, on n'a pas pu jusqu'à présent tirer de cette nouvelle colonie les avantages qu'on en doit espérer.

« ... Mais dans les pays connus sous le nom de la province la Louisiane, nous avons jugé qu'on y peut établir un commerce considérable... nous avons résolu de l'accorder au sieur Antoine Crozat, notre conseiller secrétaire.

« ... Nous y sommes porté d'autant plus volontiers que son zèle et les connaissances particulières, qu'il s'est acquises dans le commerce maritime, nous répondent d'un succès pareil à ceux qu'il a eus jusqu'à présent, dans les différentes entreprises qu'il a faites, et qui ont procuré à notre royaume une grande quantité de matières d'or

(1) Bibliot. Nat., Manus., Dossiers bleus, n° 226 : *Crozat* p. 37.

et d'argent, dans des temps qui nous les rendaient nécessaires.....

« Art. I. Voulons que toutes les ditesterres, contrées, fleuves, rivières et isles soient et demeurent compris sous le nom du gouvernement général de la Louisiane, qui sera dépendant du gouvernement général de la Nouvelle-France, auquel il demeurera subordonné... nous réservant d'augmenter, si nous le jugeons à propos, l'étendue du gouvernement de la Louisiane.

« II. Accordons au sieur Crozat, pendant quinze années consécutives, de transporter toutes sortes de denrées et marchandises de France, dans le dit pays de la Louisiane, et d'y faire le commerce qu'il jugera à propos. Défendons à toute sorte de personnes et compagnies... d'y commercer, à peine de confiscation des marchandises, vaisseaux, et autres plus grandes peines, si le cas y échet. A cette fin ordonnons à nos gouverneurs et autres officiers commandant nos troupes au dit pays, de prester main forte, faveur et assistance aux directeurs et agents du dit sieur Crozat.

« III. Lui permettons de faire la recherche, ouverture et fouille de toute sorte de mines, minières et minéraux, dans toute l'étendue du pays de la Louisiane, et d'en transporter les matières dans tous les ports de France, pendant les dites quinze années, et accordons à lui, à ses hoirs, à perpétuité la propriété des mines, minières et minéraux, qu'il mettra en valeur, en nous payant pour tous droits le quint des matières d'or et d'argent, que le sieur Crozat fera transporter en France à ses frais, dans les ports qu'il jugera à propos, et le dixième seulement des matières qu'il tirera des autres mines, minières et minéraux, lequel il remettra dans nos magasins de la Louisiane.

« Lui permettons aussi de faire la recherche des pierres précieuses et des perles, en nous payant le cinquième.

« Voulons que le dit sieur Crozat ou ses hoirs soit dé-

chus de la propriété des dites mines, minières et minéraux, s'ils en discontinuent le travail pendant trois ans, et qu'en ce cas lesdites mines soient réunies de plein droit à notre domaine.

. . . .

« V. Il pourra négocier au dit pays toutes sortes de pelleteries, peaux, cuirs, laines et autres marchandises, et les transporter en France pendant quinze années... (Mais) nous lui défendons de commercer du castor au dit pays, ni d'en faire passer dans notre royaume ou dans les pays étrangers.

« VI. Accordons au dit sieur Crozat et à ses hoirs, à perpétuité, la propriété de tous les établissements et manufactures, qu'il fera au dit pays, pour la soye, indigo, laines, cuirs, mines, minières, et celle des terres qu'il fera cultiver, avec les logements, moulins et bâtiments, qu'il fera construire dessus, en prenant de nous des concessions, que nous lui accorderons sur le procès-verbal et l'avis de notre gouverneur, et du seul délégué de la Nouvelle-France.

« VII. Nos édits, ordonnances et coutumes et les usages de la vicomté et prévosté de Paris, seront observés pour lois et coutumes dans le pays de la Louisiane.

« VIII. Le dit sieur Crozat sera obligé d'envoyer dans le pays de la Louisiane deux vaisseaux par an, qu'il fera partir dans la saison convenable, dans chacun desquels il fera embarquer sans payer aucun fret, vingt-cinq tonneaux en vivres, effets et munitions nécessaires pour l'entretien de la garnison et des forts de la Louisiane... Il sera tenu de faire passer nos officiers de la Louisiane dans les vaisseaux qu'il y enverra, et de leur fournir la subsistance et la table du capitaine, moyennant trente sols par jour, que nous lui ferons payer pour chacun.

« Il fera passer aussi dans les dits vaisseaux les soldats

que nous voudrons envoyer au dit pays. Nous lui ferons fournir les vivres nécessaires pour leur subsistance.

« Il sera, en outre, obligé d'envoyer dans chaque vaisseau qu'il fera partir pour le dit pays, dix garçons ou filles, à son choix.

« IX. Nous ferons délivrer de nos magasins au dit sieur Crozat dix milliers de poudre à fusil, tous les ans, qu'il nous payera au prix qu'elle nous aura coûté.

. . . .

« XI. Quant aux denrées et marchandises, que le sieur Crozat fera apporter du pays de la Louisiane et pour son compte, dans les ports de notre royaume, et ensuite transporter dans les pays étrangers, elles ne payeront aucun droit d'entrée ni de sortie.

. . . .

« XIV. Si, pour les cultures et plantations que le sieur Crozat voudra faire, il juge à propos d'avoir des nègres au pays de la Louisiane, il pourra envoyer un vaisseau tous les ans, les traiter directement à la côte de Guinée; en prenant par lui permission de la Compagnie de Guinée de le faire, il pourra vendre ces nègres aux habitants de la Louisiane, et faisons défense à toute Compagnie et à toute personne d'en introduire, ni d'en faire commerce dans le dit pays, et au sieur Crozat d'en porter ailleurs.

« XVI. Sera tenu le sieur Crozat, après l'expiration des neuf premières années de sa jouissance, de payer les officiers, majors et la garnison qui seront au pays de la Louisiane, pendant les six dernières années que lui restera le présent privilège. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers que ces présentes lettres fassent lire, publier, enregistrer; car tel est notre plaisir (24 septembre 1712). »

Après avoir acquis une immense fortune, Antoine Crozat, marquis du Châtel et de Mouy, revint plusieurs

fois sur la fin de sa vie dans son château de Clichy. Sa femme, Marguerite Legendre, qui lui avait survécu, y mourut le 7 septembre 1742. Son corps fut transporté à Saint-Roch par M. de Lendemain, pour y être inhumé (1). Le curé décrit, dans le registre, le cortège des pompes funèbres. Il était lui-même dans un carrosse drapé, qui précédait immédiatement le carrosse de la défunte. Venait ensuite la famille dans un carrosse drapé, qui suivait le corps. Le vicaire était avec le *magister* dans le carrosse du corps (2).

Antoine Crozat Ier, marquis de Tugny, président au Parlement, avait à Clichy sa chapelle privée, bénite le 5 juillet 1631. Il avait fait percer dans son parc un des premiers puits artésiens qu'on ait vus dans le pays, et avait obtenu des eaux jaillissantes à 1m,50 au-dessus du niveau de la Seine.

Antoine Crozat II, conseiller du roi, receveur général des finances, fit construire un moulin dans le bras de la Seine qui baigne l'île de Robinson, appelée alors île des Bassins; et il fit élever les eaux du fleuve au moyen d'une pompe, afin de les amener dans sa maison, qui se trouvait en face. Il était spécifié dans la requête qu'il adressa au conseil du roi, que la navigation des bateaux venant de la Normandie et de la Picardie ne serait pas interceptée. Les habitants de la commune consultés sur les avantages ou les inconvénients, que pourrait présenter cette construction, répondirent par la bouche des marguilliers, Benoît Vaillant, etc., et de Jean du Mur, procureur fiscal, que le moulin serait d'une grande utilité pour les habitants de Clichy (3) (23 mars 1701).

---

(1) Bibl. Nat., Manus., Dossiers bleus n° 226 : *Crozat*. Sa famille était déjà riche avant toutes ses entreprises de commerce dans la Louisiane. Du vivant de son père il avait déjà reçu 450.000 livres de la succession de ses parents.

(2) Registres de la paroisse (8 septembre 1742).

(3) Archives Nationales (Paris) Q1 1077-78.

La famille Crozat avait eu de brillantes alliances. Le baron Thiers, frère d'Antoine Crozat, marquis du Châtel, avait donné sa fille aînée en mariage au comte de Béthune, en 1749; la 2e, au maréchal duc de Broglie; la 3e, au marquis de Béthune.

Le marquis de La Rochefoucauld-Bayers, qui descendait de l'illustre famille des ducs de La Rochefoucauld par une branche cadette, demeurait à Clichy en 1766 (1). On l'y retrouve encore en 1772 et 1775. Ses ancêtres avaient eu la terre de Bayers, en Angoumois, dès 1456. Elle avait ensuite passé à Marguerite de La Rochefoucauld, puis au chevalier Mathieu de La Rochefoucaul, cousin au 14e degré du duc de La Rochefoucauld (1721) (2).

La famille de Saint-Rémy avait une maison de campagne près de la rue actuelle de Neuilly, sur la rue Valiton, parallèle à celle des Ecoles, et qui a porté longtemps le nom de la marquise de Saint-Rémy. Ses ancêtres avaient été écuyers et conseillers du roi. Henri de Saint-Rémy, gentilhomme de la chambre de Henri III, s'était distingué dans les guerres, et avait reçu de ce prince une gratification de 30.000 écus, pour sa belle conduite et ses services auprès de sa personne (13 février 1577) (3).

Le 20 décembre 1729, Jean-Baptiste-François de Saint-Rémy présenta ses lettres de noblesse pour être page du roi dans sa grande écurie. Il descendait des seigneurs de la Motte-Fouqué en Normandie.

Michel de Conflans, marquis de Saint-Rémy, était mort en 1712 (4). Le 2 mars 1788, le chanoine Rivière avait béni, dans la chapelle de la marquise de Saint-Rémy, le

---

(1) Registres de la paroisse. Années 1766-1772-1775.

(2) Bibliot. Nat., Manus., Nouveau d'Hozier, n° 288.

(3) Bibliot. Nat., Manus., Dossiers bleus, n° 561 : *Saint-Rémy*.

(4) *Ibid.* n° 382 : Lannion.

mariage de Jean-Edouard de Marguerie, comte de Vierville, avec Louise-Françoise Viel de Lunos, fille du chevalier et baron de Lunos (1).

L'année suivante, la marquise de Girard d'Espeuilles, veuve de Maurice de Boullène, chevalier, marquis de Saint-Rémy, était morte à l'âge de 70 ans, et avait été inhumée dans le chœur de l'église de Clichy (2). Elle avait laissé un bon souvenir dans la paroisse, puisque son nom fut donné à la rue qu'elle habitait.

La famille de Saint-Rémy s'était alliée à celle de Lannion par le mariage de Catherine de Conflans, fille du marquis de Saint-Rémy, avec Charles, comte de Lannion, qui mourut en 1738 (3). Les sires de Conflans, par suite de leur alliance avec le marquis de Saint-Rémy, avaient souvent résidé chez ce dernier ou dans un pavillon voisin. C'est ainsi que Louise-Joséphine de Conflans, décédée en la maison de son oncle, Hubert, comte de Conflans, amiral de France, fut inhumée dans le chœur de l'église de Clichy en 1771 (4).

Le marquis de Thiboutot avait sa maison de campagne et son jardin à peu de distance de l'église, en 1774 (5). Ses aïeux avaient bâti un château en Normandie, à une lieue de la mer, entre Le Havre et Fécamp. Ils descendaient des anciens rois saxons d'Angleterre. Ils s'étaient divisés en deux branches, dont l'une avait tenu un rang élevé à la cour des sucesseurs de Guillaume le Conquérant. Jean de Thiboutot, né en Angleterre, comte de Worcester, fut créé, en 1415, sénéchal d'Aquitaine, et un peu plus tard président de l'échiquier, en Normandie.

---

(1) Registre de la paroisse, année 1788.

(2) *Ibid.* année 1789.

(3) Bibliot. Nat., Manus., Dossiers bleus, n° 382.

(4) Registres de la paroisse, année 1771.

(5) Mariage de Beuzelin, jardinier en ce lieu, fils de M. Beuzelin, jardinier chez M. le marquis de Thiboutot (Registre de la paroisse, avril 1774).

La branche restée en France, fut continuée par Henri de Thiboutot, chevalier, mort en 1295.

Charles de Thiboutot, chevalier, fut gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, en 1596.

Louis-François, marquis de Thiboutot, capitaine de cavalerie, se trouva à la défense de Mons, en 1709; devint maréchal de camp, en 1748 (1).

Le baron Thiers avait été tenu de contribuer au pavage des rues de Clichy, où il avait sa maison de campagne, en 1750. La baronnie de Thiers, en Auvergne, avait passé à Louise de Crozat, fille cadette de Louis-Antoine, baron de Thiers et, par elle, à Victor-François, maréchal de Broglie, qui l'épousa en 1751. Louise de Crozat avait hérité de sa famille une immense fortune, acquise par son aïeul dans son commerce de la Louisiane, dans le nouveau monde (2).

Le comte et la comtesse de Selle avaient leur résidence à Clichy, en 1767-1772-1774 (3). Leurs aïeux s'étaient élevés des rangs inférieurs de la noblesse à de très hautes situations. Laurent de Selle était écuyer du frère de Louis XIII; son fils Julien était capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseau; André-Philippe de Selle, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine; le comte de Selle, 1er cornette des chevaux de Bretagne, devint en 1742, enseigne des gendarmes écossais (4).

Deux mariages de la haute noblesse avaient été célébrés, en 1763, dans la chapelle du château du comte de Selle, à Clichy. C'étaient ceux de haut et puissant seigneur Anne-Roger Deverdujan, marquis de Miran, avec Marie-Françoise de Selle, fille de Marcelin de Selle, écuyer, secrétaire du roi, trésorier général de la marine; et de haut et

---

(1) Bibl. nat., Dossiers bleus, n° 631, *Dictionnaire de la Noblesse.*

(2) Sur la famille Crozat, *voy.* Archives nationales (Paris) Q[1] 1077-1078.

(3) Registres de la paroisse, années 1767-1772-1774.

(4) Bibliot. Nat., Manus., Dossiers bleus, n° 610 : *Selles.*

puissant seigneur Mathieu-Nicolas, marquis de Beausset, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'électeur de Cologne, avec Adélaïde-Constance de Selle, fille mineure de Marcelin de Selle (1).

En 1772, Jean-Baptiste de Charlary, écuyer, épousa Alexandrine de Lumigny, dans l'église de Clichy. Tous deux résidaient dans la paroisse. Jean-Jacques de Charlary, écuyer, mousquetaire du roi, trésorier général de France, pour la province de Toulouse, avait reçu pour son héritage paternel, 30.000 livres, comme fils cadet, de même que son jeune frère et sa sœur. Le frère aîné avait eu la part principale, le 30 avril 1720 (2).

Le conseiller du roi Riboutté, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, avait fait baptiser son fils dans l'église de Clichy, en 1771 (3). Ses ancêtres, originaires du Bourbonnais, avaient reçu leurs lettres de noblesse, en vertu de l'arrêt du conseil du 9 mars 1706. René Riboutté, qui les avait obtenues, avait été successivement écuyer du prince de Vaudemont et du duc de Lorraine (4).

On voit figurer dans les registres le marquis de Sauget, en 1771. Etait-ce un descendant de ce marchand du Saujet qui, en 1719, avait loué une loge de planches, la plus petite du préau de la foire de Saint-Germain, pour 400 livres? Il n'en pouvait jouir que pendant la durée de la foire (5). Cette condition donne une idée singulièrement avantageuse du commerce qui avait lieu à la foire de Saint-Germain. Dans un procès qu'il avait à soutenir, ce marchand signe *Louis du Saujet*, demeurant ordinairement à Pontarlier. Près de cette ville est une étendue de

(1) Registres de la paroisse, année 1763.

(2) Bibliot. Nat., Manus., Pièces Originales, n° 679.

(3) Registres de la paroisse, année 1771.

(4) Bibliot. Nat., Manus., Nouveau d'Hozier, n° 283.

(5) *Ibid.*, Pièces originales, n° 2639.

pays dont les habitants ont un langage singulier, et sont eux-mêmes très avisés.

Ange de Verville, écuyer, officier de marine, avait fait baptiser son enfant dans l'église de Clichy en 1784. Parmi ses ancêtres on avait remarqué Esther Motier de La Fayette, dame de Verville et de la Malmaison, qui avait été mariée, en 1584, à Antoine de Brouiily, seigneur de Sully, et avait été l'une des dames d'honneur de la reine (1).

François de Versigny, seigneur de Gournaux, fut inhumé dans l'église, Il était d'une ancienne lignée de membres du Parlement. Armand de Marle, seigneur de Versigny, avait suivi le dauphin à Poitiers, en 1421. Il devint maître des requêtes et président au Parlement jusqu'en 1456 (2).

Les comtes de Canillac avaient, dans le village, une maison avec chapelle domestique. La famille de Canillac descendait des marquis de Beaufort, qui avaient donné à l'Eglise un cardinal mort en 1573. Elle resta longtemps à Clichy (3).

Les comtes de Lannion y avaient leur résidence le 1er octobre 1743 (4). Ils étaient alliés aux sires de Clermont. Françoise de Lannion avait épousé, en 1717, Louis de Clermont, comte de Thoury. Ils avaient exercé de hauts commandements dans les armées. Pierre, comte de Lannion, avait servi comme maréchal de camp, en 1693, sur la Meuse, sous les ordres de Boufflers (5). François-Yacinthe de Lannion, seigneur de Treffé, de Cadillac, était colonel du régiment de Bretagne (1738).

---

(1) *Généalogie de la maison de France*, in-fol. t. VII, p. 63.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 502.

(3) Registres de baptêmes et décès de la paroisse, 26 juin 1731.

(4) *Ibid.*, 1743.

(5) Bibliot. Nat., Manuscrits. Dossiers bleus, nº 382.

. A la famille de Lannion se rattachait celle d'Eschallard. Philippe Eschallard, marquis de la Boulaye, avait épousé Marie-Françoise, comtesse de Lannion (1).

Le duc de la Force et son épouse, Marie Louise de Noailles, y tenaient un des premiers rangs par leur noblesse.

Ils étaient proches parents de Mgr de Noailles, archevêque de Paris,. décédé en 1729. Jacques Nonpar de Caumont, duc de la Force, avait épousé, le 8 septembre 1749, Marie-Louise, fille du maréchal de Noailles (2).

Renaud Bavoux, écuyer, seigneur de la Bretonnière, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, lieutenant des Chasses des Plaisirs de Sa Majesté, apporta sa fille à baptiser dans l'église de Clichy, le 31 juillet 1713. Antoine de la Bretonnière avait déjà des armoiries en 1604 (3).

Des membres du Parlement, des fermiers généraux, des conseillers du roi, de riches bourgeois de Paris, faisaient encore grande figure à Clichy, parmi ces princes et ces représentants de la haute noblesse. Plusieurs avaient aussi leur chapelle privée. Tels étaient : les seigneurs Le Riche, dont l'un, Alexandre, Seigneur de Courgrain, secrétaire du roi, receveur général en 1716, figurait à la Chambre de justice avec une fortune de 522,000 livres. Il mourut fermier général en 1735. Son fils Le Riche de la Poupelinière, également fermier général, avait épousé Mlle Deshayes (4). Leurs ancêtres étaient de modestes épiciers à Paris, en 1411 (5).

Une délibération des paroissiens de Clichy, du

(1) Dossiers bleus, n° 382.
(2) *Ibid.*, Registres de la paroisse, 22 mai 1749.
(3) Bibliot. Nat., Manuscrits, Dossiers bleus, n° 133.
(4) Bibl. Nat., Manuscrits, Dossiers bleus, n° 564 : Le Riche.
(5) *Ibid.*

25 novembre 1753, relative au pavage des rues, mentionne diverses familles nobles, qui avaient là des maisons de campagne. On y remarque la *comtesse d'Autanne*. Un de ses ancêtres, Jean-Baptiste d'Autanne, seigneur de Montfort, avait reçu par la faveur du duc de Chaunes, un brevet de capitaine de deux cents chevau-légers de la garde du roi, en considération de sa noblesse et de ses services en Hongrie, où il avait été cornette dans le régiment du comte d'Esterhazy (1). *Jean de Marans*, comte d'Esquillac. Ses ancêtres recevaient déjà des faveurs du roi de France, avant d'être arrivés à la noblesse. Jean de Marans avait obtenu du roi Jean, cent livres tournois de don gratuit en 1349. En 1499, Charles de Marans était écuyer. Il reconnaît que le conseiller du roi en Normandie lui a remis cent vingt livres tournois, pour sa pension et son entretien au service de sa majesté. Les faveurs royales continuèrent pour les sires de Marans, seigneurs de Varennes. Louis Abel de Marans, capitaine au régiment du roi, en 1664, devint colonel du régiment des *fuzeliers* (2).

Le baron de Pontchateau. Il avait hérité sa seigneurie des ducs de Coislin. Armand du Cambout, duc de Coislin pair de France, comte de Crécy, baron de Pontchateau... maître de camp de la cavalerie légère de France, avait réuni les baronies de Pontchateau et de la Roche-Bernard au marquisat de Coislin, lorsque celui-ci fut érigé en duché pairie, en décembre 1663. Il fut un des quatre seigneurs donnés en otage au sacre du roi, pour la sainte ampoule, le 17 juin 1654. Il fut enterré aux Récollets, à Saint-Denis, en 1702 (3).

Son fils Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin,

---

1 Bibliot. Nat., Manuscrits, Carrés d'Hozier, n° 45.

(2 Biblioth. Nat., Manuscrits. Pièces originales de généalogie, n° 1838, p. 13, p. 44.

(3) *Histoire généalogique de la Maison de France*, in-fol. t. IV p. 806.

baron de Pontchateau, né le 15 septembre 1664, fut membre de l'Académie française en 1710, et évêque de Metz, où il dépensa plus de 50.000 écus à faire bâtir, en 1728, des casernes pour les officiers et soldats (1).

Le sieur de la Fresnaye. Il descendait d'une famille de Bretagne peu fortunée. Un de ses ancêtres, Jean de la Fresnaye, n'ayant rien hérité comme cadet, vint à Paris, en 1610, pour se créer une situation. Son fils, Christophe de la Fresnaye, suivit la carrière des armes. Son arrière-petit-fils, Claude-Eléonore fut nommé échevin de Paris en 1732, Etienne Turgot étant prévôt des marchands. Il prit des armoiries qui figurèrent dans l'Armorial de Paris, en 1735. Marie-Eléonore de la Fresnaye, épousa, en 1785, Guillaume-Nicolas Fourtou, écuyer, conseiller du roi.

La famille de Roissy revient fréquemment sur les registres de la paroisse de Clichy. Elle avait donné un président à mortier au Parlement de Paris. Il s'appelait Henri de Mesmes, seigneur de Roissy. Il mourut le 29 décembre 1650.

Un autre de ses membres fut major des troupes françaises en Italie, et devint brigadier d'infanterie en 1710 (2).

Des conseillers au Parlement de Paris, appelés Versoris, qui avaient une chapelle à Clichy, descendaient de Jean Le Tourneur, écuyer normand, seigneur de la Croix, sénéchal de Correntin. Frédéric Versoris, conseiller au Parlement, en 1601, avait épousé Catherine Chaillon, petite-nièce de saint François de Paule. Claude Versoris était curé de Saint-Cosme, à Paris, en 1550. Jacques Versoris était secrétaire du roi au commencement du XVII[e] siècle. Marie Versoris avait épousé François Ver-

(1) Bibliot. Nat. Manuscrits, Nouveau d'Hozier, n° 14.
(2) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus, n° 579.

thamon, conseiller au Parlement (1), dont la fille Marguerite devint dame de Clichy par son mariage avec Macé Bertrand.

La présidente de la Briffe avait sa maison de campagne à Clichy, en 1788 (2). Antoine Arnaud de la Briffe, chevalier, seigneur d'Amilly, maître des requêtes, avait été président du parlement de Bretagne. Un de ses parents, Arnaud de la Briffe, chevalier, marquis de Ferrière, conseiller ordinaire du roi, avait été procureur général au Parlement de Paris (3).

Le marquis Louis II de Beauchamp en avait une sur la rue appelée aujourd'hui Valiton, près de la rue de Neuilly, et louée au milieu du XVIII[e] siècle au marquis de Saint-Rémy.

Il avait épousé, en 1688, Françoise de la Croix de Castriès (4). Ses ancêtres possédaient en Provence, la seigneurie de Beauchamp, dès l'année 1592.

La marquise de Saint-Rémy demeura longtemps dans cette maison voisine de la rue de Neuilly. Elle y avait laissé un si bon souvenir parmi les habitants de Clichy, qu'ils appelèrent rue de la *marquise de Saint-Rémy* la rue où elle avait terminé sa vie.

Un des sires de Varenne résidait à Clichy en 1753. Ses ancêtres étaient de Brioude en Auvergne. Ils n'avaient pas eu de titres bien élevés de noblesse. L'un d'eux était encore valet de chambre en 1703. On voit qu'alors il avait prêté une somme de 970 livres à un chevalier des gardes du corps du duc d'Orléans (5).

Cependant c'était sans doute, un membre de la géné-

---

(1) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus, n° 663. Versoris.

(2) Registres de la paroisse.

(3) Bibliot. nat., manus., nouveau d'Hozier, n° 369.

(4) *Dictionnaire de la noblesse*, in-8°, Beauchamp.

(5) Bibliot. nat., manus., pièces originales, n° 2928. Varenne.

ration précédente qui était écuyer du roi, et mourut en 1669 (1). Jacques de Varenne était capitaine en 1767.

Des villas de Clichy appartenaient encore à l'abbé d'Alby et à l'archevêque de Cambrai, qui furent obligés de contribuer au pavage des rues du village, selon la délibération des paroissiens du 25 novembre 1753.

Il en fut de même d'un propriétaire, sans titre de noblesse, mais cependant d'un certain rang, nommé Evoret.

(1) Bibliot. nat., manus., pièces originales, n° 2928. Varenne.

CHAPITRE XXVI.

Comment était composée la population de Clichy au XVIIe et au XVIIIe siècle.

§ II. Les familles aristocratiques des divers degrés de la noblesse a la rue de Clichy, a Monceau, a la Planchette.

A l'extrémité sud-est de la paroisse, sur la hauteur, près de la barrière Blanche et en redescendant le long de la rue de Clichy, non loin des trois moulins, on rencontrait des maisons de grands seigneurs, trois ou quatre châteaux entourés de gracieux jardins, parmi des fermes de cultivateurs, des enclos, des parcs, des auberges, des boutiques et des terrains vagues.

Deux de ces châteaux sont figurés dans les plans de Paris et des faubourgs pour les années 1734 à 1739. L'un est sur la rue des Porcherons en face la rue du Coq ; l'autre est en face, non loin de la rue du Coq (1). Ils occupent un espace considérable et annoncent une grande opulence. Celui de la rue des Porcherons s'appelait le château du Coq ou des Porcherons, quelquefois château de la Grande Pinte. Il appartenait au duc de Gramont. Quand on n'aurait pas les plans grandioses de sa construction, des souvenirs du personnel qui l'animait sont trop nombreux et trop expressifs dans les registres de la paroisse, pour ne pas donner l'idée d'une cour princière, qui était là comme une sorte de succursale du Palais Royal. Avec les jardiniers, les suisses, les écuyers, les fournisseurs des logis, on voit les musiciens, les bi-

(1) *Voy.* notre plan p. 239.

joutiers, les tapissiers, les officiers de maison, qui viennent tour à tour faire baptiser leurs enfants dans l'église de Clichy. Les musiciens et les musiciennes de Mgr le duc de Gramont en apportèrent trois en 1756 et 1757 (1). La ferme et les jardins du château du Coq s'étendaient jusqu'à la rue Saint-Lazare (2).

Louis-Antoine, duc de Gramont, seigneur de Guiche, avait épousé Christine de Noailles, et avait été fait chevalier des ordres du roi, en 1728. Sa fille, Marie-Adélaïde, avait été dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et était devenue duchesse de Gontaut-Biron. Il n'est pas étonnant que son château ait retenu un reflet des grandeurs de la cour. Il était rapproché de Paris et du Palais Royal; les grandes rues dont il était bordé, frayaient le chemin à ses carrosses et aux carrosses, qui arrivaient de tous les points de la capitale. Jeanne d'Arc avait traversé la rue du Coq ou de Clichy, quand elle se rabattit avec sa troupe de cavaliers, des hauteurs du moulin à vent, près de Montmartre jusqu'à Monceau, où elle passa la nuit.

Le château situé en face de celui des Porcherons et d'une magnificence presque aussi princière, appartenait au duc d'Aumont et d'Hunières, qui avait donné au duc de Gramont sa fille Louise-Françoise en mariage, le 3 mars 1710.

Marie-Augustin, duc d'Aumont, marquis de Villequier, pair de France, né le 29 août 1709, fut fait maréchal de camp, en 1743, lieutenant général des armées du roi, en 1748. Son épouse, Victoire-Félicité de Durfort, était fille de Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras (3). Les descendants de ces princes devaient, dans la suite, comme leurs ancêtres au temps de Louis XIV, donner des chefs à l'armée, des ministres au roi, des prélats à l'église.

---

(1) Registres de la paroisse, 1756-1757.

(2) *Ibid.*, 1761.

(3) *Histoire généalogique de a maison de France.*

Sur la rue de Clichy, non loin de la Grande Pinte, était aussi le château du duc de Richelieu duc de Fronsac, tristement célèbre par ses débauches, son faste, ses intrigues et son esprit voltairien (1). Il n'y résidait pas souvent. C'était au milieu des courtisans, des dames du palais et dans les antichambres de Louis XV, qu'il évoluait. Nommé membre de l'Académie française en 1720, ambassadeur à Vienne en 1725, il s'était fait donner le gouvernement de la Guyenne et de la Gascogne, qui le retenait quelquefois à Bordeaux. Mais il ne pouvait pas rester longtemps éloigné de la cour. Il se fit attribuer la lieutenance des chasses de Gennevilliers, où il acheta une maison, qui, embellie par Servandoni, fut le théâtre des fêtes les plus brillantes. Louis XV y assista entouré de princes et de princesses.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, la marquise de Vaubrun, dame de Clichy, par des accords avec les abbayes de Saint-Denis et de Montmartre, avait fait élargir le chemin du Coq et de la Grande Pinte à son château de Clichy. Il arrivait en droite ligne de la rue de Clichy à la bifurcation de la Fourche, et était bordé d'une plantation d'arbres dans la descente des Batignolles.

On en voit le tracé sur un plan de Paris et des faubourgs, de 1763 (2), et sur un autre, est marquée la chaussée aboutissant au bac d'Asnières. Les carrosses de Louis XV et des ducs de Gramont et de Richelieu y passaient pour aller à Gennevilliers. Les campagnes qui s'étendaient vers Epinay et vers Argenteuil, ainsi que les montagnes d'Orgemont étaient très giboyeuses.

Le duc de Richelieu en fut quelque temps émerveillé; mais, ayant eu le malheur de tuer un homme à la chasse,

---

(1) Registres de la paroisse, année 1772. Inhumation d'Apolline Le Sueur concierge chez M. le maréchal, duc de Richelieu, rue de Clichy.

(2) Bibliot. nat., cartes. — Carte de Paris et des faubourgs, 1763. *Voy.* notre carte n° XIII p. 235 (Les Porcherons, La Pologne).

(3) *Voy.* notre carte n° X, p. 173.

il fut déconcerté, et vendit sa maison de campagne au duc de Choiseul.

Telle était sa coquetterie qu'en entrant au Parlement pour la première fois, il portait des habits, un manteau et des chausses d'une étoffe d'or, qui coûtait 260 francs l'aune. Joueur effréné, il perdit des sommes folles, et se vit parfois dans une singulière détresse. Il mourut en 1788.

En 1739, on voit à la rue de Clichy le duc de Durfort (1), dont les aïeux remontaient à Thursin ou Orson, établi comte et gouverneur de Toulouse par Pépin le Bref, en 778. La famille se divisa en beaucoup de branches, destinées, pour la plupart, à un glorieux avenir. Celle du comté de Foix et celle du comté de Guienne étaient les principales au XIe siècle. Bernard de Durfort, quatrième du nom, avait épousé, vers le commencement du XIVe, Régine Gotz, nièce du pape Clément V. C'est elle qui apporta les terres de Duras dans la maison de Durfort. Pendant la guerre de Cent ans, Gaillard IV de Durfort fut traité avec égard par le roi d'Angleterre. Guy-Alphonse de Durfort épousa Charlotte de la Tour d'Auvergne, dont le fils, Jacques-Henri, mort en 1697, fut maître de camp de cavalerie (2).

Guy-Nicolas de Durfort, duc de Lorges, né en 1683, pair de France, épousa, en 1702, Geneviève-Thérèse de Chamillard. Louis de Durfort-Duras, chevalier, puis comte de Lorges, né en 1714, fut lieutenant général des armées en 1748.

Parmi les personnages d'un rang moins élevé qui demeuraient rue de Clichy, on remarquait le baron d'Ogny, qui avait donné sa fille en mariage à Jean Anaclet, comte de Bassompierre, maître de camp du régiment royal de Picardie. Il garda plusieurs années dans

(1) Registres de la paroisse, 16 juin 1739. Inhumé François La Brèche, cocher chez Mgr le duc de Durfort, demeurant rue et paroisse de Clichy.

(2) Bibliothèque Nationale, Manuscrits. Dossiers bleus, n° 224.



sa maison de campagne, rue de Clichy, la famille de son gendre (1), qui avait résidé longtemps à Paris, rue du Coq-Héron.

Les sires d'Ogny étaient originaires de Dijon. Claude Rigoley, chevalier, baron d'Ogny, né dans cette ville en 1725, fut intendant général des courriers, postes et messageries de France. Son fils, Claude-François, fut capitaine au régiment de Jarnac-Dragons, en 1774. Son petit-fils, Claude-Elisabeth, baron d'Ogny, né à Paris, le 21 avril 1767, fit ses preuves de noblesse pour être reçu officier dans les troupes du roi, fut capitaine au régiment Royal-Picardie, le 1er juin 1786 (2).

Charles Vallier, comte Du Saussay, colonel d'infanterie, qui fut inhumé dans le chœur de l'église de Clichy, en 1778 (3).

Jean Du Saussay, écuyer, était à Gouberville, dans le diocèse de Coutance, en 1685. Françoise-Louise Du Saussay donna ses preuves de noblesse, pour être reçue dans la communauté des demoiselles de Saint-Cyr, en 1692 (4).

Marie-Charlotte de l'Aigle, comtesse de Marchainville (5), qui mourut le 3 avril 1774, dans sa maison de la rue de Clichy.

La baronnie de l'Aigle, en Normandie, dans le duché d'Alençon, fut apportée en mariage, en 1587, à Sébastien des Acres, par Marie d'Aubray. Louis-Gabriel des

---

(1) Baptême d'Elisabeth-Pauline, fille du comte de Bassompierre, et de Marie Rigolet d'Ogny, en la maison de campagne de M. le baron d'Ogny, rue de Clichy. Registres de la paroisse, année 1775. — *Item.*, année 1777.

(2) Nobiliaire universel. In-12, t. XV, p. 352.

(3) Inhumation de François-Charles Vallier, comte Du Saussay, dans le caveau attenant au chœur. Il était décédé dans sa maison, rue de Clichy. Registres de la paroisse, année 1778.

(4) Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Cabinet d'Hozier, n° 308. Du Saussay.

(5) Registres de la paroisse, année 1774.

Acres, comte de l'Aigle, nommé, en 1748, lieutenant général des armées du roi, avait épousé, en 1735, la nièce de la maréchale de Broglie. Son fils, comte de l'Aigle, se maria, en 1763, à la veuve d'Henri Colbert Maulevrier, dont le père avait été seigneur de Clichy, et l'oncle garde des sceaux, sous Louis XIV (1).

Louis, fils du vicomte de Saint-Chamans, baron de Peschier, demeurant rue de Clichy, avait été baptisé dans l'église paroissiale en 1781 (2). Son père, né en 1747, avait été reçu page de Louis XV, en 1768. Il était colonel du régiment de La Fère, en 1771.

Marguerite de Saint-Chamans avait épousé Charles de Meulan, chevalier, secrétaire des commandements de la comtesse d'Artois, receveur général des finances (3).

Le bourg de Saint-Chamans est situé entre Torel et Argental. On croit que le château et l'église de ce nom ont été bâtis par un prince de la maison d'Armagnac, en l'honneur de saint Amand, premier évêque de Rodez, qu'on dit être de cette maison, et dont un office particulier se faisait à Saint-Chamans.

A la rue de Clichy était aussi une résidence de Charles de Meulan. Sa famille possédait des fiefs, des propriétés, des vignes considérables, surtout en Champagne, entre autres, les terres d'Ablois, de Presle, de la Nouvelle. Pierre-Louis Meulan, écuyer, en présenta le dénombrement au roi, en 1757 (4). Il était conseiller du roi et l'un des receveurs généraux des finances. Son épouse était Jeanne de Saint-Chamans.

On y voit encore le marquis de Valbelle (5). Ses ancêtres étaient de la Provence. François-Paul de Valbelle,

(1) Dictionnaire de la Noblesse. In-8°. De l'Aigle.
(2) Registres de la paroisse, année 1781.
(3) *Ibid.*, année 1783.
(4) Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Dossiers bleus, n° 447.
(5) Registres de la paroisse, année 1780.

marquis de Rians, conseiller au parlement d'Aix, mourut en 1716 (1).

Un bourgeois de Paris, nommé Mouton de la Cressonnière, demeurant rue de Clichy, avait fait baptiser son enfant dans l'église paroissiale, en 1775 (2). Etait-il de la famille des sires de la Cressonnière, qui avaient le titre de barons ? Il était probablement un fils puîné, qui n'avait pas le même droit que les aînés.

Philippe, baron de la Cressonnière, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, avait donné sa fille Françoise en mariage à Jean Baptiste de Goth, marquis de Rouillac, maréchal des camps et armées du roi (1656).

Les sires de Créquy étaient seigneurs de la Cressonnière (3). Ils étaient, sans doute, alliés aux propriétaires du château de la Planchette, qui s'appelaient Créquy et étaient d'une noblesse plus haute,

Dutilleul de Bellecourt, commis des finances, demeurait à la rue de Clichy en 1765.

Antoine-Léon Rouillé, qui fut conseiller, secrétaire du roi, puis ministre de la marine en 1757, et surintendant des postes, y avait son hôtel (4). Il céda les postes au duc de Choiseul, en 1760. C'était en 1715, que le roi avait établi un grand maître des Postes, à 42.000 livres d'appointements; deux intendants généraux à 7.500 livres ; deux contrôleurs généraux à 2.500 ; deux visiteurs généraux; quatre courriers de la cour; un secrétaire; un trésorier. Ces charges furent supprimées par un édit de mars 1738 (5).

... Un serviteur du marquis de la Tournelle se maria dans l'église de Clichy en 1767 (6). Louis XIV avait érigé

(1) Histoire généalogique de la maison de France, t. II, p. 257 (D).
(2) Registres de la paroisse, année 1775.
(3) Histoire généalogique de la maison de France. In-fol., t. II, p. 183 (D).
(4) Charles, fils Rouillé, fut baptisé à Clichy en 1781.
(5) Bibliothèque Nationale. Manuscrit. Pièces originales, n° 585. Rouillé.
(6) Registres de la paroisse.

en marquisat la terre de la Tournelle, sise dans le Nivernais, en faveur de Charles de la Tournelle, en considération des services que ses ancêtres et lui avaient rendus depuis plus de trois cents ans, dans les guerres et dans l'administration de l'État (1). Marie-Anne de Mailly, veuve du marquis de la Tournelle et dame d'honneur de la reine, fut créée duchesse de Châteauroux par Louis XV, en décembre 1743 (2).

Au faubourg des Porcherons, résidait le comte de Villemur, baron de la Mosson, capitaine des chasses de la Varenne, des Tuileries, de la Plaine-Saint-Denis, du Pont-de-Saint-Cloud, reçu secrétaire du roi en 1726 (3). Un de ses ancêtres avait été porte-balle et marqueur au jeu de paume, à Montpellier. Son fils Joseph fut aussi capitaine des chasses de la Varenne, de Gennevilliers. Lui fut rapporté du faubourg des Porcherons, le 28 juillet 1744, pour être inhumé dans l'église de Clichy (4).

Cette seconde catégorie de hauts et puissants seigneurs, comme on les appelait dans le langage de l'époque, se groupait sur la rue de Clichy, à la rue du Coq, à la Grande-Pinte, dans le quartier des Porcherons. Puis il y avait au milieu d'eux de la noblesse de robe et de la noblesse d'épée, d'un rang subalterne, des membres du parlement, des conseillers du roi, des maîtres des requêtes, des contrôleurs des fermes du roi, des procureurs, des maîtres de la fauconnerie et de la grande vénerie de France, qui tranchaient encore par leur dignité sur la plupart des simples bourgeois de Paris. Ils étaient aussi sur les rangs pour briguer les honneurs et les postes lucratifs.

On y remarquait :

M. Mouffle, conseiller du roi, rue de Clichy (1737).

---

(1) Bibliothèque Nationale. Dossiers bleus, n° 643. La Tournelle.

(2) *Ibid.*, p. 178.

(3) Dossiers bleus, n° 111. Bonnier de la Mosson.

(4) Registres de la paroisse, année 1744.

Egmont Nihel, écuyer, docteur en médecine à la Grande-Pinte, rue de Clichy (1751). Sa famille originaire d'Aix-en-Provence, eut pour principaux représentants : Antoine Nihel, officier de Claude de Lorraine Ier, duc de Guise; Claude II, écuyer, seigneur de Quatrevaux, secrétaire du roi; Jean-Baptiste Nihel, garde du roi en la connétablie de France; François Nihel, conseiller au présidial de Chaumont, attaché à M. Crozat, gouverneur de Chaumont, mort en 1742 (1).

Mme de Bourgade, résidant à la Grande-Pinte en 1766. M. de Bourgade était marquis.

Thomas Robert, écuyer, fourrier des logis de Mgr le duc de Gramont, demeurant rue et faubourg du Coq (1755).

Pierre Dacher, écuyer de Mgr le duc de Gramont (1760).

Thomas Lobet, écuyer, fourrier de Mgr le duc d'Orléans, rue de Clichy (1773).

Mme la baronne d'Echassy, demeurant rue de Clichy (1784).

François Pauly de Felarme, écuyer, conseiller, secrétaire du roi (1784).

Antoine Clerc, officier de l'ambassadeur de Portugal (1778).

Dom François de Ménezès de Castro (1789).

Louis Robineau, chef de comptabilité (1786) (2).

Bigot de la Bossière, procureur au Parlement, avait sa maison rue du Coq en 1765 (3).

Une population de marchands, de plâtriers, de conducteurs de bâtiments, de frotteurs, de menuisiers, y annoncent, en 1787, une grande activité pour construire

(1) Dossiers bleus, n° 490.

(2) Ces diverses indications sont tirées des registres de la paroisse.

(3) Philippe Bossière était conseiller du roi en 1716. — Bibliothèque Nationale, Manuscrits. Nouveau d'Hozier, n° 56.

des maisons élégantes dans ce quartier richement habité. Il se peupla rapidement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Les diverses familles apportèrent 17 enfants à baptiser dans l'église de Clichy en 1770; 13 en 1773 et 28 en 1787 : ce qui suppose 600 à 700 habitants, la natalité étant presque double de celle d'aujourd'hui.

MONCEAU

Il restait un village, avec ses nombreux laboureurs, ses nourrisseurs de bestiaux, ses jardiniers, ses platriers, ses ouvriers divers, ses voituriers au service de Paris et des seigneurs du voisinage. Beaucoup de soldats des gardes françaises y étaient logés. Ils furent longtemps sous les ordres du comte de Courtomer (1). Il y en avait, mais beaucoup moins, à Clichy, à la Planchette.

L'aristocratie, sans être aussi nombreuse qu'à la rue de Clichy, y faisait pareillement très grande figure. Nous avons vu que le château seigneurial, après avoir appartenu longtemps aux sires de Charron, avait passé à la duchesse de Gesvres, en 1728. Le duc de Gesvres était seigneur de Saint-Ouen, gouverneur de Paris, gouverneur et capitaine des chasses de Monceau. C'était une dignité fort estimée par les seigneurs de la cour. Elle attirait autour de lui bien de la jeune noblesse et un bataillon de piqueurs, de gardes-chasse, d'officiers de la vénerie, pour les battues de chevreuils, de sangliers au bois de Boulogne. A certains jours d'automne, son château rappelait, pour ainsi dire, l'animation des tournois du moyen âge.

Le duc de Chartres, Louis-Philippe d'Orléans, petit-fils du régent, avait une résidence à la barrière de Monceau, sur la paroisse de Clichy, tout en étant habituelle-

(1) Registres de la paroisse, 1744 et années précédentes.

ment fixé au palais royal (1). Sa magnificence de prince s'était montrée là surtout dans les embellissements de son jardin, chantés par Delille en ces termes :

J'en atteste, ô Monceaux, tes jardins toujours verts!
Là, des arbres absents les tiges imitées,
Les magiques berceaux, les grottes enchantées,
Tout vous charme à la fois. Là, bravant les saisons,
La rose apprend à naître au milieu des glaçons;
Et les temps, les climats, vaincus par des prodiges,
Semblent de la féerie épuiser les prestiges (2).

La réalité n'était pas au-dessous de ces chants lyriques. Les berceaux de feuillages, les grottes verdoyantes, les serres se jouant des frimas et faisant épanouir les roses en hiver, excitaient l'admiration universelle. Mais la maison est appelée un pavillon dans les registres de la paroisse (3). Elle ne rivalisait pas avec les palais par son luxe et par sa grandeur.

Le prince alliait son goût pour les beautés de la nature avec la simplicité, la piété et même une certaine austérité, qui contrastaient singulièrement avec la débauche du régent. Il passa les dernières années de sa vie à la campagne de Bagnolet.

Près de là était la rue de Chartres, dépendant de la paroisse de Clichy, mais rattachée au palais royal par des communications continuelles.

Plusieurs familles nobles d'un rang beaucoup moins élevé se voyaient à Monceau. Antoine de la Barthe, ancien capitaine des grenadiers de France, y mourut en 1775 (4). Ses ancêtres descendaient des comtes d'Aragon

(1) Registres de la paroisse de Clichy, années 1775-1776-1780. Baptêmes des enfants du cuisinier et du jardinier du duc de Chartres, demeurant à la barrière de Monceau. — Un acte de 1775 porte que le valet de chambre du duc demeure au palais royal.

(2) DELILLE, *Les Jardins*, livre II, p. 48. Edition in-4°.

(3) Registre de 1780.

(4) Registres de la paroisse, année 1775.

et avaient possédé la seigneurie de leur nom, voisine du comté de Cominges, sur les frontières de l'Espagne. Ils avaient compté parmi eux un maréchal de France, un gouverneur de Paris, deux archevêques d'Auch (1).

Louis, comte de Berrac, chevalier de Saint-Louis, y avait son pavillon, en 1775 (2). C'était un ancien capitaine de cavalerie. Ses ancêtres, fixés au château de ce nom, dans l'arrondissement de Condom, figuraient déjà parmi la noblesse du Bordelais, en 1437. Noble Jean de Berrac était lieutenant de 50 hommes d'armes dans la sénéchaussée de Gascogne, en 1572 (3).

Nicolas Villiers, ancien directeur des finances, y demeurait en 1784. Il avait des armoiries (4). C'était, sans doute, un de ses ancêtres qui avait été récompensé de ses services envers la ville de Paris, par une somme considérable, en 1563.

Bourel de Monsigny, écuyer, y perdit sa femme en 1780 (5). Parmi ses aïeux, Gabriel de Monsigny avait été cornette de la compagnie du régiment de cavalerie Dusaussey en 1634. Il avait reçu 54 livres pour ses appointements de trois mois, c'est-à-dire 18 livres par mois. Nicolas de Monsigny, écuyer, s'était marié au Pecq, le 16 juin 1696 (6).

Jean-Julien Langlois, écuyer, ancien procureur du roi, y était maître de la fauconnerie et de la grande vénerie de France, en 1774 (7). Ses ancêtres avaient tenu un rang honorable au Parlement de Paris et dans les armées. Etienne-Julien, écuyer, reçu au Parlement en 1524, avait épousé Anne de Beaumont. Jacques-Julien avait d'abord servi le duc de Savoie et avait pour lui défendu Coire en

(1) *Dictionnaire de la noblesse*, in-4°, t. II, pp. 1 et suiv.
(2) Registres de la paroisse, année 1775.
(3) Bibliothèque nationale, manuscrits, carrés d'Hozier : *De Berrac.*
(4) Bibliothèque nationale, manuscrits, pièces originales, n° 288.
(5) Registres de la paroisse, année 1780.
(6) Bibliothèque nationale, manuscrits, pièces originales, n° 2.000.
(7) Registres de la paroisse, année 1774.

1791. Ensuite, il assista sous le drapeau français à la défaite de trois bataillons ennemis de la France, dans la vallée de Barcelonette, en 1693. Nommé brigadier d'infanterie en 1694, il fit une campagne en Italie, en 1696, devint maréchal de France en 1702; prit part à la répression des fanatiques dans les Cévennes, en 1703, et fut élevé au grade de lieutenant général, en 1704 (1). On voit à quelles grandes familles appartenait le maître de la fauconnerie et de la vénerie.

La fauconnerie avait été fort en usage avant l'emploi du fusil de chasse. Elle consistait à dresser les faucons pour leur faire prendre au vol les oiseaux trop faibles pour se battre avantageusement contre eux. On les lançait contre les perdrix, les cailles, les alouettes, les grives, les ramiers, etc. Quand il les avaient saisis dans l'air, ils les étreignaient dans leurs serres, et les rapportaient à leur maître. François Ier et sa cour se plaisaient beaucoup à ce genre de chasse. Il était encore en vogue au XVIIe siècle. On l'avait presque totalement abandonné en France, à la fin du XVIIIe.

Nicolas Gouin, député de la ville de Marseille à Paris et à la cour, en 1781, et Benoît Brou, son beau-frère, inspecteur des Postes, faisaient également grande figure à Monceau, en 1774 et en 1782 (2).

En 1776, Philippe Cardinet, marguillier, comptable à Monceau, devait laisser son nom à l'une des rues principales des Batignolles-Paris (3); son épouse, Marie-Louise Balagny, appartenait à une modeste famille, qui a aussi donné le sien à une rue du même quartier. Joachim Brochant était conseiller au Parlement en 1791.

Claude Gobert, veuf de Marie Carpentier, était à Monceau en 1784. Une rue de Clichy s'appelle rue Gobert.

(1) Dossiers bleus, n° 372.
(2) Registres de la paroisse, année 1775.
(3) Registres *id.*, 1776.

Gilles Boileau, greffier de la grande chambre du Parlement de Paris, frère du célèbre poète, et résidant aux Ternes, fut inhumé dans l'église de Clichy, le 14 avril 1696 (1).

LA PLANCHETTE

A l'extrémité occidentale de la paroisse était le château de la Planchette, où l'on arrivait, depuis l'église, par un contour qui rejoignait le chemin actuel des Chasses, et en traversant ensuite la chaussée du Bac-d'Asnières. Une maison de campagne y était habitée, en 1748, par le trésorier des *Menus Plaisirs* du roi, nommé Hébert (2). C'était l'officier qui recueillait les sommes provenant de la vente du gibier des remises, et des chasses réservées du roi.

Le château lui-même avait été habité par les ducs de Créquy, pairs de France. Charles de Créquy, prince de Poix, avait épousé Madeleine de Bonne, fille du sire de Lesdiguières, connétable de France. François-Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières, eut pour épouse Marguerite-Françoise de Gondy, duchesse de Retz; son fils Alphonse, duc de Lesdiguières, fut marié à Gabrielle-Victoire de Rochechouart.

On observait chez eux le cérémonial des maisons princières. La maréchale de Créquy avait une chapelle et un aumônier, avec un suisse chargé d'introduire les visiteurs. Une fille de celui-ci fut baptisée dans l'église de Clichy le 2 avril 1706. Des enfants du jardinier le furent en 1707 et 1709 (3).

On avait marié, au château de la Planchette, en 1773, Denis-Michel, comte de Gamaches, colonel de la cava-

---

(1) Registres de la paroisse, année 1696.
(2) Registres de la paroisse, année 1748.
(3) Registres de baptême à la mairie de Clichy, années 1706-1707-1709.

lerie française, avec Hélène Sacier, veuve de Pierre Jacquemin, gardien des pierreries de la couronne de France (1).

La ferme da Courcelles et une partie de la rue de Courcelles appartenaient à la paroisse de Clichy (2). La seigneurie elle-même avait été adjointe à celle de Clichy avec les sires de Beaumont au XIIIe et au XIVe siècle ; puis elle en avait été séparée dans les partages de famille, pour s'y rattacher dans la suite.

Au commencement du XVIIIe siècle, Courcelles n'était encore qu'un simple hameau, joignant la Planchette, dont il était comme une dépendance. Il figure ainsi dans les cartes de Paris et des faubourgs de 1734 à 1739. Mais la seigneurie s'étendait au loin dans la direction de Neuilly, et commençait à former la rue de Courcelles.

Il est à remarquer que le nom de Batignolles est très ancien, mais il a été changé, comme la plupart des mots, par les variations de la prononciation. Dans un bail du 9 octobre 1414, il est dit que neuf quartiers de vigne, venus de la succession de Philippe de Paris, sont assis au territoire de *Batillolles*, lieu dit *Montmoyen* (3). Le sens ne serait pas *Petits Bâtiments*; mais ce serait un nom de personne, *Batit Lolles*.

(1) Registres de la paroisse, année 1773.
(2) *Ibid.*, années 1779-1773.
(3) Archives nationales, à Paris. S. 895 B.

CHAPITRE XXVII

COMMENT ÉTAIT COMPOSÉE LA POPULATION DE CLICHY DU XIV[e] SIÈCLE AU XVIII[e].

§ III. LES CLASSES DE LABOUREURS, D'ARTISANS ET D'OUVRIERS, DANS LE VILLAGE ET DANS LES DÉPENDANCES.

Lorsque le servage fut aboli, dès la fin du XIV[e] siècle, les habitants de la paroisse de Clichy étaient, la plupart, laboureurs et vignerons, soit qu'ils cultivassent les terres et les vignes pour leur compte, ou qu'ils fussent fermiers des seigneurs, des abbayes ou des autres propriétaires. Avec eux, les artisans des diverses professions, menuisiers, charrons, tailleurs, cordonniers, bateliers, journaliers, exerçaient leurs métiers peu lucratifs, en les cumulant avec la culture de la vigne et des champs, et l'élevage des troupeaux.

Dès le milieu du XVI[e] siècle, on commença d'abandonner la vigne dans la plaine, pour la remplacer par les champs de blé et d'avoine (1). Au XVIII[e] siècle, ce n'était plus guère que sur les coteaux de Montmartre et des Batignolles qu'elle fut conservée. Dès lors, les vignerons se faisaient laboureurs ou nourrisseurs de bestiaux.

Sous le règne de Louis XIV, les familles de la noblesse s'établissant en grand nombre sur la rue de Clichy, auprès des châteaux du duc de Gramont et du duc de

---

(1) Les titres de propriété des abbayes et des églises, déposés aux Archives nationales de Paris, font voir comment les vignes, très nombreuses à Clichy, du XIII[e] au XVI[e] siècle, avaient insensiblement cédé la place aux champs cultivés au milieu du XVI[e] et au XVII[e] siècle.



Richelieu, et à Clichy, près du château seigneurial et près du château du prince Louis de Lorraine, qui devint le château du duc d'Orléans, ainsi qu'à Monceau, renommé pour son superbe jardin, chanté par Delille, les jardiniers appelés pour embellir les résidences aristocratiques et bourgeoises, sortaient du rang des simples cultivateurs. Quoiqu'ils ne formassent pas encore une catégorie à part de jardiniers fleuristes (1), ils avaient déjà surpris bien des secrets de la nature pour faire épanouir les fleurs en hiver, pour transformer les serres chaudes en parterres toujours verdoyants. L'art de varier les couleurs, de perfectionner les espèces était à peine à son début; mais les jardiniers rivalisaient d'habileté pour les productions potagères, et pour l'embellissement des parcs et des jardins. Les uns étaient attachés au service des grandes familles; les autres travaillaient à leur profit pour alimenter les marchés de Paris, et formaient déjà la catégorie des maraîchers, qui devait être si active et si ingénieuse pour tirer de la terre deux ou trois récoltes par an, multiplier les primeurs et fournir à bon marché les légumes de toute saison. Le nom de maraîcher ne figure dans les registres qu'à partir de 1773. La profession est déjà bien exercée, et commence à jeter les bases d'une fortune importante pour beaucoup de familles, qui deviennent propriétaires du sol, et vendront plus tard à des prix élevés des terrains à bâtir.

Les vignes ayant disparu presque totalement au XVIIIe siècle, et déjà au milieu du XVIIe, le sol avait été partout livré à la culture. C'étaient les laboureurs et les nourrisseurs de bestiaux qui étaient les plus nombreux à Clichy, à Monceau, à la rue de Clichy. Ce sont eux qui reviennent le plus souvent sur les registres de baptême

(1) Un jardinier fleuriste, Pilor, apparaît en 1771, rue des Normandières, paroisse Saint-Paul, à Paris. (Registres de la paroisse, année 1771.)

et de décès (1). Les jardiniers ne sont pas très loin de les égaler. Ceux qui sont recherchés pour les villas et les châteaux, et qui s'appliquent à l'embellissement des jardins et des parcs, ainsi qu'à la culture potagère, deviennent plus nombreux, à mesure que le luxe des grandes familles va croissant (2).

Il y a beaucoup de voituriers à Monceau en 1772; ce qui suppose un grand commerce avec Paris.

Ce n'est guère avant 1770 qu'on voit apparaître les blanchisseurs. Mais vingt ans plus tard, en 1790, lorsque les familles aristocratiques se sont multipliées à la rue de Clichy, à la rue des Porcherons, à Monceau, à Clichy, l'industrie du blanchissage a pris beaucoup d'accroissement.

Elle devait mettre beaucoup d'ouvriers laborieux sur le chemin de la fortune, et les faisait pénétrer dans Paris pour y accroître leur clientèle, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. En 1772, les familles Soret, Trouillet, Raffard, sont blanchisseuses (3). D'autres viennent s'y adjoindre quelques années plus tard (4). On y voit Jean Paillé en 1780, Etienne Ruquin, en 1773.

Les métiers, nécessités par les constructions, métiers de maçons, de menuisiers, de charpentiers, de plâtriers, étaient favorisés par le développement des rues de Clichy, des Porcherons, des villages de Clichy, de Monceau.

Lorsque le duc de Gramont, dans son château du Coq, sur la rue de Clichy, éblouissait la noblesse par ses fêtes imitées de celles de Versailles, en 1776, et que le duc de Richelieu, dans sa villa de la rue de Clichy; le prince Louis de Lorraine, dans son petit château de la rue du

---

(1) Registres de la paroisse, année 1773.
(2) *Ibid.*, 1771-1772.
(3) *Ibid.*, 1772-1773.
(4) *Ibid.*, 1792.

Guichet, à Clichy; le duc d'Aumont, à la Grande-Pinte; la marquise de Créquy, à la Planchette, et surtout le duc d'Orléans, à Monceau, lui répondaient par une somptuosité souvent pareille, on vit apparaître les professions de luxe, les musiciens, les peintres, les loueurs de carrosses, les frotteurs de parquets, les tapissiers, les pâtissiers, les limonadiers (1). La Petite Pologne a même un peintre en porcelaine en 1782. Les marchands de vins s'installaient de plus en plus à la Petite Pologne, près du Moulin-du-Coq. Les gardes-chasse des Plaisirs du roi, c'est-à-dire ceux qui avaient soin des remises du gibier, les officiers de grandes maisons, les concierges, figurent à leur tour aux cérémonies de baptême; mais ce sont toujours les laboureurs, les nourrisseurs de bestiaux, qui constituent le fond principal de la population. En 1766, la paroisse compta 76 baptêmes, 25 décès, 11 mariages. En 1783, c'étaient 96 baptêmes, 45 décès, 30 mariages. En 1788, les chiffres s'étaient élevés à 109 baptêmes, 81 décès et 29 mariages. En 1792, après la fuite des émigrés, on ne compta plus que 67 naissances, dont 49 inscrites sur le registre de baptême et 18 sur celui de la République. C'était au moins le tiers des habitants qui avait disparu. Qu'on juge du grand nombre de familles nobles qui résidaient à Clichy. Ordinairement, les décès n'étaient guère que la moitié des naissances.

Les noms qui se rencontrent le plus anciennement dans les registres sont : André Dumur, Jeanne Loret, Martin Lefebvre, en 1626; — Jean Barbier, Jeanne Compoint, en 1628; — Jean de la Ruelle, en 1629; — Noël Besnard, en 1630; — Jean Levasseur, garde des Plaisirs du roi, en 1664.

Les chasses, étant très en vogue au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, occupaient un grand nombre d'employés subalternes,

(1) Registres de la paroisse, 1772 à 1792.

ayant leurs attributions au-dessous des hauts dignitaires de la vénerie. Toutes ces *remises* du roi, où s'élevait et se gardait le gibier, s'étaient beaucoup multipliées sur le territoire de Clichy, à Monceau, et sur les versants des coteaux des Batignolles. Elles avaient leurs gardes-chasse, leur commissionnaire vendant au marché les pièces abattues. Le trésorier des Menus Plaisirs du roi, demeurant à la Planchette, recevait l'argent. Le duc d'Orléans, le duc de Richelieu avaient aussi leurs gardes-chasse.

On voit fréquemment, dans les registres de la paroisse, des enfants de nobles familles baptisés à Clichy, quoique les parents demeurent dans la capitale. C'est que beaucoup de nourrices résidaient à Clichy. C'était déjà la campagne, à une grande lieue de Paris. On y venait en villégiature dans la belle saison. L'on y était encore attiré par la chasse et la pêche.

CHAPITRE XXVIII

L'HISTORIQUE DE MONCEAU — SES SEIGNEURS — SA CHAPELLE.
(1318-1791)

Sommaire. Les premiers seigneurs de Monceau. — Détails sur leurs familles et leurs degrés de noblesse. — Le seigneur de Clichy haut justicier sur le territoire de Monceau. — Vains efforts des sires de Charron pour détacher la chapelle de Monceau de la paroisse de Clichy. — La duchesse de Gesvres et le comte de Béthune seigneurs de Monceau. — Louis XVI passe à Monceau en revenant de Varennes.

Il y avait près de Senlis un village appelé Monceau, qui donna lieu à un arrêt du Parlement, rendu au temps de saint Louis, et qui caractérise bien les coutumes de l'époque. Nous le rapportons ici, quoiqu'il ne concerne en rien Monceau près de Paris. Le servage venait d'y être aboli. Le prévôt de Senlis réclamait au nom du roi le droit de justice sur les hommes du village. Le prieur de Monceau soutenait que cette justice lui appartenait, puisque les habitants résidaient sur son domaine. Lorsqu'ils étaient encore serfs, le roi avait sur eux le droit de justice à cause de leur servage; mais, comme ils étaient affranchis, ils se trouvaient dans la même situation que les *nouveaux venus* (*hospites*), qui étaient libres et établis sur son domaine, et dont il était le haut justicier. Le Parlement ne craignit pas de rendre son arrêt contre le roi, en faveur du prieur (an 1265) (1).

(1) Documents inédits sur l'histoire de France. — *Les Olim.* Arrêts du Parlement. Bibliot. nat., casier N. 246, n° 40, t. I, p. 567 :

« Prepositus silvanectensis petebat, pro domino rege, justiciam hominum

Les premiers seigneurs du village de Monceau, dépendant de la paroisse de Clichy, sont énumérés dans une liste des archives de la Seine, sans indications détaillées sur leurs origines et leur postérité. Nous complétons cette énumération sommaire par de courtes notices tirées des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il n'est pas sans intérêt de constater comment ils sortent généralement des rangs modestes de la bourgeoisie; puis leurs successeurs montent lentement quelques échelons de la noblesse; et enfin les plus hauts titulaires de la seigneurie de Monceau, dans le cours du XVII[e] siècle, marchent de pair avec les princes.

En tête de la liste figure Hénaut le Mastin, bourgeois de Paris (an 1318). Ses ancêtres étaient du Bas-Poitou et seigneurs de la Rochejacquelin. Gilles Le Mastin, écuyer, vivait en 1320. Parmi ses descendants et parmi les membres de sa famille, plusieurs arrivèrent aux honneurs à la cour de France, et à de hauts grades dans les armées. Gilles Le Mastin, II[e] du nom, épousa le 12 mai 1399, Jeanne de Beaumont-Bressuire. Claude Le Mastin, seigneur de la Favrière, de Champagné, etc..., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, gentilhomme d'honneur de la reine Catherine de Médicis, épousa, le 17 décembre 1575, Jeanne de Barbezières, principale héritière du baron de Nugillé, de Ferrières.

---

de Moncellis, dicens quod dominus rex erat in saysina justiciandi eos de facto corporum suorum. Prior vero de Moncellis e contrario dicebat quod ad ipsum pertinebat hec justicia, cum ipsi homines cubantes et levantes sint in dominio et districta ipsus, et bene cognoscebat idem prior quod dominus rex fuit in saysina hujusmodi justicie, quamdiu fuerunt homines de corpore domini regis, ratione servitatis, sed cum modo sint liberi, ad ipsum debet pertinere de jure, ut dicit, hec justicia, sicut de aliis hospitibus suis; quia ipsi hospites prioris facti sunt liberi, et dominus rex habebat justiciam super eos, racione servitatis tantum, determinatum est quod hec justicia pertinet ad ipsum priorem sicut de aliis hospitibus suis » (Louis IX, 1265).

Deux siècles plus tard les sires Le Mastin ont gravi les échelons de la noblesse. Ils ne s'appellent plus Le Mastin, mais De Mastin, la particule *de* annonçant mieux une haute origine. Le 21 avril 1740, on voit que haut et puissant seigneur, Pierre-Auguste de Mastin, comte de Mastin, capitaine de cavalerie au régiment du roi, logé à Paris, a contracté mariage avec Marie-Françoise de Boulainvilliers, demeurant au château de Saint-Cloud. En 1760, le même Pierre-Auguste de Mastin est devenu fauconnier du duc d'Orléans, premier prince du sang (1). Cette dignité de fauconnier, pour un ancien capitaine de cavalerie, supposait qu'il était dans l'intimité du prince, qu'il l'accompagnait à la chasse au vol, et que cette chasse était une des grandes distractions des seigneurs.

On ne voit pas combien de temps Hénaut Le Mastin et ses descendants possédèrent la seigneurie de Monceau. Mais, en 1390, elle avait passé à Philippotte de Sanction.

Après elle vint Huquelin Harod, valet de chambre du duc de Guyenne (1411). Celui-ci était un chaud partisan de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Son valet de chambre dut accueillir avec empressement la Pucelle, quand, après le combat du Moulin à vent, sur le versant méridional de Montmartre, elle arriva à Monceau avec les cavaliers, pour retourner le lendemain à l'assaut des murs de Paris.

La famille Harod se maintint dans la faveur des rois de France, acquit de la richesse, et monta aux degrés inférieurs de la noblesse. Melchior de Harod était chevalier, seigneur de Saint-Roman, conseiller de Louis XIV. En 1680, il avait touché une rente de 750 livres tour-

(1) Bibliot. nat., manus., carrés d'Hozier, n° 420. Beaucoup de titres de la famille Le Mastin sont reproduits depuis l'an 1346 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

nois, pour les six premiers mois de l'année. Cette rente était constituée sur les gabelles (1).

On voit ensuite : Damoiselle Jeanne Hézecques (1432).

La terre et seigneurie d'Hézecques était en Artois Les sires de ce nom étaient déjà nobles au milieu du XVe siècle. Jean d'Hézecques, écuyer, demeurant au château des Ardennes, est qualifié de noble homme dans un acte de 1466 (2). Des titres plus honorifiques furent accordés à ses descendants ou à ses parents. Charles de la Haye, seigneur d'Hézecques, fut créé comte par lettres patentes de 1666 (3).

Damoiselle Huguette Lamoureux (1433).

La famille Lamoureux remplit d'importantes fonctions dans la magistrature. Un de ses membres, procureur de la chambre des comptes, en 1594, fut un ardent calviniste. Joseph Lamoureux, seigneur de la Javelière, gouverneur de Philisbourg, fut maréchal de camp, et mourut en 1753.

Raoul le Muet, bourgeois de Paris (1434).

Les sires Le Muet servirent avec distinction dans les armées de la France (4). Jean Le Muet, capitaine des Arquebusiers, avait un frère nommé Michel, qui fut tué à la prise du château de Lubault, le 5 août 1590. La fille de Jean Barbe le Muet, fut mariée à Pierre Péricard, dont un des ancêtres avait été protégé par Diane de Poitiers, et était devenu procureur général au Parlement de Rouen (5). Anne Péricard épousa Nicolas Hennequin, et se trouva ainsi alliée aux seigneurs de Clichy.

Jean aux deux épées, connu sous le nom de Jean

---

(1) Bibliot. nat., manus., pièces originales, n° 1.486.

(2) *Ibid.* Dossiers bleus, n° 358.

(3) *Ibid.* Généalogie d'Hézecques. — *Dictionnaire de la noblesse*, in-8°, Hézecques, en Artois.

(4) Dossiers bleus, n° 379.

(5) Bibliot. nat., manus., dossiers bleus, n° 516. Le Muet, avec la famille Péricard, p. 21 et suiv.

de Monceau (1476). Il était capitaine et maître d'hôtel de Louis XI. Il possédait encore la seigneurie d'Arguel; et, par son mariage avec Jeanne de Villiers Adam, dame de Villacoublay et de Clichy, il devint seigneur de ces villages.

Dans un compte, où il recevait 175 livres tournois pour une vente de bois de la forêt d'Arguel, en janvier 1482, on voit combien était défectueuse l'ancienne manière de compter. Les 175 livres étaient exprimées par huit vingt quinze livres (1).

Marguerite, fille de Jean, possédait encore la seigneurie de Monceau en 1523. Peut-être la porta-t-elle en dot à Etienne Desfriches ou peut-être la vendit-elle.

L'année suivante, noble homme, Étienne Desfriches, seigneur de Châtillon-en-Brie, est seigneur de Monceau. Il fait bâtir la chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Etienne, en 1529. Il achète le fief de Liancourt en 1534(2).

Etienne Desfriches, qualifié de *noble homme*, n'a pas encore de titre de noblesse. On s'aperçoit qu'il était riche puisqu'il acheta le fief de Liancourt.

C'est un écuyer, Jean de Charron, valet de chambre du roi, qui acquit la seigneurie de Monceau, en 1569. Il l'avait achetée de Germain Desfriches. Elle ne produisait pas des revenus considérables. Un état en fut dressé en 1591. Il ne les porte qu'à 14 livres, dix sols parisis, y compris ceux des terres et des maisons situées au village du haut Roule et au port de Neuilly, comme s'exprime le registre du temps.

Il n'y avait alors que dix-neuf maisons autour du château seigneurial de Monceau; et deux seulement sont

(1) Bibliot. nat., manus., pièces originales, n° 1.988. De Monceaux.

(2) Archives de la Seine, à la préfecture. Registre des cens portant lots de la seigneurie de Monceaux, vers 1599. La liste des seigneurs est en tête du registre.

indiquées au port de Neuilly (1). Clichy est bien supérieur en population. Un vieux état des terres et des revenus de la seigneurie, en 1659, mentionne 14 petites maisons dans la ferme de la basse-cour du château (2); et l'on en compte plus de quarante dans l'ancien plan, qui paraît être du XVIe siècle, et qui ne contient pas absolument tout le village (3). La seigneurie de Clichy avait donc une tout autre importance que celle de Monceau sa vassale. Mais il y avait des terres à l'entour du château de Monceau, sur lesquelles le seigneur de Clichy avait eu des *censives* ou impôts à réclamer; et un accord était intervenu pour affranchir toutes les terres situées à un *jet de boule* du château de Monceau. Ce jet de boule rappelait un fort vieil usage de certaines provinces, où l'on déterminait l'impôt par un jet de pierre. Dans le patois de la Franche-Comté, le mot *jet* signifiait l'impôt.

Il y avait des arpents de terre situés à Monceau pour lesquels le seigneur de ce village payait une *censive*, ou impôt, au seigneur de Clichy; et *vice-versa*, des propriétés de la seigneurie de Clichy devaient un *cens*, ou impôt, au seigneur de Monceau (4). Anciennement le seigneur de Clichy possédait le droit de haute, moyenne et basse justice sur tout le territoire de Monceau, et sur des terres environnantes. François Ier ayant repris sous sa juridiction la haute justice de toutes les banlieues de Paris, par un édit du 16 février 1540, il n'y avait plus que la moyenne et basse justice, qui pût revenir au seigneur de Clichy. Mais il en avait fait l'abandon à celui de Monceau, et ne lui demandait plus que la *foi* et *l'hommage*

(1) Archives de la Seine. — Registre des revenus de la seigneurie de Monceaux et du fief de Liancourt en 1591.

(2) *Ibid.* Estat des revenus de la terre et seigneurie de Clichy en 1665, suivant les baux faits en 1659.

(3) *Voy.* ce plan annexé à cette *Histoire.*

(4) Archives de la Seine. Registre des revenus de la seigneurie de Monceaux au commencement, p. 2.

féodal (1). L'appel de la justice pour les deux seigneuries ne relevait plus que du prévôt de Paris.

Le seigneur de Clichy déclarait, dans un accord intervenu avec celui de Monceau, qu'il ne réclamait aucun droit seigneurial sur les territoires du Roule, de Villiers, du pont de Neuilly et des alentours, qui pouvaient être jadis de sa dépendance.

Il est à remarquer que, malgré l'ordonnance de François Ier, retirant la haute justice aux seigneuries de la banlieue de Paris, les seigneurs avaient su la reprendre. Le 26 janvier 1761, Robert Aubry exerçait la fonction de greffier de la haute, moyenne et basse justice de Clichy (2).

L'importance toujours croissante de Monceau, fit espérer aux sires de Charron qu'ils obtiendraient de l'archevêché de Paris, que cette succursale fût détachée de l'église mère de Clichy, et érigée en paroisse indépendante. Ils le demandèrent plusieurs fois, obtinrent des concessions; mais ne purent jamais briser le lien hiérarchique qui rattachait Monceau à l'église mère. Ils avaient sollicité la faculté d'entendre la messe et de communier à Pâques dans leur propre chapelle, car ils étaient obligés ce jour-là de se rendre à l'église de Clichy. On avait eu pour eux des égards qu'ils méritaient; on les savait profondément attachés à la religion catholique, généreux pour contribuer à la décence du culte. Leur nom était fréquemment inscrit sur le martyrologe de l'église de Clichy, pour les services en faveur de leurs morts. On n'avait pas à craindre qu'ils laissassent dans le dénûment leur chapelle de Monceau. En 1529, Etienne Desfriches l'avait fait bâtir. Les successeurs avaient eu soin de l'entretenir dans un état de décence convenable. Mais on ne les avait pas exemptés de l'obligation de communier à Pâques dans

(1) Archives de la Seine. Registres des revenus de la seigneurie de Monceaux, p. 3.

(2) Registre de baptême de Clichy, 26 janvier 1761.

l'église paroissiale. En 1636, Jacques de Charron, avait obtenu de l'archevêque de Paris l'autorisation pour lui, sa femme et son fils, d'entendre la messe et de recevoir les sacrements dans la chapelle de Monceau, excepté le jour de Pâques, où ils devaient venir à l'église de Clichy.

En 1648, Charles de Charron, fils de Jacques, avait exposé toutes les meilleures raisons pour s'affranchir de cette coutume. Il disait, dans sa requête, que l'église de Clichy était éloignée de trois quarts de lieue, qu'il était impossible d'entendre sonner les cloches le dimanche, qu'à raison des incommodités du chemin, du mauvais temps et de son grand âge, il était le plus souvent hors d'état de se transporter à Clichy. C'est pourquoi il suppliait l'archevêque de le dispenser, lui, sa femme, ses enfants et ses domestiques, d'aller à Clichy ouïr la messe paroissiale réservée à Pâques, et de lui permettre de l'entendre dans sa chapelle de Monceau, où elle se disait depuis environ 120 ans (1).

Ce faible lien, qui rattachait encore les sires de Monceau à la mère église de Clichy, l'archevêque ne voulut pas le rompre.

Charles de Charron ne se laissa pas décourager. Il présenta en son nom et au nom des habitants de Monceau, une nouvelle requête à l'archevêque de Paris, pour faire ériger en paroisse la succursale de Monceau. Il s'engageait à payer chaque année au curé de Clichy une rente de 75 livres, le jour de la fête de saint Médard. « Vu l'éloignement de l'église de Clichy, disait-il dans la supplique, il pouvait arriver que les enfants mourussent sans baptême, et les adultes sans les secours de la religion; car si l'on s'aventurait à sortir de sa maison à une heure avancée de la nuit, l'on risquait d'être volé par les cou-

---

(1) Notes sur la chapelle de Monceau, conservées dans les archives de la fabrique de Clichy-la-Garenne (à la mairie), année 1648.

reurs et les bandits, qui rôdaient sur le grand chemin de Paris à Rouen. »

En conséquence, les suppliants demandaient à Sa Grandeur de séparer de la cure de Clichy le village de Monceau, et de l'ériger en paroisse, sous la direction d'un curé, qui serait présenté par les seigneurs de Monceau. Ceux-ci promettaient de donner sur leur terre un emplacement pour construire une église paroissiale, dont l'entrée serait sur le carrefour Monceau. Outre les 75 livres de rente annuelle promises au curé de Clichy, le seigneur et les habitants du village s'engageaient à lui verser chaque année, 150 livres en quatre termes égaux. Ces démarches ne furent pas plus heureuses que les précédentes. On voit dans une délibération du conseil municipal de Clichy, du 26 mars 1791, que le hameau de Monceau dépendait toujours de la paroisse de Clichy, et que la chapelle y était desservie par un vicaire et non par un curé. Mais les seigneurs y avaient toujours joui, au XVIIIe siècle, des privilèges accordés aux sires de Charron. Ils étaient d'ailleurs bien plus élevés dans les rangs de la noblesse.

La duchesse de Gesvres, fixée à Monceau en 1728, avait obtenu l'autorisation d'assister à la messe dans son château (1). Sa fille avait épousé le comte de Béthune, qui fit ondoyer son enfant dans sa chapelle, le 27 août 1737.

La famille de Gesvres avait été attachée à la cour de France depuis trois siècles. Louis Potier, baron de Gesvres, fut nommé secrétaire du roi le 2 avril 1567; et secrétaire d'État le 22 février 1589.

Un de ses descendants, François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres, né le 29 septembre 1692, seigneur de Saint-Ouen, gouverneur de Paris, gouverneur et capi-

(1) René Potier avait été créé duc de Gesvres en 1648.

taine des chasses de Monceau, prit séance au Parlement le 10 décembre 1722 (1).

Il fallait que les chasses aux environs de Monceau et au bois de Boulogne, eussent une grande importance aux yeux du roi et des seigneurs, pour que la dignité de capitaine des chasses de Monceau fût confiée à un duc et pair de France.

Le comte de Béthune, qui fut en possession du château de Monceau, par son mariage avec la fille de la duchesse de Gesvres, descendait de Philippe de Béthune, comte de Selles, en Normandie, chevalier des ordres du roi, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et filleul du pape Clément VII.

Sa fille Marie épousa François-Annibal, duc d'Estrées, pair et maréchal de France. Cette alliance rattacha les familles de Béthune et d'Estrées à celle de Bautru, qui possédait le château et la seigneurie de Clichy. Louis-Armand, duc d'Estrées s'était marié le 23 août 1688 à Madeleine-Diane Bautru, fille de Nicolas Bautru-Nogent, marquis de Vaubrun, lieutenant général des armées du roi (2). Ce fut la veuve de celui-ci qui devint seule propriétaire de la seigneurie de Clichy, où elle se plaisait à embellir son château et les abords de l'église.

Ce fut la comtesse de Saujon qui vint occuper le château de Monceau après la comtesse de Béthune. Elle obtint les mêmes permissions pour assister aux offices dans sa chapelle seigneuriale le 1er octobre 1748 (3).

Les sires de Saujon étaient alliés aux sires de Cominges, qui avaient joui longtemps de la faveur des rois de France. Samuel-Eusèbe de Campet, seigneur de Saujon, avait épousé Claude de Cominges, en 1597. Gaspard de

---

(1) Histoire généalogique de la Maison de France, in-fol., t. IV, p. 769.

(2) Histoire généalogique de la Maison de France, in-fol., t. IV, p. 600 C.

(3) Registres de baptême et de décès de la paroisse de Clichy, octobre 1743.

Cominges, frère de Claude, était seigneur de la Ferrière, gentilhomme de la chambre du roi. Son fils, Henri de Cominges, seigneur de la Ferrière et de Biron, fut maréchal de camp des armées du roi (1).

Lorsque Louis XVI fut arrêté à Varennes et ramené à Paris, il passa par Monceau. Une foule nombreuse s'était portée à sa rencontre. Les communes avaient envoyé des délégués. Les officiers municipaux de Clichy s'y transportèrent en toute hâte, et adressèrent un rapport à l'Assemblée nationale le lendemain, 26 juin 1791. Ils disaient : « Réunis à Monceau, nous avons fait prévenir le commandant de la garde nationale de faire prendre les armes au bataillon entier..... pour faire régner la plus grande tranquillité, lors du passage du roi, de la reine, de la famille royale, des gardes nationales qui les accompagnaient, et du public qui les suivait..... Lors du passage, il a régné la plus grande tranquillité... M. le commandant général de l'armée nous présenta un citoyen à cheval, en nous disant que c'était M. Dumas, celui qui avait été nommé commissaire pour aller chercher le roi, la reine et la famille royale.

« Après l'avoir félicité sur son zèle, et sur la prompte exécution des ordres de l'Assemblée nationale, nous nous sommes retirés pour dresser ce présent procès-verbal. (26 juin 1791). — Soret — Cardinet — Gillet et le procureur de la commune (2). »

(1) Histoire généalogique de la Maison de France, in-fol. t. II, p. 666.

(2) Archives nationales, à Paris, carton D. XXIX' 35, relatif, à 1791. Liasse 364, n 24.

CHAPITRE XXIX

LA PETITE-POLOGNE. — SON IMPORTANCE AU XVIII[e] SIÈCLE. — LES PORCHERONS. — LE QUARTIER DE LA GRANDE-PINTE.

Près du village de Monceau, du côté de l'est, se trouvait une agglomération de maisons appelée la *Petite-Pologne* ou simplement la *Pologne*, qui commença à prendre de l'importance dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, et s'étendit au loin dans la direction de Notre-Dame-de-Lorette, et vers la hauteur de la place Moncey. Elle figure dans les plans des faubourgs de Paris de 1728, de 1733, et y tient une assez grande place, au-dessus du moulin qui porte son nom *(Moulin de la Pologne)* (1).

Quelle était exactement son origine et d'où lui venait son nom ? Henri III, qui avait été élu roi de Pologne, en 1573, se serait-il arrêté là à son retour en France, et un cabaret à l'enseigne de la Pologne y aurait-il été établi peu de temps après ? Ce qui est certain, c'est qu'en 1697, lors de l'érection de la chapelle du Roule en église paroissiale, une maison appelée maison de la Pologne était située près de la barrière, qui séparait le territoire de la Ville-l'Evêque de celui de Clichy, et sur le grand chemin de Monceau. Elle est mentionnée dans l'ordonnance de l'archevêque de Paris établissant la paroisse Saint-Philippe-du-Roule. Il est dit qu'elle « continue de rester sous la dépendance de l'église de Clichy, avec les

(1) *Voy.* notre planche XIII, p. 235.

deux moulins sis au delà du chemin de Monceau (1) ».

De vastes terrains du Bas-Roule appartenant depuis longtemps à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, comprenaient le canton de la Petite-Pologne, cultivé par des laboureurs, maraîchers, jardiniers. Le 1er janvier 1756, Mgr de Fitz-James, évêque de Soissons, abbé commendataire de Saint-Victor, louait pour neuf ans, à Jacques Onfroy, à sa femme et consorts, etc., tous trois maîtres jardiniers à Paris, six arpents de terre à la Petite-Pologne, moyennant 360 livres, pour labourer, ensemencer, planter... (2) En 1724, le même terrain avait été loué par Philippe-Antoine Galterio, cardinal, abbé commendataire de Saint-Victor.

Rien n'annonçait encore ce que deviendrait la Petite-Pologne au commencement du XIXe siècle. Au lieu de ce hideux pêle-mêle de gens sans aveu, chiffonniers, repris de justice, femmes dégradées, c'étaient d'honnêtes laboureurs et maraîchers, très soigneux d'alimenter le marché de Paris, et dont un grand nombre vivaient dans l'aisance. Les registres de la paroisse de Clichy, depuis la seconde moitié du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, ont consigné des noms d'habitants de la Petite-Pologne, qui annoncent de l'activité commerciale et parfois de la richesse. Leur nombre va croissant et leurs professions diverses sont celles d'un quartier qui se bâtit et se peuple, comme une importante banlieue de Paris, aspirant à se faire un jour englober dans son enceinte. Outre les laboureurs et les jardiniers, qui avaient été les premiers à louer les terres, c'étaient des marchands de vins, des serviteurs de grandes maisons, dont les maîtres étaient fixés dans la capitale; quelques bourgeois de Paris, des ouvriers de tous les genres de métiers : menuisiers, ser-

(1) Archives nationales (Paris). Carton S. 3481, n° 22. Saint-Philippe-du-Roule.

(2) *Ibid.* Carton S. 2134.





Pl. XIII. Les Porcherons. — La Pologne. — Monceau. — Les Moulins au-dessous de Montmartre. (Plan de De Charme, 1763.)

ruriers, maçons, même des sculpteurs, quelques nobles et des parents de milords anglais, qu'on y voit figurer (1) avec les marques de leur situation de fortune. En 1780, la Petite-Pologne continuait à s'agrandir aux abords de la rue de Clichy. Les familles honorables y arrivaient de Paris. Ce n'était pas moins de huit à dix enfants qu'elles apportaient chaque année à baptiser dans l'église de Clichy, sur 72 à 74, que mentionnent les registres de 1763 à 1772 (2). Ils représentent une population de 500 à 600, qui s'éleva, vingt ans plus tard, à 800 ou 900.

En 1763 (mars), un brigadier des fermes du roi, demeurant à la Petite-Pologne, fit donner le baptême à son enfant dans l'église de Clichy. La femme d'un ancien receveur des fermes du roi y était déjà morte en 1759. Même le duc d'Elbeuf y avait habité un peu avant cette époque, dans une maison louée 1.800 francs et appartenant, en 1758, à la veuve Jouvelle, apothicaire au faubourg Saint-Honoré (3). Milady Echlein y avait un train de maison en 1766 (4). Charles Carbonneau y exerçait ses fonctions d'huissier de la paroisse en 1772. Pierre Leroy y avait sa maison de campagne en 1779. Jean Fournier y était loueur de carrosses en 1782. Il ne s'y fût pas établi s'il n'avait vu autour de sa maison des gens capables de louer ses carrosses. François d'Houdan de Villeneuve, écuyer, contrôleur des fermes du roi, y mourut en 1786.

On y voit un peintre à la même époque ; des bourgeois de Paris, des perruquiers, un musicien, un agent

---

(1) Jeanne Lhuillier, fille d'un sculpteur de la Petite-Pologne, fut baptisée le 12 mai 1770. (Registre de la paroisse.)

(2) En 1763, on compte huit baptêmes à la Petite-Pologne, sur 75 de toute la paroisse.

(3) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du VIII[e] arrondissement de Paris (1903), p. 12.

(4) Registre de la paroisse, 16 mars 1766.

des fermes générales du roi, en 1787; des blanchisseurs, en 1771.

C'est après les bouleversements de la Révolution et les guerres de l'Empire, que les chiffonniers vinrent y dresser des cabanes sur les terrains vagues, appelés *Voirie* sur les cartes des faubourgs (1733-1763) (1). Leur industrie prenant de l'accroissement au commencement du XVIII[e] siècle, ils s'y accumulèrent, envahirent les quartiers convenablement habités: et leur voisinage força beaucoup de monde à s'enfuir. Dès lors, les huttes y pullulèrent; elles s'étendirent le long du chemin de Clichy et près du moulin de la Marmite. Ce fut un quartier d'infection. Malgré les habiles de la profession, qui parvenaient à la richesse, ou ne tombaient pas dans une profonde dégradation, c'était un lieu immonde pour les habitants de Paris. On n'en parlait qu'avec dégoût. L'ivrognerie, la débauche, les vices de tout genre en avaient fait un véritable repaire d'êtres abrutis. La profession étant quelque peu lucrative avant l'invention du papier de bois, les cabarets et les boutiques n'y faisaient pas défaut.

Une église modeste s'y éleva en 1851, sous le vocable de Saint-Augustin, en attendant qu'elle cédât la place à la superbe basilique actuelle. Elle avait une entrée sur la rue de la Pépinière.

Un des cabarets les plus fréquentés, celui du n° 22, y attirait les clients par cette invitation : *Au bon 20, pas d'enseigne !*

Philibert Audebrand a donné de ce coin misérable de Paris la définition suivante, qui ne peut convenir qu'au XIX[e] siècle : « Il serait difficile de donner aujourd'hui une description, même approximative, de ce que, sous le règne de Louis-Philippe, on appelait la Petite-Pologne. Qu'on imagine aux alentours du Parc Monceau, alors

(1) Cartes de la Bibliothèque nationale (années 1733-1763.)

clos de murs, coupé de fossés, caché par d'énormes marronniers, et y faisant face, un quartier étrange, un escalier, des ruelles, un mystérieux et sombre labyrinthe de taudis, de *tapis-francs*, de bouges sans nom, servant, disait-on, de refuge à d'horribles femmes, et aux pires repris de justice. Le plus résolu des enquêteurs n'eût osé s'y aventurer... Eugène Suë, déguisé en viveur de bas étage, s'y serait engagé, une nuit, pour étudier les mœurs de l'endroit; et ç'aurait été là le point de départ des *Mystères de Paris*.

« En 1826, la Société Hagerman et Mignon en prit possession et créa la place de l'Europe... La gare Saint-Lazare pourrait bien plus judicieusement s'appeler gare de la Pologne... Aujourd'hui il ne reste plus aucun souvenir de la *Petite-Pologne* (1). » Mais, comme nous venons de le dire, cette Pologne des derniers temps n'était plus qu'une affreuse dégradation de celle du XVIIIe siècle.

A côté de la Pologne, dans la direction de l'est, était le quartier des Porcherons, d'une assez vaste étendue. La rue des Porcherons, qui était très longue, allait du Roule à Notre-Dame-de-Lorette (2). Vers son milieu, elle était rapprochée ou bordée de riches habitations, occupées par de hauts personnages.

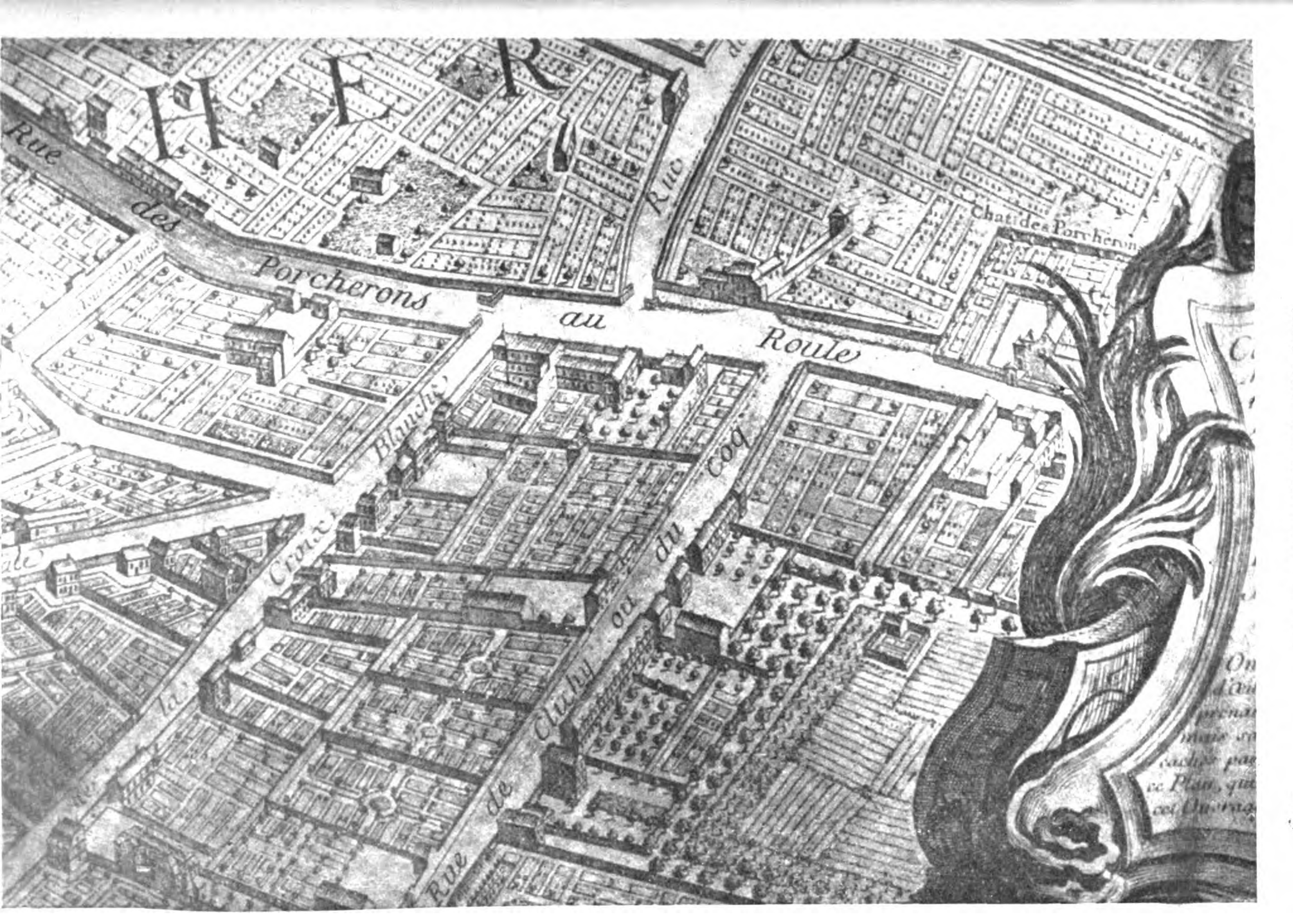
C'était presque à l'angle de la rue du Coq et de celle des Porcherons, que s'élevait le château princier du duc de Gramont, qui figure avec distinction dans les plans des faubourgs de Paris de 1760 à 1763 (3), comme nous l'avons dit plus haut. Sur le territoire de la Petite-Pologne, non loin de la rue des Porcherons et de la rue du Coq ou de Clichy, une ancienne auberge avait pour enseigne une

---

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement de Paris. Année 1903, pp. 11 à 13.

(2) Bibliothèque nationale. Cartes. — Vieux plans de Paris et des faubourgs, 1760-1763.

(3) *Ibid.* — *Voy.* notre planche XIV, p. 239.



Pl. XIV. Rue et château des Porcherons. — Rue du Coq ou de Clichy et château du Coq (Plan de Louis Bretez, 1734 à 1739.)

bouteille monumentale et s'appelait l'auberge de la *Grande-Pinte*. Elle avait communiqué son nom aux alentours et même au château du duc de Gramont, qui s'appelait quelquefois le château de la *Grande-Pinte*, quoiqu'il fût plus communément nommé le château des *Porcherons*, ou le château du *Coq*. Ce quartier avait pris beaucoup d'accroissement au milieu du XVIIIe siècle. On y compta dix naissances en 1766 (1).

Le sire de La Mare habitait la rue de la *Grande-Pinte* en 1733 (2). Sa famille, anciennement originaire du pays de Coutances, avait vu sa noblesse contestée en 1497, par les habitants de la paroisse de Saint-Martin-du-Désert, qui voulaient l'astreindre à la taille, pour une somme de 30 livres tournois. Jean de la Mare en avait appelé aux juges de Coutances, avait allégué qu'il descendait en droite ligne de Gueffroi de la Mare, chevalier, seigneur des fiefs de Bérigny, de la Motte d'Airel. Le jugement fut rendu en sa faveur. En 1519, la cour de Rouen confirma encore la noblesse de Guillaume de la Mare. Jean-Baptiste de la Mare, avocat au Parlement, réclama le droit de porter ses armoiries en 1774 (3).

Mais ce quartier et cette rue de la Grande-Pinte n'étaient pas habités généralement par la noblesse. On n'y rencontre guère que des laboureurs, des cabaretiers, des artisans.

Au milieu du XVIIIe siècle, Paris débordait sur les faubourgs, au nord-ouest. Ceux-ci ne tardèrent pas à demander que la barrière de la capitale, près de la Croix-Blanche, fût reculée contre la rue de Clichy. L'activité commerciale y prenait beaucoup d'essor, favorisée par le voisinage de la route qui allait de Paris à Rouen par Monceau.

---

(1) Registre de la paroisse, 1756.

(2) *Ibid.*, 1733.

(1) Bibliothèque nationale, manuscrits, nouveau d'Hozier, n° 224 : De La Mare.

CHAPITRE XXX

HISTORIQUE DU ROULE. — FONDATION D'UNE CHAPELLE AU ROULE PAR LES MONNAYEURS DE PARIS (AVANT 1217). — ÉTABLISSEMENT DE LA PAROISSE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE (1677). — SON IMPORTANCE CROISSANTE.

Avant le XIII[e] siècle, les monnayeurs de Paris avaient leur établissement dans un enclos de plusieurs hectares, près de l'endroit où ils firent élever un hospice appelé généralement *léproserie* ou *maladrerie*, et une chapelle, qui fut la chapelle du Roule, et était déjà bâtie en 1217 (1).

Ils y étaient déjà dans les temps mérovingiens. L'abbé Lecanu vit au Musée national de Paris, en 1846, une pièce d'or du type des derniers maires du palais, portant la légende CLIPIAC (Clichy)(2). Elle avait été frappée, sans doute, à l'atelier du Roule, qui pouvait avoir le nom de Clichy, car une partie considérable de ce quartier dépendait de la paroisse de Clichy, notamment le terrain où le roi fit établir une pépinière en 1720 (3).

Ils formaient une confrérie jouissant de privilèges du roi et du Parlement. C'était l'archevêque de Paris qui en nommait les membres, ainsi que le chapelain. Aux jours de fête et dans toutes les cérémonies, ils avaient

---

(1) Archives nationales, à Paris. Carton S. 3481. Papiers du Roule.

(2) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy-la-Garenne*, in-8° (1848), page 50, note.

(3) Archives nationales, à Paris. Seine, III[e] cl. n° 402. Plan de ce terrain situé au faubourg du Roule, sur le territoire de Clichy.

les premières places au chœur, allaient les premiers à l'offrande, recevaient les premiers le pain bénit, et étaient nommés dans les prières comme fondateurs et bienfaiteurs de l'église. Ils se montraient d'ailleurs dignes de ce titre par leurs dons et leur assistance aux offices religieux. Une puissante abbaye les avait dépossédés de la maison et *maladrerie* du Roule; mais elles leur furent rendues par un arrêt du Conseil d'État privé du roi, le 12 mars 1342 (1).

A cette époque, le fief du Roule appartenait à Jean Porcheron, écuyer, qui l'avait reçu en dot de son épouse Jeanne Coquatron, et avait prêté foi et hommage à l'évêque de Paris. Il fut vendu, le 11 juillet 1350, à M[gr] de la Forêt, chancelier de France, pour 146 livres tournois. Deux maisons sises en la ville de Paris en dépendaient (2).

L'hôtel de la Monnaie du roi, sis en la rue de la Monnaie, appelée anciennement rue du Cerf, payait annuellement douze deniers de *cens* ou d'impôt féodal au possesseur de ce fief du Roule.

Longtemps après, lorsque la chapelle du Roule fut érigée en église paroissiale (1698), le prévôt, le lieutenant des ouvriers monnayeurs, demandèrent à l'archevêque de Paris qu'il leur fût permis d'enlever les armes de l'ordre de Saint-Lazare, qui étaient au-dessus de la porte de la chapelle, pour les remplacer par celles de la confrérie des monnayeurs (3). Ils demandèrent aussi qu'il leur fût permis de mettre au chœur un marbre rappelant leurs droits honorifiques.

Des rivalités d'un autre ordre causèrent, en 1379, des rixes à main armée, suivies d'un procès qui se dénoua devant le parlement. C'était l'usage, depuis un temps

(1) Archives nationales, à Paris. Archevêché. S. 1203-1204. Fief du Roule.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* Erection de la cure (1697).

immémorial, d'aller en pèlerinage à la chapelle de la *maladrerie* du Roule le 1er mai, fête de saint Philippe et de saint Jacques. On s'y rendait en foule de Paris et des villages environnants. Or, le 1er mai 1379, comme on avait assisté aux offices du matin, les monnayeurs, au nombre d'environ trente, jouaient au palet dans la cour de l'hospice. Des officiers de Pierre de Bournazel, conseiller au Parlement, et plusieurs autres, qui sortaient de dîner, peut-être pris de vin, se jetèrent sur les joueurs et sur diverses personnes, notamment sur Pierre de Loupmont, docteur en droit canon de l'Université de Paris, et administrateur de l'hospice des malades. Ils tirèrent l'épée, frappèrent ce dernier, toutefois sans le blesser jusqu'à l'effusion du sang, et menacèrent de tuer les monnayeurs. Le curé de Liancourt (de Liricantu) fut rudement frappé, son manteau mis en pièces.

Les plaignants demandaient une indemnité de cinq cents livres. Mais tout considéré, la cour du Parlement les débouta de leur demande; et les deux parties eurent à payer également les frais (1).

Le maire de Clichy, Nicolas de Provins, était allé à ce pèlerinage. Il fut impliqué dans le procès, du côté de Pierre de Bournazel, conseiller au Parlement, et acquitté comme lui.

Il paraît que c'est à l'hospice du Roule que Philippe de Valois rendit sa terrible ordonnance contre les blasphémateurs. Elle est datée de l'hôpital de Clichy, le 22 février 1347. Or on voit dans l'arrêt de 1381, dont nous venons de parler, que les conseillers au Parlement avaient la haute, moyenne et basse justice sur la léproserie du Roule et sur les dépendances de Clichy. On pouvait englober la léproserie dans ces dépendances mêmes de Clichy, et l'appeler l'hôpital de Clichy, d'au-

(1) Archives nationales, à Paris. Arrêts du Parlement. Jugés, 31 mai 1381 (X1a 31), fol. 54 v°.

tant plus que ce village n'eut jamais d'hôpital; du moins il n'en reste aucun souvenir dans les documents écrits.

Philippe de Valois rappelle qu'il avait plusieurs fois enjoint de sévir contre les blasphémateurs, et qu'on avait toujours été négligent à lui obéir. Voici les peines dont il les frappa. « La première fois qu'ils auront proféré des blasphèmes contre Dieu ou la glorieuse vierge Marie, ils seront mis au *pilori* depuis le matin jusqu'à midi; et il sera permis de leur jeter de la boue ou des ordures, mais non des pierres ou des objets capables de les blesser. Ils seront ensuite enfermés en prison et condamnés au pain et à l'eau pendant un mois. A la récidive, ils seront mis au pilori un jour de marché ou un jour de grande solennité, et on leur fendra la lèvre supérieure avec un fer chaud, de manière à faire apparaître les dents. Pour la troisième fois, on leur fendra la lèvre inférieure. Et, si par malheur ils se laissaient aller à cette faute une cinquième fois, nous voulons, dit l'ordonnance, qu'on leur coupe la langue de part en part (tout outre), afin que dès lors ils ne puissent dire mal de Dieu. »

Si quelqu'un avait entendu proférer ces blasphèmes et n'était pas venu le déclarer à la justice, il devait être condamné à soixante livres d'amende, ou s'il était pauvre, il devait aller en prison et vivre au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'il ait fait une pénitence convenable.

Ordre était donné de faire crier et publier cette injonction, dans tous les lieux où l'on avait coutume de publier les ordonnances royales (1).

Outre cette chapelle de la léproserie, il y en avait une autre sur le Bas-Roule, dépendant de la paroisse de Clichy. Elle était proche le chemin des Porcherons.

---

(1) L'ordonnance se termine ainsi : « Donné à lospital de Clichy soubs notre grant scel, le XXIIe jour de février de l'an de grâce mil CCC quarante et sept. » — Archives nationales (Paris). Y 2. *Le Vieux livre rouge du Châtelet*, fol. 75.

L'on en voit le plan au-dessous de la maison des monnayeurs, dans un titre de 1636 (1). Elle servait aux populations du quartier des Porcherons, et des moulins rapprochés du chemin de Clichy, à certains jours de dévotion spéciale, en dehors du dimanche. Les monnayeurs de Paris avaient une grande autorité au Roule, puisqu'ils y avaient fondé l'église de la léproserie. Ils n'étaient pas seuls à y jouir de certains droits à titre de fondateurs; des églises, des abbayes et communautés religieuses en avaient aussi, et tous refusèrent de les sacrifier, lorsqu'il fut question d'y établir une paroisse indépendante. Le curé et les marguilliers de Villiers-la-Garenne étaient les premiers opposants, parce que le Roule était de la paroisse de Villiers-la-Garenne. A eux se joignaient le chapitre de Saint-Benoît, celui de Saint-Honoré, le curé et les marguilliers de Clichy, se plaignant de la perte qu'ils auraient à subir si les moulins rapprochés du quartier des Porcherons, n'étaient plus rattachés à leur paroisse; puis les religieux de la grande abbaye de Saint-Denis, en qualité de hauts justiciers de la paroisse de Villiers et du Pont de Neuilly; les dames abbesses de Saint-Cyr, dames de Villiers et du Pont-de-Neuilly; Jacques Trioulle écuyer, seigneur d'Ouilly et de Villiers; Mme de Vaubrun, dame de Clichy. Toutes ces oppositions, présentées à l'archevêché de Paris, avec les arguments capables de les appuyer, furent longuement discutées, et, le 1er mars 1696, le promoteur présenta son rapport à Mgr de Noailles, archevêque de Paris, et triompha des résistances, qui avaient arrêté Mgr François de Harlay, son prédécesseur.

Tous les plaignants eurent une satisfaction. La raison capitale et déterminante de la décision de l'archevêque fut ainsi résumée par le promoteur : « Les habitants du Roule, comprenant 75 ménages et 180 enfants, sont éloi-

(1) *Voy.* la planche XV page 254.

gnés de leur paroisse de Villiers-la-Garenne d'une grande lieue et d'un quart de lieue des paroisses voisines, de Chaillot et de la Ville-l'Evêque, dont les chemins sont impraticables pendant les pluies et en hiver. Ils se trouvent hors d'état d'assister au service divin dans leur paroisse pendant une grande partie de l'année... et fort souvent il en meurt sans être secourus, ni consolés par le prêtre. Des enfants nouveau-nés, qu'on voulait porter sur les fonts du baptême, sont morts en chemin. Il y a cinq moulins qui sont éloignés de la Maladrerie et du Roule de 300 pas, et qui sont de la paroisse de Clichy-la-Garenne, dont l'église est à 3/4 de lieue. Les habitants avaient présenté une requête, à M[gr] François de Harlay, pour qu'il lui plaise de les désunir de la paroisse de Villiers, et d'ériger le Roule en paroisse (1). »

L'archevêque disait dans son ordonnance : « Pour ériger une église paroissiale au lieu de la chapelle de la Maladrerie du Bas-Roule, nous avons séparé et démembré de la paroisse de Villiers-la-Garenne la dite Maladrerie, et les lieux et habitants ci-après désignés, et de la paroisse de Clichy-la-Garenne les moulins, lieux et habitants ci-après indiqués... Nous lui avons assigné pour territoire, les moulins, jardins et terres, qui sont entre les limites suivantes, savoir : le chemin qui conduit de la chapelle du Bas-Roule à la maison appelée La Pologne, près la barrière qui sépare le territoire de la paroisse de la Ville-l'Evêque, de celui de Clichy; et en remontant de ladite maison de la Pologne, le grand chemin de Monceau jusqu'à celui de La Croix de Bel Air; ensuite le chemin de La Croix de Bel Air jusqu'au chemin de Courcelles, qui est derrière les murs du Roule; le dit chemin de Courcelles jusqu'à celui qui est appelé chemin des Dames, qui est le premier à main gauche

(1) Arch. nat. (Paris), carton S. 3481. Erection de la cure du Roule, 28 février 1697.

après celui de la Croix-du-Roule, le dit chemin des Dames jusqu'au grand chemin pavé de Paris à Neuilly; puis en remontant vers le Roule, le dit chemin pavé jusqu'au milieu de la première avenue que l'on rencontre à droite, et le long du milieu de la dite avenue, en remontant jusqu'au lieu appelé le Tas de Pierres de Bonnival, qui est au centre d'où partent plusieurs avenues; lequel lieu ou Tas de Pierres de Bonnival sépare le territoire dudit Villiers-la-Garenne d'avec celui de Chaillot; ensuite la descente depuis le Tas de Pierres de Bonnival jusqu'au chemin qui longe l'égout de Paris; puis, les limites et bornes qui ont séparé jusqu'à présent les territoires de Villiers-la-Garenne et Chaillot, et le chemin qui longe l'égout jusqu'à la chapelle du Bas-Roule.

« Pour paroissiens de cette nouvelle église avons assigné les habitants du Roule, et ceux qui habitent et habiteront dans le circuit indiqué plus haut, et dans lequel se trouvent enfermés trois moulins et maisons adjacentes. qui sont en deçà du chemin de Monceau vers le Roule, et qui ont été jusqu'à présent de la paroisse de Clichy. A l'égard des deux autres moulins sis au-delà du chemin de Monceau, ils resteront avec la maison de la Pologne, à la paroisse de Clichy, jusqu'à ce que par Nous en ait été autrement ordonné. Pour dotation de la nouvelle cure avons annexé et incorporé à la dite cure et fabrique les biens et revenus des quatre places de confraternité, qui nous sont échues par le partage fait entre nous et les prévôt, lieutenant et ouvriers monnayeurs de Paris, le 21 janvier dernier, consistant en une ferme sise près de la dite chapelle, affermée présentement mille livres, et en la maison où a logé jusqu'ici le chapelain de la dite chapelle, maître Le Voyer, prêtre de notre diocèse... Des mille livres provenant de la dite ferme, il touchera annuellement 350 livres; et les monnayeurs sont tenus de lui payer chaque année 330 livres, pour l'acquit des fondations portées au martyrologe de la chapelle. La somme

de 450 livres sera donnée à la fabrique pour l'entretien de l'église, le linge, le luminaire, les ornements.

« En outre, les marguilliers sont chargés de donner chacun an au vicaire de la paroisse la somme de deux cents livres, comme aussi celle de 40 livres de redevance annuelle et perpétuelle au sieur curé de Villiers, et à ses successeurs, et celle de 5 livres à la fabrique de Villiers, à titre d'indemnité.

« Quant aux 200 livres restant, elles seront payées par le fermier à Hardouin Bailly, pourvu de l'une des quatre places de confraternité, et, après sa mort, elles resteront au profit des sieurs curé et vicaire et de la fabrique. Les marguilliers seront, en outre, tenus de donner 50 livres au vicaire...

« Le sieur Voyer, curé du Roule, sera tenu de rembourser chacun an au sieur curé de Villiers-la-Garenne, la moitié des impôts qu'il paye pour les décimes ordinaires et extraordinaires à cause de sa cure, jusqu'à ce qu'il soit fait une autre imposition et rôle de décimes. »

Les religieux du chapitre de Saint-Honoré avaient demandé de conserver une place au chœur dans la chapelle, après les seigneurs suzerains, et d'y pouvoir faire construire un banc à leurs frais. Il leur fut « accordé d'aller en procession chaque année à la nouvelle cure, le 1er jour de may, de pouvoir dire la messe dans l'église à heure compétente ». On n'eut point égard à la prétention des religieux de l'abbaye de Saint-Denis, qui réclamaient le patronage de la cure du Roule, comportant le droit de présenter les nouveaux curés à la nomination de l'archevêque. Les dames de Saint-Cyr avaient obtenu, selon leur désir, l'autorisation d'avoir un banc dans le chœur, et une participation aux prières dominicales (1).

L'église du Roule prit beaucoup d'importance au XVIIIe siècle. La fabrique avait acquis, en 1698, une pro-

(1) Arch. nat. Paris, carton S. 3481. Erection de la cure du Roule.

priété de 8 arpents 3/4 sise au Bas-Roule, paroisse de Clichy. Elle la louait 393 livres 15 sols par an, avec charge de plantations et constructions (1).

Le roi ayant établi la pépinière obtint la cession de ces arpents, qui confinaient à l'orangerie.

L'église, tombant de vétusté, avait été démolie en 1741, par ordonnance du lieutenant général de police, qui en redoutait la chute. Il fallait en construire une plus spacieuse. Le roi consentit à céder du terrain sur l'emplacement de l'ancienne pépinière, près des dépendances de l'hôtel des Monnaies, d'une contenance de 30 toises ou 60 mètres de face et de 60 toises ou 120 mètres de profondeur, à charge pour les marguilliers et habitants du Roule de construire à leurs frais la clôture, qui serait mitoyenne avec le terrain de l'ancienne pépinière (2).

Après l'érection de la cure, l'archevêque Antoine de Juigné permit, le 9 novembre 1788, d'inhumer les corps des paroissiens dans le caveau de l'église.

---

(1) *Ibid.* Seine. III[e] cl. n° 402. Plan d'un terrain situé au Roule.

(2) Texte de l'ordonnance royale :

Extrait des registres du Conseil (14 août 1741).

Le roy étant informé que l'église de la paroisse du faubourg du Roule a été démolie par ordonnance du sieur lieutenant général de police, pour éviter le danger de sa chute, et que les curé, marguilliers et habitants de la dite paroisse désireroient obtenir une partie du terrain de l'ancienne pépinière du Roule, sans causer aucun dérangement à ce qui resteroit du dit terrain, à l'effet d'y pouvoir construire une nouvelle église.

Vu l'avis du sieur Duslin, architecte nommé par Sa Majesté à l'inspection et contrôle des bastiments et dépendances de l'hostel des Monoyes, dont partie de ce qui est basty à la dite ancienne pépinière, est occupée pour magasins et laboratoires, pour les lavures des cendres de la dite Monoye; ensemble le plan y joint et tout considéré. Ouï le rapport du sieur Orry, conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances.

Le roy étant en son Conseil a accordé et accorde une partie du terrain de l'ancienne pépinière du Roule, à l'effet d'y construire une nouvelle église (*).

(*) Arch. nat. (Paris), carton S. 3481, n° 22. Saint-Philippe-du-Roule.

Aux approches de la Révolution, le marquis et la marquise de Lévis, devenus seigneurs de Clichy, Monceau, la Pologne, Courcelles, Liancourt et du fief de Paradis, à Aubervilliers, vendirent au curé et à la fabrique du Roule les droits de haute, moyenne et basse justice des seigneuries de Clichy, de Monceau et dépendances, ne se réservant que leur titre de seigneurs, avec les *cens* affectant les terres des seigneuries, et s'élevant à cinq deniers par arpent.

Ils avaient encore vendu au curé et à la fabrique du Roule 13 arpents 80 perches de terrain situé à Clichy, au lieu dit les Terres Sourdes, faisant partie du jardin de Son Altesse le duc d'Orléans (1).

Cette demi-seigneurie de Clichy, possédée par l'église du Roule, tomba dans les confiscations de la Révolution, en 1791.

(1) Arch. nat. (Paris), S. 3481. Saint-Philippe-du-Roule.

CHAPITRE XXXI

Les chasses et les remises du roi, a Clichy, dans le courant du xviiie siècle

Au commencement du xviiie siècle, c'était autour de Paris, principalement à l'ouest et au couchant de Montmartre, sur le versant des Batignolles, dans la plaine de Clichy, de Monceau, de la Planchette, un luxe *de remises du gibier du roi.* On appelait ainsi des bosquets d'arbres touffus, d'arbrisseaux très peu élevés, servant de retraite aux bêtes sauvages, cerfs, chevreuils, lièvres, etc., destinés aux chasses de la cour et des princes invités par le roi. On en comptait déjà plus de dix en 1731. Elles sont figurées sur un plan de la banlieue nord-ouest de Paris, avec leurs dénominations propres (1). C'était, sur le versant des Batignolles et de Monceau, les remises des *Épinettes,* des *Batignolles*, du *Chiendent,* des *Noyers*, de *Monceau*, de la *Couronne,* des *Huguenots*, de la *Gueule de Loup;* du côté de la Planchette, la remise *Galipaux* et celle du *Chasse-Midi.* Près de Saint-Denis était la première remise de *Saint-Denis*. Leur étendue n'était que d'un ou deux hectares, ou même beaucoup moins. Outre les gardes-chasse, qui avaient soin du gibier, qui le vendaient sur place ou sur les marchés de Paris, et le livraient pour les offices de la cour, il y avait des inspecteurs des

---

(1) Bibliot. nat., Cartes de Paris et des faubourgs, année 1731. — *Voy.* notre carte. Pl. X, p. 173.

chasses (1), et des sous-inspecteurs, dont la mission était de proscrire le braconnage, de surveiller les gardes des *remises*, et de faire rapporter à celles-ci tous les bénéfices qu'on en pouvait tirer par la vente du gibier, des bois servant d'échalas ou propres à être brûlés. Tout cela produisait des sommes assez considérables, car comment auraient-elles suffi à payer les gardes, les inspecteurs, les sous-inspecteurs, et, sans doute, aussi les lieutenants et les capitaines des chasses de Gennevilliers et de Monceau ? Le duc de Richelieu avait obtenu de Louis XV la dignité de lieutenant des chasses de Gennevilliers, et le duc de Gesvres celle de capitaine des chasses de Monceau. C'étaient des dignités trop recherchées pour être gratuites. Il y avait un trésorier des *Menus plaisirs du roi*. En 1748, il s'appelait Robert et demeurait à la Planchette (2). Outre les gardes des *Plaisirs du roi*, et les dignitaires qui remplissaient des fonctions de chasse au nom du roi, des officiers titrés de la vénerie des princes de Lorraine, des ducs de Vendôme et des ducs d'Orléans, avaient leurs demeures à Clichy, à Monceau, à la Planchette (3), et pourvoyaient de gibier la table de leurs maîtres, à la grande désolation des laboureurs, qui voyaient leurs champs dévastés par les sangliers, leurs moissons broutées en herbe par les lièvres et les chevreuils, et leurs récoltes piétinées par les troupes de chasseurs.

Au commencement du XVII[e] siècle, la fauconnerie était encore en usage. En 1630, Louis Opille, conseiller du roi, était gouverneur général de ses véneries et faucon-

(1) En 1733, Jacques Gilbert était inspecteur de la Plaine des Plaisirs du roi. Registres de baptême de la paroisse.

(2) Registres de la paroisse, 1748.

(3) Registres de la paroisse, année 1708. Inhumé dans le chœur de l'église, Nicolas Charles, officier de la vénerie de M[gr] le duc d'Orléans. — Année 1713, baptême de la fille d'un écuyer, lieutenant de chasse des Plaisirs du roi.

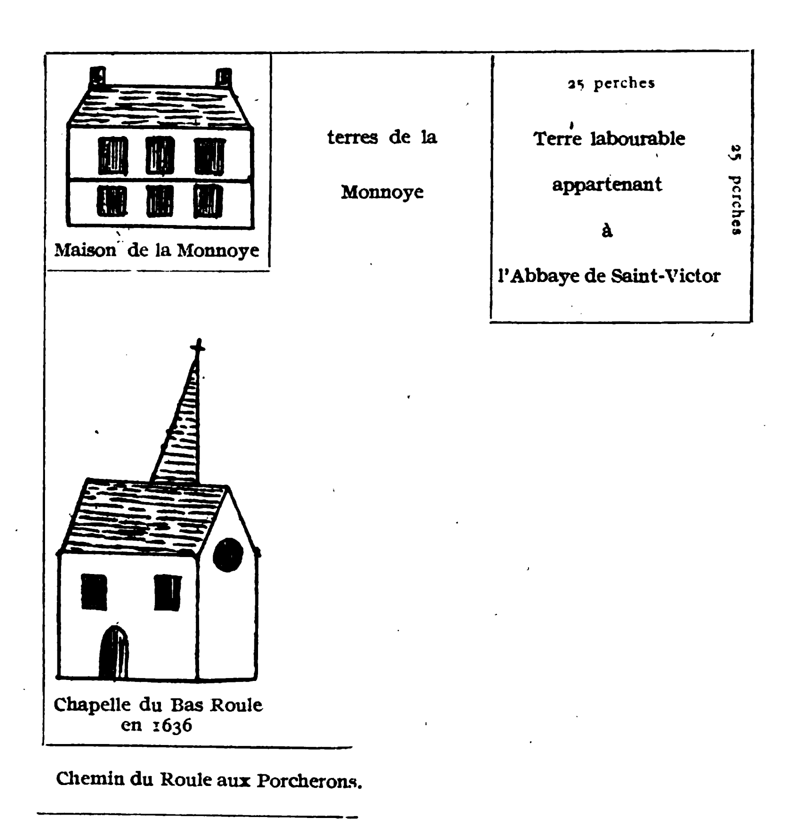
neries. L'élevage des faucons pour chasser au vol les perdrix, les cailles, les alouettes, réclamait des hommes spécialement dressés à cet effet. Louis XIII avait aimé la chasse au faucon. A la fin du XVIII[e] siècle, le tir au fusil l'avait remplacée.

Ce qui excitait principalement les plaintes dans les campagnes, c'étaient les *Remises du roi*, que tous avaient sous les yeux, et contre lesquelles on avait des griefs continuels. sans pouvoir y remédier. Elles dépendaient de la capitainerie de Varennes. Il y en avait dix-sept dans la paroisse, au XVIII[e] siècle. Elles contenaient ensemble dix-huit arpents et cinquante-deux perches et demie de terrain. Quand les animaux s'échappaient, nul n'avait le droit de s'opposer à leurs dégâts ; et c'était un grave délit de les tuer.

On vit, à la Révolution de 1790, quelles colères couvaient dans les esprits à propos de ces abus de la chasse. Le 18 mai de cette année, les habitants de Clichy s'étaient portés en foule vers les *Remises du roi*, pour couper les arbres et arracher les taillis. Le maire, averti, fit arrêter les délinquants, qu'il trouva encore occupés à cette besogne, les fit conduire à la mairie, les menaça d'une peine sévère ; mais ils avaient trop répondu aux dispositions générales des esprits pour être punis.

Les chasses à courre avaient lieu au bois de Boulogne et en deçà, dans les plaines actuelles de Levallois et de la Planchette. Le chemin des Chasses en rappelle le souvenir. Pour la chasse aux perdrix, aux cailles, c'était surtout dans les plaines de Saint-Denis et de Gennevilliers, qu'elle était suivie, puisque c'était au duc de Richelieu qu'avait été donnée la lieutenance des chasses de Gennevilliers.

Pl. XV S. 2134. — Plan d'un terrain de cinq arpents appartenant à l'abbaye de Saint-Victor au terroir de Clichy... lieu dit le Bas Roule — en vertu de sentences rendues le 2 janvier 1636 entre François de Harlay, archevêque de Rouen, abbé de Saint-Victor et plusieurs particuliers voisins (1).



(1) Archives nationales. (Paris) carton S. 2134. — Abbaye de Saint-Victor.

CHAPITRE XXXII

Suite de l'histoire de la seigneurie de Clichy. — L'abbé de Vaubrun, seigneur de Clichy (1726-1754). — Son grand train de maison. — Ses charités.

La marquise de Vaubrun, Marguerite-Thérèse Bautru, était morte le dernier jour de mars 1726, laissant deux enfants : Diane-Madeleine de Vaubrun, duchesse d'Estrées (1), et Nicolas-Guillaume Bautru de Vaubrun, prêtre, docteur de Sorbonne, conseiller du roi, lecteur ordinaire de la chambre de Sa Majesté, charge qu'il avait achetée pour 4.000 livres de rente. Il était aussi abbé commendataire de Coméry et comte de Sérant. Par une singulière combinaison pour augmenter ses revenus, il vendit, par acte du 15 mars 1728, la nue-propriété des château, terre et seigneurie de Clichy, à Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, conseiller honoraire du roi en sa cour de parlement, pour une somme de 3.600 livres comptant, plus 6.000 livres de rente viagère au capital de 60.000 livres; et en même temps, il était stipulé qu'il continuerait de jouir, sa vie durant, de l'usufruit et des revenus de ladite seigneurie, c'est-à-dire qu'il aurait toujours les droits et privilèges, les fruits, aubaines, déshérences, droits seigneuriaux et féodaux, comme par le passé.

---

(1) François de Cadillac, duc d'Estrées, eut pour seconde femme Madeleine Bautru, fille de Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun (*Histoire généalogique de la Maison de France*, in-fol. t. IV, p. 602 B.).

Sa fortune devint considérable, à tel point qu'il avait pu prêter à l'un des fermiers généraux du roi, nommé Arnault, la somme de 69.000 francs, qui s'était élevée ensuite à 170.368 livres (1).

Sa sœur, Diane-Madeleine Bautru, qui était devenue duchesse d'Estrées, avait renoncé à la succession de sa mère le 3 février 1727 (2). Son autre sœur était entrée au monastère de la Visitation à Paris, où elle fut supérieure sous le nom de mère Arsène. Les seigneuries de sa famille lui étaient dévolues.

Il retirait annuellement de la baronnie de Bécon.......	3.600	livres
De la ferme louée par Renée Fouquet, veuve Gardais..	3.100	»
De la baronnie de Duplessis-Macé....................	4.900	»
De la baronnie de Segré....	3.400	»
Pour les petites fermes.....	4.000	»
Pour les bois de Serrant	1.700	»
Pour la ferme de Courcelles (3)..................	2.400	»
La seigneurie de Clichy rapportait environ	5.900	»
Celle de Vaubrun..........	1.500	»
Le total des revenus des seigneuries atteignait	29.500	livres

somme considérable pour le temps, où l'abbé de Vaubrun donnait 30 livres de traitement aux maîtresses d'école de ses villages.

(1) Arch. nat., à Paris. Carton T. 479-68.

(2) Arch. Nat., à Paris. Carton T. 479-61. Renonciation de la duchesse d'Estrées à la succession de sa mère.

(3) Ces comptes sont donnés en détail dans le carton T, 479[68] des Archives nationales de Paris.

Il avait d'autres revenus en rentes viagères ou rachetables. Sa sœur, la duchesse d'Estrées, lui devait une rente de 800 livres (1).

La ville de Paris, une rente de 631 livres 16 sols, constituée en 1727...................... 631 livres
La princesse de Chalais, une rente viagère de................................ 2.000 livres
Mme Du Guesclin, une rente de........ 1.000 livres

Il avait cédé au roi le terrain de la Pépinière, près de l'église du Roule.

Le 9 octobre 1728, il avait vendu, comme nous l'avons dit, l'usufruit et les revenus de la seigneurie de Clichy à Louis Rouillé de Roissy, moyennant la pension viagère de 9.500 livres.

C'étaient ainsi 19.931 livres de rente qui s'ajoutaient aux 29.500 livres de revenus des fermes et des seigneuries.

On voit encore différentes sommes d'un total de 3.000 livres, qu'il avait avancées en 1693, 1695 et 1697, et qui lui furent intégralement remboursées. Mais sur les 170.368 livres 6 sols 3 deniers que lui devait depuis longtemps le fermier général Arnault, il ne reçut que 4.330 livres 10 sols après la banqueroute (1).

Il était donc en état de soutenir le luxueux train de maison, que révèlent les mémoires qu'il avait à solder chaque année, et qu'il laissait souvent traîner en longueur. Carrossiers, peintres en voitures, maréchaux-ferrants, marchands de draps, horlogers, médecins, apothicaires, etc., lui dressaient des listes qu'il avait beau faire reviser : c'étaient des dépenses totales, où les fournisseurs et les ouvriers prélevaient de fructueux profits, de

(1) Arch. nat., à Paris. Carton T. 479^{31}. Nombreuses cotes relatives à l'abbé de Vaubrun. Années 1740-1743, etc.

même que les bouchers, boulangers et pâtissiers. Son goût pour la carrosserie était constamment insatiable de nouveautés, de belles peintures et de riches équipages. Il avait dix chevaux, qu'on attelait tour à tour à la berline, au carrosse, à la calèche, à la chaise de poste. Le maréchal s'était abonné à ferrer chaque cheval à raison de 2 livres 10 sols par mois.

Le peintre énumérait les couches de peinture qu'il avait renouvelées aux voitures.

Le 18 avril 1743, il avait donné deux couches de rouge en vermillon aux quatre roues de la berline.....................	16 livres
Le 19 juin, il avait peint en vermillon les quatre roues de la chaise de poste	16 »
Le 29 novembre, il avait peint quatre roues en vermillon, plus le timon de la berline........	18 »
Le 9 septembre 1744, il avait peint les quatre roues de la berline en vermillon, puis le milieu de la volée le 19 décembre.	18 »
Le 28 mars 1745, il avait peint les roues de la calèche en vermillon.....................	16 »
puis gratté les panneaux de la berline, qu'il avait mis en violet. Il avait fait un chiffre couronne sur tous les panneaux, peint le haut du train en couleur d'or et doré les moulures..................	84 »
Total................	168 livres

Un autre compte de peinture des voitures s'élevait à 794 livres que le régleur avait abaissées à	778 livres
L'entretien des équipages, en 1745, chez un carrossier, montait à......................	510 »
et chez un autre, pour réparations, à....................	110 »
Total pour l'entretien des voitures	1.566 livres

Il n' y avait pas moins de 1.315 livres de dépense pour les draps. Etaient-ce les draps pour la livrée des domestiques, pour l'intérieur des carrosses et pour l'abbé de Vaubrun lui-même ?

Quoique l'horlogerie fût loin d'être perfectionnée comme aujourd'hui, elle réclamait une part de budget presque égale à celle des équipages. Outre les horloges et les montres ordinaires, il y avait la répétition anglaise, la répétition à diamant, la montre d'Égypte, le petit réveil, etc. En 1746, l'entretien et le raccommodage d'horlogerie montait à 469 livres. Puis il y avait les mémoires des médecins, chirurgiens, apothicaires. Celui du chirurgien s'élevait à 72 livres en 1746. Celui de l'apothicaire, pour les années 1744 et 1745, ne comprenait pas moins de 108 articles, potions, onguents, sirops, sirop violat, sirop de karabé, sirop de mauves, huile d'amandes douces, eau vulnéraire, vin aromatique pour le postillon, etc., etc. Il montait à 122 livres 3 sols. Combien les serviteurs étaient-ils ? Le total de leur traitement était 1.200 livres. Si l'on considère que la maîtresse d'école, dans les villages, recevait 30 livres, on peut croire que chaque domestique avait bien 50 livres. Alors ils auraient été au moins 24.

Il est regrettable que les dépenses pour la table, les soirées, les réceptions n'aient pas été mentionnées. Dans

les premiers temps, l'abbé de Vaubrun tenait le château de Clichy sur un grand pied, soit qu'il y ait donné des fêtes à la duchesse d'Estrées, sa sœur, soit qu'il y ait séjourné quelques semaines, dans le temps où c'était l'usage de la noblesse de quitter Paris, et de se rendre dans les provinces. On voit qu'il l'avait mis sur le ton d'une demeure princière. Il y avait amassé des tableaux, des glaces, des marbres et des ornements, qui furent estimés 50.000 livres le 2 mai 1740, lors de la vente de l'usufruit et jouissance de la seigneurie de Clichy, faite par l'abbé de Vaubrun à Gaspard Grimod de la Reynière, écuyer, l'un des fermiers généraux des postes et relais de France (1), demeurant rue Vivienne, à Paris. L'abbé de Vaubrun, sans quitter son hôtel de la rue de Grenelle, à Paris, jouissait toujours de sa terre et seigneurie de Clichy. Il se réservait tous les meubles meublant qui se trouvaient au château.

Dans la suite, il perdit un peu de vue cette résidence. Il n'en fit plus son séjour de la belle saison, où il invitait les grands seigneurs de la cour. On s'aperçoit, par une note du 2 mars 1750, qu'il la laissait dans l'abandon. Il consentait à payer 3.157 livres pour les réparations à faire dans le château, dans les fermes et dépendances, pour les dégradations d'arbres abattus, pour le mauvais entretien de ceux qui avaient été plantés.

Du reste, l'abbé de Vaubrun n'oubliait pas le devoir de la charité. Il la faisait dans toutes ses terres avec la générosité qui le distinguait parmi les seigneurs de la cour. Il faisait distribuer des mesures de blé aux pauvres, à quelques-uns de la viande; à d'autres, il accordait des pensions viagères, surtout à ses vieux serviteurs. On voit que dans plusieurs villages, à Saumières, à Bécon, à Saint-Augustin, à Leloroux, il payait un traitement de 30 livres à la maîtresse d'école. Rien n'est

(1) Arch. nat. (Paris). Carton T. 479[60]. Année 1740.

indiqué pour le maître d'école qui recevait, sans doute, une rétribution de la commune.

Il y avait des sœurs à Clichy, auxquelles il allouait, en 1734, une pension annuelle de 300 livres, payables en quatre termes égaux. Il accordait cette année-là une gratification de 15 livres à l'instituteur, qu'il appelait *magister*.

Les pensions viagères qu'il faisait à d'anciens serviteurs, ou à des personnes qui lui avaient remis des capitaux, ou qui touchaient une rente de la part de sa mère, la marquise de Vaubrun, s'élevaient encore à un chiffre considérable.

Mlle Barré de la Haye touchait 300 livres pour la pension servie par la marquise de Vaubrun..	300 livres
Mme Aurillou recevait...........	460 »
D'autres pensions de 500 livres, de 400 livres, deux de 300 livres, s'élevaient encore à...........	1.500 »
non compris la pension de 500 livres, faite par Mme de Vaubrun à sa fille, religieuse de l'Annonciade........................	500 »
et celle de 150 livres laissée par testament à Thérèse de Vaubrun, religieuse de la Visitation.	150 »
Ce qui produisait un total de....	2.910 livres

Et ce n'était pas tout ce que l'abbé de Vaubrun avait à payer de rentes ou de pensions. On voit qu'il donnait 900 livres à M. Crozat en 1743, pour une rente viagère constituée en 1719.

CHAPITRE XXXIII

SUITE DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CLICHY (XVIIIe SIÈCLE). — LES SIRES GRIMOD DE LA REYNIÈRE. — LE MARQUIS DE LÉVIS. — LE CURÉ DU ROULE HAUT JUSTICIER.

Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, conseiller honoraire du roi en sa cour de parlement, ne put jouir de la seigneurie de Clichy, qu'il avait achetée de l'abbé de Vaubrun, car, en la vendant, celui-ci s'en était réservé l'usufruit. Elle relevait en plein fief de la baronnie de Montjay, appartenant à Mlle de Gesvres, en sorte que les sires de Clichy devaient foi et hommage à ceux de Montjay.

Louis-Antoine Rouillé, fils de Louis-Rollin Rouillé et de Marie Angélique d'Acquin, épousa, le 6 août 1731, Angélique-Pouletier, fille de Pierre Pouletier, maître des requêtes et intendant des *ville et généralité de Lyon*. Il revendit, le 2 mai 1740, le château et la seigneurie de Clichy, plus une maison de campagne, avec chapelle domestique, située au même lieu, pour 240.000 livres, au fermier général Gaspard Grimod de la Reynière, qui racheta encore la pension viagère de l'abbé de Vaubrun, moyennant une somme empruntée au 3 o/o (1).

Son fils, Gaspard Grimod, également fermier général, écuyer, seigneur de la Reynière, Clichy et autres lieux, laissa de Madeleine Mazade, sa seconde femme, Laurent Grimod de la Reynière, fermier général, marié en 1753

---

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, ch. VII p. 229.

à Françoise-Elisabeth de Jarente; et deux filles, dont l'une épousa, en 1751, Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la Cour des Aides. Grâce à des spéculations iniques sur les viandes salées fournies à l'armée du prince de Soubise, pendant la guerre de Sept ans, Laurent Grimod de la Reynière fit une fortune scandaleuse. L'hôtel qui porte son nom à l'angle des Champs-Elysées, et qui fut occupé par l'ambassade de Russie, s'éleva du produit de ses vols.

Il le rendit fameux par ses festins de Lucullus, qu'il s'efforçait d'assaisonner de saillies piquantes, mais qui étaient souvent fades et ridicules.

Mme de la Reynière, tout enorgueillie de sa richesse, tranchait du bel esprit, affectait de grands airs, et ne parvenait pas à cacher l'irrégularité de sa conduite.

Leur fils, Alexandre-Laurent Grimod de la Reynière, leur fit cruellement expier leurs travers et leur orgueil par les excentricités et les bizarreries auxquelles il se plaisait, gaspillant l'argent et imaginant mille extravagances. Reçu avocat, il eut d'abord des succès de parole, mais ne voulut jamais entrer dans la magistrature, disant que, s'il était juge, il serait peut-être obligé de condamner quelqu'un de ses parents aux galères, tandis qu'en restant avocat, il pourrait, du moins, plaider leur cause.

Obligé de se servir de doigts artificiels, à cause de ses mains naturellement déformées, il écrivait, dessinait avec une remarquable dextérité.

Ayant un jour demandé à ses parents qu'on le laissât libre de disposer de l'hôtel comme il l'entendrait, pour un dîner d'amis, dont il dressa une liste fictive, il invita par lettres ayant la forme de lettres d'enterrement, une troupe de gens de bas étage, qui trouvèrent la maison gardée par des suisses d'église, attendirent une demi-heure dans une salle tendue de noir, et passèrent enfin dans la pièce où la table était mise, s'assirent chacun devant un cercueil, furent encensés pendant le festin par

des enfants de chœur en rochet, et régalés de vingt services composés principalement de viandes de porc. Le repas se prolongea jusque bien avant dans la matinée du lendemain.

La Reynière et sa femme, en rentrant à minuit, ne savaient que penser de leur fils, à la vue d'une telle mascarade. Mme de la Reynière se présenta le lendemain, à sept heures, appuyée sur le bras du baron de Breteuil, dont l'assiduité la déshonorait. Il leur jeta à la face, devant ses convives avinés, ce vers de Delille :

> Et ces deux grands débris se consolaient entre eux (1).

Une autre fois, il s'enferma dans son appartement et fit dire à son père qu'il n'en sortirait que moyennant une somme de cent mille francs, nécessaire pour payer ses créanciers, qu'autrement il allait faire sauter le château avec cent livres de poudre. La Reynière, qui savait son fils capable d'exécuter un pareil projet, négocia et finit par donner les cent mille francs contre la remise des cent livres de poudre : c'était de la poudre à poudrer.

Alexandre-Balthazar-Laurent Grimod de la Reynière mourut à Villiers-sur-Orge, en 1838, après avoir inondé le public d'écrits divers, particulièrement de satires piquantes, de critiques littéraires, d'art dramatique et d'art culinaire. Son *Almanach des Gourmands* rendit sa réputation européenne. Il parut de 1803 à 1812 et comprit huit volumes in-18. Il disait : « Quelques personnes redoutent à table une salière renversée et le nombre treize. Ce nombre n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze. Quant à la salière, l'essentiel est qu'elle ne se répande pas dans un bon plat. » Pour éclairer sa critique, il avait établi un jury dégustateur, qui se réunissait une fois par mois, et

---

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, ch. VII, p. 233-234.

qui était composé de gens de goût et d'appétit (1).

Il avait été plus que personne atteint du mal qui travaillait beaucoup de grands seigneurs : la prodigalité et l'insouciance dans les affaires domestiques.

Les héritiers de son grand-père, Gaspard Grimod de la Reynière, firent abandon de la terre et seigneurie de Clichy-la-Garenne à Marie-Madeleine Mazade, le 4 mai 1755. La succession de Grimod était obérée. Il avait déjà été obligé de revendre à un pharmacien de Paris, nommé Juvet, la terre et le château de Monceau, en se réservant seulement la seigneurie.

Marie-Madeleine Mazade épousa en secondes noces, le 2 mars 1756, Charles de Masso, marquis de la Ferrière (2), qui fut créé lieutenant-général des armées du roi, le 17 décembre 1759, et mourut à Paris, le 23 mars 1773. La famille Masso était originaire de Lyon et faisait remonter ses titres de noblesse au delà de 1400 (3).

La marquise de la Ferrière avait légué par testament, du 27 février 1773, les terre et seigneurie de Clichy à sa fille, Louise-Madeleine Grimod de la Reynière, en les évaluant 400.000 livres.

Louise-Madeleine Grimod épousa, le 1er décembre 1762, Marc-Antoine de Lévis, baron de Lugny, qui devint colonel du régiment de Picardie le 5 juin 1763, et député aux Etats généraux pour le bailliage de Dion, en 1789.

La fille née de ce mariage le 14 juillet 1765, Antoinette-Madeleine de Lévis, hérita de toute la seigneurie de Clichy, en vertu d'un testament fait à l'avantage de sa mère, et à l'avantage des filles qu'elle pourrait avoir. Elle fut

---

(1) Sur Alexandre-Laurent Grimod de la Reynière, voy. *Revue française*, 1857, t. VIII et IX. — Ch. Monselet. *Les Oubliés et les Dédaignés*. Paris, 1857, 2 vol. in-12.

(2) Marie-Madeleine Mazade avait épousé en premières noces Antoine Grimod, secrétaire du roi et fermier général.

(3) *Dictionnaire de la noblesse*, art. Masso.

mariée à Guy-Henri-Joseph de Lévis, baron de Gandiez, maréchal de la Foi. Ce titre de maréchal de la Foi était héréditaire dans la personne du chef de cette branche de la maison de Lévis, qui est la principale depuis Gui de Lévis, premier du nom. C'était en récompense des services qu'il avait rendus à la cause catholique, en combattant contre les Albigeois, sous les ordres de Simon de Montfort.

Il faut que la fortune du marquis et de la marquise de Lévis ait été bien ébranlée, pour qu'ils fussent réduits à vendre les droits de haute, moyenne et basse justice de la seigneurie de Clichy-la-Garenne, de Monceau et dépendances, avec les droits de police, de voirie, de lots, ventes, saisies, amendes, etc., au curé et à la fabrique du Roule, en sorte que ceux-ci se trouvaient investis d'une partie des principaux droits des seigneurs, mais qu'ils n'en avaient pas le nom. Il était réservé au marquis et à la marquise de Lévis, qui touchaient encore les *cens* affectant les terres de la seigneurie.

Ils avaient vendu, en outre, au curé et à la fabrique du Roule, 13 arpents 80 perches de terrain situé à Clichy, au lieu dit les « Terres Sourdes », faisant partie du jardin de Son Altesse le duc d'Orléans, et touchant sa propriété du côté du levant. C'était un lot considérable de terrain au-devant du petit château voisin de la rue du Guichet.

Le curé et les marguilliers du Roule s'engageaient à payer cinq deniers de *cens* par arpent chaque année à la Saint-Luc, 18 octobre (1).

Au début de la Révolution, le baron de Gandiez profita de la législation nouvelle pour rompre son union avec Antoinette-Madeleine de Lévis. Celle-ci se retira dans son château de la Planchette, où elle fut bientôt portée sur la liste des suspects, malgré le certificat de civisme

(1) Arch. de la Seine, S. 3481. Saint-Philippe-du-Roule.

que lui délivra la municipalité de Clichy, le 1er germinal an II. Gardée à vue dans sa maison, dont tous les meubles furent mis sous le scellé, elle fut obligée de fournir un cautionnement de douze cents francs, pour obtenir l'autorisation de garder un domestique et un cheval de selle. Et, manquant de pain, elle réclama cette somme, qui lui fut redonnée à grand'peine. La hache la menaçait; elle fut accusée comme tous les nobles qui remplissaient les prisons de Paris. Elle parvint à s'enfuir. Condamnée à mort par contumace, elle laissa passer les jours de la Terreur avant de reparaître. Sa maison de la Planchette avait été vendue aux enchères, comme propriété nationale. Son château seigneurial, qui avait servi aux audiences du bailliage de Clichy jusqu'au 24 janvier 1791, tomba au pouvoir de la municipalité, qui ferma la salle des séances, et apposa les scellés sur les armoires contenant les minutes de la justice (1). Quelques années plus tard, il était bien délabré. Ses maîtres ne l'avaient plus occupé. Ils l'avaient loué aux aventuriers qui se présentaient et se retiraient eux-mêmes dans une espèce de basse-cour appelée le Petit-Château, qui était séparé du grand par l'église et le presbytère.

Antoinette-Madeleine de Lévis se remaria avec un étranger, nommé Louis Adéoud, et, du consentement de son nouvel époux, elle vendit pour 200.000 francs, le 30 juin 1808, le reste de ses propriétés de Clichy à un aventurier nommé Boigues, qui revendit les terrains en détail et fit démolir le château. Un débris en marque encore l'emplacement au n° 2 de la rue de l'Abreuvoir. C'est un pan de muraille, soutenu par de grosses pierres de taille et surmonté d'une archivolte brisée. Il appartenait aux dépendances de la maison principale; derrière était l'immense four banal (3).

(1) L'abbé LECANU. *Histoire de Clichy*, pages 240, 241 et 264.
(2) Arch. nat., Paris Q1. 1071-1073.
(3) *Voy.* notre planche, p. 27.

Le petit château de la rue du Landy, après avoir appartenu au prince Louis de Lorraine, avait passé apparemment par héritage au duc de Vendôme et ensuite au duc d'Orléans, propriétaire d'un terrain considérable en cet endroit. Il avait une chapelle dans l'église de Clichy; mais il la laissait tomber en ruines. Il en fit l'abandon au sieur de Courmont, le 12 mai 1759. Celui-ci la réédifia, ainsi que la sacristie de l'église. Mme de Courmont obtint confirmation de la jouissance de cette chapelle par un acte du 13 février 1761.

CHAPITRE XXXIV

TRANSFORMATIONS OPÉRÉES DANS LE VILLAGE DE CLICHY AU XVIIIe SIÈCLE.

La marquise de Vaubrun se plaisait à Clichy. Elle fit de grandes dépenses pour l'embellissement de son château, où elle résidait ordinairement, et ne négligea rien pour donner un aspect plus agréable au village. Une grande partie de son château fut reconstruite à neuf, avec des parcs et des jardins d'une vaste étendue, dessinés dans le goût de ceux de Versailles. Afin de dégager le terrain qui servait de cimetière, et qui était, en réalité, une sorte de place publique sur le côté méridional de l'église, elle céda un emplacement au nord et à l'est du chœur pour les inhumations (1). On planta des ormes, près des anciennes tombes, et l'on eut un lieu de promenade entre l'église et les abords du château seigneurial. C'était le 6 avril 1702. L'accord avait été fait avec le curé et les paroissiens, du consentement du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Des moulins à pompe foulante, établis sur la Seine, élevèrent les eaux du fleuve, qui jaillirent en cascade dans les parcs et dans les jardins (2).

Pour mettre son château en communication facile avec la grande route, qui allait de Paris à Rouen par Monceau, elle échangea des terrains avec les abbayes de Saint-Denis et de Montmartre, et put faire redresser ou élargir le chemin du Coq ou de la Grande-Pinte. La rue de

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, ch. V, p. 168.

(2) Registre de baptême et de décès de la paroisse, 6 avril 1702.



Clichy fut tracée en droite ligne, en même temps que la grande rue des Batignolles, qui en est la prolongation; puis, sur la hauteur, elle infléchissait au midi du côté de la rue des Porcherons, et descendait directement vers le château de la marquise de Vaubrun. Un embranchement, prenant naissance à la Fourche, conduisait à Saint-Ouen. Depuis le sommet de la Fourche au château de Clichy, la route était bordée d'une plantation d'arbres (1). On en voit le tracé dans un plan de Paris de 1763.

Ces voies de communication furent complétées, en 1745, par la spacieuse avenue que Louis XV fit ouvrir de Saint-Denis à Neuilly, dans le dessein d'éviter Paris, en se rendant de Saint-Denis à Saint-Cloud. Cette avenue coupait, en plusieurs endroits, l'ancienne route de Saint-Denis à Neuilly, qui prenait, entre Clichy et Neuilly, le nom de *route de la Révolte*. Elle s'appelait ainsi avant 1745; on ne sait pas pourquoi. Elle a laissé un tronçon à Clichy dans la rue des Cailloux.

C'est entre cette rue des Cailloux et la grande avenue de Saint-Denis à Neuilly, que se trouvait, au bout du jardin du château, une esplanade laissée libre pour les ébats de la population, et que l'on appelait le Paradis.

Si l'on juge de l'emplacement de l'ancien château par le pan de muraille encore debout au n° 2 de la rue de l'Abreuvoir, et derrière lequel était le four banal, le parc et les jardins se trouvaient de chaque côté, au nord et au midi, et se prolongeaient au couchant jusques à mi-chemin de la Seine (2). L'abreuvoir où buvait le bétail était au bas de la rue actuelle de l'Abreuvoir. Plus loin, au couchant, étaient des fossés qui délimitaient le parc, et dont il restait des vestiges au-devant de la rue Fournier, il y a seulement un demi-siècle. Le parc était séparé de l'église par un espace suffisant pour servir de place publi-

(1) *Voy.* le plan de Paris et des faubourgs, année 1763. (Bibliot. nat.). — *Voy.* notre carte n° 235, p. XIII.

(2) *Voy.* notre planche, p. 27.

que et de lieu de promenade à la population, comme nous l'avons dit à propos du cimetière.

La rue de Paris n'était qu'un sentier longeant les fossés du château seigneurial, et s'appelait *chemin de Monceau*.

La rue Marthe était bordée du côté du nord par une grange de dîmes appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, et par quelques rares maisons. Elle se nommait *chemin de Montmartre* ou *rue de Montmartre*.

Au bas de la rue Montmartre commençait la *rue Royale*, appelée maintenant rue du Landy. Un embranchement, *le chemin des Couronnes*, se dirigeait sur Saint-Ouen, et le chemin principal, qui allait à Saint-Denis, prenait le nom de chemin *du Landy* (*de l'Indict*), à cause de la célèbre foire de ce nom, qui se tenait à Saint-Denis, et commençait le mercredi le plus rapproché de la Saint-Barnabé.

Un second embranchement, qui longeait la Seine, s'appelait *chemin du Clos du Bout*.

A l'autre extrémité du villageétait le chemin de la Planchette, faisant suite à la rue de l'Eglise. C'est aujourd'hui la rue de Neuilly. C'était un des principaux chemins de Clichy, surtout à cause du château de la Planchette, où résida longtemps la maréchale de Créquy, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

Le chemin de la Procession faisait le tour du village, à une certaine distance dans la campagne. Une de ses extrémités était la rue actuelle des Bournaires; l'autre se confondait avec la rue Jeanne-d'Asnières. Il allait ensuite, parallèlement à la Seine, se ressouder à la rue qui s'appelait naguère rue de la Procession.

De somptueuses maisons de campagne s'élevaient sur différents points : à la rue de Clichy, au quartier des Porcherons, à Monceau, près du moulin du Coq, à la Planchette, en divers endroits du village de Clichy, principalement le long de la rue Royale ou de la Grand'Rue, où se trouvait la gracieuse villa qui subsiste encore au-

18

jourd'hui; sur le chemin de la Planchette ou de la rue actuelle de Neuilly, près de laquelle était le château de la marquise de Saint-Rémy; sur la rue des Couronnes et aux alentours du château seigneurial.

Le duc d'Orléans avait une luxueuse résidence près de la barrière Monceau; mais le délabrement de sa fortune se fit sentir dans ses maisons de campagne; et son fils, le duc de Chartres, après avoir étalé, dans son palais et dans ses jardins de Monceau, des magnificences féeriques chantées par Delille, s'était laissé déchoir de ces splendeurs par sa prodigalité.

La marquise de Vaubrun et les grandes familles surtout demandaient le pavage des rues de Clichy. Une pétition signée des habitants fut adressée au gouvernement pour obtenir son adhésion et son concours. Une des raisons invoquées était qu'une mare profonde, près de la maison du prince Charles, nuisait tellement à la circulation que les voyageurs étaient quelquefois hors d'état de la franchir; et le prêtre, lorsqu'il était obligé d'administrer les malades dans la direction de Courcelles, ne pouvait passer.

Il s'éleva des contestations voisines de l'émeute, à Monceau, quand il fut question de dessécher une mare dont les eaux fétides faisaient périr les troupeaux, qui s'y désaltéraient, et répandaient l'infection dans l'air. Les habitants du village ne voulaient pas qu'on la fît disparaître. Il fallut l'intervention de la cour et des princes, notamment du duc de Chartres, pour triompher de leur opposition. Les ouvriers qui ouvrirent une tranchée, eurent à se défendre des coups; mais enfin ils aboutirent.

En 1788, le roi Louis XVI recula au sud-ouest l'enceinte de Paris jusqu'au chemin de Monceau, en attendant qu'elle s'avançât jusqu'à l'emplacement actuel du boulevard des Batignolles. Ce fut le roi qui acheta les terrains et les maisons, sur une étendue de 2 arpents 78 perches 3 pieds, pour la somme de 11.120 livres 16 sous,

au chevalier Devezelay, qui reçut encore une indemnité de 2.780 livres (1).

C'est à cette date de 1788 que fut construite l'enceinte des fermiers généraux, qui limitait Paris, au sud-ouest, par le territoire de Clichy.

La famille Mayeux, qui se révèle pour la première fois en 1662, avait commencé un village, qui se développa le long de la rue du Bac-d'Asnières, mais qui devait tarder à prendre de l'accroissement.

---

(1) Arch. nat. de Paris. Q. 1071. Vente de différents terrains faite au roi par M. et M[me] Devezelay, situés à Clichy et à Monceau, nécessaires pour la nouvelle enceinte de Paris, par acte passé devant Boulard, qui en a la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 22 août 1788.

« Par-devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, furent présents : Messire Jacques-Louis Devezelay, chevalier, et dame Marie Corby, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue Poissonnière, paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, n° 24.

Lesquels ont par ces présentes vendu, cédé et quitté et délaissé dès maintenant et à toujours..., à Sa Majesté Louis XVI, ce accepté pour le roi par M. Gabriel Isaac Douet de la Boullaye, chevalier, conseiller du roi... subrogé à M. de Colonia... pour acquérir les maisons, terrains et emplacements nécessaires à la nouvelle enceinte de Paris : deux arpents soixante-dix-huit perches, trois pièces de terrains, en différents articles.

1° 18 perches un tiers de terrain à prendre en un arpent de terre, tenant d'un côté à M. Devezelay, aboutissant par le bout opposé sur le chemin de Monceau, à la hutte aux gardes, d'en haut au sieur Vérité, et d'en bas au sieur Lemaître ; le dit arpent situé au territoire de Clichy, lieu dit aux Ronces.

2°, 3°, etc. Huit autres parcelles de terrain.

La vente est faite :

1° Moyennant la somme de 11.120 livres 16 sous pour prix du terrain ;

2° Celle de 2.780 livres pour indemnité accordée au sieur Devezelay.

CHAPITRE XXXV

LES COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION DE 1789 A CLICHY. — CHANT DU *Te Deum* A L'OCCASION DE LA CONVALESCENCE DE LOUIS XVI. — SERVICE RELIGIEUX POUR MIRABEAU. — UNE PIERRE DE LA BASTILLE INCRUSTÉE DANS LE MUR DE L'ÉGLISE. — DISCOURS PRONONCÉ. — LE PRÊTRE INTRUS. — CALME DE LA POPULATION.

Les habitants de Clichy avaient salué les Etats généraux avec les espérances qu'ils inspiraient à toute la France. Ils attendaient un nouvel ordre de choses, qui s'annonçait partout sous d'heureux auspices. Leur attachement à la religion n'avait subi aucune atteinte. Louis XVI, qui était tombé malade, s'étant rétabli, le conseil municipal se réunit pour manifester sa joie, et écrire à l'Assemblée constituante, combien il était heureux d'apprendre le rétablissement du roi. Il ordonna qu'un *Te Deum* solennel d'actions de grâces serait chanté dans l'église de Clichy, le 27 mars 1791 (1). Les vicaires généraux, en l'absence de l'archevêque, l'avaient déjà prescrit. Le curé l'avait annoncé au prône pour trois heures. La garde nationale et la municipalité se rendirent à l'église; mais tout était terminé quand elles arrivèrent. Elles demandèrent la répétition de la cérémonie; le curé s'y prêta de bonne grâce. Elles allèrent ensuite à Monceau, avec une grande partie de la population. Elles exigèrent que le vicaire de la succursale, chantât pareille-

(1) Arch. nat., à Paris. F $\frac{1\ c}{III}$ — Seine, 25.

ment le *Te Deum*. Le vicaire répondit que l'archevêché ne lui avait rien commandé, qu'il n'avait point d'ordre à recevoir de la municipalité. Malgré toutes les instances, il persista dans son refus. Alors quelqu'un entonna le *Te Deum*, et la foule le continua d'une voix vibrante. Elle y ajouta : « *Domine, salvam fac legem;* puis, *Domine, salvam fac gentem; Domine salvum fac regem.* »

Le vicaire s'était soustrait à la fureur de la population, qui l'aurait lapidé.

Ces mots : *la nation, la loi, le roi*, étaient dans toutes les bouches, comme l'expression de tous les progrès que l'on croyait avoir faits. Ils devaient être bientôt suivis de trois autres : *ou la mort*, qui semblaient déjà appeler la guillotine.

Les conseillers municipaux de Clichy, tout en portant leurs regards en avant, et en se promettant un avenir des plus prospères, n'entendaient nullement rompre avec leur passé religieux. Mirabeau étant mort, presque sur ces entrefaites, ils se crurent encore obligés d'envoyer une adresse à *l'Assemblée nationale*, pour déplorer la perte du célèbre orateur comme une calamité publique, et pour dire qu'ils avaient fait célébrer un service religieux, dans l'église de Saint-Médard, pour le repos de son âme, le 14 avril 1791. Ils n'embouchaient pas la trompette avec autant d'exaltation que beaucoup d'autres municipalités, qui avaient aussi envoyé des adresses à *l'Assemblée nationale* (1). Celle du Mans, par exemple, ne trouvait pas d'expression pour rendre sa douleur. « A « cette nouvelle, disait-elle, nous avons été frappés « comme d'un coup de foudre. Elle a suspendu toutes les « facultés de notre âme... Il n'est donc plus cet illustre « défenseur des droits de l'homme et du citoyen ! Que « de pertes nous avons à pleurer en perdant un seul

(1) Arch. nat., à Paris. $\frac{C}{131}$ — Assemblées politiques. C. § 2.

« homme! Orateur, presque toujours aussi sublime « qu'éloquent; écrivain juste et profond, philosophe sans « faiblesse, politique éclairé, Mirabeau réunissait toutes « les grandes qualités qui constituent l'homme de génie. « Pourquoi la nature, si belle dans ses œuvres, n'a-t-elle « pas permis que la vie des grands hommes, qu'elle a « formés pour le bonheur de leurs contemporains, fût « reculée jusqu'aux dernières limites de la vieillesse?... « Il vous aiderait à mettre la dernière main à cet édifice, « qui immortalisera son nom et le vôtre... (21 avril « 1791) (1). »

C'était déjà Jean-Jacques Rousseau, qui inspirait le rédacteur de cette adresse des conseillers du Mans. Il ne parlait plus de Dieu, mais de la nature, et lui attribuait la science et le pouvoir de former des hommes de génie. Il n'ordonnait aucun service religieux pour l'âme de Mirabeau. Clichy n'allait pas aussi vite dans la voie de l'incrédulité.

La plupart des habitants entendaient rester fermement attachés aux pratiques de la religion. Le 29 octobre, une plantation de croix s'était faite sur la place publique de Monceau, avec une grande solennité civile et religieuse, en vertu d'un arrêté municipal de la commune, et en remplacement d'une ancienne croix renversée par accident, il y avait plus de vingt ans. Le 3 février 1791, le conseil municipal prescrivit les mesures les plus rigoureuses contre ceux qui manqueraient à la sanctification du dimanche, soit en travaillant, soit en vendant des boissons ou des aliments pendant les heures des offices. Défense était faite de causer ou de badiner dans l'église; de donner à manger des aliments gras les jours où ils n'étaient pas autorisés par l'Eglise; de tenir des jeux de cartes ou de hasard, et de faire danser sans une permission spéciale du procureur de la commune. Cepen-

(1) L'abbé LECANU. *Histoire de Clichy*, ch. VIII, pp. 256-259.

dant les orages s'amoncelaient à mesure que *l'Assemblée nationale* brisait les institutions du passé; l'on prêtait l'oreille aux feuilles publiques et provocatrices, qui commençaient à circuler dans les campagnes, et aux orateurs de carrefours, qui cherchaient à attirer l'attention et à faire écho aux orateurs de la Chambre.

La Bastille avait été démolie le 14 juillet 1789. Ses débris parurent propres à réveiller le zèle patriotique des citoyens, qui s'attiédissaient dans la cause de la révolution. Un entrepreneur de maçonnerie, nommé Palloy, voulant accroître sa clientèle, imagina d'envoyer dans les chefs-lieux des quatre-vingt-trois départements, un relief en plâtre, représentant la forteresse démolie, et un plan gravé du même édifice, incrusté dans une de ses pierres carrées. La commune de Clichy en reçut une, qui fut posée en grande cérémonie, le 13 juin 1791, en présence des autorités locales, et scellée dans le mur de l'église, du côté du presbytère, en face de la porte latérale à huit pieds de hauteur (1). Le discours prononcé à cette occasion par le citoyen Vallée, est plein de ce pédantisme emphatique et enflammé, dont s'animèrent les Danton, les Fouquier-Tainville, les Robespierre, pour insulter le passé, et glorifier un avenir qui allait être tout souillé de sang. Il caractérise l'état d'esprit de la plupart des meneurs de la populace.

« Citoyens et Messieurs, dit-il, la liberté a répandu son influence sur toutes les parties de l'empire français. La Bastille et ses ténébreux cachots ont disparu sous les efforts du patriotisme; et je viens, au nom du patriote Palloy, en déposer les débris au milieu de vous, pour entretenir et perpétuer votre haine pour les tyrans et les despotes.

(1) On rechercha cette pierre inutilement dans l'église, il y a quelques années. On avait oublié qu'une petite porte latérale donnait entrée dans l'église, du côté du presbytère, et c'est près de là que les recherches devaient être dirigées, et non à l'intérieur.



« Vous vous rappelez encore, avec une sainte indignation les attentats de ces hommes pervers, de ces êtres vils, qui, engraissés du sang des peuples, avaient fondé leur bonheur sur la misère de leurs semblables. Ils étaient les sacrificateurs; nous étions leurs victimes. Dans le plus beau pays de l'Europe, sous le climat le plus heureux, l'homme né libre vivait dans les fers. Le fléau des impôts accumulés pesait sur le peuple, et le peuple économisait les deniers de la misère, pour assouvir des profusions révoltantes, qui avaient tari les trésors de l'Etat. La superstition avec son ignorance, l'intolérance avec ses fureurs, l'ambition avec son audace, l'orgueil avec ses mépris, l'or avec son insolence, le despotisme avec ses bastilles, ses verroux, ses chaînes et ses satellites, avaient fait de la France une vallée de larmes, de contrainte et d'esclavage. Aujourd'hui le citoyen a recouvré ses droits, la barbarie de la féodalité a disparu, la loi est devenue souveraine, les impôts sont répartis avec une juste proportion; les barrières qui entravaient nos relations commerciales sont renversées; des parlements, qui vendaient la justice au poids de l'or, sont remplacés par des tribunaux assis sur l'empire de la loi; des prélats orgueilleux sont remplacés par des hommes vertueux, qui font bénir la religion et l'humanité; une milice citoyenne, guidée par l'honneur et le patriotisme, est la sanction des lois, la garde du trône et la sûreté de l'Etat : voilà ce que nous avons fait, voilà l'ouvrage des Français!

« Vos enfants rediront ces faits et béniront notre mémoire; emparons-nous de la génération qui naît, qui court à la *buberté;* qu'à peine échappé de ses langes, l'enfant sur le sein de sa mère, dans les bras de son père, apprenne à balbutier ces mots de la *Nation*, *la Loi*, *le Roi*. Qu'à ces noms révérés son œil étincelle, son cœur palpite, son âme s'embrase, et qu'il augmente déjà le nombre des citoyens toujours prêts à défendre la raison et la patrie.

« Pour vous, sages magistrats d'un peuple qui a décoré votre civisme de l'écharpe citoyenne, faites fleurir, faites circuler les lois; et vous, garde nationale citoyenne, l'honneur de votre pays, protégez-les, défendez-les; que tous vos efforts déjouent les projets des traîtres et des fanatiques; propagez vos lumières, vos sentiments civiques dans tout le canton, dont votre pays est le chef-lieu, et dites à tous les citoyens qu'un ami de la liberté, que le patriote Palloy, a arraché la dernière pierre de la Bastille, qu'il la leur offre; mais qu'ils auront fait plus que lui encore, si, esclaves de la raison, ils font fleurir la liberté à côté de la loi (1). »

Ce discours témoignait encore du respect pour la religion, mais pour la religion d'Etat, la religion des prêtres assermentés. L'ancien curé, l'abbé Charles, avait essayé de maintenir les esprits dans la modération, assistant aux délibérations du conseil municipal, et usant de son crédit auprès des paroissiens pour prévenir les entraînements d'impiété, qui commençaient à déborder de Paris dans la banlieue. Mais lorsque la loi du 26 décembre l'eut obligé à se prononcer pour ou contre le serment constitutionnel du clergé, il essaya de faire des restrictions à ce serment; elles ne furent point acceptées; et il se retira devant un intrus, Marie Le Maignen, premier vicaire de Boulogne, envoyé par la commune de Paris, et reconnu curé de Clichy le 3 avril 1791. Avant son départ, il apura, en présence de l'assemblée de la commune, les comptes de sa gestion qui remontait à plus de trente ans, reçut les remerciments de tous, et déposa une offrande patriotique de six cents livres.

Frappé bientôt par le décret de déportation, il crut désarmer les farouches représentants du peuple, par une seconde offrande patriotique de cinq cents livres; mais

---

(1) L'abbé LECANU, *Histoire de Clichy*, ch. VIII, pp. 256-259.

elle fut refusée (1). Cependant il est à croire qu'elle lui concilia quelque bienveillance, car il ne fut pas recherché pendant la *Terreur*, et il put traverser la révolution à Paris, au sein de sa famille.

Le parti avancé ne parvenait pas à entraîner à sa suite la masse de la population. Cependant il levait la tête et plusieurs de ses membres avaient de l'initiative, pour se mettre à l'unisson des décisions de l'*Assemblée legislative*. Louis XVI ayant été arrêté dans sa fuite, et ramené de Varennes, la municipalité de Clichy envoya une adresse à la Chambre des députés, pour dire qu'elle avait chargé des gardes nationaux de faire faction lorsqu'il passait à Monceau. Cependant l'adresse était brève; elle ne témoignait ni blâme, ni satisfaction (2). Si les ardents révolutionnaires ne furent ni les plus nombreux ni les plus forts à Clichy, il y en eut cependant qui accueillirent non seulement les heureux changements de 89, mais les folies et les horreurs de la Convention. Ils prirent les noms des plus sauvages égorgeurs, les noms des plantes et des fleurs, qui remplaçaient les noms de saints dans le calendrier républicain. Ainsi dans les registres de l'état civil, des citoyens s'appellent Brutus, Branche-d'Amour, Messidor, Franciade, Jean-Jacques, Marat, Franklin, Lepelletier, Liberté, Vainqueur, Victoire, Lamontagne, Achille, Fleur d'Epine, Chèvrefeuille, Sophie, Jeudi... etc.

Ceux qui se nommaient ainsi ou qui nommaient ainsi leurs enfants, étaient évidemment pris du vertige, qui faisait tourner tant de têtes, et faisait applaudir les scènes les plus sanglantes et les plus monstrueuses; mais ils étaient l'infime minorité. Le 12 août 1792, la commune, après deux délibérations solennelles, refusa énergiquement de laisser transporter les cloches et l'argen-

(1) *Moniteur universel*, an I, n° 56.
(2) Arch. nat., à Paris. $\frac{C}{131}$.

terie de l'église à l'hôtel des Monnaies. Elle arrêta, par un vote unanime, que chaque chose resterait à sa place, et en tel état qu'elle s'y trouvait. Il fallut qu'elle cédât, le 7 octobre 1793, devant les injonctions menaçantes de la Convention; et même elle donna cent francs à un ouvrier, nommé Fallot, pour descendre les cloches, et trente-cinq francs à ceux qui s'offrirent, pour gratter les fleurs de lys et les armoiries peintes dans l'église.

La cloche de la chapelle de Monceau n'avait pas été fondue. Elle n'avait, dit-on, pas le droit de sonner en même temps que celle de Clichy. Elle sonne maintenant sur le portail de l'église Sainte-Marie des Batignolles. Elle porte le nom d'Etiennette. Le curé constitutionnel, l'abbé Le Maignen, ne chercha pas longtemps à maintenir un reste de foi dans ses paroissiens. A peine installé, il fut en désaccord avec le conseil municipal, ne gagna pas l'affection de la population. Il attendait le moment favorable pour jeter le masque, et tourner le dos à la religion, dont il n'était plus le digne ministre.

Un trait fera connaître comment il était méprisé. Le notaire Billiard le cita devant le juge de paix du canton de Clichy, le 3 mai 1792, pour avoir à lui rembourser 15 sous, qu'il avait exigés pour un extrait de baptême. L'abbé Le Maignen comparut et plaida sa cause. Il avait exigé 15 sous parce que c'était l'usage établi depuis longtemps dans toutes les paroisses du département, de toucher un honoraire pour les extraits du baptême. Le notaire invoqua la loi sur l'état civil du clergé, notamment l'article 12 du titre 3 du 12 juillet 1790, sanctionné par le roi le 24 août suivant, et l'article 6 du traitement des ministres de la religion, où il n'est nullement question d'honoraires pour les extraits de baptême. Le juge de paix, Alexandre-François Petit, homme de loi, de l'avis de ses deux assesseurs, condamna le curé Le Maignen à restituer au sieur Billiard la somme injustement perçue, sauf 2 sous 6 deniers déboursés pour le papier timbré. Mais quand le curé eut réclamé ces 2 sous

6 deniers, le notaire réclama de son côté les intérêts des 12 sous 6 deniers, qui lui furent accordés. Ces intérêts et les dépens s'élevèrent à 25 sous.

Acte fut dressé de ce procès. La teneur en est conservée aux Archives de la Seine (1). Le notaire Billiard ne craignit pas de s'attirer le ridicule en poursuivant devant la justice le curé Le Maignen, pour une somme de 12 sous 6 deniers, tant il était sûr d'avoir de son côté l'opinion publique.

Le 1er frimaire (21 novembre) an II, l'abbé Le Maignen renonça à ses fonctions, à son titre, à son caractère, par la remise de ses lettres de prêtrise, et disparut, méprisé de tous. Le dernier acte signé de lui sur les registres est du 31 octobre 1792. Le 2 novembre 1792, une fille est enregistrée sans mention du baptême.

Son vicaire, qu'il avait lui-même choisi, l'abbé Dufy, prêtre habitué à Passy, était plus exalté encore dans sa révolte contre l'Eglise catholique. Il prêta quatre fois, et sur sa demande, le serment constitutionnel. Il ne devait pas tarder à s'éloigner aussi.

L'église servit de lieu de réunion pour les fêtes de la République. Le comité révolutionnaire de Clichy accueillit avec des transports de joie le fameux décret de Robespierre sur l'existence de l'Etre suprême. Il n'avait manifesté aucune tendance persécutrice. Rien de plus paisible que le rendu compte de ses délibérations. Il fallait tenir les séances, sous peine d'encourir les foudres de la Commune de Paris; mais on aurait dit que les laboureurs occupés de leurs champs et de leurs familles regrettaient les heures qu'ils passaient à ces réunions. Ils n'entendaient pas de ces discours enflammés, qui passionnaient les clubs de Paris. A en juger par une lettre du président

(1) Archives de la Seine. Minutes de la Justice de Paix de Clichy, 5 mai 1792, n° 29.



du club, personne n'était capable d'y porter convenablement la parole (1).

1 Voici comment un président du Club écrivait à un membre du tribunal révolutionnaire :

« Ce vingt-cinq germinal Lan 2m de Lare publique françoise, une F. indivisible. Citoyen

« Tut trouva Cigointe le pros cest verballe cons sernant les nommée De St Priest son Epouse et leurs enfant.

« Salue fraternité. N. Présidans. » (L'abbé LECANU, p. 246).

CHAPITRE XXXVI

VENTE DES BIENS NATIONAUX A CLICHY — ABOLITION DE LA JUSTICE FÉODALE

Clichy avait à déclarer, comme les autres localités, quels étaient les biens d'église et les biens d'émigrés, qui devaient être vendus au profit de la nation. Par délibération du 13 juillet 1790, le conseil municipal n'en désigna qu'une faible partie, seulement 57 arpents, appartenant à l'abbaye de Montmartre, le fief de la Panneterie et une grange de dîmes de l'abbaye de Saint-Denis, d'une superficie de trois perches; cinq ou six arpents, qui étaient aux Mathurins, et dix-sept arpents de *remises* du roi.

Les agents de la Convention ne se laissèrent pas tromper. Ils dressèrent une liste beaucoup plus étendue des lots à vendre, sans cependant la rendre complète. Dans le courant des années 1793 et 1794, il fut vendu :

Les terrains des Filles-Dieu de Paris, pour 41.030 livres, en dix-neuf lots;

Les terrains des religieuses de Montmartre, pour 120.830 livres, en vingt-quatre lots;

Les terrains des religieux de Saint-Denis, pour 16.500 livres, en sept lots, non compris : les terrains de la grange de dîme, vendue 1.825 livres;

Les terrains des Mathurins de Paris, pour 204.625 livres, en quatre lots;

Les terrains de la Fabrique de Saint-Philippe du Roule, pour 68.625 livres, en vingt-deux lots;

Les terrains de la Fabrique de Saint-Laurent, pour 2.145 livres, en deux lots;

Les terrains de la Fabrique de Saint-Ouen, pour 2.616 livres, en deux lots;

Les terrains de la Fabrique de Montmartre, pour 11.555 livres, en onze lots;

Les terrains de la Fabrique de Clichy, 65 arpents, pour 86.260 livres, en quatre-vingt-neuf lots, non compris le presbytère, la maison vicariale, la chapelle de Monceau;

La Fabrique de Clichy possédait, en outre, plus de quatre cents livres de rentes sur divers particuliers.

Le domaine royal fut vendu 10.650 livres.

La maison vicariale et ses dépendances, d'une superficie de 220 mètres carrés, fut vendue, le 26 vendémiaire an VII, 6.300 francs. Le presbytère fut vendu, le 19 germinal an VII, 687.000 francs, en assignats. Il contenait une superficie de 912 mètres. Jusque-là, il avait servi de lieu de réunion aux séances du conseil municipal (1).

L'église avait été conservée pour les fêtes patriotiques (2). La chapelle de Monceau, d'une superficie de 26 toises, avait été vendue, le 5 messidor an IV, au prix de 8.500 francs. Du château des ducs d'Orléans et de ses dépendances, il ne fut vendu qu'une portion minime de terrain, pour 9.416 livres. Avec le château de la Planchette, et les terrains qui en dépendaient, adjugés en seize lots, pour 82.325 livres; et la propriété du fermier général Lavoisier, divisée en 19 lots et vendue 64.390 livres, c'est tout ce qui fut vendu des biens d'émigrés.

(1) La commune racheta le presbytère en 1824, au prix de 7.000 francs pour le rendre à sa destination primitive.

(2) L'église, avec la place qui était au-devant, fut rachetée le 5 prairial, an IV, pour 4.000 francs, par le citoyen Louis-Alexandre Deligny; mais elle ne fut pas aliénée. Elle fut rendue à sa destination primitive par l'acheteur; l'office public, interrompu pendant quatre années, y recommença en 1797, ainsi que les registres publics en font foi. (L'abbé LECANU, p. 262.)



Nous avons vu, en parlant des terres seigneuriales, qu'il y avait plusieurs domaines d'une grande étendue, affermés par le seigneur à divers laboureurs de Clichy. Une partie de ces terrains échappa à l'inquisition du fisc révolutionnaire, et resta entre les mains des détenteurs d'alors ou de leurs héritiers.

Les diverses ventes produisirent 560.000 francs, non compris les 687.000 livres d'assignats, qui furent données pour le presbytère. Les propriétés aliénées le furent au prix moyen de 1.250 francs l'arpent, somme élevée pour le temps; mais les acquéreurs se libéraient en assignats. Il est vrai qu'alors ils n'étaient pas encore dépréciés (1).

Les audiences du bailliage de Clichy s'étaient tenues au château seigneurial jusqu'au 24 janvier 1791. Mais, en ce jour, la municipalité alla fermer la salle des séances, et apposer les scellés sur les armoires qui contenaient les minutes, en vertu d'une proclamation du roi, datée du 19 octobre précédent. C'en était fait de la justice seigneuriale. Déjà François Ier, par un édit du 16 février 1540, s'était réservé toutes les hautes justices de la banlieue de Paris. C'était devant le prévôt du Châtelet que se faisaient les appels de moyenne et basse justice de Clichy et de Monceau. Même dès l'an 1536, on en appelait au prévôt de Paris des causes jugées à Monceau, comme il ressort d'une transaction passée entre Etienne Desfriches, seigneur de Monceau et le seigneur de Clichy (2).

Louis XIV, par un édit de février 1674, avait essayé de détruire les justices féodales de la banlieue et de les réunir au Châtelet, ainsi que toutes celles de la ville, sans pouvoir y réussir, parce que les seigneurs ressaisissaient peu à peu leurs antiques droits à mesure qu'on les en

---

(1) Cet état des ventes des biens nationaux avait été transcrit par l'abbé Lecanu, *Histoire de Clichy*, ch. VIII, p. 259-264.

(2) Archives de la Seine $\frac{D}{E1}$. Registre terrier de la seigneurie de Monceaux p. 2.

dépossédait. Nous avons vu des greffiers de la haute, moyenne et basse justice exercer leurs fonctions à Clichy (1). Mais cette fois la Révolution fut la plus forte.

En appel, au Châtelet, le tribunal était composé d'un juge, d'un lieutenant, d'un greffier, d'un procureur fiscal, d'un substitut, de quatre procureurs, de deux huissiers et d'un voyer.

Un fait bien étonnant, c'est qu'il n'y avait point de commune proprement dite à Clichy avant 1790. Les seigneurs traitaient des intérêts de la localité, de concert avec les principaux habitants, comme nous l'avons vu pour le procès soutenu contre l'abbaye de Saint-Denis en 1339 et dans les années suivantes, pour savoir à qui appartenait le droit d'épave, c'est-à-dire le droit de s'approprier les objets charriés par les eaux de la Seine, et abandonnés sur le rivage. C'est le 3 février 1790 que fut élue, après une harangue du syndic Xavier Hennequin, notaire et contrôleur des actes à Monceau, la première municipalité proprement dite. 85 citoyens seulement avaient pris part au vote (2).

Le départ des nobles familles, qui avaient une domesticité nombreuse et s'enfuyaient à l'étranger, avait sensiblement diminué le chiffre de la population, déjà réduit par l'adjonction à la ville de Paris de toute la partie englobée dans la nouvelle enceinte. Il se montait à 2.025 habitants, d'après un état dressé le 14 avril 1791, et les registres de naissance de cette année et de l'année suivante comparés à ceux des années 1783 et 1788, attestent que l'émigration en avait enlevé environ un tiers. Cependant Clichy était encore plus populeux que toutes les communes environnantes. En 1791, Montmartre comptait 197 citoyens actifs ; Neuilly, 305 ; La Chapelle, 292 ; Saint-Ouen, 157 ; Clichy, 315.

---

(1) Registre de baptême de Clichy, 26 janvier 1761.

(2) Etat des communes à la fin du XIXe siècle. — Clichy. — Notice historique, in-8° 1903, p. 12.



C'est, sans doute, à cette primauté du nombre que Clichy dut l'honneur d'être le chef-lieu de canton de ces quatre villages, auxquels celui de Villiers-la-Garenne fut adjoint. Mais il ne tarda pas à être supplanté par Neuilly.

Le Comité révolutionnaire de Clichy accueillit avec des transports de joie le fameux décret de Robespierre sur l'existence de l'Etre suprême.

Nous terminons à 1793 ce travail historique sur l'ancien Clichy-la-Garenne (1). La période suivante présente des transformations sociales et des événements qui ne seraient pas dépourvus d'intérêt.

Ils peuvent être l'objet d'une longue étude au point de vue civil et industriel, comme au point de vue religieux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Diploma Caroli Martelli villam Clippiacum monasterio San-Dionysiono concedentis (2) (Anno 741).

Se alequid de rebus nostris ad loca sanctorum condonamus, hoc nobis procul dubio apud æternum Domenum in æterna beatitudine retribuendum confidemus. Igitur ego in Dei nomene inlûster vir Karlus Majorim-domus, filius Pipini quondam, ob amorem Domeni nostri Jhesu

---

(1) A partir de l'an V, les registres de baptême furent de nouveau tenus régulièrement par l'abbé Mireur, qui avait repris les fonctions curiales, sans porter ombrage aux farouches républicains, mais sans être en possession du presbytère, qui avait servi aux réunions du Conseil municipal pendant la tourmente révolutionnaire.

Lorsque la liberté fut solennellement rendue à l'Eglise par Bonaparte, en 1800, M[me] Récamier et M[me] Dizmer rivalisèrent de dévouement et de charité pour subvenir aux nécessités du culte, acheter du linge et des ornements. Mais l'église elle-même était dans un dénûment déplorable. Elle fit pitié à un écrivain, qui la visita en 1815, accompagné d'un officier irlandais de l'armée d'invasion. (*Voy.* l'abbé Lecanu, pp. 267-268.)

(2) *Historiens des Francs*, t. IV, p. 709. — DOUBLET, *Histoire de Saint-Denis*, p. 690.

Christi, vel remissionem peccatorum meorum, ut veniam de delectis meis consequi merear in futurum, dono donatumque in perpetuum esse volo ad basileca Sancti Dionysii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit, villa nuncupata Clippiacum, in pago Parisiaco constitutam, cum terris, domebus, ædeficiis, accolabus, mancepiis, viniis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursebus, cum peculiis utriusque sexus, omnia et ex omnebus, quecquid ad ipsam villam Clippiacus aspecire vel pertenire videtur, hoc totum ad ipsa baselica S. Dionysii cum omne integritate donamus et concidemus, ita ut ab hoc die villa superius nominata Clippiacum, habendi, tenendi, vel quecquid præfatum monasterium S. Dionysii aut agentis sui pro oportunitate ipsius monasterii facire voluerint, liberam ac fermissimam in omnebus habiant potestatem. Se quis vero, quod futurum esse non credemus, se nos ipsi, aut ullus de heredebus nostris, seu quælibet opposita vel extranea persona, contra hanc epistolam donationis nostræ, quam nos propter nomen Domeni fieri et confirmari decrevimus, venire aut agere, aut alequam calumniam partebus S. Dionysii exinde generare voluerit, in primis iram Dei celestis incurrit, et insuper inferit partebus ipsius monasterii, cogente fisco, auri libros decem, argenti pondo viginti coactus, et quod repetit evindicare non valeat; sed præsens epistola donationis nostræ omne tempore ferma et stabelis debiat permanire stipulatione subnixa.

Actum Pareciaco villa in palatio quod ficit mensis Septemb. die XVII, annum quintum post defunctum Theodoricum regem.

Signum inlustro viro Karlo Majorim-domus, qui hanc epistolam donationis fieri rogavit.

+ S. Radberti comitis. — S. Raygaubaldi comitis. — S. Salaconis comitis. — S. inlustris matrone Sonechildis consent. — S. Grifonis filii sui consent. — S. Hroderici. — S. Hadabaldi. — S. Deodati. — S. Helineberti. — Audoenus capellanus subscripsi. Ego Theudericus subs-

cripsi. — Crothgangus jussus hanc epistolam donationis recognovi.

II. Præceptum Chilperici II, quo silvam Roveritam concedit monasterio S. Dionysii — (1) (Anno 717).

Chilpericus rex Francorum, vir inluster. Se alequid ad loca sanctorum de nostris munerebus pristamus et concidemus, hoc nobis ad mercidem vel stabiletate rigni nostri in Dei nomene pertenire confidemus. Ideo cognuscat utiletas seo magnitudo vestra quod nos foreste nostra Roverito (Rouvray) cum omnem jure vel termeno suo ad integrum, quæ est in pago Parisiaco, super fluvium Sigona, una illo forestario nomene Lobicino, qui commanit in fisco nostro vetus Clippiaco, una cum mansus quod in ipso Clippiaco tenire videtur, vel terras ad ipsius mansus aspicientes, ad integrum ad basileca peculiares patronis nostri S. Dionysii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit, vel ubi domnus Turnoaldus episcopus custus pralesse viditur, ad petitione inlustri viro Raganfredo Majorim-domus nostro, plina et integra gratia ad diae præsente vise fuemus concessisse. Quapropter pro præsente preceptione specialius decernimus urdenandum, quod in perpetuum circa ipso sancto loco mansurum esse volemus, ut ipsa foreste nostra Roverito, cum omnem jure vel termene suo ad integrum una cum supradicto forestario vel mansus suos, cum terras vel pratis in ipso Clippiaco ad integrum ipse domnus Turnoaldus episcopus ad ipsa sancta basileca domni Dionysii martheris, plina et integra gratia ex nostro munere largitates hoc habiat concessum atque indultum, ut eis inantia semper melius delectit pro stabiletate rigni nostri, vel pro salute patriæ Domni meserecordiæ adtentius exorare, et nulla requisitione, nec ullo inpidimento ad jucibus publicis tam in nostro tempore quam et ad

(1) *Historiens des Francs*, t. IV, p. 694.

succedentium rigum, ob hoc habire non pertemiscant, nisi ad supra dicta basileca domni Dionysii nostris et fotoris temporibus proficiat in augmentis. Et ut hæc præceptio firmior habiatur, vel per tempora conservitur, manus nosrri subscriptionebus subter eam decrevimus roborare. — Chilpericus rex. Raganfridus optulit. Datam pridie Kal. Marcias, annum secundum rigni nostri, compendio, in Dei nomene feliciter.

III. Transaction dans laquelle le seigneur de Clichy déclare qu'il a abandonné la moyenne et basse justice de Monceaux, et tout droit de seigneurie sur diverses terres à Jean de Charron.

Il y est rappelé qu'en 1536 Etienne Desfriches reçut du seigneur de Clichy le droit de prendre des cens sur les terres avoisinant son hôtel, jusqu'à l'étendue d'un jet de boule (1); et que l'appel de la justice se fait devant le prévôt de Paris.

Registre terrier des cens... ventes... amendes... de la seigneurie de Monceaux et du fief de Liancourt (p. 2).

« Il est à noter qu'il y a un vieil registre en papier, faisant mention de 340 arpens de terre, ou environ, chargés de sept livres trois sols parisis de menus cens ou environ, deus à cause de ladite terre et seigneurie de Monceaux, en l'an 1448. Mais que ledict Etienne Desfriches quitta depuis, en l'an 1536, quatre livres parisis de menus cens au seigneur de Clichy (faisans partie des dits sept livres trois sols parisis), en eschange d'autres censives, que le dict sieur de Clichy lui accorda de prendre en l'estendue d'un get de boulle, à l'entour de son hostel et pour pris seigneurial dudict Monceaux. Et que par après ledict Jehan de Charron feit borner ledict get de boulle en la présence et du consentement dudict seigneur de Clichy, pour éviter aux différents qui avoient été, et qui estoient

(1) Archives de la Seine à la Préfecture $\frac{D}{E1}$. Registre terrier de Monceaux.

encore entre eux, pour raison de la longueur et estendue d'iceluy. Et accordèrent ensemble que ledict sieur de Charron n'auroit plus pour seigneurie au lieu dudict gect de boulle, que ce qui fut lors borné et limité entre eux pour l'étendue d'iceluy. Et par ce moyen ledict sieur de Charron quitta aussi au dict sieur de Clichy le droit de féodalité, qu'il et ses prédécesseurs seigneurs du dict Monceaux eussent peu et pourroient prétendre, sur les terres qui lui appartenoient lors, desquelles il promit payer les cens au dict seigneur de Clichy, hormis de celles qui étoient comprises en l'estendue et bornes du dict gect de boulle ; et quicta pareillement encore le dict sieur de Charron audict seigneur de Clichy les censives qu'il prenait, ou prétendoit prendre, sur aucunes terres appartenantes au dict sieur de Clichy, à cause de sa seigneurie dudict Clichy; mais non pas les autres censives qu'il prenoit encore, et qui lui estoient deues sur plusieurs autres terres de la seigneurie desnommée, appartenantes lors à diverses personnes, desquelles ne fut parlé par le dict accord, et desquelles ses prédécesseurs et successeurs dudict Etienne Desfriches, seigneur dudict Monceaux, ont toujours paisiblement jouy, avec tout droict de seigneurie, outre la dicte estendue dudict gect de la boulle et bornes d'iceluy.

« Pour lesquelles censives estants hors les dictes bornes y a de présent procès contre le dict seigneur de Clichy, lequel soutient qu'elles lui appartiennent, et lui ont été quictées par le dict sieur de Charron, en faisant le dict accord, par lequel il doit être spécifiées par le même toutes les censives que les seigneurs de Monceaux doivent prendre sur le territoire de Clichy, à cause de leur seigneurie dudict Monceaux, en quelque autre fief que en ce soit. Car pour le regard des autres censives que preignent les dicts seigneurs de Monceaux sur le territoire du Roule, Villiers, port de Neuilly, et aultres terroirs que celui dudict Clichy, il n'y veut ni saurait prétendre aucune chose, combien qu'elles soient bien loin des

dictes bornes, en l'estendue desquelles le dict seigneur de Clichy a quicté la justice moyenne et basse, et généralement tout le droit de seigneurie qu'il y pouvoit prétendre, sans s'en réserver aucun quel qu'il soit, fors la foi et hommage, qui est cause aussi que les habitants du dict Monceaux, lesquels sont tous demourant en l'estendue des dictes bornes, ne vont plus et n'ont jamais été depuis aux assises de la justice dudict Clichy, mais seulement aux assises de la justice dudict Monceaux; et que l'appel de la justice dudict Monceaux se relève pardevant Mgr le prévost de Paris, comme fait aussi l'appel de la justice de Clichy.

« Et lequel appel de la justice dudict Monceaux s'estoit déjà pareillement toujours aussi relevé par devant le dict prévost de Paris dez la transaction faite comme a été dict en l'an mil Ve trente six, entre M. Etienne Desfriches, lors seigneur dudict Monceaux et le seigneur dudict Clichy.

« Et en un mot pour l'esclercissement de la dicte justice, fault noter que le roy François ayant réuni à soy toutes les hautes justices de la banlieue de Paris, par édit du XVIe jour de febrevier 1540, le dict sieur de Clichy, qui auparavant se disoit haut justicier, n'osa néammoins baillie, depuis un accord, au dict seigneur de Charron, haute justice, moyenne et basse, par le dict accord et transaction qu'ils firent depuis ensemble, de crainte de ne pouvoir garantir au dict sieur de Charron la dicte haute justice; et ne voulant toutefois aussi se réserver aucun droict de seigneurie au dict Monceaux, fors la foy et hommage féodal, comme il avait été convenu entre eux, il baille et accorde par la dicte transaction au dict sieur de Charron, justice moyenne et basse, avec tout le droict de seigneurie généralement, qu'il avoit et pouvoit prétendre au dict Monceaux.

« ... Le seigneur de Clichy n'a que moyenne et basse justice semblable à celle qu'il accorde au seigneur de

Monceaux, d'après un arrêt de la court en date du 30 juillet 1616. »

IV. Cession des droits de haute, moyenne et basse justice, de police, de voirie... etc... sur les terres et seigneuries de Clichy-la-Garenne, de Monceaux et dépendances, au curé et à la fabrique de Saint-Philippe-du-Roule, par le marquis et la marquise de Lévis, le 1er juillet 1787.

Par-devant le notaire du bailliage de Clichy-la-Garenne, Monceaux et dépendances, soussigné et commis à la confection du terrier des terres et seigneurie dudit Clichy, par lettres obtenues en la chancellerie du palais, à Paris, le 1er juillet 1787... Etaient présents, maître Martin Alexandre Séjourné, curé... de Saint-Jacques et Saint-Philippe du Roule... Philippe Cardinet, marchand de vin à Monceaux, rue de Lévis... lesquels ont déclaré que les dits curé et fabrique du Roule sont propriétaires et jouissants dans la censive directe, haute, moyenne et basse justice, de la terre et seigneurie de Clichy-la-Garenne, Monceaux et dépendances, y ayant droit de police et de voyerie, portant profits de lots et ventes, saisine, amende, défaux et confiscation, quand il y a lieu, de très-haut et très-puissant seigneur, Mgr Gui Henri de Lévis, marquis de Lévis... et haute et puissante dame Antoinette de Lévis, marquise de Lévis, son épouse, seigneur et dame actuelle de la terre et seigneurie dudit Clichy-la-Garenne, fief de Courcelles, Monceaux, Liancourt, la Petite Pologne, le fief de Paradis et Aubervilliers et autres lieux leurs appartenances...

Art. I. 13 arpents, 80 perches de terre, situés au territoire de Clichy-la-Garenne, lieu dit les Terres Sourdes, laquelle pièce est composée et fait partie du jardin de Son Altesse Mgr le duc d'Orléans, tenant du côté du levant à S. A. S. en propriété. . . . .

. . . .

Appartenant les dites pièces de terre sus déclarées à la cure et œuvre et fabrique du Roule; savoir pour 2/5 en la totalité à la dite cure, et pour les 3 autres cinquièmes, aux dites œuvres et fabrique, lesquelles sont propriétaires.

Lesdites pièces de terre déclarées, chargées envers ladite seigneurie de Clichy à raison de 5 deniers de cens par arpent, lequel cens lesdits sieur curé et marguilliers promettent solidairement de payer à ladite seigneurie de Clichy, à la Saint-Luc, le 18 octobre de chaque année.

(Archives de la Seine (à la préfecture). S. 3481. — Saint-Philippe-du-Roule. Nouveau terrier de 58 arpents, 31 décembre 1789).

V. Erection de la cure de Saint-Philippe-du-Roule, 28 février 1697.

A la requête de maître Etienne Jousse, procureur de messire Pierre-le-Voyer, prêtre, ci-devant chapelain et, à présent, curé de la paroisse du Roule. — Soit signifié et donné copie du prétendu décret (de l'érection de la cure de Saint-Philippe-du-Roule), à maître Charles de Blois, procureur des chapitres de Saint-Honoré et Saint-Benoît, curés et marguilliers et habitants de Villiers et Clichy-la-Garenne, du sieur d'Ouilly, des monnayeurs de Paris et du sieur Bailly; à maître Claude Batelier, procureur des habitants du Roule; au dit maître Jousse, comme procureur des sieurs de Saint-Denis et des dames de Saint-Cyr, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance... ai laissé copie dudit décret à Mme de Vaubrun, dame de Clichy, en parlant à son suisse, qui n'a voulu dire son nom, de ce interpellé. — Contrôlé à Paris, le 9 mars 1697.

(Archives de la Seine (à la préfecture). — S. 3481).

VI. Extrait des Registres de délibération de la municipalité de Clichy-la-Garenne (26 mars 1791) (1). *Te*

---

1) Archives nationales, à Paris. F1c. III, Seine. 25.

Deum chanté à l'occasion de la guérison de Louis XVI.

Aujourd'hui samedi, vingt-six mars 1791, à six heures du matin, le corps municipal de Clichy-la-Garenne, chef-lieu de canton, district de Saint-Denis, département de Paris, assemblé en la Chambre commune, audit Clichy, M. le maire a dit que de la cérémonie faite le jour d'hier, il représentait à l'assemblée qu'il en soit dressé procès-verbal, pour constater la marche qui s'en était suivie.

Le dit corps municipal, composé des sieurs Georges Soret, maire; Philippe Cardinet, Pierre Bourgeois, Charles-Pierre Tiphaine, Jacques Gillet et Louis-Alexis Raffard, officiers municipaux, où est présent M. Paul-Alphonse Billard, procureur de la commune, assisté de François Soret, secrétaire, greffier de la municipalité.

Nous, maire, officiers municipaux et procureur de la commune susdite, en exécution de notre arrêté du lundi, 21 de ce mois, portant « qu'étant instruit de la maladie « de notre monarque, le roi des Français, il serait, le « vendredi vingt-cinq de ce mois, à trois heures de rele- « vée, en l'église Saint-Médard, de ce lieu, chanté un « *Te Deum*, en actions de grâce, pour la convalescence « de Sa Majesté, et qu'à cet effet, le sieur curé de cette « paroisse serait prié de le chanter, et icelui *Te Deum* « annoncé au son du tambour à tous les habitants de « cette paroisse ».

Nous étant réunis en ladite Chambre commune, le dit jour d'hier, à trois heures de relevée, à l'effet d'assister au dit *Te Deum*, M. le maire a dit qu'ayant assisté à la messe paroissiale, il a observé que le dit sieur curé avait annoncé de la part de MM. les grands vicaires, de Mgr l'archevêque de Paris, qu'il serait, ce jourd'hui, à trois heures de relevée, chanté un *Te Deum* avec salut et exposition du Saint-Sacrement.

Que, d'après cet exposé, nous avons exposé verbalement qu'aussitôt l'office chanté, d'après l'annonce faite le matin par le dit sieur curé, nous nous transporterions en l'église paroissiale de ce lieu, pour assister au *Te Deum*, par nous annoncé en vertu de notre arrêté susdaté. Et de fait, la garde nationale, assemblée sur la place publique de ce lieu, sur les ordres par nous donnés au commandant du bataillon, il a envoyé un détachement pour nous accompagner et nous conduire. Nous étant au milieu dudit bataillon, le drapeau de la garde nationale déployé, avons entré dans ladite église paroissiale, où nous avons trouvé ledit sieur curé dans sa stalle, à l'entrée du chœur.

M. le maire, portant la parole, a dit au sieur curé qu'ils se présentaient pour assister au *Te Deum* annoncé en vertu de notre dit arrêté; que ledit sieur curé lui observa qu'il venait de chanter celui qu'il avait annoncé le matin; qu'au surplus il en chanterait un second, lequel a effectivement été chanté tant en notre présence qu'en celle de la garde nationale, et d'un peuple immense, que l'ordre y a régné avec la plus grande tranquillité.

Cette cérémonie ainsi achevée, que des vieillards et autres habitants du hameau de Monceaux, dépendant de cette paroisse, voulant participer aux prières qui intéressent la santé de notre monarque, n'ayant pu se trouver en l'église paroissiale, nous nous sommes transportés au dit Monceaux, accompagnés de la garde nationale, et suivis d'un grand cortège de citoyens et de citoyennes de tous les âges; et étant arrivés sur la place publique de Monceaux, une députation tant du corps municipal que de la garde nationale, est allée trouver le sieur vicaire du dit lieu, pour l'inviter à venir chanter le salut et le *Te Deum*; ce qu'il n'a pas voulu faire, malgré beaucoup de résistance et prière de notre part

Au moment où le peuple s'assemblait en grand nombre, ledit sieur vicaire s'est transporté en la chapelle du dit lieu; et, après avoir célébré le salut avec exposi-

tion du saint ciboire, le dit sieur vicaire s'est retiré dans la sacristie, sans vouloir chanter le *Te Deum*. Le public, avec une tranquillité due à la majesté du lieu où il était, demandait qu'il soit chanté. Alors le procureur de la commune, député par nous, s'est retiré par devant ledit sieur vicalre, pour l'engager à venir le chanter. Il s'y est formellement refusé, en disant au dit procureur de la commune qu'il n'avait point d'ordre à recevoir d'une municipalité, qu'il ne connaissait que Dieu et son archevêque; qu'il n'avait point d'ordre de ce dernier; que, d'ailleurs, il n'avait jamais été chanté de *Te Deum* dans ladite chapelle.

Que sur ce refus, qui vient probablement du défaut de prestation de serment de sa part, et de celui du sieur curé et des autres vicaires au nombre de quatre, le dit procureur de la commune nous a rendu compte des faits ci-dessus. Et alors, voyant le public en fermentation ledit *Te Deum* a été entonné par M. le maire, et suivi du *Domine salvam fac gentem*, *Domine salvam fac legem* et *Domine, salvum fac regem*.

Cette pareille cérémonie achevée, nous nous sommes retirés. Un instant après, le peuple s'est amassé en foule sur la place publique, et voulait avoir le sieur vicaire, pour le punir de son refus Lequel a été sur-le-champ dispersé par notre conduite, et par le zèle qu'a apporté la garde nationale, sous la conduite du sieur Berland, commandant.

Et étant alors huit heures du soir, nous nous sommes séparés avec promesse verbale de nous réunir ce jourd'hui, aux lieu et heures présents, pour rédiger le présent procès-verbal.

Et pour distinguer l'attachement et l'amitié que les habitants ont eu pour Sa Majesté, ils lui en ont donné des marques par une illumination générale.

VII. Copie du procès-verbal adressé à l'Assemblée

nationale par la municipalité de Clichy, pour lui annoncer qu'un service a été fait dans l'église pour Mirabeau (1).

Clichy-la-Garenne, 14 avril 1791.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser une copie du procès-verbal, que nous avons dressé, du service que nous avons fait célébrer en l'église Saint-Médard de ce lieu, en mémoire de la perte qu'ont faite les Français de la personne de M. Mirabeau l'aîné. Nous vous prions de vouloir bien en faire part à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président,

L'an 1791, le 14 avril, à dix heures du matin, Georges Soret, maire; Philippe Cardinet, Pierre Bourgeois, Charles Pierre Tiphaine, Jacques Ginet et Louis Alexis Raffard, officiers municipaux, assistés de notre greffier ordinaire, étant réunis à la Chambre commune, à Clichy, décorés de nos écharpes, où était le procureur de la commune, sommes partis pour nous rendre en l'église de Saint-Médard de ce lieu, à l'effet d'assister au service que nous avons arrêté de faire célébrer aujourd'hui pour le repos de l'âme de feu Honoré Riquette Mirabeau, par notre arrêté extraordinairement pris le 12 de ce mois, étant au-devant de l'hôtel de la commune, nous nous sommes accompagnés de la garde nationale, ayant à sa tête le sieur Berland, commandant, et suivis d'un grand concours de citoyens de tous sexes et de tous âges, transportés dans ladite église, où nous avons assisté à ladite

(1) **Archives nationales (Paris), 131 C. — Assemblées politiques, C, § 2.**

cérémonie, célébrée par le sieur curé de cette paroisse, et icelle achevée, après l'éloge funèbre prononcé par le procureur de la commune, nous sommes sortis et rentrés en ladite chambre, nous avons fait dresser le présent procès-verbal, et arrêté que copie d'icelui sera envoyée à M. le président de l'Assemblée nationale, avec invitation d'en faire part à la dite Assemblée les jours et an que dessus, et avons signé, avec le Conseil général et autres, ainsi qu'il est dit au présent arrêté.

14 avril 1791. Signé : SORET.

Et avons arrêté que copie des présentes sera envoyée à l'Assemblée nationale.

Fait et rédigé par nous, maire, officiers municipaux et procureur de la commune, où est présent ledit sieur Berland, commandant de la garde nationale, lesdits jour et an que dessus; et avons signé, ainsi qu'il est dit sur le registre de délibération.

Délivré par moi, procureur de la commune... ce jourd'hui 26 mars 1791.

BILLARD.

TABLE DES CHAPITRES

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I. p. 3. — Armes et ustensiles de pierre éclatée, trouvés sur le territoire de l'ancien Clichy, à Levallois.

Leur ressemblance avec les armes et les ustensiles de pierre éclatée, qui ont été recueillis au fond des lacs de la Suisse, du nord de l'Italie, dans les îles du Danemark, en Bavière, en diverses localités de l'Europe occidentale, permet de croire qu'il se faisait un commerce étendu de ces objets aux époques préhistoriques, qu'ils étaient exposés sur des marchés, et échangés contre les produits de la chasse et de l'industrie d'alors. Les procédés par lesquels se taillaient les pierres à feu, ne sont pas connus. Toutes présentent d'un côté une surface unie, qui est la cassure naturelle; et, de l'autre, une surface rugueuse obtenue par l'éclat du silex.

Les manches qui garnissaient la plupart de ces couteaux, de ces armes, de ces ustensiles domestiques, devaient être en bois, car il n'en est pas resté trace. Dans des stations des lacs et des îles du Danemark, les manches en os sont bien conservés. Ils étaient adhérents au silex par une sorte de ciment.

N° 1. — Couteau. . . . . longueur . . . $0^m,17$ cent. environ
N° 2. — Hache . . . . $0^m,15$ cent. —
N° 3. — Hache . . . . $0^m,10$ cent.
N° 4. — Pointe d'un objet indéterminé. . $0^m,08$ cent. —

Planche II. p. 5. n° 1. — Grains de pierres polies et percées, comme pour former un collier, ou peut-être servir d'amulettes (grandeur naturelle).

N° 2. Lance (pointe); ou peut-être couteau qui devait être garni d'un manche . . . . $0^m,08$ cent

N° 3. Marteau, avec un trou pour placer le manche. Le percement d'une pièce aussi épaisse s'obtenait peut-être au moyen de lames ou d'éclats très minces de silex, attachés autour d'une tige, que l'on faisait tourner sur elle-même, comme on fait tourner une branche de compas pour tracer un cercle.

Quand la pointe du silex, en tournant, avait creusé un cercle profond, le noyau intérieur se détachait et laissait l'ouverture libre. Il aurait fallu un métal dur pour faire ainsi une entaille circulaire dans le silex. Peut-être avait-on des pierres spéciales

d'une extrême dureté; mais on ne peut supposer qu'il y avait des outils de métal, pour remplir le rôle de vilebrequin, puisqu'on ne trouve pas trace de métal à cette époque.

PLANCHES III et IV. p. 10 et 11. — Agrafe et poterie rouge, trouvées parmi des squelettes dans le cimetière gallo-romain, sur les bords de la Seine, près d'Asnières, à l'endroit où abordait le bateau de Clichy, appelé le bac d'Asnières.—Des pièces frustes, disséminées çà et là parmi les ossements et les débris de vases, étaient apparemment de diverses époques romaines, aussi bien que les vases.

L'agrafe, tout en n'ayant point de sommet pour marquer le haut de la croix, figurait cependant le monogramme du Christ par la boucle, par les deux bras et par la tige P. Le P signifiait *Principium;* la lettre F, sans être bien formée comme on la voit sur des tombeaux des catacombes, se trouve jointe au P et signifiait *Finis*. Le *principe* et *la fin*. C'est ainsi que s'appelle le Sauveur dans l'Apocalypse.

Cette fibule avait 0^{m},025 millimètres de long et 0^{m},015 de de large, dans sa plus grande largeur.

Le vase de terre rouge, planche IV, appartient tout à fait à la période romaine.

PLANCHE V. p. 14. — Vase funéraire gallo-romain trouvé, rue Dagobert, en face de la neuve Église.

PLANCHE VI. p. 21. — Poteries de terre jaunâtre, trouvées dans les tombeaux et autour des tombeaux de plâtre, qui étaient contigus aux anciens murs du chœur de l'église. Il semble que s'ils étaient rapprochés des tombeaux, pareils à ceux du VIII[e] et du IX[e] siècle de Saint-Germain-des-Prés, ils doivent être classés au VIII[e] ou IX[e] siècle. Cependant ceux du même genre, qui sont au musée Carnavalet, aux musées de Sèvres et de Saint-Germain-en-Laye, ne paraissent pas antérieurs au XII[e] siècle. Incertitude des antiquaires pour déterminer exactement leur âge.

PLANCHE VII. p. 27. — Débris d'un pan de mur, qui appartenait à l'une des dépendances de l'ancien château.

Les anciens affirment qu'il y avait dans l'intérieur de la maison, à laquelle appartient cette ruine, un immense four, qui a été démoli. Comme la description des fermes et basses-cours du château de Clichy, faite en 1665, porte qu'il y avait, dans la ferme de la basse-cour, un four banal, rapproché de quatorze petites maisons, ce grand four, qu'avaient vu les vieillards d'aujourd'hui, n'était autre que le four banal mentionné dans l'acte de 1665, car il n'y avait pas plusieurs fours auprès du château.

Ce débris de mur est sur la rue de l'Abreuvoir. Or il y avait un abreuvoir, figuré sur l'ancien plan du château, dans la partie nord-est du jardin. Il était bien sur l'alignement de la rue actuelle de l'Abreuvoir.

On voit encore, dans les caves de la maison, des voûtes qui appartenaient aux dépendances du château.

PLANCHE VIII. p. 116. — Vue de l'église, telle qu'elle avait été restaurée par saint Vincent de Paul. Dessin de Lambert (1654).

Dans l'ensemble, elle est semblable à celle de l'ancien plan de 1525 environ. Seulement on remarque des modifications dans plusieurs parties, surtout au chœur. Saint Vincent de Paul avait fait faire un transept ou les deux bras de la croix latine. L'ancien plan montre des contreforts à côté des six fenêtres, sur toute la longueur de l'édifice. Il n'en reste plus que deux dans le plan de saint Vincent de Paul.

PLANCHE IX. p. 117. — Vue de l'église avant la nouvelle construction, qui en a absorbé le chœur.

PLANCHE X. p. 173. — Ce plan fait voir combien étaient nombreuses les remises du gibier du roi au commencement du XVIIIe siècle. Elles étaient disséminées sur tout le territoire de Clichy, de Monceau, des Ternes, de la Planchette.

PLANCHE XI. p. 175. — Une immense étendue de terrain autour de Monceau était à la fois le rendez-vous des chasseurs, le champ de culture des laboureurs, à la fin du XVIIe siècle. Les routes n'y faisaient pas défaut.

PLANCHE XII. p. 177. — Cette belle peinture à fresque a été bien conservée dans une salle du petit château de la rue du Landy, quoique le plafond soit déjà un peu lézardé.

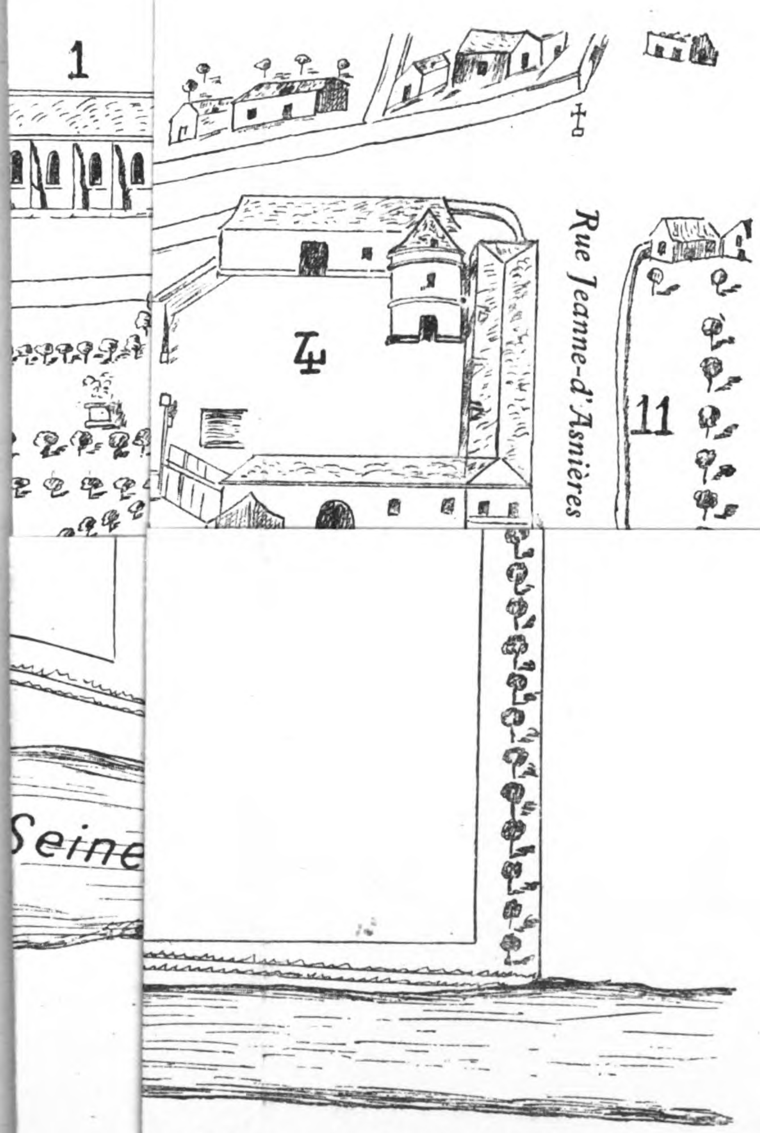
PLANCHE XIII. p. 235. — Ce plan montre combien le quartier des Porcherons était étendu. La rue de ce nom allait de Saint-Philippe-du-Roule à Notre-Dame-de-Lorette. La Petite-Pologne avait pris une extension considérable en 1760. Beaucoup de maisons figurent le long de la rue du Coq ou de Clichy. L'embranchement des deux chemins de Clichy et de Saint-Ouen, apparaît déjà très large, avec des plantations d'arbres en deçà et au delà de la Fourche.

PLANCHE XIV. p. 239. — Les rues figurées sur ce plan de 1734, sont déjà toutes bâties aux Porcherons, et sur la hauteur de l'avenue actuelle de Clichy. On remarque le château des Porcherons et les grandes constructions de la rue du Coq.

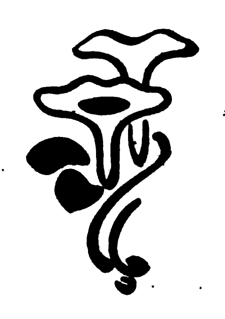
PLANCHE XV. p. 254. — A la fin du volume. — L'original de ce plan est aux archives nationales de Paris. Il est plus grand et représente la plupart des petites maisons couvertes en tuiles.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi. — 215.3.1908. (Cl.)

VANT



ves de Paris par M. l'Abbé CHESNAIS



Imprimerie
PAUL DUPONT
4, rue du Bouloi, Paris







